Quatre-vingt-quatrième année. — N° 12. Le Numéro : 35 francs. Lundi 14 et Mardi 15 Janvier 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêtés du 31 décembre 1951 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 598).

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Arrêté portant mise en position de mission d'un administrateur (p. 598).

Ministère de la justice.

Décrets du 7 janvier 1952 portant nomination, attributions et cessation de fonctions et admission à la retraite (magistrature) (p. 598).

Décrets du 7 janvier 1952 portant nominations, acceptations de démissions de suppléants de juges de paix, conférant l'honorariat et rapportant les dispositions de précédents décrets (p. 599).

Décrets du 7 janvier 1952 portant promotions et nomination (justice musulmane en Algérie) (p. 599).

Décret du 7 janvier 1952 portant nomination d'un huissier en Algérie (p. 599).

Arrêté du 10 janvier 1952 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'éducateurs adjoints et d'éducatrices adjointes stagiaires des services extérieurs de l'éducation surveillée (p. 599).

Arrêté portant nomination du président de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse et de membres titulaires et suppléants de ladite commission (p. 600).

Arrêtés portant nominations, mutation, admission à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration pénitentiaire et éducation surveillée) (p. 600).

Ministère des affaires étrangères.

Exequatur accordés à des consuls (p. 600).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté portant admission à la retraite (administration centrale) (p. 601).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 7 janvier 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 601).

Décrets du 7 janvier 1952 portant annulation, concession de la médaille militaire et rectificatif (p. 601).

Décret du 7 janvier 1952 portant nomination de commandants de subdivision au Maroc et en Algérie (p. 601).

Décret du 7 janvier 1952 portant nominations et promotions dans la réserve de l'armée de mer (p. 601).

Tableau d'avancement pour l'année 1951 (armée de mer, réserve) et *décret* du 7 janvier 1952 portant promotion dans la réserve de l'armée de mer (p. 601).

Décret n° 52-51 du 11 janvier 1952 portant modification du paragraphe 3 de l'article 10 du décret du 4 octobre 1930 relatif à l'organisation de l'école polytechnique (p. 602).

Décret n° 51-1336 modifiant certaines dispositions du décret n° 49-1377 du 3 octobre 1949 modifié, relatif au régime de sécurité sociale des militaires (rectificatif) (p. 602).

Arrêté portant nominations, radiations dans le corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient et rectificatif (p. 602).

Arrêté portant acceptation de démission (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 603).

Décision portant attribution du certificat de commando à un enseigne de vaisseau (p. 603).

Décision portant nomination d'un agrégé au Val-de-Grâce (p. 603).

Liste complémentaire, par ordre alphabétique, des candidats élèves officiers de réserve de l'air du deuxième contingent 1951, première fraction, titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieure, admis en stage de spécialisation (additif) (p. 603).

Liste des médecins ayant obtenu le titre d'agrégé du Val-de-Grâce (rectificatif) (p. 603).

Tour de départ pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 604).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêtés du 10 décembre 1951 portant remise de débets et rectificatif (p. 620).

Arrêté du 21 décembre 1951 portant homologation de la convention passée entre l'Etat et les organismes d'assurance contre l'incendie ayant adhéré au groupement pour l'assurance des risques terrestres de guerre (p. 620).

Arrêtés du 27 décembre 1951 portant affectation provisoire au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques d'une partie de l'immeuble du Mas-Loubier, à Limoges (Haute-Vienne) (p. 620).

Arrêté portant autorisation de regroupement des titres de l'emprunt 3 1/2 p. 100 émis en 1913 par la Société nationale des chemins de fer français (rectificatif) (p. 621).

Circulaire N 3-1 B/6 relative aux droits à pension des agents de l'Etat bénéficiaires de la loi du 5 janvier 1951 portant amnistie et du règlement d'administration publique du 13 décembre 1951, pris en application de l'article 17 de ladite loi (rectificatif) (p. 621).

Tableau d'avancement de classe dans le corps des commissaires aux prix pour l'année 1952 et *arrêté* portant promotion (p. 621).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 51-1423 portant règlement d'administration publique pour la fixation des règles suivant lesquelles doit être déterminée l'ancienneté du personnel nommé dans certains corps de fonctionnaires de l'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale (rectificatif) (p. 621).

Arrêté du 3 janvier 1952 portant changement de nom d'une chaire (p. 621).

Arrêtés du 8 janvier 1952 portant convocation du conseil supérieur de l'éducation nationale (p. 621).

Arrêté conférant le titre de docteur *honoris causa* (p. 621).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 29 décembre 1951 portant création sur le plan national d'un certificat d'aptitude professionnelle (p. 621).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 14 janvier 1952 autorisant la chambre de commerce de Nantes à contracter un emprunt (p. 621).

Arrêté du 29 décembre 1951 relatif à l'application, à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général aux travaux publics), des dispositions du décret n° 50-196 du 6 février 1950 relatif à certaines indemnités dans les administrations centrales (p. 622).

Arrêté du 7 janvier 1952 fixant le nombre des candidats à admettre à l'école nationale des ponts et chaussées en 1952 (p. 622).

Arrêté du 10 janvier 1952 portant ouverture de concours pour des emplois d'officiers de port (p. 622).

Arrêtés portant promotion, attributions de fonctions, réintégrations, affectations, titularisation, nominations, conférant l'honoriat et acceptation de démission et rectificatif;

Administration générale (p. 622).

Officiers de port (p. 623).

Ponts et chaussées (p. 623).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 5 janvier 1952 réglementant la vente des plants, arbres et arbustes fruitiers, forestiers et d'ornement (p. 623).

Arrêté du 7 janvier 1952 fixant le taux d'intérêt maximum des prêts à court terme et des prêts à moyen terme consentis par les caisses de crédit agricole mutuel (p. 624).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret portant désignation du secrétaire général du Moyen-Congo (rectificatif) (p. 624).

Arrêté du 7 janvier 1952 relatif aux modalités d'application du décret n° 48-1565 du 28 septembre 1948 ayant institué un tour de service outre-mer pour les fonctionnaires des cadres généraux relevant du ministère de la France d'outre-mer (p. 624).

Arrêtés des 7 et 8 janvier 1952 portant remises de débets (p. 625).

Arrêtés portant promotion et modifiant ou rapportant les dispositions de précédents arrêtés:

Inspecteurs du travail (p. 625).

Transmissions (p. 625).

Travaux publics (p. 625).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (additif) (p. 625).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 2 janvier 1952 portant statut des médecins conseils et chirurgiens dentistes conseils de la sécurité sociale (p. 626).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 7 janvier 1952 relatif à la fixation du prix de vente d'une brochure (p. 627).

Arrêté rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (services extérieurs) (p. 627).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés des 10, 14 et 29 décembre 1951 portant remises de débets (p. 627).

Arrêté du 13 décembre 1951 portant ouverture de crédits sur exercices clos (p. 627).

Arrêtés portant nomination du président, de vice-présidents et de membres du conseil d'administration de la Croix-Rouge française (p. 627).

Arrêtés portant affectations (inspection de la santé) (p. 628).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant détachements (services extérieurs) (p. 628).

Ministère de la marine marchande.

Décret n° 51-1307 modifiant le décret n° 47-501 du 19 mai 1947 portant fixation des cadres et du statut des professeurs de la marine marchande (rectificatif) (p. 628).

Décret n° 52-25 portant règlement d'administration publique relatif à la création d'un cadre spécial de dames secrétaires dans les services de l'inscription maritime du groupe Antilles-Guyane et à la fixation du statut de ce personnel (rectificatif) (p. 628).

Arrêté du 11 janvier 1952 portant relèvement des prix des étiquettes de contrôle sanitaire ostréicole délivrées par l'office scientifique et technique des pêches maritimes (p. 628).

Nominations à des emplois réservés (p. 628).

Elections à la caisse d'allocation vieillesse des infirmiers, masseurs kinésithérapeutes et pédicures (p. 629).

Liste des conseillers généraux élus les 7 et 14 octobre 1951 (rectificatif) (p. 629).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 629).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 631).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Annulation de convocation de commission (p. 631).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 631).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis relatif au tirage de la deuxième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 632).

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément de représentants responsables (p. 632).

Machines à timbrer: Autorisations et retraits (p. 632).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 634).

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

Avis aux importateurs de fromages originaires et en provenance du Danemark (p. 637).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de délibération modifiant l'article 122 du 17 février 1921 portant réglementation douanière au Cameroun (p. 637).

Annonces (p. 638).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

PUBLIÉS EN ANNEXES

Feuille 1 (*pour l'édition complète*).

Valeurs étrangères. — Relevé officiel: 1° des obligations émises à l'étranger par des sociétés françaises sous le régime des valeurs mobilières étrangères non abonnées; 2° des valeurs étrangères abonnées pour lesquelles un représentant responsable de la taxe proportionnelle sur le revenu des capitaux mobiliers a été agréé, ou un cautionnement versé et qui acquittent cette taxe (pp. 1 à 12).

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 7 au 13 janvier 1952.

ASSEMBLEE NATIONALE

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1951

Feuille 35.

Assortiment de dispositions pénales des dispositions de la décision n° 50-056 de l'Assemblée algérienne sur l'interdiction de la pêche au ring net dans les eaux territoriales algériennes. — Rapport par M. Rabier (*suite*)..... p. 1089

Attribution aux fonctionnaires, aux ouvriers de l'Etat, au personnel de la régie autonome des transports parisiens, en activité ou en retraite, devenus aveugles, d'une indemnité dite de tierce personne égale à celle payée par la sécurité sociale. — Proposition de loi de M. Touchard..... p. 1089

Droit pour les militaires de toutes armes à la lecture des journaux de toutes opinions. — Proposition de loi de M. Pierre Villon..... p. 1089

Etablissement, pour les deux guerres mondiales de 1914-1918 et de 1939-1945, d'un livre d'or rappelant le souvenir des victimes civiles et de leurs souffrances. — Proposition de résolution de M. Louis Marin..... p. 1089

Aide aux viticulteurs et agriculteurs sinistrés de l'Hérault et du Gard victimes des gelées et des orages de grêle. — Proposition de loi de M. Gros..... p. 1095

Aide aux agriculteurs du Tarn, victimes des orages et des gelées de printemps. — Proposition de résolution de M. Delrieu..... p. 1096

Aide aux viticulteurs et cultivateurs jurassiens victimes des gelées dans les régions du vignoble du Revermont et de la plaine de Finage et de la Bresse. — Proposition de résolution de M. Barthélemy..... p. 1096

Gratuité de l'enseignement et versement d'un salaire aux étudiants et élèves de l'enseignement supérieur. — Rapport supplémentaire par M. Cayol..... p. 1096

Prorogation de la législation en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. — Projet de loi..... p. 1097

Interdiction de séjour. — Rapport par M. Delahoutre..... p. 1097

Extension aux membres de la police auxiliaire de sécurité instituée lors des événements de la Libération dans divers départements du bénéfice des pensions militaires de la loi du 31 mars 1919. — Proposition de loi de M. Triboulet..... p. 1099

Attribution aux personnes qualifiées appelées à siéger dans les caisses de sécurité sociale d'une indemnité compensatrice de perte de salaire ou de gain. — Rapport par M. Mazier..... p. 1100

Saisie-arrêt et cession des rémunérations. — Rapport par M. Mazier..... p. 1100

Détermination du chiffre d'affaires annuel des exploitants individuels à considérer pour la fixation forfaitaire des bénéfices imposables. — Proposition de loi de Mme Degrond..... p. 1100

Attribution aux mutilés du travail d'emplois réservés dans les administrations de l'Etat. — Proposition de résolution de Mme Degrond..... p. 1101

Attribution du bénéfice de la retraite ou de l'allocation provisoire aux femmes dès l'âge de soixante ans. — Proposition de résolution de Mme Degrond..... p. 1101

Modification du décret du 15 juin 1949 ayant fixé les loyers maxima des dépendances et terrains de toute nature accessoires de locaux d'habitation. — Proposition de résolution de Mme Degrond..... p. 1101

Reclassement des receveurs buralistes. — Proposition de résolution de M. Jacques Grésa..... p. 1102

Intégration, en Algérie, du cadre spécial des instituteurs dans le cadre normal. — Rapport par M. Borra..... p. 1102

Construction navale. — Rapport par M. Cayol..... p. 1103

Modification de certaines dispositions des articles 1-2 et 136 du code de commerce relatifs à la lettre de change. — Proposition de loi de M. Francis Leenhardt..... p. 1105

Majoration de 30 p. 100 des salaires forfaitaires des marins de commerce. — Rapport par M. Reeb..... p. 1105

Extension du bénéfice de la loi n° 46-967 du 12 avril 1946 instituant le vote par correspondance aux salariés et aux fonctionnaires et assimilés ainsi qu'aux membres de leur famille, absents de leur domicile habituel le jour des élections, par suite de congé payé ou de congé annuel. — Propositions de loi de M. Cristofol..... p. 1106

Apport aux vignerons champenois de l'aide financière qui leur est nécessaire pour la reconstitution de leur vignoble en « plants nobles ». — Proposition de loi de M. Marcel Noël..... p. 1106

Modification de l'article 45 de la loi du 24 février 1926 concernant la franchise accordée aux bouilleurs de cru. — Proposition de loi de M. Hénault..... p. 1107

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Education nationale). — Rapport par M. Maurice-René Simonnet..... p. 1107

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (France d'outre-mer. — I: Dépenses civiles). — Rapport par M. Burlot..... p. 1108

Modification des articles 48 à 58 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Rapport par M. René Schmitt..... p. 1109

Réalisation d'un plan de 25 milliards d'économies en application de l'article 1er (§ 2) de la loi du 8 janvier 1951 portant autorisation d'un programme de réarmement. — Avis..... p. 1110

Exonération en faveur des viticulteurs du département du Cher victimes des gelées de la distillation obligatoire pour la récolte 1950, du blocage pour la récolte 1950, des impôts fonciers pour terrains plantés en vignes et des impôts sur les bénéfices agricoles pour la récolte 1950. — Proposition de loi de M. Cherrier..... p. 1111

Création du statut des droguistes et droguistes marchands de couleurs. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont..... p. 1113

Refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne tendant à compléter la décision n° 50-034 tendant à déterminer les modalités d'application de la décision n° 49-015 relative à l'organisation d'un système de sécurité sociale en Algérie. — Rapport par M. Rabier... p. 1112

Refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne tendant à modifier les articles 18 et 19 de la décision n° 49-061 de l'Assemblée algérienne portant réforme de la caisse de solidarité des départements et des communes d'Algérie. — Rapport par M. Rabier. p. 1113

Attribution de crédits exceptionnels au département de l'Aveyron en raison de dommages subis par suite d'orages. — Proposition de résolution de M. Solinhac..... p. 1113

Faculté pour certains assurés sociaux domiciliés dans les régions dans lesquelles se sont effectuées des opérations de débarquement ou des opérations militaires de demander le rachat de cotisations non versées. — Proposition de loi de M. Barel..... p. 1114

Modification du titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 en substituant aux mots « personnes contraintes » les mots « déportés du travail ». — Proposition de loi de M. Mouton..... p. 1114

Exécution du budget de l'exercice 1951 et relèvement du plafond des dépenses militaires. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 1114

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances et affaires économiques). — Rapport supplémentaire par M. Gilles Gozard..... p. 1116

Interdiction pour les chars militaires en rodage d'emprunter les routes nationales, départementales et communales de la Beauce en raison de la déprédation qu'ils occasionnent à celles-ci. — Rapport par M. Morand..... p. 1116

Complément à l'article 13 du décret du 23 octobre 1935 relatif aux transports publics d'intérêt local, étendu par la loi du 17 mai 1946 aux licenciements motivés par des modifications de service résultant de circonstances tenant à l'état de guerre. — Rapport par M. Allonneau..... p. 1116

Développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951. (Défense nationale. — VI. Articles de lois). — Rapport par M. Guesdon..... p. 1117

Feuille 36.

Développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (Défense nationale. — VI. Articles de loi). — Rapport par M. Guesdon (*suite*) ..... p. 1121

Application de l'article 14 de la loi du 16 juillet 1949 concernant le contrôle des publications destinées à la jeunesse et des dispositions qui permettent de faire disparaître de la voie publique, des vitrines de magasins et des kiosques les publications de toute nature présentant un danger pour la jeunesse. — Proposition de résolution de Mme Charbonnel..... p. 1137

Prorogation de la loi n° 48-1977 du 31 décembre 1948 maintenant dans les lieux les locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française et fixant le prix des loyers. — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 1138

Libération, avant le 14 juillet 1951, et éventuellement avant la date des élections des portions de classe appelées sous les drapeaux pendant le mois d'avril 1950. — Proposition de loi de M. Dreyfus-Schmidt..... p. 1138

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Etats associés. — I. Dépenses civiles). — Rapport par M. Buriot ..... p. 1138

Modification des dispositions en vigueur relatives au nom des enfants naturels reconnus d'abord par la mère et ultérieurement par le père. — Rapport par M. Gallet..... p. 1139

Modification de l'article 4 de la loi du 2 juin 1891 ayant pour objet de réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux. — Rapport par M. Dominjon ..... p. 1139

Complément à l'article 344 du code civil sur l'adoption. — Rapport par M. Gallet..... p. 1140

Suppression de la publicité des débats judiciaires en matière de poursuites pour avortements. — Rapport par M. Gallet ..... p. 1140

Enfance délinquante. — Rapport par M. Louis Rollin..... p. 1140

Majoration de certaines rentes viagères et pensions. — Rapport par M. Delahoutre..... p. 1142

Assurance automobile obligatoire et création d'un fonds de garantie destiné à indemniser les victimes d'accidents causés par les véhicules mécaniques. — Proposition de résolution de M. Schaff..... p. 1144

Complément à l'article 1er de la loi du 17 avril 1923, pour en étendre le bénéfice aux veuves de guerre 1914-1918, qui ont acquis la nationalité française en application du code civil par voie de mariage contracté après le 28 juin 1920, avec des Alsaciens ou des Lorrains réintégrés de plein droit dans la nationalité française par le traité de Versailles. — Proposition de loi de Mlle Weber ..... p. 1144

Modification du régime des prestations longue maladie et des pensions d'invalidité servies aux assurés sociaux du commerce et de l'industrie. — Proposition de loi de M. Maurice Guérin..... p. 1145

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travail et sécurité sociale). — Rapport par M. Lecourt.. p. 1146

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances et affaires économiques. — Dispositions concernant le budget des affaires économiques). — Deuxième lettre rectificative au projet de loi..... p. 1146

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances et affaires économiques. — Articles de loi). — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 1147

Modification de l'article 5 de la loi du 15 avril 1829 relative à pêche fluviale. — Rapport par M. Gérard Vée..... p. 1148

Extension dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, de certains textes concernant la législation du travail agricole de la France métropolitaine. — Rapport supplémentaire, par M. Hilaire Perdon..... p. 1148

Concours donné par le crédit agricole aux sociétés d'exploitation rurale. — Rapport supplémentaire par M. Valay.. p. 1148

Augmentation de 20 p. 100 des retraites servies par la caisse autonome nationale des retraites minières. Amélioration du régime de sécurité sociale dans les mines. — Avis par M. Blocquaux..... p. 1149

Culture et prix de la chicorée à café. — Rapport par M. Bocquet ..... p. 1149

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (budget annexe des postes, télégraphes et téléphones). — Avis.. p. 1149

Attribution aux militaires stationnés sur le territoire métropolitain d'une permission exceptionnelle de quarante-huit heures pour exercer leur droit de vote aux élections législatives de juin 1951. — Proposition de loi de M. Gabriel Paul..... p. 1149

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Santé publique et population). — Avis..... p. 1150

Précision à l'égard du personnel des caisses d'épargne ordinaires de la portée de l'article 2 de la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives de travail. — Avis..... p. 1150

Aide aux victimes de la grêle dans la région de Langon. — Rapport par M. Truffaut..... p. 1150

Extension aux conseillers prud'hommes du bénéfice de la loi du 2 août 1949 permettant aux salariés membres d'un conseil général, d'un conseil municipal ou d'un conseil d'administration d'un organisme de sécurité sociale de participer aux délibérations de ce conseil et des commissions qui en dépendent. — Avis..... p. 1151

Exécution du budget de l'exercice 1951 et relèvement du plafond des dépenses militaires. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 1151.

Feuille 37.

Exécution du budget de l'exercice 1951 et relèvement du plafond des dépenses militaires. — Rapport par M. Charles Barangé (*suite*) ..... p. 1153

Réalisation d'un plan de 25 milliards d'économies en application de l'article 1er, paragraphe 2, de la loi du 8 janvier 1951 portant autorisation d'un programme de réarmement. — Rapport par M. Pierre Abelin..... p. 1170

Développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (Défense nationale). — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 1180

Introduction de l'enseignement officiel de la chiropractie dans les facultés de médecine. — Rapport par M. Finet. p. 1180

Modification du taux de compétence de diverses juridictions. — Avis ..... p. 1181

Honorariat des anciens magistrats consulaires. — Avis..... p. 1182

Attribution de secours, de dégrèvement fiscaux et de délai de payement aux agriculteurs du Nord de l'Ardèche victimes de la grêle. — Proposition de résolution de M. Roger Roucaute..... p. 1182

Développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (France d'outre-mer et Etats associés). — Rapport par M. Félix Gaillard..... p. 1183

Fixation à 120 000 F par an de l'allocation spéciale pour tierce personne des grands mutilés, pensionnés de la caisse de prévoyance des inscrits maritimes. — Avis..... p. 1184

Développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (Réparation des dommages de guerre et construction). — Avis..... p. 1184

Feuille 38.

Développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (Réparation des dommages de guerre et construction). — Avis (*suite*)..... p. 1185

Prorogation de l'homologation d'une cotisation professionnelle. — Rapport par M. Marcel David..... p. 1186

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Budget annexe des postes, télégraphes et téléphones). — Rapport par M. Dagain..... p. 1186

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Santé publique et population). — Rapport par M. Marcel David ..... p. 1187

Développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (Réparation des dommages de guerre et reconstruction). — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 1188

Application du statut des contractuels aux personnels de l'arsenal de l'aéronautique (Châtillon-Villeurbanne-Strabourg), maintien de l'arsenal de l'aéronautique en temps qu'établissement de l'Etat, respect des classements actuels, reclassement des agents de maîtrise, d'études et de fabrication de prototypes, amélioration des classements des petites catégories et reprise du payement des acomptes. — Proposition de résolution de M. Joinville..... p. 1189

Modification de la législation relative aux enfants naturels. — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 1190

Maintien dans les lieux des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française et fixation du prix des loyers applicables. — Rapport par M. Minjoz..... p. 1191

Création du bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles. — Rapport par M. Cayol..... p. 1191

Répression de la propagande de guerre. — Rapport par M. Yves Péron..... p. 1192

Honorariat des anciens magistrats consulaires. — Rapport par M. Minjoz..... p. 1192

Modification du taux de compétence de diverses juridictions. — Rapport par M. Minjoz..... p. 1193

Regroupement des titres des emprunts émis par les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Avis. p. 1193

Aide aux victimes des orages de grêle dans les Pyrénées-Orientales. — Proposition de résolution de M. Tourné. p. 1194

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances et affaires économiques). — Avis..... p. 1194

Développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (Investissements économiques et sociaux). — Avis ..... p. 1194

Ouverture d'une première tranche de crédits en vue de la préparation de la sixième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. — Rapport par M. Roger Dussaulx..... p. 1195

Développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (Investissements économiques et sociaux). — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 1195

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances et affaires économiques). — Rapport par M. Emile Hugues..... p. 1198

Suspension des effets du décret du 29 mars 1951 supprimant le tribunal de première instance de Die (Drôme). — Proposition de loi de M. Marius Moutet..... p. 1198

Frais de mission et indemnités de fonctions des maires et maires adjoints. — Proposition de loi de M. Léo Hamon. p. 1199

Modification de l'article 19 de la loi du 1er septembre 1948 relative aux rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux à usage d'habitation. — Proposition de loi de M. Marc Scherer..... p. 1201

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Affaires économiques). — Avis..... p. 1202

Développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (Défense nationale). — Avis..... p. 1202

Développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (Défense nationale). — Rapport par M. R.-A. Guesdon.. p. 1204

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Affaires économiques). — Rapport par M. Gilles Gozard ..... p. 1206

Précision à l'égard du personnel des caisses d'épargne ordinaires de la portée de l'article 2 de la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives du travail. — Rapport par M. Bonnet..... p. 1206

Extension aux conseillers prud'hommes du bénéfice de la loi du 2 août 1949 permettant aux salariés membres d'un conseil général, d'un conseil municipal ou d'un conseil d'administration d'un organisme de sécurité sociale de participer aux délibérations de ce conseil et des commissions qui en dépendent. — Rapport par Mme Francine Lefebvre..... p. 1207

Election des députés à l'Assemblée nationale dans les territoires relevant de la France d'outre-mer. — Avis..... p. 1207

Rapport par M. Senghor..... p. 1208

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Anciens combattants et victimes de la guerre). — Avis ..... p. 1210

Rapport par M. Albert Aubry..... p. 1210

Réforme de la fiscalité artisanale. — Proposition de loi de M. Jules Julien..... p. 1211

Modification de l'article 4 de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat. — Avis..... p. 1212

Rapport par M. Alfred Coste-Floret..... p. 1212

Attribution à toute veuve d'un secours immédiat à la mort de son mari, en lui donnant une formation professionnelle et en l'exemptant de certains arriérés d'impôts. — Proposition de loi de M. José Dupuis..... p. 1212

Conditions d'admission à l'honorariat des notaires. — Proposition de loi de M. Cornu..... p. 1213

Prise de possession immédiate des terrains expropriés par les offices publics d'habitation. — Proposition de loi de M. Léo Hamon..... p. 1213

Réglementation de l'indemnisation des propriétaires dont les immeubles sont l'objet d'opérations d'utilité publique. — Proposition de loi de M. Léo Hamon..... p. 1213

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Budget annexe des prestations familiales agricoles). — Avis..... p. 1214

Rapport par M. Pierre Abelin..... p. 1215

Prorogation de certains baux de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal. — Avis..... p. 1215

Modification de l'article 14 de la loi du 1er juin 1924 mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. — Avis..... p. 1216

Rapport par M. Minjoz..... p. 1216

Prorogation de certains baux de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal. — Rapport par M. Minjoz..... p. 1216

Attribution aux gardes forestiers et agents dépendant du ministre de l'agriculture du bénéfice de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945. — Proposition de résolution de M. Jacques Grésa..... p. 1216

Prise en charge par l'Etat de l'exécution et du payement des travaux qui restent à effectuer au nouveau lycée de garçons de Perpignan. — Rapport par M. Finet..... p. 1216

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 31 décembre 1951, il a été ouvert au président du conseil, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-600 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à la somme de 3 millions de francs applicable au chapitre ci-après du budget du groupement des contrôles radioélectriques:

Chap. 1020. — Services extérieurs. — Rémunération du personnel contractuel, 3 millions de francs.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Par arrêté en date du 31 décembre 1951, il a été ouvert au président du conseil, en addition aux autorisations de programme et aux crédits de payement ouverts par la loi n° 51-599 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, des autorisations de programme et des crédits de payement s'élevant à la somme de 5 millions de francs, applicables aux chapitres ci-après du budget du groupement des contrôles radioélectriques:

Chap. 9050. — Acquisition de terrains et d'immeubles: autorisations de programme, 701.000 F; crédits de payement, 701.000 F.

Chap. 9060. — Travaux neufs: autorisations de programme, 1 million 796.000 F; crédits de payement, 1.796.000 F.

Chap. 9070. — Achat de matériel technique: autorisations de programme, 2.500.000 F; crédits de payement, 2.500.000 F

Il sera pourvu à ces dépenses au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

MINISTERES D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Administrateurs.

Par arrêté du 9 janvier 1952, M. Compain (Jacques), administrateur en chef de 1er échelon de la France d'outre-mer, chef de cabinet politique du commissariat de la République française au Cambodge, est placé dans la position de mission au Siam, à compter du 3 août 1951 et jusqu'au 10 août 1951, en vue d'établir une liaison avec l'ambassadeur de France à Bangkok.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 7 janvier 1952 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 7 janvier 1952, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Pacaud, juge au tribunal de première instance de Philippeville, est chargé pour trois ans des fonctions de l'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Valade, qui reprend, sur sa demande, les fonctions de juge au siège.

Décret du 7 janvier 1952 portant attribution de fonctions à un magistrat.

Par décret en date du 7 janvier 1952, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Laplatte, conseiller à la cour d'appel de Colmar, est désigné pour exercer pendant une période de trois ans les fonctions de conseiller délégué à la protection de l'enfance à ladite cour.

Décret du 7 janvier 1952 portant attributions de fonctions à des magistrats.

Par décret en date du 7 janvier 1952 pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature:

Sont désignés pour exercer, pendant une période de trois ans à compter du 1er janvier 1952, les fonctions de conseiller délégué à la protection de l'enfance auprès des cours d'appel ci-après:

Cour d'appel de Fort-de-France: M. Alquier, conseiller à ladite cour.

Cour d'appel de Basse-Terre: M. Fonvieille, conseiller à ladite cour.

Cour d'appel de Saint-Denis: M. Chapert, conseiller à ladite cour.

Sont désignés pour exercer, pendant une période de trois ans à compter du 1er janvier 1952, les fonctions de juge des enfants auprès des tribunaux ci-après:

Tribunal de Fort-de-France: M. Steiner, président dudit tribunal.

Tribunal de Cayenne: M. Roy, président dudit tribunal.

Tribunal de Basse-Terre: M. Othily, juge audit tribunal.

Tribunal de Saint-Denis: M. Techer, juge audit tribunal.

Décret du 7 janvier 1952 chargeant un magistrat des fonctions de juge des enfants.

Par décret en date du 7 janvier 1952, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Vallat, juge au tribunal de première instance d'Avignon, est chargé pour une période de trois ans des fonctions de juge des enfants audit tribunal.

Décret du 7 janvier 1952 chargeant un magistrat des fonctions de juge des enfants.

Par décret en date du 7 janvier 1952, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Landes, juge au tribunal de première instance de Cahors, est chargé pour une période de trois ans des fonctions de juge des enfants audit tribunal, en remplacement de M. Dilhac, qui est, sur sa demande, déchargé desdites fonctions.

Décret du 7 janvier 1952 portant cessation de fonctions.

Par décret en date du 7 janvier 1952, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Devaud, suppléant rétribué de juge de paix de la cour d'appel de Limoges, est admis à cesser ses fonctions, à compter du 27 février 1952.

Décret du 7 janvier 1952 admettant des magistrats à faire valoir leurs droits à la retraite.

Par décret en date du 7 janvier 1952, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite (loi du 20 septembre 1948):

(A compter du 4 février 1952.)

M. Sarocchi, juge de paix de Toulon (1er canton), (Var).

(A compter du 9 février 1952.)

M. Merlen, juge de paix de Villefranche-sur-Mer et Beausoleil (Alpes-Maritimes).

Décret du 7 janvier 1952 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 7 janvier 1952, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Barbaroux, juge de paix de Boulogne-Billancourt (Seine), est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 20 septembre 1948).

Décret du 7 janvier 1952 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 7 janvier 1952, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Ratz, juge directeur au tribunal cantonal de Metz, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 3 février 1952 (limite d'âge).

Décret du 7 janvier 1952 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 7 janvier 1952, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Frain de la Gaulayrie, juge de paix de 1re classe en congé de longue durée, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 11 février 1952 (loi du 20 septembre 1948).

Décret du 7 janvier 1952 portant nominations et démissions de suppléants de juges de paix.

Par décret en date du 7 janvier 1952,

Sont nommés suppléants des juges de paix des cantons de:

Aix-en-Othe (Aube), M. Bidaut (Roger), en remplacement de M. Dubois, qui a été atteint par la limite d'âge.

Arbois (Jura), M. Cuerin (André), en remplacement de M. Savoye, dont la démission a été acceptée.

Aubusson (Creuse), M. Tabard (François), en remplacement de M. Tixier qui a été atteint par la limite d'âge.

Chalon-sur-Saône (canton Nord) (Saône-et-Loire), M. Daillant (Julien), en remplacement de M. Piot, qui a été atteint par la limite d'âge.

Chevagnes (Allier), M. Perrin (Marc), en remplacement de M. Le Baron, dont la démission est acceptée.

Ducey (Manche), M. Preaux (Jean), en remplacement de M. Dehousse, décédé.

Goderville (Seine-Inférieure), M. Toutain (Joseph), en remplacement de M. Chandelier, décédé.

Marmande (Lot-et-Garonne), M. Fourteau (Jean), en remplacement de M. Bramel, dont la démission a été acceptée.

Noce (Orne), M. Debray (Maurice), en remplacement de M. David, dont la démission a été acceptée.

Pont-Sainte-Maxence (Oise), M. Barella (Raymond), en remplacement de M. Guglielmi, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saumur (canton Nord-Est) (Maine-et-Loire), M. Pinier (René), en remplacement de M. Guyard, dont la démission est acceptée.

Senlis (Oise), M. Mattenet (Edouard), en remplacement de M. Warusfel, qui a été atteint par la limite d'âge.

Vimy (Pas-de-Calais), M. Chretien (Roger), en remplacement de M. Paul, dont la démission a été acceptée.

Est acceptée la démission de:

M. Coll, suppléant du juge de paix de Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales).

Décret du 7 janvier 1952 portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix, conférant l'honorariat et rapportant les dispositions d'un précédent décret.

Par décret en date du 7 janvier 1952:

Sont nommés suppléants des juges de paix des cantons de:

Bugeat (Corrèze), M. Lameyre (Marcel), en remplacement de M. Gerbaud, qui a été atteint par la limite d'âge.

La Chambre (Savoie), M. Renoud (Pierre), en remplacement de M. Duffourg, dont la démission a été acceptée.

Damazan (Lot-et-Garonne), M. Delsol (Raoul), en remplacement de M. Pères, qui a été atteint par la limite d'âge.

Hagetmau (Landes), M. Doen (Maurice), en remplacement de M. Castera, qui a été atteint par la limite d'âge.

Larche (Corrèze), M. Lacoste (Joseph), en remplacement de M. Audeguil, décédé.

Lauzun (Lot-et-Garonne), M. Guichard (Pierre), en remplacement de M. Faget, qui a été atteint par la limite d'âge.

Ouessant (Finistère), M. Stephan (Victor), en remplacement de M. Blas, décédé.

Patay (Loiret), M. Cintrat (René), en remplacement de M. Pele, qui a été atteint par la limite d'âge.

Privas (Ardèche), M. Montmard (André), en remplacement de M. Bernard, qui a été atteint par la limite d'âge.

Quillan (Aude), M. Escudie (Jean), en remplacement de M. Uteza, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire), M. Martelet (Albert), en remplacement de M. Blanchot, dont la démission a été acceptée.

Saint-Jean-de-Daye (Manche), M. Duval (Louis), en remplacement de M. Lemonnier, dont la démission est acceptée.

Savines (Hautes-Alpes), M. Michel (Arthur), en remplacement de M. Chambard, dont la démission a été acceptée.

Sens (canton Sud) (Yonne), M. Moreau (Jean), en remplacement de M. Courtis, qui a été atteint par la limite d'âge.

Ussel (Corrèze), M. Bordas (Edmond), en remplacement de M. Brun, dont la démission est acceptée.

Ussel (Corrèze), M. Combescot de Marsaguet (Emile), en remplacement de M. Roullet-Audy, qui a été atteint par la limite d'âge.

Vauvert (Gard), M. Marc (Fernand), en remplacement de M. Flourier, décédé.

Verdun (Meuse), M. Coste (Henri), en remplacement de M. Brunel, qui a été atteint par la limite d'âge.

Sont acceptées les démissions de:

M. Cottez, suppléant du juge de paix de Vesoul (Haute-Saône).

M. Gely, suppléant du juge de paix de Carignan (Ardennes).

M. de la Croix, suppléant du juge de paix de Brossac (Charente).

M. Menez, suppléant du juge de paix de Brest (2e canton) (Finistère).

Sont rapportées les dispositions du décret du 10 septembre 1951 par lesquelles a été acceptée la démission de M. Lambert, suppléant du juge de paix de Graçay (Cher).

Sont nommés juges de paix honoraires:

M. Cottez, ancien suppléant du juge de paix de Vesoul (Haute-Saône).

M. Jacob (Eugène), ancien suppléant du juge de paix de la Grave (Hautes-Alpes).

Décret du 7 janvier 1952 rapportant les dispositions d'un précédent décret.

Par décret du 7 janvier 1952, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, sont rapportées les dispositions du décret du 26 septembre 1951 par lesquelles M. Monneraud a été nommé suppléant rétribué du juge de paix d'Inkermann.

Décret du 7 janvier 1952 portant nomination d'un adel.

Par décret en date du 7 janvier 1952, M. Elberkennou Mohamed, candidat admis à l'examen d'aptitude aux fonctions d'adel des mahakmas malékites du Sud, est nommé adel et affecté en cette qualité à la mahakma malékite d'Oued-M'Zab, en remplacement de M. Gasmi Bachir, qui a été nommé à Sidi-Okba.

Décret du 7 janvier 1952 portant promotion de classe de deux cadis.

Par décret en date du 7 janvier 1952:

M. Boutebila Lamri, cadi de 2e classe à Sétif, inscrit au tableau d'avancement, est promu à la 1re classe de son grade, en remplacement numérique de M. Aboura, cadi de 1re classe à Saïda, décédé.

M. Arabi Ghaouti, cadi de 3e classe à Nedroma, inscrit au tableau d'avancement, est promu à la 2e classe de son grade, en remplacement numérique de M. Boutebila, cadi à Sétif, qui est élevé à la classe supérieure.

Décret du 7 janvier 1952 nommant un huissier en Algérie.

Par décret en date du 7 janvier 1952, M. Dahan (Joseph) est nommé huissier à Alger, en remplacement de M. Freug-Meyer (Abraham), décédé.

Ouverture d'un concours pour le recrutement d'éducateurs adjoints et d'éducatrices adjointes stagiaires des services extérieurs de l'éducation surveillée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu l'article 29 de la loi de finances pour l'exercice 1951 n° 51-598 du 24 mai 1951;

Vu le décret n° 45-627 du 10 avril 1945 fixant le statut du personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée, modifié par les décrets nos 49-900 du 6 juillet 1949 et 50-78 du 13 janvier 1950,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'ouverture d'un concours pour le recrutement de trente-cinq éducateurs adjoints stagiaires et quinze éducatrices adjointes stagiaires des services extérieurs de l'éducation surveillée est autorisée au cours de l'année 1952.

Art. 2. — Le concours sera organisé dans les conditions prévues par le décret du 10 avril 1945 susvisé.

Fait à Paris, le 10 janvier 1952.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation:
Le directeur de l'éducation surveillée,
J. SIMÉON.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE ARCANDI.

Nomination du président de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse et de membres titulaires et suppléants de ladite commission.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 3 de la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse;

Vu les articles 1er et 2 du décret du 1er février 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Vu les articles 1er, 2, 3, 4 et 5 de l'arrêté du 4 février 1950 fixant la composition de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse;

Vu l'arrêté du 10 octobre 1950 portant remplacement du président de ladite commission,

Arrête:

Art. 1er. — Sur la désignation du vice président du conseil d'Etat, M. Desfougères, conseiller d'Etat, est nommé président de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse, en remplacement de M. Blondeau, conseiller d'Etat, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. — Sur la désignation de la commission de la presse de l'Assemblée nationale:

Est nommé membre titulaire de la commission en remplacement de Mlle Lamblin: M. Gosset, député, président de la commission de la presse de l'Assemblée nationale.

Est nommé membre suppléant de la commission en remplacement de M. Jouve: M. de Leotard, député.

Art. 3. — Sur la désignation de la commission de la justice et de législation de l'Assemblée nationale:

Est nommé membre titulaire de la commission en remplacement de M. Dominton: M. P.-H. Teitgen, député, ancien ministre.

Est nommé membre suppléant de la commission en remplacement de M. Bourbon: M. Coudert, député.

Art. 4. — Sur la désignation de la commission de l'éducation nationale de l'Assemblée nationale:

Est nommé membre titulaire de la commission en remplacement de M. Farine: M. Lacombe, député.

Art. 5. — Sur la désignation de la commission de la famille, de la population et de la santé publique de l'Assemblée nationale:

Est à nouveau nommé membre titulaire de la commission: M. Lacaze, député.

Est nommé membre suppléant de la commission en remplacement de M. Auban: M. Olmi, député.

Art. 6. — Le directeur de l'éducation surveillée est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 11 janvier 1952.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation:
Le directeur du cabinet,
OLAF LECARPENTIER.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 29 décembre 1951, M. Belair (Louis), surveillant chef adjoint de 1re classe à la maison centrale d'Eysses, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 23 novembre 1951, par application des dispositions de l'article 6 (§ 1er) du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Par arrêté du 10 janvier 1952:

Sont désignés en qualité de médecin:

De la maison d'arrêt d'Evreux: M. le docteur Guestre (Jacques), en remplacement de M. le docteur Bettinger, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Narbonne: M. le docteur Bourdin (Robert).

Sont désignés en qualité d'aumônier:

De la maison d'arrêt de Quimper: M. l'abbé Pères (Jean), en remplacement de M. l'abbé Tanguy, décédé.

De la maison centrale et de la maison d'arrêt de Riom: M. l'abbé Vincent (Henri), en remplacement de M. l'abbé Faure, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Boulogne-sur-Mer: M. l'abbé Grégoire (André), en remplacement de M. l'abbé Mille, démissionnaire.

Est désigné en qualité d'aumônier protestant:

De la maison d'arrêt de Strasbourg: M. le pasteur Weber (Théodore), en remplacement de M. le pasteur Gerst, démissionnaire.

Education surveillée.

Par arrêté du 28 décembre 1951, est nommé, à compter du 1er janvier 1952, éducateur (3e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau:

M. Girard (Camille), instituteur titulaire (3e classe) de l'éducation nationale.

Par arrêté du 28 décembre 1951, est mutée par nécessité de service, en la même qualité, à l'institution publique d'éducation surveillée de Brécourt, pour exercer ses fonctions aux prisons de Fresnes (quartier des mineurs):

Mlle Rey-Lescure (Geneviève), éducatrice adjointe stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac.

Par arrêté du 28 décembre 1951, est rapporté l'arrêté du 20 novembre 1951 en tant qu'il porte mutation par nécessité de service à l'institution publique d'éducation surveillée de Brécourt, pour exercer ses fonctions aux prisons de Fresnes (quartier des mineurs) de Mlle Barrat (Gabrielle), éducatrice (5e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Exequatur accordés à des consuls.

L'exequatur est accordé à M. Marcus de Fontes Pereira de Melo Fonseca en qualité de consul du Portugal à Bordeaux.

L'exequatur est accordé à M. Antonio Rodrigues de Miranda en qualité de consul du Portugal à Marseille.

L'exequatur est accordé à M. Antonio Scaduto Mendola en qualité de consul d'Italie à Bordeaux, avec juridiction sur les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente-Maritime, de la Charente, de la Haute-Vienne, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes et des Basses-Pyrénées.

L'exequatur est accordé à M. Victor Cadière en qualité de consul général de la principauté de Monaco à Alger.

L'exequatur est accordé à M. Gian Luigi Martina en qualité de consul d'Italie à Nancy, avec juridiction sur les départements de la Haute-Marne, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges

L'exequatur est accordé à M. Paul-Fernand Isnard Le France en qualité de consul de Danemark à Lyon, avec juridiction sur les départements de la Loire, de la Haute-Loire, du Cantal, de l'Isère, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Rhône, de l'Ain, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, du Jura et du Doubs.

L'exequatur est accordé à M. H. Thomasset en qualité de consul de la République dominicaine à Pointe-à-Pitre.

L'exequatur est accordé à M. R. Gérard en qualité de consul général de Belgique pour la Côte française des Somalis avec résidence à Addis-Abeba.

L'exequatur est accordé à M. José Rodrigo Dias Sanches en qualité de consul du Portugal à Dakar.

L'exequatur est accordé à M. Raymond J. Hainaut en qualité de vice-consul de Belgique à Bangui (Afrique équatoriale française).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Administration centrale.

Par arrêté du 3 janvier 1952, M. Horpin (Alphonse), chef de section du 3e échelon, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 5 février 1952.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 7 janvier 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 7 janvier 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 18 décembre 1951 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée à titre posthume aux officiers désignés ci-après:

Schyn (Henri), capitaine.
Badet (Jean-Joseph), lieutenant.
De la Brosse (Philippe-Jean-Henri), lieutenant.
Willard (Georges-Raphaël), lieutenant.
Tanguy (François), sous-lieutenant.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 7 janvier 1952 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 7 janvier 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à l'air, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 18 décembre 1951 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée à titre posthume aux militaires désignés ci-après:

Deffontis (Gilbert), adjudant.
Gransagne (Henri-Jean), adjudant.
Lefèvre (Paul-Alfred), adjudant.
Aloin (Antoine-Marius), sergent-chef.
Cave (Jean-François-Joseph), sergent-chef.
Farcy (Gérard-Cyrille), sergent-chef.
Cabioch (Georges-Jean), sergent.
Vergelati (Alphonse-Ours-Paul), sergent.
Bertino (Louis), caporal-chef.
Mariani (Antoine), caporal-chef.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 7 janvier 1952 portant annulation de concession de médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 7 janvier 1952, est annulé, comme faisant double emploi, le décret du 3 septembre 1949 portant concession de la médaille militaire à titre posthume en ce qui concerne l'adjudant-chef Guarneri (Jean-Mario).

L'intéressé a été nommé chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume par décret du 7 février 1951.

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 décembre 1951:

Page 12992, 1re colonne, 53e ligne, au lieu de: « Chetien (Fernand), lire: « Chrétien (Fernand).

Page 12993, 1re colonne, 15e ligne, Cariou (Louis), au lieu de: « a été cité », lire: « a été blessé et cité »; 2e colonne, 13e ligne, Barry (Pierre), au lieu de: « 7 campagnes », lire: « 7 ans de campagnes ».

Page 12994, 2e colonne, 10e ligne, Martinet (Etienne-Pierre), ajouter: « A été cité ».

Page 12995, 1re colonne, 50e ligne, lire: « Ydoux (Henri) ».

Page 12996, 1re colonne, 21e ligne, au lieu de: « Houari (Mohamed) », lire: « Houari (Mohammed) »,

Page 12997, 1re colonne, 20e ligne, au lieu de: « Mohammed Ben Mohammed, mle A 213-37 », lire : « Mohammed Ben Mhammed, mle A 213-37 »; 1re colonne, 37e ligne, Ahmed Ben Mohamed, au lieu de: « matricule 614-36 », lire: « Matricule A 614-36 ».

Décret du 7 janvier 1952 portant nomination de commandants de subdivision au Maroc et en Algérie.

Par décret en date du 7 janvier 1952:

M. le colonel d'infanterie Soleilhavoup (Pierre-Charles-Louis) est nommé commandant de la subdivision militaire d'Oujda, en remplacement de M. le colonel du génie breveté d'état-major, breveté technique, Thuaire (Robert-Marcel), appelé à d'autres fonctions.

M. le colonel d'infanterie Blanche (Lucien-Charles) est nommé au commandement de la subdivision militaire de Batna en remplacement de M. le colonel de l'arme blindée et de la cavalerie Guibert (Jean-Léonce), qui a atteint la limite d'âge de son grade le 11 décembre 1951.

Décret du 7 janvier 1952 portant nominations et promotions dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 7 janvier 1952:

Sont nommés dans la réserve de l'armée de mer pour compter de la date de leur radiation des contrôles:

A. — **Corps des officiers de marine.**

Au grade de capitaine de vaisseau de réserve.

M. le capitaine de vaisseau en retraite Bellando (Jacques-Gaston-Marie), du port de Cherbourg.

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

Les capitaines de frégate de réserve en retraite:

MM. Basire (Jean), du port de Toulon.
Vaillant (Joseph-Marie), du port de Brest.
Vennin (Jean-Auguste-Marie), du port de Cherbourg.
de Lesquen du Plessis Casso (Paul-Marie-Pierre-Jehan), du port de Brest.

Au grade de capitaine de corvette de réserve,

Les capitaines de corvette en retraite:

MM. Pierret (Robert-Edmond), du port de Cherbourg.
Normand (Henri-Jean-François), du port de Cherbourg.
Hopp (Jean), du port de Cherbourg.

B. — **Corps des ingénieurs mécaniciens.**

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe en retraite Pellotier (Albert-Louis-Gabriel), du port de Rochefort.

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe de réserve,

M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe en retraite Le Flem (Yves-Marie), du port de Brest.

Sont promus dans la réserve de l'armée de mer:

A. — **Corps des officiers de marine.**

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve,

(Pour compter du 28 mai 1951.)

M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve Leroy (Ghislain-Henri-Albert-Jules), du port de Toulon.

M. l'aspirant de marine de réserve Garcin (Jean-Michel-Julien), du port de Bizerte, est nommé enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve pour compter du 1er octobre 1948.

Tableau d'avancement, pour l'année 1951 (armée de mer, réserve).

Par décision en date du 7 janvier 1952, est inscrit d'office à la suite du tableau d'avancement de 1951:

Pour le grade de capitaine de vaisseau de réserve.

M. le capitaine de frégate de réserve Burlet (Etienne-Vital-Félix), du port de Cherbourg.

Décret du 7 janvier 1952 portant promotion dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 7 janvier 1952, est promu dans la réserve de l'armée de mer, pour compter du 1er janvier 1952:

Au grade de capitaine de vaisseau de réserve.

M. le capitaine de frégate de réserve Burlet (Etienne-Vital-Félix), du port de Cherbourg.

Décret n° 52-51 du 11 janvier 1952 portant modification du paragraphe 3 de l'article 10 du décret du 4 octobre 1930 relatif à l'organisation de l'école polytechnique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 4 octobre 1930 portant règlement sur l'organisation de l'école polytechnique;

Vu le décret du 21 avril 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 4 octobre 1930 portant règlement sur l'organisation de l'école polytechnique est modifié comme suit:

La rédaction du paragraphe 3 de l'article 10 est remplacée par la suivante:

« § 3. — Avoir dix-sept ans accomplis et moins de vingt et un ans au 1er janvier de l'année du concours, éventuellement moins de vingt-trois ans pour les candidats reconnus aptes au service armé qui sont disposés à contracter l'engagement de rester au service de l'Etat, dans un corps militaire pendant une période de six ans au moins après leur sortie de l'école. Les candidats appartenant à cette dernière catégorie sont dits en surlimite d'âge ».

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret n° 51-1326 modifiant certaines dispositions du décret n° 49-1377 du 3 octobre 1949 modifié, relatif au régime de sécurité sociale des militaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 novembre 1951: page 11546, 1re colonne, article 2, 1re ligne: au lieu de: « l'article 11 du décret n° 49-1377... », lire: « le premier alinéa de l'article 11 du décret n° 49-1377... »

Nominations, radiations dans le corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient.

Par arrêté du 2 janvier 1952:

Sont nommés dans le corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient, pour compter de la veille de leur embarquement, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent:

Au grade d'officier adjoint.

Douguet (Marguerite), pharmacienne.
Rivoalen (Marie-Louise), pharmacienne.
Lebrun (Jacques), chirurgien dentiste.
Mosse (Madeleine), pharmacienne.
Vigneron (Yveline), médecin.
Chancel (Robert), chirurgien dentiste.
Frasson (Régine), pharmacienne.
Ourdjanian (Noubar), chirurgien dentiste.
Pallier (Michel), chirurgien dentiste.
Laffin (André), chirurgien dentiste.
Gedon (Charley), chirurgien dentiste.
Hurth (Camille), chirurgien dentiste.
Gaboly (Jeanne), médecin.
Gaboly (Guy), médecin stomatologiste.
Comissot (Arlette), pharmacienne.
Nosny (Yvette), médecin.
Gallier d'Auriac (Henri), médecin.
Savariaud (Pierrette), médecin.
Collot (Roland), chirurgien dentiste.

Au grade d'attaché de 1re classe.

Tournier (Gontrand), officier d'administration.

Au grade d'attaché de 2e classe.

Bourlange (Alice), infirmière.
Drilhole (Andréa), infirmière.
Le Tallec (Yvonne), infirmière.
Dagada (Jeanine), infirmière.
Bolidard (Suzanne), infirmière.
Delaine (Emilienne), infirmière.
Chamorand (Paulette), infirmière.
Vernholes (Simone), infirmière.
Mirman (Madeleine), infirmière.
Ruaro (Claudine), infirmière.
Cantener (Jehanne), infirmière.
Bouron (Lucie), infirmière.
Bouroullec (Renée), infirmière.
Rampon (Suzette), infirmière.
Brousset (Marcelle), infirmière.
Chastel (Marie-Thérèse), infirmière.
Coudert (Henriette), infirmière.
Gontard (Jacques), officier d'administration.
Marchasson (Elise), infirmière.
Godart (Jacqueline), infirmière.
Monnier (Yvette), infirmière.
Bernot (Raymonde), infirmière.
Savoye (Catherine), infirmière.
De Maiglaive (Edith), infirmière.
Mordacq (Catherine), infirmière.
Delorme (Marie), infirmière.
Delorme (Madeleine), infirmière.

Au grade d'attaché stagiaire.

Longy (Josiane), préparatrice en pharmacie.
Paret (Marcel), comptable.
Porche (Gaston), comptable.
Parmentier (Lucienne), infirmière.
Langeron (Jacqueline), laborantine.
Coursault (Marguerite), sténodactylographe.

Au grade d'agent de 1re classe.

Coderell (Marie-Paule), sténodactylographe.
Perraud (Paule), sténodactylographe.
Moretti (Antoine), comptable.
Levequot (Marcel), mécanicien dentiste.
Zimmerli (Maurice), comptable.
Castagne (Charles), mécanicien dentiste.
Varoqueaux (Roger), masseur.
Isquin (Léa), sténodactylographe.
Turre (Antoine), comptable.

Au grade d'agent de 2e classe.

Vernon (Hélène), dactylographe.
Arnaud-Lefoulon (Serge), comptable.
Sabatte (Pierre), comptable.
Lerois (René), mécanicien dentiste.
Blasi (Joseph), électricien.
Saulenc (Charlotte), infirmière.
Bagot (Marie-Thérèse), dactylographe.
Heurtaux (Gisèle), dactylographe.
Blanchet (Roland), comptable.
Husson (Fernand), ouvrier sur fer.
Larmaraud (Jean), chauffeur.
Galinier (Jean), masseur.
Thomas (Joseph), ouvrier sur bois.
Real (Georges), comptable.
Guillaume (Louise), dactylographe.
Ducreux (Yvonne), ambulancière.
Esteve (Joseph), comptable.

Au grade de commis de 1re classe.

Bee (Jean), comptable.
Odabachian (Jeanne), dactylographe.
Pouillon (Pierre), comptable.
Bouquet (François), électricien.
Poirier (Renée), dactylographe.
Maury (Daniel), comptable.
Tillard (Georges), chauffeur.
Ruquet (Raymonde), dactylographe.
Gelis (Berthe), dactylographe.
Aliotti (Robert), comptable.
Genty (Jacqueline), dactylographe.
Kerneis (Emile), mécanicien dentiste.
Taussac (Jacques), comptable.
Etienne (Noël), infirmier.
Febvre (Marcelle), dactylographe.
Mattei (Joy), dactylographe.
Mesmin (Marguerite), dactylographe.

Au grade de commis de 2e classe.

Bagot (Alexandre), chauffeur.
Gardette (Jean), chauffeur.
Couderc (Guy), chauffeur.
Broquere (Jean), chauffeur.
Serres (Albert), chauffeur.
Nikoloff (Stanislas), chauffeur.

Sont nommés dans le corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient, pour compter des dates ci-après mentionnées, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent:

Au grade d'attaché de 2e classe.

Garnier (Lucie), infirmière, pour compter du 16 octobre 1951.

Au grade de commis de 1re classe.

Magnifique (Aroquinadin), infirmier, pour compter du 16 octobre 1951.
Bochietti (Dominique), infirmier, pour compter du 16 octobre 1951.

Au grade de commis de 2e classe.

David (Pierre), secrétaire comptable, pour compter du 1er octobre 1951.
Simonet (Emile), chauffeur, pour compter du 1er octobre 1951.
Welsch (Robert), préparateur en pharmacie, pour compter du 1er octobre 1951.
Santonax (Gabriel), secrétaire comptable, pour compter du 16 octobre 1951.
Razin (Louis), secrétaire comptable, pour compter du 16 octobre 1951.
Geoffray (François), secrétaire comptable, pour compter du 1er novembre 1951.

Sont radiés du corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient, pour compter des dates ci-après mentionnées, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent:

Officier de 2e classe.

Buisson (Maurice), pour compter du 6 septembre 1951.

Officier adjoint.

Abiven (Roger), pour compter du 29 octobre 1951.
Bertrandon (Louis), pour compter du 3 octobre 1951
Faliu (Jean), pour compter du 29 septembre 1951.
Masclet (Victor), pour compter du 22 octobre 1951.
Zilbermann (Georges), pour compter du 24 octobre 1951.

Attaché de 2e classe.

Blavette (Marcelle), pour compter du 8 octobre 1951.
Buchard (Françoise), pour compter du 27 août 1951.
Guillemaut (Jacqueline), pour compter du 22 juin 1951.
Saudino (Elisabeth), pour compter du 7 septembre 1951.
Rossi (Jeanne), pour compter du 12 octobre 1951.

Attaché stagiaire.

Baudier (Gabrielle), pour compter du 29 octobre 1951.
Bertrand (Laure), pour compter du 21 septembre 1951.
Lagier (Robert), pour compter du 7 octobre 1951.
Perrusel (Georges), pour compter du 10 octobre 1951.
Pagnon (Suzanne), pour compter du 21 septembre 1951.
Vergnettes (Prosper), pour compter du 7 octobre 1951.

Agent de 1re classe.

Charlier (Lucien), pour compter du 29 octobre 1951.
Duvernoy (Pol), pour compter du 26 octobre 1951.
Delestre (Gilbert), pour compter du 4 octobre 1951.
Dernoncourt (Elise), pour compter du 12 octobre 1951.

Agent de 2e classe.

Brual (François), pour compter du 5 octobre 1951.
Perdriel (Suzanne), pour compter du 22 octobre 1951.

Commis de 1re classe.

Legall (Albert), pour compter du 26 octobre 1951.
Robert (Maurice), pour compter du 7 octobre 1951.

Commis de 2e classe.

Le Scour (Gabriel), pour compter du 27 septembre 1951.
Danielly (Emile), pour compter du 7 octobre 1951.

L'arrêté du 28 septembre 1951 est modifié comme suit:

Article III. — Reclassement.

Au lieu de:

Au grade d'attaché de liaison administrative de 2e classe.

Coz (Lucien), agent de 1re classe, 1er octobre 1950.

Lire:

Au grade d'attaché de liaison administrative de 2e classe.

Coz (Lucien), attaché stagiaire, 1er octobre 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 décembre 1951, page 12229, 2e colonne, au lieu de: « Debrot (Jean) », lire: « Lebrot (Jean) ».

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 29 décembre 1951, la démission de son emploi offerte par Mme Fraioli, née Ribot (Andrée), agent de bureau du cadre complémentaire à la direction régionale du recrutement et de la statistique de la 9e région militaire, est acceptée à la date du 1er novembre 1951.

Attribution du certificat de commando à un enseigne de vaisseau.

Par décision du secrétaire d'Etat à la marine, en date du 8 janvier 1952, le certificat de commando est attribué, à compter du 1er janvier 1952, à l'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve Tabournel (Y.).

Nomination d'un agrégé du Val-de-Grâce.

Par décision ministérielle du 7 janvier 1952, est nommé agrégé du Val-de-Grâce (mention chirurgie) à la suite du concours ouvert en 1951, M. le médecin commandant Rouffilange, chirurgien et spécialiste des hôpitaux militaires des troupes de Tunisie.

Liste complémentaire, par ordre alphabétique, des candidats élèves officiers de réserve de l'air du 2e contingent 1951, 1re fraction, titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieure, admis en stage de spécialisation. (Additif.)

(Référence: circulaire n° 7868/EMG.FA.A/5/SG. du 7 novembre 1951.)

LISTE N° 1

C. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

Maillard (Arsène) (2).

(2) Sous réserve de complément de dossier par l'extrait de casier judiciaire manquant.

Liste des médecins ayant obtenu le titre d'agrégé du Val-de-Grâce.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 décembre 1951, page 12520, 1re colonne, 18e à 24e ligne:

Au lieu de:

1° *Section médecine: « Epidémiologie, hygiène et microbiologie ».*

M. le médecin capitaine Jarniou (Auguste), médecin et spécialiste des hôpitaux militaires.

2° *Section chirurgie: « Tactique sanitaire et chirurgie spéciale de guerre.*

M. le médecin commandant Bolot (François), chirurgien des hôpitaux militaires.

Ces officiers prendront leurs fonctions le 1er janvier 1952.

Lire:

1° *Mention médecine: section « Epidémiologie, hygiène et microbiologie ».*

M. le médecin capitaine Jarniou (Auguste), médecin et spécialiste des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction Percy, à Clamart.

2° *Mention chirurgie.*

M. le médecin commandant Bolot (François), chirurgien des hôpitaux militaires des troupes du Maroc.

Tour de départ pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs à la date du 1er janvier 1952.

Les sous-officiers appartenant aux armes et services gérés par la direction du personnel militaire de l'armée de terre figurant sur les extraits de listes suivants sont inscrits, à compter du 1er janvier 1952, sur le tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs.

Les extraits de listes ci-après annulent et remplacent ceux publiés au *Journal officiel* du 7 novembre 1951 (pages 11028 et suivantes). Ils serviront aux désignations nouvelles à intervenir à partir du 1er janvier 1952.

L'attention des chefs de corps et de services est attirée sur l'observation rigoureuse des prescriptions de l'instruction ministérielle n° 97281 PM/I.B. du 23 juin 1949 (*Bulletin officiel*, p. t., p. 2115) et ses modificatifs, rappelées ci-après:

Dès parution du présent tableau, ils doivent obligatoirement:

1° Faire procéder à la visite médicale d'aptitude de tout le personnel y figurant;

2° Régulariser la situation militaire de tous les sous-officiers en instance de rengagement (cf. chap. III, art. 4);

3° Adresser d'urgence et directement à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (5e bureau) dès que possible, et au plus tard quinze jours après la date de publication des présents extraits, les listes nominatives prévues accompagnées des pièces (certificats de visite, demandes de sursis, demandes de radiation, déclarations de non-rengagement, etc.) devant y être jointes (cf. chap. III, art. 11, §§ 5 et 6).

Les demandes de sursis non transmises avec ces listes dans les délais prescrits ne seront pas, sauf cas exceptionnel, prises en considération.

Ces listes, même incomplètes, seront envoyées dans les délais fixés; elles seront complétées, dès que possible, par voie télégraphique, les pièces annexes étant acheminées par la voie postale.

Au cas où certains sous-officiers auraient, par erreur, été omis sur les extraits ci-après, les chefs de corps ou de services devront les signaler à l'occasion de l'envoi des listes visées ci-dessus en donnant tous les renseignements utiles.

Pour les personnels qui, figurant sur les extraits de listes, seraient détachés, absents ou mutés, les chefs de corps ou de services indiqués en regard des noms des intéressés devront, par les moyens les plus rapides, avertir, selon le cas, soit les nouveaux chefs de corps ou de services pour suite à donner, soit les intéressés eux-mêmes.

NOTA. — 1° En ce qui concerne les bénéficiaires de sursis pour inaptitude physique, les chefs de corps ou de services feront connaître directement à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (5e bureau) la date à laquelle les sous-officiers intéressés seront disponibles après avoir passé la visite d'aptitude conformément aux prescriptions de l'instruction ministérielle n° 4728-2-D.C.S.S.A. du 19 août 1949 (*Bulletin officiel*, p. t., p. 2656), reçu toutes les vaccinations réglementaires et pris la permission complète de départ colonial.

2° Toute liste, compte rendu ou pièce adressé à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (5e bureau) concernant les personnels ci-dessous *devra obligatoirement comporter l'indication de l'arme* (ou du service) et le numéro d'inscription de l'intéressé sur les extraits de listes de tour de départ;

3° Figurent aux « inscriptions anciennes » les sous-officiers ayant fait l'objet d'une désignation et bénéficiaires de sursis, les inaptes administratifs ou en instance de décision;

4° Figurent sous la rubrique « rengagés spéciaux », les sous-officiers ayant contracté un rengagement spécial pour tout territoire autre que l'Indochine; ces personnels ne feront pas l'objet d'une désignations pour ce territoire.

A. — SOUS-OFFICIERS DU SERVICE GENERAL

I. — Infanterie.

Aspirants.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

Liste A

(Néant.)

Liste B

1 Ferard (H.), 13e B. C. A.
2 Llanos (Y.), 22e B. C. A.

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

Liste A

1 Hippert (R.), 5e R. I.
2 Santer (A.), 30e B. C. P.
3 Ottavi (F.), S. E. P. R. 9e R. M.
4 Coussot (O.), C. A. R. n° 111.
5 Benoit-Gonin (E.), 3/110e R. I. C.

Liste B

1 Chaillet (A.), 2e R. T. A.
2 Bouvier (J.), C. A. R. n° 1.
3 Giannineili (F.), 21e B. C. P.
4 Weisse (J.), 5e R. T. M.
5 Bauduin (H.), 5e R. I.
6 Martin (L.), 15e B. C. A.
7 Villaume (R.), C. A. R. n° 102.
8 Aubertin (G.), 4e R. T. M.
9 Schieve (C.), E. S. O. Cherchell.
10 Descamps (J.), 46e B. I.
11 Vergnaud (J.), E. M. E. Heriot.
12 Boizet (R.), 26e R. I.
13 Didonato (J.), E. M. P. N. A. Kolea.
14 Pasquier (P.), E. F. O. A.
15 Solère (J.), G. I. T. C. M., C. P. 4 Fréjus.
16 Grant de Vaux (A.), 159e B. I. A.

b) Inscriptions nouvelles.

Liste A.

1 Guiche (R.), D. T. M. V. F.
2 Beschamps (J.), 99e 1/2 B.I.A.
3 Vuarier (L.), 27e B. C. A.
4 Bransteder (N.), 46e B. I.
5 Pichon (J.), 93e R. I.
6 Rigal (R.), 1er B. C. P.
7 Bodelet (R.), 21e B. C. P.
8 Santelli (D.), D. I. M. Marseille.

Liste B.

1 Gonant (A.), 19e B. C. P.
2 Grunheriz (P.), E. S. O. Strasbourg.
3 Galland (R.), 2e R. T. M.
4 Ferrand (J.), 2e R. T. M.
5 Buetas (N.), 2e R. T. M.
6 Botta (J.), 2e R. T. M.
7 Agostini (B.), 2e R. T. M.
8 Scabello (A.), 2e R. T. M.
9 Muret (L.), 35e R. I.
10 Grandvillemin (A.), E. M. P. Autun.
11 Noiry (J.), 99e 1/2 B. I. A.
12 Le Goffic (A.), C. A. R. n° 3.
13 Lafont (V.), 5e B. C. P.
14 Biger (C.), 29e B. C. P.
15 Sartori (L.), 25e B. C. A.
16 Schaller (T.), 15e B. C. A.
17 Deroff (J.), 1er R. I.
18 Courrieu (E.), 5e R. T. M.
19 Tambourindeguy (H.), 6e R. T. M.
20 Celma (J.), 3e B. C. P.
21 Grejois (M.), 101e C. Q. G.
22 Lapuente (F.), 2e R. T. A.
23 Capitaine (A.), E. F. O. A.
24 Defrance (J.), 16e B. C. P.
25 Stechec (F.), 6e R. T. M.
26 Saulnier (P.), 41e R. I.
27 Bouchard (C.), 93e R. I.
28 Curlier (A.), E. M. P. Autun.
29 Rennesson (M.), E. S. O. Strasbourg.
30 Gueusquin (H.), 5e B. C. P.
31 Pes (F.), 93e R. I.
32 Vasquez (M.), 2e R. T. A.
33 Blanchon (G.), 2e R. T. A.
34 Abat (A.), 2e R. T. A.
35 Galibert (H.), 31e B. C. P.
36 Burgat-Charvillon (H.), 2/99e R. I. A.
37 Napias (R.), E. A. I. Saint-Maixent.
38 Duchi (N.), 4e R. T. T.
39 Legrand (A.), 4e R. T. T.
40 Turquand Dauzay (J.), E. M. P. Autun.
41 Pacot (R.), 8e B. C. P.
42 Vanvincq (A.), D. C. I. Versailles.
43 Verquère (J.), 19e B. C. P.
44 Perrot (R.), 43e 1/2 B. I.
45 Bejot (M.), 35e R. I.
46 Legrand (G.), 16e B. C. P.
47 Forzy (C.), B. T. M. I. A. Maroc.
48 Romand (A.), 1er R. I.
49 Segurel (G.), 126e B. I.
50 Lancezeur (L.), 7e R. T. A.
51 Luiggi (V.), 7e R. T. A.
52 Petit (F.), 46e B. I.
53 Champoux (P.), 4e R. T. M.
54 Leborgne (J.), centre mob. Mourmelon.
55 Laurant (R.), 151e R. I.
56 Henri (C.), 25e B. C. A.
57 Salaun (C.), C. A. R. n° 3.
58 Grammont (R.), école Polytechnique.
59 Parra (A.), D. M. I. Oujda.
60 Bregeat (A.), 3e R. T. A.
61 Massicot (P.), 3e R. T. A.
62 Scotto (A.), 9e B. Z.
63 Geoffroy (M.), 2e R. T. A.
64 Josse (A.), 1er R. T. A.
65 Leray (M.), 93e R. I.
66 Andrieux (A.), 5e R. T. M.
67 Errard (R.), 9e B. T. M.
68 Verdeau (G.), 8e B. C. P.
69 Krempp (A.), 9e B. T. M.
70 Aubry (M.), centre mob. Poitiers.
71 Gardes (R.), 5e compagnie des services.
72 Devay (A.), 5e compagnie des services.
73 Vatipan (E.), C. A. R. n° 111.
74 Wilquin (P.), D. T. M. V. F.
75 Desoche (L.), 27e 1/2 B. I.
76 Duault (J.), 1er R. T. A.
77 Giraud (L.), 15e B. C. A.
78 Lauvergeon (C.), 1er R. T. A.
79 Freneau (R.), 5e R. T. M.
80 Maline (J.), centre mob. Blois.
81 Jouxville (P.), base mil., Marseille.
82 Boesch (R.), E. S. O. Strasbourg.
83 Boiton (L.), 26e R. I.
84 Longin (G.), 92e R. I.
85 Gratiolet (J.), 30e B. C. P.
86 Darbourg (J.), 26e R. I.
87 Diaz (M.), 2e B. Z.
88 Leclerc (J.), 43e B. I.
89 Delille (G.), 41e R. I.
90 Ripert (L.), 5e R. T. M.
91 Mattei (B.), 11e B. C. A.
92 Artero (J.), 5e R. T. M.
93 Viricel (A.), S. E. P. R. 8e R. M.
94 Tomasina (I.), 35e R. I.
95 Troiville (R.), 26e R. I.
96 Ballet (L.), 2e R. T. A.
97 Grugeon (J.), centre mob. Vincennes.
98 Larcher (A.), 41e compagnie Q. G.
99 Henrard (L.), 152e R. I.
100 Remard (E.), 8e B. Z.
101 Aureau (P.), E. F. O. A.
102 Chaland (H.), E. N. E. P. M. Pau.
103 Videcoq (M.), S. E. P. R. 2e R. M.
104 Duffourc (P.), 21e B. C. P.
105 Lupfer (E.), 152e R. I.
106 Henry (L.), 5e R. T. M.
107 Gellie (H.), 5e R. I
108 Ona (R.), 9e B. T. M.
109 Burck (V.), école nationale de tir, Versailles.
110 Brunet (A.), E. M. P. Billom.
111 Rihani Mohamed Salad, 152e R. I.
112 Megia (R.), 4e R. T. T.
113 Jacob (A.), 9e B. T. M.
114 Chollet (V.), S. E. P. R. 3e R. M.
115 Maameri Tayeb, C. A. R. n° 113.
116 Beaume (R.), 20e B. C. P.
117 Lefèvre (L.), 31e B. C. P.
118 Picray (E.), 93e R. I.
119 Dietrich (J.), G. I. T. C. M., C. P. 4 Fréjus.
120 Blanc (P.), D. T. M. V. F.
121 Villeneuve (J.), E. A. I. Saint-Maixent.
122 Noiret (M.), 43e B. I.
123 Manzinali (J.), E. S. O. Strasbourg.
124 Daull (J.), 8e B. C. P.

425 Quiliel (F.), 1er R. I.
426 Donzelot (C.), 6e R. T. M.
427 Dane (F.), 7e R. T. A.
428 Nayel (Y.), 1er R. T. M.
429 Toussaint (M.), 26e R. I.
430 Barthel (R.), 6e R. T. M.
431 Varraud (M.), 1er R. T. A.
432 Couralet (R.), 5e R. T. M.
433 Hellebois (R.), 1er R. I.
434 Lemoign (Y.), 5e R. T. M.
435 Demange (A.), 3/110e R. I. C.
436 Jacques (R.), 152e R. I.
437 Peyrelevade (J.), 15e B. C. A.
438 Arzel (F.), 20e B. C. P.
439 Gerard (M.), 26e R. I.
440 Jeanjean (L.), 4e R. T. T.
441 Michel (P.), 24e B. C. P.
442 Le Cloirec (L.), 8e B. Z.
443 King (R.), C. E. P. M. Rabat.
444 Prost (J.), 152e R. I.
445 Ledoux (E.), C. A. R. n° 9.
446 Blaize (A.), 4e R. T. T.
447 Cezard (M.), D. T. M. V. F.
448 Valet (F.), S. E. P. R. 8e R. M.
449 Camus (G.), 1er E. R. T.
450 Dubuquoy (E.), 151e R. I.
451 Penel (G.), 92e R. I.
452 Beny (J.-B.), 92e R. I.
453 Felisaz (D.), 6e B. C. A.
454 Jeandin (R.), compagnie inf. autonome Vienne.
455 Rigal (G.), C. A. R. n° 6.
456 Taillole (R.), 152e R. I.
457 Monteil (P.), 1er E. R. T.
458 Lataste (J.), 6e B. C. A.
459 Malet (H.), 27e B. C. A.
460 Rimbert (A.), 92e R. I.
461 Le Pape (G.), 159e B. I. A.
462 Emeriault (E.), E. M. P. Aix-en-Provence.
463 Retho (H.), 41e R. I.
464 Chapuis (R.), 6e B. C. A.
465 Foulon (H.), S. E. P. R. 1er R. M.
466 Sarrailh (R.), 92e R. I.
467 Rolin (A.), 24e B. C. P.
468 Helelle (R.), 19e B. C. P.
469 Argirakis (A.), S. E. P. R. 2e R. M.
470 Esling (R.), C. A. R. n° 2.
471 Mamontoff (D.), C. A. R. n° 111.
472 Sancier (J.), E. M. E. Heriot.
473 Henrion (L.), 152e R. I.
474 Hamann (C.), 27e B. I.
475 Tournier (J.), centre mob. Bourg.
476 Demange (R.), B. A. C. F. M. Paris.
477 Delaye (P.), C. A. R. n° 8.
478 Guenard (J.), 4e B. I.
479 Rideau (J.), 25e B. C. A.
480 Bossu (G.), 26e R. I.
481 Vallet (C.), D. M. I. Oujda.
482 Garaud (P.), S. E. P. R. 1er R. M.
483 Lux (L.), prytanée militaire.
484 Bedourede (R.), 18e R. I. P. C.
485 Sœur (G.), 27e B. I.
486 Malie (J.), B. T. M. I. A. Maroc.
487 Champ (J.), 1er R. I.
488 Castillon (F.), S. E. P. R. 4e R. M.
489 Laes-Cantel (F.), 1er R. I.
490 Gourdet (R.), 19e B. C. P.
491 Vincent (M.), D. C. I. Versailles.
492 Engel (M.), 1er R. I.
493 Henry (M.), 26e R. I.

Adjudants

a) Inscriptions anciennes.

Liste A.

1 Baciocchini (J.), 92e R. I.
2 Lamy (G.), 99e 1/2 B. I. A.
3 Fevre (M.), 2e B. C. P.
4 Humblot (R.), E. S. O. Cherchell.
5 Dumont (L.), 13e B. C. A.
6 Roy (A.), C. A. R. n° 3.
7 Simon (A.), C. S. F. A. Vincennes.
8 Dommergue (J.), S. E. P. R. 10e R. M.
9 Dubail (G.), 15e B. C. A.
10 Keller (R.), 7e R. T. A.
11 Tondeur (P.), 26e R. I.
12 François (A.), 5e R. T. M.

Liste B.

1 Leroy (H.), E. A. I. Saint-Maixent.
2 Menu (R.), 159e B. I. A.
3 Geray (L.), C. A. R. n° 1.
4 Pellegrin (R.), 1/99e R. I. A.
5 Bernardini (S.), 7e R. T. A.
6 Ceyzeriat (R.), 3/110e R. I. C.
7 Vadam (C.), 102e compagnie Q. G.
8 Haas (P.), 3e B. C. P.
9 Baudry (G.), 4e R. Z.
10 Bras (G.), 1er R. I.
11 Henry (E.), 4e R. T. M.
12 Goudslikker (R.), 2e B. C. P.
13 Baudimont (J.), S. E. P. R. 2e R. M.
14 Piriou (J.), 19e B. C. P.
15 Ricaud (F.), 1er R. I.
16 Haxaire (G.), 6e R. T. M.
17 Besson (E.), C. I. M. P. Caussades.
18 Olivier (R.), 1er R. T. M.
19 Michel (L.), E. M. P. les Andelys.
20 Couderq (R.), C. A. R. n° 101.
21 Bastien (R.), E. A. I. Saint-Maixent.

b) Inscriptions nouvelles.

Liste A.

1 Gruntz (F.), 9e B. T. M.
2 Marchi (J.), 4e R. T. M.
3 Taimmont (M.), 19e B. C. P.
4 Jaouen (R.), 3/110e R. I. C.
5 Ducassou (R.), 46e B. I.
6 Cochet (P.), 1er E. R. T.
7 Rebinguet (S.), 8e B. Z.
8 Gaudion (J.), 67e B. I.
9 Martinez (A.), 1er R. T. M.

Liste B.

1 Guillerme (J.), 4e B. I.
2 Conejero (R.), 2e R. T. A.
3 Theret (J.), 5e R. T. M.
4 Marteau (G.), 93e R. I.
5 Garcia (R.), 2e R. T. M.
6 Rio (A.), 2e R. T. M.
7 Zaragoza (J.), 2e R. T. M.
8 Di Bona (J.), 2e R. T. M.
9 Carrez (G.), 2e R. T. M.
10 Mondoloni (G.), B. T. M. I. A. Maroc.
11 Guimiot (G.), 1/99e R. I. A.
12 Jobart (G.), 93e R. I.
13 Malassen (J.), 5e R. T. M.
14 Arqueros (G.), 6e R. T. M.
15 Schertzer (E.), 9e B. T. M.
16 Bohec (F.), E. F. O. A.
17 Vergne (M.), 13e B. C. A.
18 Montuir (R.), 5e R. T. M.
19 Personne (J.), 67e B. I. P.
20 Carn (H.), C. I. S. S. Wilbad.
21 Thuru (H.), E. M. P. Aix-en-Provence.
22 Petit (R.), 29e B. C. P.
23 Vigny (L.), 4e R. T. M.
24 Kast (S.), 29e B. C. P.
25 Couture (G.), 92e R. I.
26 Lenoir (A.), E. M. P. Autun.
27 Andre (R.), E. M. P. N. A. Kolea.
28 Legourd (J.), 93e R. I.
29 Estan (R.), 152e R. I.
30 Escache (R.), 2e R. T. A.
31 Sudre (H.), 7e R. T. A.
32 Gonzales (J.), 2e R. T. A.
33 Tafani (C.), 7e R. T. A.
34 Sevilla (E.), 2e R. T. A.
35 Santos (L.), 2e R. T. A.
36 Krumenaker (E.), 2e R. T. A.
37 Gibaja (J.), 2e R. T. A.
38 Chochoy (J.), 2e R. T. M.
39 Lussiez (G.), 102e Cie Q. G.
40 Garineaud (F.), 1er R. T. A.
41 Laurent (E.), 1er R. T. A.
42 Abila (A.), 2e R. T. A.
43 Bonneau (J.), 4e B. I.
44 Stoll (G.), 7e R. T. A.
45 Brondeau (P.), E. A. I. Saint-Maixent.
46 Deyme (E.), 99e 1/2 B. I. A.
47 Brunet (L.), S. E. P. R. Tunisie.
48 Grivel (R.), 151e R. I.
49 Duprat (P.), 5e R. T. M.
50 Percier (F.), 20e B. C. P.
51 Colin (M.), 99e 1/2 B. I. A.
52 Gros (J.), D. C. I. Versailles.
53 Ruguet (C.), 5e R. T. M.
54 Wissang (M.), 35e R. I.
55 Voirin (J.), 3/110e R. I. C.
56 Vignard (P.), 46e B. I.
57 Plichard (D.), 3/110e R. I. C.
58 Prigent (P.), 1er R. T. A.
59 Hernandez (J.), 29e B. C. P.
60 Savary (J.), 5e B. C. P.
61 Mathiaud (R.), 2/99e R. I. A.
62 Uguen (C.), 19e B. C. P.
63 Bossy (J.), 19e B. C. P.
64 Bailly (A.), 5e R. T. M.
65 Colombier (A.), 21e B. C. P.
66 Hien (H.), 3e B. C. P.
67 Trouilh (J.), 93e R. I.
68 Kobler (H.), 67e B. I. P.
69 Thiefry (H.), 3/110e R. I. C.
70 Bastaert (P.), 19e B. C. P.
71 Lepigouchet (J.), 5e R. T. M.
72 Pomi (R.), E. H. M. Chamonix.
73 Collignon (J.), 151e R. I.
74 Delestre (R.), 1er R. T. A.
75 Chambon (J.), 2e R. T. A.
76 Perera (L.), 151e R. I.
77 Janvier (G.), 93e R. I.
78 Brelier (M.), 7e R. T. A.
79 Richard (G.), 2e R. T. A.
80 Gaucher (L.), 7e R. T. A.
81 Erhard (R.), 4e R. T. M.
82 Offner (G.), 152e R. I.
83 Girardot (E.), 30e B. C. P.
84 Jean (M.), 6e B. C. A.
85 Abadie (J.), 1er B. C. P.
86 Garcia (M.), 11e R. I. P. C.
87 Charron (P.), 4e R. T. M.
88 Orliange (M.), 26e R. I.
89 Virvaire (G.), 27e 1/2 B. I.
90 Garcia (J.), 2e R. T. A.
91 Di Meglio (M.), 1er R. T. A.
92 Grimaud (J.), 4e R. T. T.
93 Andrieu (G.), 93e R. I.
94 Collin (G.), 24e B. C. P.
95 Corbalan (A.), 2e R. T. A.
96 Brugiroux (R.), R. T. M.
97 Marlien (H.), 27e 1/2 B. I.
98 Carbuccia (T.), 20e B. C. P.
99 Bernadi (J.), D. I. M. Marseille.
100 Monange (J.), E. H. M. Chamonix.
101 Majeste-Lhens (J.), 2e R. T. A.
102 Vigouret (P.), 99e 1/2 B. I. A.
103 Pich (J.), 129e B. I.
104 Guillerme (T.), E. F. O. A.
105 Wack (M.), 26e R. I.
106 Heuveneers (P.), 2/99e R. I. A.
107 Dedenis (A.), 5e R. I.
108 Pol (F.), 4e R. T. M.
109 Bayard (J.), 92e R. I.
110 Eschbach (G.), 151e R. I.
111 Albert (F.), 1er R. I.
112 Subirana (L.), 4e R. T. T.
113 Macel (P.), 92e R. I.
114 Gouron (R.), 5e R. I.
115 Bancarel (A.), 27e B. I.
116 Paillas (R.), 1er R. I.
117 Mesnil (A.), 5e R. T. M.
118 Ellerich (R.), 43e 1/2 R. I.
119 Paoli (G.), 22e B. C. A.
120 Andot (G.), 2e B. C. P.
121 Ricoul (M.), 1er R. T. M.
122 Brochet (A.), 8e B. C. P.
123 Soubrillard (R.), 4e R. Z.
124 Griffart (P.), S. E. P. R. 3e R. M.
125 Lachenal (N.), 35e R. I.
126 Knittel (R.), 22e B. C. A.
127 Raveau (G.), 1er R. T. M.
128 Benard (J.), 27e 1/2 B. I.
129 Guitard (P.), 151e R. I.
130 André (M.), 5e R. T. M.
131 Chevalier (A.), 20e B. C. P.
132 Liebenguth (L.), 35e R. I.
133 Jamet (A.), 4e R. T. T.
134 Paris (R.), 35e R. I.
135 Avenet (M.), 26e R. I.
136 Ducrey (J.), 2/99e R. I. A.
137 Gougeon (M.), 5e R. I.
138 Porlerat (A.), C. A. R. n° 1.
139 Durand (R.), 9e B. Z.
140 Gout (L.), 2e B. C. P.
141 Girod (C.), 35e R. I.
142 Rouvet (P.), 27e B. I.
143 Marx (L.), 22e B. C. A.
144 Labussière (J.), 22e B. C. A.
145 Sayou (E.), 4e R. T. T.
146 Cibien (R.), E. M. P. Aix-en-Provence.
147 Chevalme (M.), S. E. P. R. 4e R. M.
148 Aubert (M.), B. A. C. F. M. Paris.
149 Mandagaran (A.), 126e B. I.
150 Guillem (P.), 1er R. T. A.
151 Rochette (A.), 30e B. C. P.
152 Bordat (A.), Centre mob. Châteauroux.
153 Montagne (M.), 8e B. Z.
154 Andanson (J.), 31e B. C. P.
155 Gelis (R.), 1er R. I.
156 Boutenegre (M.), 126e B. I.
157 Cau (L.), 4e R. T. T.
158 Perrin (M.), E. F. O. A.
159 Rouveyrol (M.), 1/99e R. I. A.
160 Celle (J.), 8e B. Z.
161 Kaltenbach (J.), 151e R. I.
162 Josue (H.), D. I. M. Marseille.
163 Heimburger (E.), 35e R. I.
164 Mezati (S.), 3e R. T. A.
165 Benammar (S.), 1er R. T. A.
166 Ristorcelli (F.), 26e R. I.
167 Gillet (J.), 26e R. I.
168 Vella (V.), 7e R. T. A.
169 Cizac (S.), 7e R. T. A.
170 Rege (C.), 8e B. Z.
171 Rivoal (C.), 35e R. I.
172 Faure-Gignoux (G.), 1/99e R. I. A.
173 Blanchet (G.), 1er B. C. P.
174 Canton (R.), 8e B. Z.
175 Cazes (J.), 26e R. I.
176 Chaudey (M.), 35e R. I.
177 Louet (R.), 92e R. I.
178 Magot (N.), 8e B. C. P.
179 Rollot (M.), 152e R. I.
180 Huganet (V.), 11e R. I. P. C.
181 Cirino (F.), 22e B. C. A.
182 Michelet (R.), 1/99e R. I. A.
183 Chaix (P.), 11e B. C. A.
184 François (R.), 26e R. I.
185 Regnier (A.), 13e B. C. A.
186 Bourrabier (R.), E.A.I. Saint-Maixent.
187 Revallier (A.), E. M. P. Billom.
188 Hilpert (N.), 151e R. I.
189 Levalleux (R.), 43e B. I.
190 Simon (P.), 1er R. I.
191 Jaszinski (M.), 92e R. I.
192 Marx (G.), S. E. P. R. 6e R. M.

193 Elie (M.), 13e B. C. A.
194 Pelicier (R.), G.I.T.C.M.-C.P.4 Fréjus.
195 Leble (P.), 6e B. C. A.
196 Bergez (H.), 7e R. T. A.
197 Thomassin (M.), C. E. A. Cattenon.
198 Corre (J.), 31e B. C. P.
199 Clerc (A.), S. E. P. R. 1er R. M.
200 Le Monnier (A.), 5e R. T. M.
201 Gehin (P.), 151e R. I.
202 Moraux (D.), 4e B. I.
203 Vanlierde (A.), 93e R. I.
204 Adam (A.), C. A. R. n° 7.
205 Lepage (L.), 8e B. Z.
206 Simon (J.), 22e B. C. A.
207 Vacherat (M.), 1er R. I.
208 Jacot (J.), 159e B. I. A.
209 Crosnier (J.), 1er R. I.
210 Lacasse (J.), 1er R. T. A.
211 Bonneau (J.), 3e B. Z.
212 Maquer (R.), 15e B. C. A.
213 Bernhardt (E.), 2e R. T. A.
214 Donzey (G.), 159e B. I. A.
215 Tard (G.), 126e B. I.
216 Loubet (P.), 11e B. C. A.
217 Mace (J.), G.S.E.E.M.S. Paris.
218 Bruillet (P.), 1er R. I.
219 Leroy (B.), 25e B. C. A.
220 Blouc'h (J.), 92e R. I.
221 Montagne (R.), 123e E.R.G.T.

Sergents-majors.

a) Inscriptions anciennes.

Liste A.

1 Kolb (J.), E. A. I. Saint-Maixent.
2 Inizan (J.), 5e B. C. P.
3 Caron (J.), 2e B. C. P.
4 Pérard (E.), 92e R. I.
5 Gimenot (J.), 3/110e R. I. C.
6 Fourrier (R.), 3/110e R. I. C.
7 Guillarmo (Y.), 93e R. I.
8 André (J.), 5e R. I.
9 Sontag (G.), C. A. R. n° 6.
10 Truffier (M.), 43e B. I.
11 Aguilar (S.), 1er R. I.
12 Chaleau (H.), 19e B. C. P.
13 Gaucherot (P.), D. C. I. Versailles.
14 Delhaye (D.), 67e B. I. P.
15 Vincent (M.), C. A. R. n° 1.
16 Laval (M.), 99e 1/2 B. I. A.

Liste B.

1 Merle (M.), 92e R. I.
2 Quesnel (P.), 9e B. Z.
3 Gaillard (R.), 159e B. I. A.
4 Roig (R.), 3e B. Z.
5 De Peretti (J.), C. A. R. n° 9.
6 Calbo (G.), 1er R. T. A.
7 Sajous (J.), 9e B. Z.
8 Douau (R.), 18e R. I. P. C.
9 Prévost (J.), 1er R. I.
10 Guigon (A.), 20e B. C. P.
11 Raigue (A.), 35e R. I.
12 Jovet (H.), C. E. P. M. Rabat.

b) Inscriptions nouvelles.

Liste A.

1 Soule (H.), 9e B. Z.
2 Trullard (A.), 1er R. I.
3 Potelle (G.), 99e 1/2 B. I. A.
4 Lempereur (M.), C. A. R n° 1.

Liste B.

1 Vaugrenard (G.), 7e R. T. A.
2 Monneret (P.), 16e B. C. P.
3 Pellizzoni (P.), 7e B. C. A.
4 Durand (R.), D. I. M. Marseille.
5 Duquenne (G.), 5e R. T. M.
6 Brumont (J.), 2e R. T. M.
7 Bertrand (A.), 2e R. T. M.
8 Picard (P.), 2e R. T. M.
9 Bodin (G.), 2e R. T. M.
10 Cruz (J.), 2e R. T. M.
11 Mear (M.), 2e R. T. M.
12 Roux (P.), 2e B. Z.
13 Fariset (M.), 21e B. C. P.
14 Day (M.), 2e R. T. M.
15 Quilichini (Don B.), 2e R.T.A
16 Roussey (P.), 46e B. I.
17 Huon (T.), 7e R. T. A.
18 Belpoix (R.), 5e R. T. M.
19 Adloff (R.), 152e R. I.
20 Caudy (L.), 93e R. I.
21 Hauck (P.), 9e B. T. M.
22 Mayadoux (A.), 46e B. I.
23 Martin (L.), 9e B. T. M.
24 Grange (R.), 5e B. C. P.
25 Hinguant (J.), 93e R. I.
26 Perrin (C.), 152e R. I.
27 Balsier (J.), 1er E. R. T.
28 Castillon (L.), 11e B. C. A.
29 Penamen (A.), 21e B. C. P.
30 Mozet (F.), 152e R. I.
31 Barrois (C.), 2e R. T. A.
32 Leguiller (L.), 46e B. I.
33 Chalm (J.), 3e R. C. P.
34 Moison (A.), 29e B. C. P.
35 Boridant (A.), 26e R. I.
36 Metz (G.), 2e R. T. A.
37 Reverse (R.), 16e B. C. P.
38 Chaminadas (G.), 159e B. I. A.
39 Huet (A.), 5e R. I.
40 Rollin (G.), 3e B. C. P.
41 Thoreau (M.), 43e B. I.
42 Latour (R.), C. A. R. n° 102.
43 Lazcanotegui (M.), 5e B. C. P.
44 Lesgoirres (H.), 93e R. I.
45 Ortoli-Ours (R.), 4e R. T. T.
46 Bufel (A.), 15e B. C. A.
47 Perrotin (M.), 5e R. I.
48 Schaeffer (D.), C. A. R. n° 6.
49 Gengembre (L.), 7e B. C. A.
50 Lemaire (L.), 7e R. T. A.
51 Hiltenbrand (R.), 8e B. C. P.
52 Van Wonterghem (M.), 5e R. I.
53 Dekeyser (A.), 5e R. T. M.
54 Dubois (G.), 5e R. T. M.
55 Thooris (M.), 19e B. C. P.
56 Goubinat (A.), 27e R. I.
57 Despessailles (G.), 2/99e R.I.A.
58 Pellerin (A.), 99e 1/2 B. I. A.
59 Kosinski (A.), 67e B. I. P.
60 Goion (P.), 5e R. I.
61 Moulin (F.), 152e R. I.
62 Agez (J.), 41e R. I
63 Grossard (J.), 4e B. I.
64 Vachet (R.), 35e R. I.
65 Gillot (P.), 5e R. I.
66 Pendaries (C.), 93e R. I.
67 Chourrist (M.), 3/110e R. I. C.
68 Baradel (R.), 6e B. C. A.
69 Arrouey (P.), 7e R. T. A.
70 Tristani (C.), 7e R. T. A.
71 Albertini (J.), 7e R. T. A.
72 Alleaume (R.), 7e R. T. A.
73 Martial (P.), G. I. T. C. M., C. P. A. Fréjus.
74 Brouillard (H.), 7e R. T. A.
75 Merit (M.), 7e R. T. A.
76 Lopez (A.), 2e R. T. A.
77 Legoff (A.), 7e R. T. A.
78 Richard (M.), 93e R. I.
79 Blanchard (E.), 151e R. I.
80 Rousselot (R.), 35e R. I.
81 Rouyer (A.), C. A. R. n° 6.
82 Baron (E.), 4e R. T. M.
83 Pocker (R.), 6e R. T. M.
84 Milandre (J.), 4e R. T. M.
85 Vigier (J.), 4e R. T. M
86 Marchand (E.), E. M. P. Autun.
87 David (N.), 4e R. T. M.
88 Ollivier (J.), 4e B. I.
89 Faton (R.), 35e R. I.
90 Valentin (J.), 151e R. I.
91 Jan (R.), 7e R. T. A.
92 Leborgne (Y.), 41e R. I.
93 Lenoire (R.), 93e R. I.
94 Apourceaux (M.), 19e B. C. P.
95 Pages (J.), 26e R. I.
96 Ragazzi (M.), 1er R. I.
97 Muller (J.), 30e B. C. P.
98 Libert (A.), 67e B. I. P.
99 Wartel (S.), 46e B. I.
100 Bris (D.), 41e R. I.
101 Obert (R.), 1/99e R. I. A.
102 Edme (J.), 27e B. I.
103 Duchesne (M.), 152e R. I.
104 Tanneau (P.), 3e B. C. P.
105 Joubert (P.), 67e B. I. P.
106 Bourdy (M.), 4e R. T. T.
107 Dessauvages (A.), 31e B. C. P.
108 Rougon (A.), 1er R. T. M.
109 Duchesne (R.), 4e R. T. M.
110 Gérardin (R.), 26e R. I.
111 Boissière (G.), 1er R. I.
112 Lamargot (J.), 20e B. C. P.
113 Bellemin (J.), 2/99e R. I. A.
114 Barras (A.), 43e 1/2 B. I.
115 Moreau (A.), 4e R. T. M.
116 Gabayet (J.), 15e B. C. A.
117 Chabernaud (F.), 30e B. C. P.
118 Henry (A.), 151e R. I.
119 Tacail (G.), Centre mob. Epinal.
120 Simon (L.), 26e R. I.
121 Béroux (G.), S. E. P. R. 6e R. M.
122 David (R.), 2/99e R. I. A.
123 Bacrot (H.), 5e R. I.
124 Papeil (V.), 5e R. I.
125 Bozzi (J.), D. I. M. Marseille.
126 Cour (J.), D. I. M. Marseille.
127 Sanchez (M.), 4e R. T. T.
128 Vocanson (C.), 2/99e R. I. A.
129 Weber (E.), 5e Cie des services.
130 Semonin (D.), S. E. P. R. 3e R. M.
131 Boulteaux (G.), 4e R. T. T.
132 Rizon (A.), 126e B. I.
133 Jean (L.), 1er R. I.
134 Galliot (J.), 43e 1/2 B. I.
135 Le Rezollier (L.), Base mil. Oran.
136 Barreau (M.), 4e R. T. M.
137 Lefèvre (P.), B. A. C. F. M. Paris.
138 Lorrain (J.), 5e R. I.
139 Chenel (R.), 92e R. I.
140 Bianchi (P.), E. M. P. Aix-en-Provence
141 Deconquand (P.), 7e R. T. A.
142 Legall (J.), 7e R. T. A.
143 Jacquelin (H.), 2e B. Z.
144 Trapes (J.), 7e R. T. A.
145 Ganivet (L.), 2e R. T. A.
146 Saint-Martin (A.), 1er R. T. A
147 Cozic (A.), 41e R. I.
148 Gogger (A.), D. I. M. Marseille.
149 Orsetti (P.), Base mil. Oran.
150 Jaouen (E.), S. E. P. R 3e R. M.
151 Galabru (J.), 6e R. T. M.
152 Guillaud (A.), 22e B. C. A.
153 Morales (M.), 1er E. R. T.
154 Puyou-Bracq (L.), 152e R. I.
155 Vaissière (L.), 1er R. T. M.
156 Benesse (P.), 7e R. T. A.

Sergents-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

Liste A.

1 Sailler (P.), 35e R. I.
2 Berche (A.), 5e B. C. P.
3 Voindrot (R.), 152e R. I.
4 Palacchini (A.), 93e R. I.
5 Peillard (H.), 6e B. C. A.
6 Grange (L.), C. A. R. n° 7.
7 François (A.), 8e B. C. P.
8 Patte (A.), 30e B. C. P.
9 Cathala (R.), S. E. P. R. 9e R. M.
10 Sevrette (C.), E. N. E. P. M. Pau.
11 Campana (J.), 7e B. C. A.
12 S. N. P. Foudil ben Abdelkacem, 7e R. T. A.
13 Bertout (E.), 1er R. I.
14 Monachon (J.), 27e B. C. A.
15 Aubin (P.), 101e Cie Q. G.
16 Franck (J.), 29e B. C. P.
17 Christiaens (J.), 43e 1/2 B. I.
18 Lemaire (P.), S. E. P. R. 2e R. M.
19 Schmitt (C.), 2e B. C. P.
20 Spinosi (J.), S. E. P. R. 9e R. M.
21 Poilleaux (R.), S. E. P. R. 1er R. M.
22 Ciraud (G.), B. T. M. I. A. Bordeaux.
23 Descoins (F.), 3e R. T. A.
24 Allavene (F.), 3e B. C. P.
25 Aumaille (L.), G. I. T. C. M., C. P. 4. Fréjus.
26 Carpentier (F.), 93e R. I.

Liste B.

1 Lecocq (A.), 93e R. I.
2 Boyaval (A.), 43e 1/2 B. I.
3 Richard (M.), 1er B. C. P.
4 Duchene (L.), 5e R. I.
5 Boulier (A.), 27e B. C. A.
6 Maupetit (R.), 11e R. I. P. C.
7 Aubert (J.), 7e R. T. A.
8 Dumez (A.), 19e B. C. P.
9 Chabbert (J.), 1er R. T. M.
10 Verschueren (G.), centre mob. Douai.
11 Raynaud (G.), 92e R. I.
12 Lacoste (A.), 5e R. I.
13 Rouchon (G.), 2/99e R. I. A.
14 Morisset (R.), E. M. P. Aix-en-Provence.
15 Putod (L.), 2e B. C. P.
16 Donati (S.), 7e B. C. A.
17 Jan (F.), C. A. R. n° 3.
18 Bastide (R.), Prytanée militaire.
19 Cauchy (C.), 99e 1/2 B. I. A.
20 Muller (H.), 31e B. C. P.
21 Bleimling (A.), 9e B. T. M.
22 Beyaert (R.), 43e B. I.
23 Hébert (M.), D. I. M. Marseille.
24 Lesaux (M.), 151e R. I.
25 Carillon (M.), 3e B. C. P.
26 Legendre (R.), 7e R. T. A.
27 Bordas (R.), 13e B. C. A.

b) Inscriptions nouvelles.

Liste A.

1 Dubuy (H.), 27e 1/2 B. I.
2 Sola (F.), 5e R. T. M.
3 Vallade (L.), 5e R. T. M.
4 Tailhades (R.), 5e R. I.
5 Lopez (R.), 6e R. T. M.
6 Le Mer (H.), E. S. O. Strasbourg.
7 Brillaud (E.), 1er R. I.
8 Rougeot (L.), 35e R. I.
9 Vanhoutte (E.), 6e B. C. A.
10 Staebler (C.), Prytanée militaire.
11 Cantuern (M.), 1e R. Z.
12 Desayes (J.), C. A. R. n° 2.
13 Cheverry (P.), 5e R. I.
14 Pierallini (E.), 2e B. C. P.
15 Fosse (J.), 26e R. I.
16 Bordes (R.), 93e R. I.
17 Foucher (F.), 7e B. C. A.
18 Roux (A.), 13e B. C. A.
19 Marthy (A.), B. A. C. F. M. Paris.

20 Picquart (J.), 5e R. T. M.
21 Frayard (F.), 46e B. I.
22 Mens (H.), Cie inf. autonome Vienne.
23 Barrau (G.), Cie camp n° 301.
24 Julien (R.), 92e R. I.
25 Sampy (R.), 151e R. I.
26 Rouchon-Brayard (G.), 7e B. C. A.

Liste B.

1 Gutter (A.), 1er R. I.
2 Scopel (L.), 21e B. C. P.
3 Pinson (M.), 6e R. T. M.
4 Martin (G.), 3e B. C. P.
5 Bosse (A.), 11e B. C. A.
6 Litzelmann (F.), 99e 1/2 B.I.A.
7 Schmitt (R.), 6e R. T. M.
8 Canonne (A.), C. I. S. S. Wilbad.
9 Gendarme (M.), 26e R. I.
10 Goutenegre (J.), 5e Cie des services.
11 Cesary (R.), 11e B. C. A.
12 Vanmarke (P.), 1er R. I.
13 Serena (P.), S. E. P. R. 5e R. M.
14 Simonet (A.), 2e R. T. M.
15 Desmet (M.), 5e B. C. P.
16 Vasnier (C.), 1er B. C. P.
17 Perrin (G.), 8e B. C. P.
18 Charletty (M.), 1/99e R. I. A
19 Moret (J.), 1er R. I.
20 Georges (A.), 23e B. C. A.
21 Planche (G.), E. A. I. Saint-Maixent.
22 Henry (R.), E. S. O. Strasbourg.
23 Moby (R.), 153e R. I.
24 Taudou (F.), Prytanée militaire.
25 Demangeot (Y.), 4e R. T. M.
26 Girardot (J.), 21e B. C. P.
27 Galliot (J.), E. F. O. A.
28 Buhler (M.), E. N. E. P. M. Pau.
29 Faure (R.), 1er R. I.
30 Medout-Marère (V.), 5e R. I.
31 Saliceti (M.), 30e B. C. P.
32 Therry (M.), 27e 1/2 B. I.
33 Troccaz (R.), 99e 1/2 B. I. A.
34 Netteler (J.), 151e R. I.
35 Ariza (J.), E. M. P. Autun.
36 Saincaize (N.), 2e R. T. M.
37 Grego (D.), 2e R. T. M.
38 Bonetti (B.), 2e R. T. M.
39 Cardon (L.), 2e R. T. M.
40 Henry (R.), E. M. P. Autun.
41 Cottin (M.), 2e R. T. M.
42 Michel (R.), 2e R. T. M.
43 Nicot (D.), 2e R. T. M.
44 Valeau (G.), 2e R. T. M.
45 Wack (A.), 2e R. T. M.
46 Passavy (A.), 2e R. T. M.
47 Massiet (E.), 2e R. T. M.
48 Weber (J.), 2e R. T. M.
49 Mailloux (C.), 2e R. T. M.
50 Pineau (G.), 2e R. T. M.
51 Perjean (H.), 2e R. T. M.
52 Bolard (G.), 8e B. Z.
53 Ducheneux (R.), 2e R. T. M.
54 Frances (P.), E. S. O. Strasbourg.
55 Evrard (R.), 5e R. T. M.
56 Jambot (F.), 35e R. I.
57 Orveau (C.), 2e B. Z.
58 Bertault (J.), 1er R. I.
59 Barraud (A.), 1er B. C. P.
60 Pontvianne (P.), 1er R. T. M.
61 Pigot (L.), 31e B. C. P.
62 Rousset (J.), C. R. P. 901/1
63 Charles (J.), 1er R. T. A.
64 Le Pape (M.), 5e R. T. M.
65 Coulot (R.), 5e R. T. M.
66 Favre (R.), 27e B. C. A.
67 Tucoulet (G.), 1er R. T. A.
68 Brailly (G.), 5e R. T. M.
69 Buisson (R.), E. M. P. Autun.
70 Durand (L.), E. M. P. Autun.
71 Blanchot (R.), 6e R. T. M.
72 Beaujean (C.), 1er B. C. P.
73 Demory (J.), 3/110e R. I. C
74 Corairy (C.), 41e R.I.
75 Gremier (M.), 126e R.I.
76 Bertails (J.), 1er E.R.T.
77 Ducoup (G.), E.S.O. strasbourg.
78 Roisselier (G.), E.A.I. Saint-Maixent.
79 Boudart (D.), 5e R.T.M.
80 Carpentier (M.), 5e B.C.P.
81 Baralle (A.), 5e B.C.P.
82 Kerner (M.), 1er R.I.
83 Fauquembergue (R.), 7e R.T.A.
84 Leguillou (F.), E.M.P. les Andelys.
85 Lamboley (C.), 4e B.I.
86 Guillet (L.), 1er R.T.M.
87 Blondet (C.), E.M.P. Autun.
88 Guilbaud (F.), Prytanée militaire.
89 Leleu (R.), 2e R.T.A.
90 Barrio (A.), 2e B.C.P.
91 Morice (R.), 1er E.R.T.
92 Gard (J.), E.A.I. Saint-Maixent.
93 Escalier (A.), C.A.R. n° 9,
94 Aernout (G.), 1er R.I.
95 Lapart (J.), 93e R.I.
96 Barrière (J.), 21e B.C.P.
97 Imbault (R.), 3e R.T.A.
98 Bigot (P.), 93e R.I.
99 Pommier (P.), 5e R.T.M.
100 Lemarinel (L.), 5e R.I.
101 Hespelle (C.), 29e B.C.P.
102 Bisleau (R.), 5e R.T.M.
103 Moneger (J.), 21e B.C.P.
104 Navarro (J.), 2e R.T.A.
105 Gaudibert (P.), E.M.P. Aix-en-Provence.
106 Allard (A.), 21e B.C.P.
107 Rimbert (L.), 6e B.C.A.
108 Chapuis (G.), 13e B.C.A.
109 Gobert (G.), 151e R.I.
110 Espagnet (R.), 6e R.T.M.
111 Viallaneix (M.), 21e B.C.P.
112 Gigaux (R.), 93e R.I.
113 Salles (A.), 5e 1/2 B.C.A.
114 Cuvillier (F.), 2e B.Z.
115 Boyer (R.), 27e B.C.A.
116 Saint-Cricq (J.), E.M.P. Billom.
117 Natovova (E.), E.M.P. Billom.
118 Dumond (M.), 92e R.I.
119 Courgey (P.), 5e B.C.P.
120 Pierson (R.), 151e R.I.
121 Vilcocq (G.), 1er E.R.T.
122 Guibal (J.), Group. rég. d'exploitation trans. Paris.
123 Campocasso (P.), E.M.P. Aix-en-Provence.
124 Lelur (A.), Group. rég. d'exploitation trans. Paris.
125 Bernard (P.), 1er R.I.
126 Nicolas (J.), E.A.I. Saint-Maixent.
127 Degros (R.), 152e R.I.
128 Mariette (R.), Prytanée militaire.
129 Nicolas (M.), 2e R.T.A.
130 Mille (M.), 7e R.T.A.
131 Dutrieux (R.), 43e 1/2 B.I.
132 Roustant (J.), 151e R.I.
133 Moriot (A.), 1er B.C.P.
134 Foucaud (P.), E.F.O.A.
135 Olivier (A.), 4e R.T.T.
136 Varnier (J.), 151e R.I.
137 Manceau (J.), 2e R.T.A.
138 Chalençon (Y.), 11e B.C.A.
139 Mathieu (M.), 7e R.T.A.
140 Guellec (J.), E.S.O. Strasbourg.
141 Lopez (E.), 2e R.T.A.
142 Lemoine (J.), 35e R.I.
143 Dudognon (E.), 30e B.C.P.
144 Gonerec (Y.), E.S.O. Strasbourg.
145 Fombonne (A.), 92e R.I.
146 Mouth (M.), 5e R.T.M.
147 Pierrel (Y.), 1er R.I.
148 Causeur (Y.), 7e R.T.A.
149 Delaille (M.), 67e B.I.P.
150 Lancou (J.), 21e B.C.P.
151 Coutard (M.), 5e B.C.P.
152 Guillon (B.), E.S.O. Strasbourg.
153 Varret (E.), 3/110e R.I.C.
154 Harat (A.), 2e R.T.A.
155 Aller (A.), 93e R.I.
156 Quien (C.), 151e R.I.
157 Willot (N.), 46e R.I.
158 Zampi (D.), 2e R.T.A.
159 Galou (R.), 93e R.I.
160 Garrec (R.), 1er R.T.A.
161 Boulay (P.), E.S.O. Strasbourg.
162 Slama (R.), 2e R.T.A
163 Dumagnier (M.), 3e B.C.P.
164 Archambaud (J.), E.A.I. saint-Maixent.
165 Salmon (R.), E.S.O. Strasbourg.
166 Mazet (M.), 5e B.C.P.
167 Lesunn (H.), Prytanée militaire.
168 Bonnet (C.), 1er R.T.A.
169 Fauvergue (C.), E.S.O. Strasbourg.
170 Vitmann (L.), E.S.O. Strasbourg.
171 Caunègre (A.), 2e B.Z.
172 Bœuf (J.), 13e B.C.A.
173 Louit (J.), 5e R.T.T.
174 Pinault (A.), 5e R.T.M.
175 Lafont (J.), 4e R.T.T.
176 Livolsi (F.), 4e R.Z.
177 Messika (C.), 4e R.T.T.
178 Naski (A.), C.A.R. n° 121.
179 Bourouis (P.), 151e R.I.
180 Boison (R.), B.C.A.
181 Marsan (R.), 31e B.C.P.
182 Ducarn (J.), 8e B.C.P.
183 Lebrech (L.), 1er E.R.T.
184 Astre (E.), Base mil. Marseille.
185 Astre (R.), Base mil. Marseille.
186 Galland (G.), 5e B.C.P.
187 Mailland (E.), 15e B.C.A.
188 Daviet (M.), 1er R.I.
189 Lecornu (G.), 15e B.C.A.
190 Morini (G.), 19e B.C.A.
191 Mousset (A.), 35e R.I.
192 Foure (O.), 35e R.I.
193 Pages (A.), 5e R.T.M.
194 Barra (L.), 43e B.I.
195 Mampaey (E.), 31e B.C.P.
196 Noyelle (M.), 46e B.I.
197 Bricourt (R.), 46e B.I.
198 Sakwinski (C.), 46e B.I.
199 Pompey (H.), 24e B.C.P.
200 Hirsch (R.), 19e B.C.P.
201 Gayraud (P.), 21e B.C.P.
202 Poletto (G.), 24e B.C.P.
203 Carlus (A.), 31e B.C.P.
204 Scaillierez (G.), 31e B.C.P.
205 Bouchut (R.), 4e B.I.
206 Gierech (F.), 29e B.C.P.
207 Gauthier (H.), 27e B.I.
208 Perhirin (J.), 93e R.I.
209 Augereau (R.), 5e B.C.P.
210 Cardiet (V.), 41e R.I.
211 Baby (A.), 11e B.C.A.
212 Favennec (J.), 41e R.I.
213 Nicollet (R.), 11e B.C.A.
214 Charre (P.), E.M.P.N.A. Koléa.
215 Tailhades (R.), 6e B.C.A.
216 Elwert (J.), C.A.R. n° 111.
217 Lemoine (P.), G.S.E.E.M.S. Paris.
218 Grosjean (G.), G.S.E.E.M.S. Paris.
219 Lavergne (P.), B.A.C.F.M. Paris.
220 Lacroix (M.), E.M.P. Autun.
221 Barbet (J.), 46e B.I.
222 Dancelle (A.), E.M.P. Autun.
223 Deredec (J.), 1er E.R.T.
224 Planiec (L.), 21e B.C.P.
225 Guillou (P.), C.R.I.O.T. n° 3.
226 Lardeau (R.), 5e R.T.M.
227 Klein (R.), E.M.P. Aix-en-Provence.
228 Hourmagnou (J.), 29e B.C.P.
229 Pouilly (E.), 1er E.R.T.
230 Durilleul (R.), 7e R.T.A.
231 Leguen (L.), 41e R.I.
232 Plandet (F.), Prytanée militaire.
233 Cornebise (P.), 1er E.R.T.
234 Colbert (J.), 3e B.C.P.
235 Fieve (N.), 3/110 R.I.C.
236 Page (G.), 3/110e R.I.C.
237 Carpentier (L.), 5e R.T.M.
238 Leroy (A.), 3/110e R.I.C.
239 Baes (H.), 3/110e R.I.C.
240 Antoine (E.), 27e B.C.A.
241 Labat (J.), 29e B.C.P.
242 Chabrillat (A.), 8e B.C.P.
243 Chassaigne (C.), 3e B.C.P.
244 Vechenauski (J.), 1er R.T.A.
245 Codel (A.), 1er R.T.A.
246 Heux (R.), Ce camp n° 300.
247 Fumery (A.), 19e B.C.P.
248 Dubernat (R.), 19e B.C.P.
249 Buttin (A.), 5e R.I.
250 Garnier (A.), 5e 1/2 B.C.A.
251 Jacques (A.), 151e R.I.
252 Millaire (J.), 46e R.I.
253 Payen (L.), 46e B.I.
254 Parmentier (H.), 151e R.I.
255 Culot (C.), 5e B.C.P.
256 Morel (P.), 20e B.C.P.
257 Gonthier (J.), 5e R.I.
258 Poumirou (G.), 3/110e R.I.C.
259 Toumasou (J.), 5e R.I.
260 Muller (J.), 2/99e R.I.A.
261 Bernet (J.), 1er R.T.M.
262 Laurent (R.), 2/99e R.I.A.
263 Lecendrier (F.), S.E.P.R. 3e R.M.
264 Lescouzères (R.), 41e R.I.
265 Godart (M.), 46e B.C.P.
266 Pernot (G.), 4e B.I.
267 Deuffic (H.), 41e R.I.
268 Laflotte (J.), 8e B.C.P.
269 Bouc (M.), 30e B.C.P.
270 Capendu (F.), 159e B.I.A.
271 Saunot (J.), 159e B.I.A.
272 Curie (J.), 35e R.I.
273 Girande (R.), 8e B.C.P.
274 Lepalud (R.), E.F.O.A.
275 Antoniutti (D.), G.S.E.E.M.S. Paris.
276 Thiery (V.), E.M.P. Autun.
277 Buessard (M.), 35e R.I.
278 Briatte (L.), 67e B.I.P.
279 Willot (C.), 43e 1/2 B.I.
280 Marchand (R.), 4e B.I.
281 Triaulaire (P.), 29e B.C.P.
282 Rosset (L.), E.S.O. Strasbourg.
283 Queffelec (G.), 1er R.I.
284 Pelatan (A.), G.I.T.C.M., C.P. à Fréjus.
285 Voufelt (R.), 1er R.I.
286 Coudray (F.), 5e B.C.P.
287 Collin (M.), 26e R.I.
288 Mathieu (J.), 19e B.C.P.
289 Moins (A.), 35e R.I.
290 Comte (L.), 5e R.T.M.
291 Corne (R.), D.C.I. Versailles.
292 Masfrand (J.), 1er R.T.A.
293 Monamicq (L.), 6e R.T.M.
294 Lesage (S.), 16e B.C.P.
295 Boellinger (L.), 3/110e R.I.C.
296 Julien (A.), 2/99e R.I.A.
297 Boisseau (R.), 5e B.C.P.
298 Kerfyser (M.), 5e R.T.M.
299 Cluzeau (R.), 5e R.T.M.
300 Gernez (R.), 5e R.T.M
301 Charlier (R.), 67e B.I.P.

302 Martin (R.), 1er R.T.A.
303 Vermandel (O.), 5e R.T.M.
304 Courrèges (H.), E.M.P. Aix-en-Provence.
305 Royet (J.), 13e B.C.A.
306 Chauchot (J.), 159e B.I.A.
307 Laine (A.), 5e R.T.M.
308 Burais (R.), 9e B.T.M.
309 Bernard (L.), 5e Ce des services.
310 Cavaille (H.), 93e R.I.
311 Lavayssière (M.), 29e B.C.P.
312 Chatam (A.), 7e R.T.A.
313 Letenneur (P.), 41e R.I.
314 Baudry (Y.), Prytanée militaire.
315 Hegy (R.), D.I.M. Marseille.
316 Savoyant (J.), 2/99e R.I.A.
317 Delavigne (M.), 93e R.I.
318 Sicot (H.), 2e B.Z.
319 Regley (J.), 26e R.I.
320 Roucole (F.), 5e R.T.M.
321 Pressans (L.), S.E.P.R. 5e R.M.
322 Bensmail (M.), 1er R.T.A.
323 Poirel (J.), 5e R.I.
324 Kerninon (A.), 41e R.I.
325 Boisson (P.), 7e R.T.A.
326 Goallou (J.), 7e R.T.A.
327 Druart (R.), 7e R.T.A.
328 Gadat (J.), 7e R.T.A.
329 Bontemps (R.), 7e R.T.A.
330 Brau (A.), 41e R.I.
331 Gerbot (G.), S.E.P.R. 7e R.M.
332 Lafaye (J.), 7e R.T.A.
333 Papot (L.), 93e R.I.
334 Jauze (G.), D.I.M. Marseille.
335 Acquaviva (J.), 1er R.T.A.
336 Guerchoux (A.), 7e R.T.A.
337 Lafont (J.), 41e R.I.
338 Rico (A.), 9e B.Z.
339 Guillemot (J.), 7e R.T.A.
340 Paris (D.), 7e R.T.A.
341 Ravier (A.), 7e R.T.A.
342 Vidal (R.), Ce camp no 300.
343 Jacquet (P.), 7e R.T.A.
344 Polito (J.), 3e R.T.A.
345 Zouiche Hassen ben Mohamed, 7e R.T.A.
346 Pretot (R.), 7e R.T.A.
347 Peypelu (R.), 7e R.T.A.
348 Pimin (A.), 7e R.T.A.
349 Marcillac (A.), 7e R.T.A.
350 Mallet (A.), 3e R.T.A.
351 Pailleux (H.), 1er R.I.
352 Passemard (E.), 35e R.I.
353 Rebeyrotte (J.), 24e B.C.P.
354 Semenoff (R.), 4e B.I.
355 Patron (A.), 11e B.C.A.
356 Prieur (M.), Prytanée militaire.
357 Bonvallet (R.), 8e B.C.P.
358 Trauchessec (R.), 5e R.T.M.
359 Leblond (G.), 11e R.I.P.C.
360 Guerlet (R.), 6e R.T.M.
361 Mochly (E.), 6e R.T.M.
362 Bernard (G.), 1er R.I.
363 Doussot (A.), Ce camp no 302.
364 Cornut (M.), 92e R.I.
365 Pietri (A.), 1er R.T.M.
366 Broutin (F.), 20e B.C.P.
367 Muselli (P.), G.I.T.C.M., C.P. 4 Fréjus.
368 Chippaux (J.), 35e R.I.
369 Guyon (V.), 6e B.C.P.
370 Noiry (S.), 92e R.I.
371 Guegen (L.), 19e B.C.P.
372 Cerda (L.), 4e R.T.M.
373 Amouroux (L.), 4e R.T.M.
374 Daheron (Y.), C.A.R. no 3.
375 Fabre (G.), 46e R.I.
376 Thuillères (A.), 3e B.C.P.
377 Bigot (L.), 2e B.Z.
378 Nicolai (J.), 5e R.T.M.
379 Grand (G.), 6e B.C.A.
380 Zegar (M.), 3e R.T.A.
381 Denjean (J.), 2e B.C.P.
382 Duplessy (L.), 5e B.C.P.
383 Buisson (A.), 30e B.C.P.
384 Marchal (H.), 19e B.C.P.
385 Bron (G.), 5e B.C.P.
386 Prevost (M.), 93e R.I.
387 Nasseys (R.), 2e R.I.
388 Roblin (A.), 151e R.I.
389 Vincendet (R.), 15e B.C.A.
390 Delengaigne (H.), 13e B.C.A.
391 Revillard (M.), 27e B. C. A.
392 Grosjean (C.), 151e R. I.
393 Thomas (R.), 1er R. I.
394 Laurent (G.), 92e R. I.
395 Sumday (A.), 151e R. I.
396 Bonquet (J.), 41e R. I.
397 Quintard (M.), 11e R. I. P. C.
398 Roubert (L.), 2e R. T. A.
399 Barboux (A.), 99e 1/2 B. I. A.
400 Philippe (A.), 3e B. Z.
401 Descamps (P.), 31e B. C. P.
402 Dupuy (J.), 93e R. I.
403 Soudier (G.), 27e B. I.
404 Lecorre (D.), 93e R. I.
405 Martel (G.), base transit Cherbourg.
406 Vrignon (G.), S. E. P. R. 3e R. M.
407 Delente (C.), 7e R. T. A.
408 Grard (J.), 5e R. T. M.
409 Sebille (A.), 19e B. C. P.
410 Lohou (G.), 41e R. I.
411 Maucourant (P.), 4e B. I.
412 Hasemann (R.), 31e B. C. P.
413 Boiteau (J.), 5e R. T. M.
414 Collot (G.), 1er R. I.
415 Gourves (P.), 151e R. I.
416 Majau (E.), 5e R. I.
417 Lemerdy (F.), 1er R. I.
418 Moroni (J.), 35e R. I.
419 Bouchet (L.), 99e 1/2 B. I. A.
420 Balembits (A.), 41e R. I.
421 Remp (A.), 46e R. I.
422 Laurette (F.), 6e B. C. A.
423 Albouy (A.), 99e 1/2 B. I. A.
424 Albertini (J.), 5e R. T. M.
425 Girodet (R.), 9e B. Z.
426 Rapp (M.), 4e B. I.
427 Reau (R.), 4e R. T. T.
428 Leclerc (M.), 93e R. I.
429 Bosseux (J.), 152e R. I.
430 Eckenfelder (P.), 152e R. I.
431 Lehuede (A.), 41e R. I.
432 Rigobert (K.), 1er R. I.
433 Allain (E.), 152e R. I.
434 Wildoeck (M.), 46e B. I.
435 Masson (P.), 1er R. T. M.
436 Boyer (F.), 92e R. I.
437 Gil (J.), C. A. R. no 9.
438 Sentis (J.), 11e R. I. P. C.
439 Verrier (G.), 2/99e R. I. A.
440 Letellier (A.), 41e R. I.
441 Diringer (A.), 46e B. I.
442 Marchal (G.-H.), 5e R. I.
443 Raynal (G.), C. A. R. no 9.
444 Coriolan (H.), 92e R. I.
445 Alquier (A), 4e R. Z.
446 Dufour (F.), 1er R. T. A.
447 Rousseau (R.), E. M. P. Aix-en-Provence.
448 Chestier B), 27e 1/2 B. I.
449 Thirot (G.), 29e B. C. P.
450 Bois (M.), 1er B. C. P.
451 Martinez (A.), G. I. T. C. M., C. P. 4, Fréjus.
452 Bonato (A.), 6e B. C. A.
453 Cassassa (J.), 151e R. I.
454 Soulkowsky (B.), 7e B. C. A.
455 Ponthou (J.), base militaire Marseille.
456 Laisne (E.), 1er R. I.
457 Zambon (A.), 5e B. C. P.
458 Maignan (L.), 1/99e R. I. A.
459 Maussac (H.), D. I. M. Marseille.
460 Dequeker (G.), 303e Ce de camp.
461 Bertoni (C.), 11e B. C. A.
462 Orsini (A.), 5e R. T. M.
463 Casadebaig (H.), 126e B. I.
464 Asso (R.), 19e B. C. P.
465 Gourrier (A.), 2e B. C. P.
466 Jougnot (E.), 27e 1/2 B. I.
467 Gerard (E.), 3e R. T. A.
468 Chapou (Y.), 92e R. I.
469 Jarrige (L.), 126e R. I.
470 Evin (J.), 152e R. I.
471 Colley (E.), 2e B. C. P.
472 Berger (A.), centre mobilisateur Orléans.
473 Flamen (F.), 2e B. Z.
474 Chas (R.), 3/110e R. I. C.
475 Guegan (L.), 41e R. I.
476 Demeusy (J.), 26e R. I.
477 Rapine (M.), 24e B. C. P.
478 Plasseraud (C.), 2e R. T. A.
479 Munier (R.), 26e R. I.
480 Rayer (L.), 1er R. T. M.
481 Gardy (R.), 1er R. T. M.
482 Tomio (D.), 13e B. C. A.
483 Mareine (L.), 26e R. I.
484 Rachenne (R.), 31e B. C. P.
485 Fumaz (L.), 27e B. C. A.
486 Lafourcade (P.), 5e R. T. M.
487 Magnette (H.), 4e R. T. T.
488 Meslier (C.), 29e B. C. P.
489 Gaston (G.), 7e R. T. A.
490 Freudenreich (P.), 1er R. I.
491 Clot (C.), 5e R. T. M.
492 Hauguel (L.), 5e R. I.
493 Fraboulet (E.), 26e R. I.
494 Dreano (J.), E. M. E. Hériot.
495 Patrat (J.), 4e R. T. M.
496 Langham (D.), 31e B. C. P.
497 Mourroux (P.), 4e R. T. M.
498 Renard (M.), E. H. M. Chamonix.
499 Portet (A.), 4e R. T. T.
500 Conil (G.), 31e B. C. P.
501 Gaudillat (J.), 27e B. I.
502 Fabbio (L.), 15e B. C. A.
503 Etienne (R.), 152e R. I.
504 Lavalete (J.), 4e R. T. M.
505 Broll (R.), 151e R. I.
506 Spahis (M.), 7e R. T. A.
507 Lebleis (M.), 1er R. T. M.
508 Théveny (P.), 26e R. I.
509 Verges (L.), 20e B. C. P.
510 Discourt (J.), 3e B. C. P.
511 Lequellec (J.), 15e B. C. A.
512 Canovas (J.), 11e R. I. P. C.
513 Mony (G.), 152e R. I.
514 Wuilbert (M.), 20e B. C. P.
515 Berot (R.), 8e B. C. P.
516 Cudennec (R.), S. E. P. R. 1er R. M.
517 Alary (J.), 2/99e R. I. A.
518 Chapalain (G.), 4e R. T. T.
519 Frulin (R.), C. A. R. no 1.
520 Fournier (F.), 3e B. Z.
521 Derancourt (E.), G. I. T. C. M., Fréjus.
522 Bouillaud (G.), E. F. O. A.
523 Lacroix (M.), 5e R. I.
524 Procureur (P.), 19e B. C. P.
525 Begot (L.), 41e R. I.
526 Dumortier (M.), 35e R. I.
527 Durand (G.), 15e B. C. A.
528 Ory (P.), 15e B. C. A.
529 Gerber (E.), 1er B. C. P.
530 Servais (C.), 4e R. T. T.
531 Renard (J.), 20e B. C. P.
532 Lefebvre (P.), 1er R. I.
533 Dupont (A.), 92e R. I.
534 Klein (R.), 4e R. T. T.
535 Delmas (J.), 1/99e R. I. A.
536 Colinot (A.), 4e B. I.
537 Gauthier (G.), 3/110e R. I. C.
538 Hémery (C.), 46e B. I.
539 Faure-Muret (J.), 30e B. C. P.
540 Robic (A.), E. M. P. Aix-en-Provence.
541 Durand (M.), B. T. M. I. A. Maroc.
542 Thireau (J.), 5e Ce des services.
543 Brunelle (R.), 67e B. I. P.
544 Collet (J.), 41e R. I.
545 Cubertafond (A.), E. M. E. Hériot.
546 Renard (J.), C. A. R. no 1.
547 Turon (J.), 11e B. C. A.
548 Mandrou (J.), 31e B. C. P.
549 Rousselet (J.), 2e B. C. P.
550 Lievin (R.), 1er B. C. P.
551 Chenevet (R.), C. A. R. no 6.
552 Girodon (G.), 92e R. I.
553 Gloaguen (Y.), 4e R. T. T.
554 Godart (S.), 67e B. I. P.
555 Chanron (G.), S. E. P. R. 8.
556 Priser (M.), 5e R. I.
557 Lefebvre (L.), 1/99e R. I. A.
558 Reverdy (T), 92e R. I.
559 Contejean (C.), 20e B. C. P.
560 Clauss (H.), 24e B. C. P.
561 Margot (J.), 151e R. I.
562 Henry (J.), 1er R. I.
563 Darribet (P.), 1er B. C. P.
564 Langèle (R.), 1er R. T. T.
565 Channac (J.), base transit, Cherbourg.
566 Deudon (R.), 1er R. T. A.
567 Clerc (G.), 35e R. I.
568 Magnien (A.), 27e B. I.
569 Charbonnier (C.), 92e R. I.
570 Delaby (L.), 92e R. I.
571 Delaunay (G.), 1/99e R. I. A.
572 Rosier (P.), 15e B. C. A.
573 Bendriss (S.), 7e R. T. A.
574 Chassaing (F.), 8e B. Z.
575 Zanardo (G.), 26e R. I.
576 Ingelaere (M.), 5e R. I.
577 Michalak (J.), 46e B. I.
578 Mioche (L.), 1er E. R. T.
579 Jonca (V.), 35e R. I.
580 Brunet (A.), Centre mob. Lyon.
581 Feghoul (K.), D. C. I. Versailles.
582 Schreiner (A.), 152e R. I.
583 Jouanneau (G.), D. I. M. Marseille.
584 Huet (S.), 41e R. I.
585 Masson (A.), 4e R. T. T.
586 Maille (G.), 5e R. T. M.
587 Vankelst (J.), 24e B. C. P.
588 Billien (J.-C.), 159e B. I. A.
589 Ramel (H.), 5e Ce des services.
590 Leraer (J.), 41e R. I.
591 Duchêne (P.), 20e B. C. P.
592 Grard (A.), 24e B. C. P.
593 Henon (J.), 2/99e R. I. A.
594 Joly (R.), 2e R. T. A.
595 Esnault (J.), E. A. I. Saint-Maixent.
596 Lemeaux (R.), 41e R. I.
597 Martin (C.), 27e B. I.
598 Souquières (R.), 93e R. I.
599 Gherardi (A.), 20e B. C. P.
600 Baudoin (A.), 152e R. I.
601 Vincent (J.), base mil. Oran.
602 Palard (A.), 26e R. I.
603 Philippot (R.), 29e B. C. P.
604 Cornevaux (R.), 35e R. I.
605 Llopet (J.), 11e B. C. A.
606 Defasque (R.), 7e R. T. A.
607 Demoncel (M.), S. E. P. R. 6e R. M.
608 Pol (A.), 19e B. C. P.
609 Pradel (R.), 152e R. I.
610 Quiron (J.), 4e R. T. M.
611 Houbin (G.), 2e B. Z.
612 Hetzel (P.), E. H. M., Chamonix.
613 Chalencon (J.), 1/99e R. I. A.
614 Baumard (R.), 4e R. T. T.
615 Thouvenin (R.), 2e B. Z.
616 Harrouet (M.), 1er R. I.
617 Antonini (L.), 20e B. C. P.
618 Pesenti (G.), 3e B. Z.
619 Kopp (O.), 2e B. Z.
620 Fauchier (J.), 13e B. C. A.
621 Jacq (Y.), E. M. E. Heriot.
622 Lesueur (P.), 4e R. T. T.
623 Mouyren (R.), 3e R. T. A.
624 Desmars (F.), 15e B. C. A.

625 Migeot de Baran (F.), 1/99e R. I. A.
626 Djacem (M.), 1er R. T. A.
627 Barthod (M.), 1/99e R. I. A.
628 Carnival (A.), 15e B. C. A.
629 Henaff (P.), 5e R. T. M.
630 Pesnel (E.), G. S. E. E. M. S., Paris.
631 Kolbecher (J.), 19e B. C. P.
632 Marliac (A.), 92e R. I.
633 Brousse (R.), E. M. P., Aix-en-Provence.
634 Caudoux (R.), 152e R. I.
635 Bollot (J.), 7e B. C. A.
636 Moulin (R.), 7e B. C. A.
637 Deschamps (A.), 4e R. T. T.
638 Cathez (E.), 35e R. I.
639 Lepersonnic (Y.), 5e R. T. M.
640 Marie (M.), 2/99e R. I. A.
641 Berthelot (G.), 5e R. I.
642 Roussel (G.), 6e R. T. M.
643 Loyant (J.), 6e R. T. M.
644 Schaeffer (J.), 5e R. T. M.
645 Morales (J.), 22e B. C. A.
646 Floch (J.), 6e R. T. M.
647 Bar (A.), 13e B. C. A.
648 Horlaville (F.), 16e B. C. P.
649 Reible (M.), 26e R. I.
650 Leninger (C.), 5e R. T. M.
651 Cheraif (M.), 1er R. T. A.
652 Mattern (A.), 26e R. I.
653 Menetrier (G.), 4e R. T. T.
654 Hennart (R.), 7e B. C. A.
655 Callet (J.), C. A. R. n° 8.
656 Queran (F.), 152e R. I.
657 Bos (P.), 3e R. Z.
658 Bache (L.), 13e B. C. A.
659 Dannel (C.), 152e R. I.
660 Manigaut (M.), B. A. C. F. M., Paris.
661 Romagnoli (J.), 151e R. I.
662 Menetrey (R.), 3e R. T. A.
663 Barbesolle (R.), 8e B. C. P.
664 Laffont (G.), 2/99e R. I. A.
665 Menat (A.), 1/99e R. I. A.
666 Roche (J.), 5e R. T. M.
667 Gueguen (M.), B. A. C. F. M., Paris
668 Brun (M.), 2/99e R. I. A.
669 Noilou (R.), 1er R. I.
670 Letallec (F.), 13e B. C. A.
671 Kacher (L.), 1/99e R. I. A.
672 Pezet (M.), 13e B. C. A.
673 Dubrel (L.), 4e R. Z.
674 Bastide (L.), 2e R. T. A.
675 Dunod (A.), 5e R. T. M.
676 Alfonsi (J.), 4e R. T. T.
677 Lafitte (R.), 1er R. I.
678 Hamel (P.), prytanée militaire.
679 Tardieu (R.), S. E. P. R., 4e R. M.
680 Herbreteau (A.), 1er R. T. A
681 Grellety (R.), 1er R. I.
682 Margail (A.), 3e R. Z.
683 Phap (R.), prytanée militaire.
684 Bories (L.), 1er R. T. M.
685 Heuze (B.), 20e B. C. P.

Sergents.

a) Inscriptions anciennes.

Liste A.

1 Pous (C.), 3e B. Z.
2 Piau (F.), 4e R. Z.
3 Stablo (J.), 46e B. I.
4 Damade (W.), 5e R. T. M.
5 Le Boube (M.), 6e B. C. A.
6 Henry (M.), C. A. R. n° 2.
7 Bernard (P.), 24e B. C. P.
8 Uhart (F.), E. N. E. P. M., Pau.
9 Fouillet (M.), 27e B. I.
10 Terrier (J.), 7e B. C. A.
11 Nadji (A.), 7e R. T. A.
12 Mallet (S.), 5e R. I.
13 Gobertier (R.), 3e B. C. P.
14 Dupont (P.), 3e B. Z.
15 Hillaireau (P.), 41e R. I.
16 Lefèvre (F.), E. N. E. P. M., Pau.
17 Sauvaget (R.), E. S. O., Cherchell.
18 Reynier (R.), C. A. R. n° 7.
19 Dugachard (J.), 92e R. I.
20 Becar (J.), E. N. E. P. M., Pau.
21 Andreu (E.), E. N. E. P. M., Pau.
22 Bigan (J.), E. N. E. P. M., Pau.
23 Bruzy (A.), E. N. E. P. M., Pau.
24 Ravault (P.), C. S. F. A., Vincennes.
25 Cochin (J.), E. N. E. P. M., Pau.
26 Herman (L.), 46e B. I.
27 Adam (A.), 5e B. C. P.
28 Dupré (J.), C. A. R. n° 1.
29 Prevost (R.), 11e B. C. A.
30 Hezard (J.), E. N. E. P. M., Pau.
31 Hardouin (R.), 41e R. I.
32 Abadie (R.), école polytechnique.
33 Hennebert (C.), 67e R. I. P.
34 Rocchi (J.), E. N. E. P. M., Pau.
35 Abadie (C.), école polytechnique.
36 Tupin (L.), 7e R. T. A.
37 Tabary (J.), 20e B. C. P.
38 Brugnot (J.), C. A. R. n° 9.
39 Menut (J.), C. A. R. n° 9.
40 Basset (P.), 11e B. C. A.
41 Violeau (P.), 5e B. C. P.
42 Chapuis (G.), 27e B. C. A.
43 Bayard (H.), 5e R. T. M.
44 Coutelle (J.), 41e R. I.
45 Chataigne (R.), Prytanée militaire.
46 Peillon (J.), E. N. E. P. M., Pau.
47 Paoli (M.), C. A. R. n° 8.
48 Remaud (M.), 5e R. I.
49 Binder (A.), C. A. R. n° 6
50 Martin (B.), E. M. P., Autun
51 Schwimmer (J.), E. M. P., Autun.
52 Bourgeois (R.), C. A. R. n° 6.
53 Gilbert (R.), C. A. R. n° 8.
54 Yvin (Y.), C. A. R. n° 3
55 Martin (R.), 13e B. C. A.
56 Quilichini (S.), 22e B. C. A.
57 Arnoux (R.), centre de documentation géographique, Offenbourg.

Liste B.

1 Chaleix (P.), 30e B. C. P.
2 Touzet (R.), 92e R. I.
3 Klein (W.), 13e B. C. A.
4 Beguin (P.), 8e B. C. P
5 Guillermain (G.), E. S. O., Strasbourg.
6 Urvoy (A.), 41e R. I.
7 Dumont (J.), 1er R. I.
8 Playout (J.), 16e B. C. P.
9 Aimé (R.), 25e B. C. A.
10 Dumont (Y.), E. M. P., Autun.
11 Rodier (L.), 92e R. I.
12 Labbe (L.), 4e R. T. M.
13 Zapolski (A.), 6e R. T. M.
14 Montabrun (L.), 1er R. I.
15 Taillard (S.), 1er R. I.
16 Leduc (J.), C. A. R. n° 4.

b) Inscriptions nouvelles.

Liste A.

1 Philippin (D.), 152e R. I.
2 Henri (P.), 26e R. I.
3 Guevel (J.), 4e R. Z.
4 Bru (M.), 14e R. I. P. C.
5 Bonnet (A.), 3e B. Z.
6 Thines (Y.), 35e R. I.
7 Depeyres (B.), 26e B. I.
8 Patin (S.), 3e R. T. A.
9 Chusseau (R.), 67e B. I. P.
10 Moreau (J.), 152e R. I.
11 Diet (R.), E. M. P., Aix-en-Provence.
12 Demontrond (P.), 20e B. C. P.
13 Hemar (Y.), 22e B. C. A.
14 Papillon (E.), 13e B. C. A.
15 Mahut (R.), 3e demi-brigade.
16 Berton (R.), 3e demi-brigade
17 Saint-Jalmes (E.), 7e B. C. A.
18 Sanson (A.), 3e demi-brigade.
19 Zoulten (N.), 1/14e R. I. P. C.
20 Bijou (J.), 1/99e R. I. A.
21 Clivet (Y.), 6e B. C. A.
22 Ghiowgar (J.), 152e R. I.
23 Giudici (R.), 152e R. I.
24 Marec (J.), 67e B. I. P.
25 Granger (G.), 21e B. C. P.
26 Jaubert (R.), 3e demi-brigade
27 Arnaud (J.-P.), 9e B. Z.
28 Reix (G.), 7e B. C. A.
29 S. N. P. Hataidia ben Ahmed, 3e R. T. A.
30 Vial (J.), 26e R. I.
31 Rigollot (C.), 3e R. T. A.
32 Buffat (J.), 13e B. C. A.
33 Pouchard (H.), 6e B. C. A.
34 Le Moal (D.), 15e B. C. A.
35 Ouadah (Y.), 3e R. T. A.
36 Lespes (R.), 2e B. Z.
37 Francisci (R.), 4e R. Z.
38 Rossin (R.), 151e R. I.
39 Treguery (R.), E. F. O. A.
40 Jung (A.), 3e demi-brigade.
41 Tonati (M.), 1er R. T. A.
42 Grisoni (M.), 2e B. Z.
43 Madaoui (T.), 2e B. Z.
44 Biagini (P.), E. M. P., Aix-en-Provence.
45 Ville-Pontoux (C.), 26e R. I.
46 Lemoine (J.), 151e R. I.
47 Beaurepaire (Y.), 151e R. I.
48 Bonhomme (D.), 1er R. I.
49 Boscher (G.), 1er R. I.
50 Neveu (C.), 1er R. I.
51 Pruvost (Y.), 67e B. I. P.
52 Djanett (R.), 151e R. I.
53 Lamoret (B.), 1er B. C. P.
54 Savin (F.), 151e R. I.
55 Leprêtre (A.), 2e B. C. P
56 Fillion (F.), 3e 1/2 brigade
57 Cornet (R.), E. M. P., Billom
58 Jeannotte (G.), 26e R. I.
59 Peyronet (P.), E. S. O. Cherchel.
60 Berger (A.), 26e R. I.
61 Zone (M.), 26e R. I.
62 Titry (S.), 152e R. I.
63 Beauscroy (R.), 26e R. I.
64 Roux (R.), 4e R. Z.
65 Corson (A.), 2e B. Z.
66 Rustuel (G.), 152e R. I.
67 Balon (G.), 26e R. I.
68 Duzuin (A.), 151e R. I.
69 Marjean (R.), 26e R. I.
70 Brugal (R.), 26e R.I.
71 Cloux (M.), 151e R. I.
72 Grandsire (J.-P.), 151e R. I
73 Millet (P.), 151e R. I.
74 Viala (R.), 152e R. I.
75 Reichenbach (H.), 152e R. I.
76 Parisot (D.), 1er R. T. A.
77 Auriol (J.), 26e R. I.
78 Jacquinet (M.), 151e R. I.
79 Barrère (P.), 152e R. I.
80 Falcou (C.), 152e R. I.
81 Fondrillon (S.), 152e R. I.
82 Hallereau (G.), 3e 1/2 brigade
83 Raoui (R.), 152e R. I.
84 Renoux (G.), 152e R. I.
85 Sanz (J.), 26e R. I.
86 Climent (M.), 26e R. I.
87 Layus-Coustet (L.), 151e R. I.
88 Coutanceau (G.), 152e R. I.
89 Choulet (J.), 26e R. I.
90 Lorrain (E.), 26e R. I.
91 Cavaille (G.), 26e R. I.
92 Gansmann (J.), E. M. P. N. A., Koléa.
93 Maire (M.), 22e B. C. A.
94 Brousset (M.), 151e R. I.
95 Cuabane (E.), 26e R. I.
96 Cresut (J.), 151e R. I.
97 Saint-Michel (R.), 151e R. I.
98 Chibalie (A.), 151e R. I.
99 Magne (J.), 9e B. Z.
100 Belleselve (G.), 2e B. C. P.
101 Billmann (J.), 151e R. I.
102 Devangirard (F.), 3e 1/2 brigade
103 Walter (M.), 26e R. I.
104 Guarisse (M.), 151e R. I.
105 Sentenac (R.), 151e R. I.
106 Bonadona (R.), 26e R. I.
107 Moscato (R.), 151e R. I.
108 Nisery (H.), 26e R. I.
109 Guerin (G.), 7e R. T. A.
110 Lobit (J.), 6e R. T. M.
111 Tondu (P.), 3/110e R. I. C.
112 Bertrand (L.), 5e R. T. M.
113 Warter (R.), 7e R. T. A.
114 Anne (J.), 26e R. I.
115 Chaintron (C.), 152e R. I.
116 Ferrec (F.), 151e R. I.
117 Prevost (R.), E. A. I., Saint-Maixent.
118 Aulagne (J.), 152e R. I.
119 Descayrac (E.), 26e R. I.
120 Dieudonné (E.), 26e R. I.
121 Ernoult (G.), 1er R. I.
122 Guyot (R.), 151e R. I.
123 Aubinet (A.), 19e B. C. P.
124 Bucherie (M.), 5e R. I.
125 Charousset (L.), 151e R. I
126 Doubouy (J.), E. M. P., Aix-en-Provence.
127 Emprin (M.), 13e B. C. A.
128 Lepla (A.), 5e R. I.
129 Luciano (P.), 151e R. I.
130 Audonard (J.), 152e R. I.
131 Cezard (R.), 30e B. C. P.
132 Faure (M.), 152e R. I.
133 Giudicelli (J.), 26e R. I.
134 Judais (C.), 26e R. I.
135 Lougeas (C.), E. M. P. N. A., Koléa
136 Coronnat (A.), 26e R. I.
137 Martorell (J.-M.), 1er R. T. A.
138 Dansson (P.), 26e R. I.
139 Dassie (P.), 1er R. I.
140 Martin de Lassalle (F.), 26e R. I.
141 Rond (J.), 13e B. C. A
142 Voituret (M.), E. A. I., Saint-Maixent.
143 Bonifay (J.), 22e B. C. P.
144 Gazaubon (J.), E. S. O., Cherchell.
145 Corbin (M.), 1er R. I.
146 D'Andigne (H.), 31e B. C. P.
147 Gaenfert (R.), 6e B. C. A
148 Guillon (P.), 151e R. I.
149 Senard (D.), E. A. I., Saint-Maixent.
150 Vassart (R.), 3/110e R. I. C.
151 Ventelou (J.), 5e R. T. M.
152 Laouft Bouaiem ben Hamar, 26e R. I.
153 Cabourdin (H.), 3/110e R. I. C.
154 Dufour (J.), 24e B. C. P.
155 Martel (Y.), 152e R. I.
156 Neau (A.), 1er R. I.
157 Raillon (A.), 27e B. C. A.
158 Amon (E.), 3e B. Z.
159 Garcia (J.), 151e R. I.
160 Gille (G.), 5e R. I.
161 Jarry (A.), 5e R. I.
162 Martin (R.), 2e B. C. P.
163 Schmitt (J.), 26e R. I.

164 Frezouls (L.), 1er R. I. P. C.
165 Boitaud (A.), 29e B. C. P.
166 Desnoux (G.), E. A. I., Saint-Maixent.
167 Meulet (Y.), camp d'Auvours
168 Baille (C.), 152e R. I.
169 De Mauduit du Plessis (Y.), 152e R. I.
170 Yacono Lo Luongo (G.), 3e R. T. A.
171 Brunet (J.-M.), 151e R. I.
172 Chapiais (M.), 5e B. C. P.
173 Ciccione (J.), 3/110e R. I. C.
174 Duval (J.), 7e B. C. A.
175 Gueddah (R.), 3e R. T. A.
176 Papillon (R.), 151e R. I.
177 Thomas (J.), 5e R. T. M.
178 Baldet (L.), E. S. O., Cherchell.
179 Bertrand (C.), 3e R. T. A.
180 Dupuy (J.-M.), 151e R. I.
181 Gauuer (P.), 5e R. T. M.
182 Milhavet (G.), 152e R. I.
183 Piquemal (P.), 151e R. I.
184 Begue (A.), E. A. I., Saint-Maixent.
185 Boutry (C.), 8e B. C. P.
186 Conche (M.), 5e R. I.
187 Dasque (P.), 152e R. I.
188 Desbourdes (J.), 152e R. I.
189 François (P.), 5e R. I.
190 Germa (H.), E. S. O., Strasbourg.
191 Hemery (J.-M.), 151e R. I.
192 Houise (Y.), 26e R. I.
193 Lauga (M.), 159e B. I. A
194 Lea (Y.), 152e R. I.
195 Ostolski (H.), 36e R. I.
196 Renault (H.), 152e R. I.
197 Rebenne (R.), 152e R. I
198 Bernier (Y.), 151e R. I.
199 Besson (A.), 152e R. I.
200 Carcasses (R.), 152e R. I.
201 Castagne (J.), 26e R. I.
202 Charles (R.), 26e R. I.
203 Dubois (H.), 152e R. I.
204 Fabre (M.), 151e R. I.
205 Gérard (M.), 1er R. T. M
206 Giocanti (P.), 152e R. I.
207 Jonquères (G.), 151e R. I.
208 Lassiette (C.), 151e R. I.
209 Linhart (A.), 151e R. I.
210 Six (P.), E. S. O., Cherchell
211 Soulard (J.-M.), E. S. O., Cherchell.
212 Thomas (C.), 151e R. I.
213 Chadelas (C.), 151e R. I.
214 Lefèvre (C.), 5e B. C. P.
215 Collibœuf (M.), 5e R. I.
216 Grangier (R.), 7e R. T. A
217 Gros (R.), 1er B. C. P.
218 Telmat Mostefa, 3e R. T. A
219 Colliot (J.), E. A. I., Saint-Maixent.
220 Forcin (R.), 5e R. T. M.
221 Chappel (P.), 24e B. C. P.
222 Tizon (D.), 3e R. T. A.
223 Bolz (C.), 5e R. I.
224 Devisscher (L.), 1er R. I.
225 Galopin (P.), 5e R. I.
226 Grange (M.), 29e B. C. P.
227 Mauries (J.), E. A. I., Saint-Maixent.
228 Raiser (C.), 5e R. I.
229 Rouanoux (M.), 5e R. I.
230 Rizzi (G.), 3e R. T. A.
231 Donnou (J.), 9e B. Z.
232 Geay (C.), 1er R. T. M.
233 Durieux (M.), E. A. I., Saint-Maixent.
234 Esquilat (J.), Prytanée militaire.
235 Le Faucheux (M.), 5e R. I.
236 Pavelak (H.), E. A. I., Saint-Maixent.
237 Peron (J.), 31e B. C. P.
238 Trini (R.), 31e B. C. P.
239 Antoine (G.), 5e R. I.
240 Letrosne (J.), 3/110e R. I. C.
241 Merfe'di (R.), 5e R. I.
242 Boumaraf Messaoud, 7e R.T.A.
243 Davo (M.), 3e R. T. A.
244 Descamp (J.), 15e B. C. A.
245 Ducoulombier (L.), 2e B. C. P.
246 Genève (M.), 35e R. I.
247 Lassus (H.), 7e R. T. A.
248 Madaci Abderhamane, E. S. O. Cherchell.
249 Mariani (E.), E. S. O. Cherchell.
250 Martinazzo (C.), E. S. O. Cherchell.
251 Rubianes (A.), E. S. O. Cherchell.
252 Voilque (G.), 6e B. C. A.
253 Brault (C.), E. N. E. P. M., Pau.
254 Desnos (F.), prytanée militaire.
255 Gourmeaux (Y.), 5e R. I.
256 Melou (P.), prytanée militaire.
257 Tourne (P.), 5e R. I.
258 Renaut (M.), E. A. I., Saint-Maixent.
259 Choupin (E.), 9e B. Z.
260 Danard (Y.), 24e B. C. P.
261 Henry (P.), 24e B. C. P.
262 Midy (J.), 2e R. T. M.
263 Monteil (H.), prytanée militaire.
264 Pedel (R.), 5e R. T. M.
265 Dubois (M.), 5e R. T. M.
266 Dobritz (W.), 4e B. I.
267 Léonard (C.), 5e B. C. P.
268 Tymen (P.), 5e R. I.
269 Caimes (R.), 5e R. I.
270 Hadef Zidane, 3e R. T. A.
271 Alleaume (M.), 7e R. T. A.
272 Andarelli (J.), 22e B. C. A.
273 Barrière (A.), 24e B. C. P.
274 Barthélemy (M.), 46e B. I.
275 Basquin (R.), 1er R. I.
276 Becker (J.), 151e R. I.
277 Boffy (J.), S.E.P.R., 5e R.M.
278 Bolard (A.), 27e B. C. A.
279 Bordel (P.), 1er R. I.
280 Bourlon (M.), 2e B. C. P.
281 Breton P.), 27e B. I.
282 Breton (R.), 93e R. I.
283 Bridault (M.), 5e R. I.
284 Bufkens (J.), 5e R. I.
285 Cavelier (M.), 1er R. I.
286 Chaine (R.), 126e B. I.
287 Chapelat (J.), 46e B. I.
288 Combier (L.), 3e B. C. P.
289 Conte (R.), 92e R. I.
290 Coqueau (B.), 35e R. I.
291 Coulardot-Tournaire (J.), 1er R. I.
292 Courbayre (P.), 43e 1/2 B. I.
293 Crampette (G.), 2e B. Z.
294 Daeffler (C.), 8e B. C. P.
295 Defaye (J.), E. A. I., Saint-Maixent.
296 Dejonghe (M.), 5e R. I.
297 Delage (M.), 126e B. I.
298 Doat (X.), 5e R. I.
299 Dodane (J.), 7e B. C. A.
300 Dousse (B.), 1er R. I.
301 Dumas (L.), 3e B. C. P.
302 Dumortier (M.), 5e R. I.
303 Dupont (L.), C. A. R. no 101.
304 Dupuy (J.), 1re R. I. P. C.
305 Enocq (F.), 24e B. C. P.
306 Fallot (P.), 151e R. I.
307 Flacon (J.), 5e B. C. P.
308 Fouillit (R.), 6e B. C. A.
309 Frenkel (R.), 3/110e R. I. C.
310 Galeski (R.), 151e R. I.
311 Gaston (D.), 7e B. C. A.
312 Gerlhoffer (A.), 151e R. I.
313 Giral (C.), 1re R. I. P. C.
314 Girard (M.), 151e R. I.
315 Girard (R.), 35e R. I.
316 Giraudon (R.), 1er R. I.
317 Grandmougin (R.), 159e B.I.A.
318 Grego (T.), 22e B. C. A.
319 Guerineau (A.), 1er R. T. M.
320 Haulenauve (M.), 35e R. I.
321 Heritier (J.), 151e R. I.
322 Hervé (R.), 46e B. I.
323 Heydens (M.), 35e R. I.
324 Hugon (J.), 4e R. Z.
325 Jacquel (J.), 26e R. I.
326 Jankowiak (J.), 5e R. I.
327 Jentille (Clément, dit André), 7e R. T. A.
328 Lanard (M.), 151e R. I.
329 Lelarge (R.), 151e R. I.
330 Leroy (P.), 1er R. I.
331 Lestrez (R.), 46e B. I.
332 Lopez (R.), 2e B. Z.
333 Malisan (A.), 46e R. I.
334 Marquez (J.), 1er R. I.
335 Masson (R.), 7e R. T. A.
336 Mazière (P.), E. N. E. P. M., Pau.
337 Menu (R.), 5e B. C. P.
338 Michaud (E.), 9e B. Z.
339 Monfouga (G.), 92 R. I.
340 Moniot (F.), 5e R. T. M.
341 Morales (C.), 2e R. T. A.
342 Moulin (G.), 35e R. I.
343 Nepote (J.), 5e R. I.
344 Normand (J.), 19e B. C. P.
345 Pacaud (J.), 3/110e R. I. C.
346 Paget (M.), 7e R. T. A.
347 Patiant (H.), 3e B. C. P.
348 Peaud (C.), 1er B. C. P.
349 Peti-Jean (J.), 5e B. C. P.
350 Petit (W.), 7e R. T. A.
351 Pharamin (J.), 5e R. I.
352 Philippe (J.), E. S. O., Strasbourg.
353 Pirat (S.), E. M. P., Autun.
354 Pivovartchik (R.), D. I. M., Marseille.
355 Pochard (G.), 5e B. C. P.
356 Pommereau (J.), 159e B. I. A.
357 Pontier (A.), E. F. O. A.
358 Pozun (R.), 22e B. C. A.
359 Rabotteau (Y.), 126e B. I.
360 Raffin (M.), 31e B. C. P.
361 Ransinan (J.), 5e R. I.
362 Reynaud (J.), 9e B. Z.
363 Rochard (G.), 41e R. I.
364 Rolin (P.), E. S. O., Strasbourg.
365 Rolling (J.-P.), 27e B. C. A.
366 Ronceau (J.), 2e B. Z.
367 Rousseau (J.), 5e R. I.
368 Roussel (J.), 7e R. T. A.
369 Roy (R.), 1re B. C. P.
370 Saladin (J.), 26e R. I.
371 Sartelet (A.), 26e R. I.
372 Sartorello (B.), 5e R. I.
373 Serena (P.), 1er R. I.
374 Siegel (C.), 2e R. T. M.
375 Sigalas (A.), C. A. R. N° 9.
376 Sprich (M.), 26e R. I.
377 Stiers (H.), 5e R. I.
378 Szekula (J.-P.), 5e R. I.
379 Tarascon (P.), 11e B. C. A.
380 Ternard (G.), 151e R. I.
381 Thomas (F.), 31e B. C. P.
382 Thouvenel (J.), 5e R. T. M.
383 Urwald (A.), 5e R. I.
384 Vitet (H.), S. E. P. R., 2e R. M.
385 Voronizoff (A.), 1er R. I.
386 Watier (H.), 1er R. I.
387 Lefevre (J.), 7e R. T. A.
388 Motte (N.), 5e R. I.
389 Cazalon (R.), 5e R. I.
390 Daeder (R.), 1re R. I. P. C.
391 Labat (J.-L.), 151e R. I.
392 Mesini (J.), 7e R. T. A.
393 Millereau (R.), 5e R. T. M.
394 Phelippeau (J.-M.), 1er R.T.A.
395 Piffeteau (J.-Y.), E. A. I. Saint-Maixent.
396 Poeys (A.), 1re R. I. P. C.
397 Regnoux (M.), E. A. I. Saint-Maixent.
398 Sebane Ali, 1er R. T. A.
399 Anthonioz (A.), 5e R. I.
400 Bourdin (P.), 5e R. I.
401 Grosos (G.), 5e R. I.
402 Barbey (R.), E. F. O. A.
403 Moretti (J.), 152e R. I
404 Nouaud (A.), 3e R. C. P.
405 Hamon (J.), 5e R. I.
406 Barbier (M.), 5e B. C. P.
407 Billisert (P.), 1er R. I.
408 Bonnemayre (R.), 22e B. C. A.
409 Bonneville (C.), 22e B. C. A.
410 Cravic (J.), 5e R. I.
411 Defoug (L.), 46e B. I.
412 Gamon (G.), 22e B. C. A.
413 Langlade (R.), E. S. O. Cherchell.
414 Lory (R.), 46e B. I.
415 Morin (G.), 46e B. I.
416 Morville (J.), 1re R. I. P. C.
417 Paris (R.), 15e B. C. A.
418 Perret (G.), 5e R. I.
419 Reixach (R.), 152e R. I.
420 Roux (F.), 93e R. I.
421 Thibodaux (J.), 1/99e R. I. A.
422 Lavie (R.), 3e R. T. A.
423 Adrian (A.), 7e R. T. A.
424 Berruer (J.), 3e B. I. L. A.
425 Duboisguehenneuc (R.), E. F. O. A.
426 Foissy (A.), 5e R. I.
427 Jeannerod (R.), 19e B. C. P.
428 Leginasse (M.), E. S. O. Cherchell.
429 Lemonies de Sagazan (M.), 5e R. T. M.
430 Merault (Y.), 4e R. Z.
431 Moulin (Y.), 5e B. C. P.
432 Paltrault (H.), 30e B. C. P.
433 Teillet (G.), 36e B. C. P.
434 Jaillerat (A.), 29e B. C. P.
435 Rassinoux (R.), 7e R. T. A.
436 Bouzerna Maamar, 1er R. T. A.
437 Delachat (J.), 27e B. C. A.
438 Gonthier (X), 5e R. I.
439 Lemoine (J.), 5e R. T. M.
440 Orsoni (L.), E.S.O., Cherchell.
441 Roubaud (M.), (E.S.O., Cherchell.
442 Akiline (Y.), E.N.E.P.M., Pau.
443 Bremond (L.), 7e R.T.A.
444 Preziosi (J.), 29e R.C.P.
445 Gauroy (G.), 7e R.T.A.
446 Cantenis (R.), 5e B.C.P.
447 Dingler (J.), 20e B.C.P.
448 Vergnaud (R.), 7e R.T.A.
449 Belloc (G.), 3e R.T.A.
450 Biry (M.), 29e B.C.P.
451 Laplanche (M.), 5e B.C.P.
452 Magne (J.), 5e B.C.P.
453 Monnier (Y.), 151e R.I.
454 Samaran (J.-C.), 20e B.C.P.
455 Sardi (J.-P.), 3/110e R.I.C.
456 Theone (P.), 29e B.C.P.
457 Corby (J.-C.), E.A.I., Saint-Maixent.
458 Gloria (A.), E.A.I., Saint-Maixent.
459 Le Guerroue (R.), 4e R.Z.
460 Mespiede (F.), 5e B.C.P.
461 Navez (G.), Prytanée militaire.
462 Biojoux (J.), 7e R.T.A.
463 Gouesclou (R.), E.A.I., Saint-Maixent.
464 Peyrounat (A.), 29e B.C.P.
465 Pourel (R.), E.S.O., Cherchell.
466 Roudier (J.), Prytanée militaire.
467 Kervendal (G.), 24e B.C.P.
468 Penet (R.), 24e B.C.P.
469 Roulet (G.), 3e B.Z.
470 Sigrist (R.), 7e R.T.A.

471 Penigaud (J.), 24e B.C.P.
472 Rhœr (P.), 24e B.C.P.
473 Devaux (J.), 24e B.C.P.
474 Gris (M.), 24e B.C.P.
475 Heym (F.), 5e R.I.
476 Savarit (M.), 24e B.C.P.
477 Billondeau (P.), 30e B.C.P.
478 Bonotaux (E.), 7e R.T.A.
479 Lorin (C.), 1er R.I.
480 Plante (P.), 2e B.Z.
481 Vigneron (R.), 30e B.C.P.
482 Blanchard (Y.), 24e B.C.P.
483 Faelens (G.), 7e R.T.A.
484 Moulin (G.), 29e B.C.P.
485 Wattree (G.), 27e 1/2 B.I.
486 Marin de Montmarin (P.), 5e R.T.M.
487 Depardon (G.), 5e R.T.M.
488 Cadiou (J.), 5e R.T.M.
489 Frebault (R.), 27e B.I.
490 Helie (P.), 31e B.C.P.
491 Saad Waimi, 7e R.T.A.
492 François (H.), 1er B.C.P.
493 Dapoigny (J.-M.), 5e R.T.M.
494 Vosgien (J.), 5e R.T.M.
495 Lefevre (P.), E.A.I., Saint-Maixent.
496 Hubert (A.), 5e R.I.
497 Doye (P.), E.A.I., Saint-Maixent.
498 Berkani Mohamed, 1er R.T.A.
499 S.N.P. Ahmed ben Mohamed, 1er R.T.A.
500 Brement (M.), 43e B.I.
501 Lambert (A.), 1er R.T.A.
502 Lorenzo (M.), 1er R.T.A.
503 Rebillard (Y.), E.S.O., Strasbourg.
504 Vast (M.), E.M.P., les Andelys.
505 Hum (B.), 1er B.C.P.
506 Ryckewaert (J.), 3/110e R.I.C.
507 Travers (M.), 5e R.I.
508 Aimerie (R.), 1er R.I.
509 Carouge (J.-M.), 151e R.I.
510 Boudeouaou Lahoucine, 3e R.T.A.
511 Grill (A.), 1er B.C.P.
512 Wanschoor (A.), 5e R.I.
513 Blasco (J.), E.F.O.A.
514 Chaveroche (P.), E.F.O.A.
515 Cussat-Bouton (M.), E.F.O.A.
516 Dubler (J.), E.F.O.A.
517 Dufour (C.), E.F.O.A.
518 Hery (P.), E.F.O.A.
519 Jeay (A.), E.M.P., les Andelys.
520 Keck (L.), E.F.O.A.
521 Letz (C.), E.F.O.A.
522 Thèron (M.), E.F.O.A.
523 Colin (J.), E.M.E.S.C., Antibes.
524 Richaud (J.), E.M.E.S.C., Antibes.
525 Damongeot (R.), E.M.E.S.C., Antibes.
526 Legrand (P.), E.M.E.S.C., Antibes.
527 Russail (M.), E.M.E.S.C., Antibes.
528 Pierret (H.), E.S.O., Strasbourg.
529 Lahoussine (R.), E.M.E.S.C., Antibes.
530 Segrestain (G.), E.M.E.S.C., Antibes.
531 Caillet (M.,) E.M.E.S.C., Antibes.
532 Legeay (S.), E.M.E.S.C., Antibes.
533 Guinot (G.), E.M.E.S.C., Antibes.
534 Renaud (J.), E.M.P., les Andelys.
535 Strapazon (E.), E.S.O., Strasbourg.
536 Theillac (B.), E.O.M., Meknès.
537 Pellier (R.), E.S.O., Cherchell.
538 Guitton (M.), 152e R.I.
539 Verken (G.), 3e B.C.P.
540 Marot (A.), E.S.O., Strasbourg.
541 Guiot (J.), 29e B.C.P.
542 Ragot (G.), 92e R.I.
543 Mouyanne (J.-C.), 126e B.I.
544 Glangetas (J.), 3e R.I.L.A.
545 Cadour (F.), 4e R.T.T.
546 Talay (E.), 15e B.C.A.
547 Carbonie (H.), D.T.A.P.M.
548 Moustey (R.), 6e R.T.M.
549 Garcia (R.), 2e R. T. A.
550 Dambreville (J.), 1er R. I.
551 Kerignard (L.), 5e R. I.
552 Dumas de Chabaud Latour (M.), 2e R. T. M.
553 Gutzwiller (R.), 6e R. T. M.
554 Finot (H.), 19e B. C. P.
555 Schneider (G.), C. A. R. n° 6.
556 Meiraud (C.), 126e B. I.
557 Bruel (G.), 3e R. T. A.
558 Leyerloup (M.), 20e B. C. P.
559 Danière (A.), 5e R. I.
560 Giraud (G.), C. A. R. n° 1.
561 Huet (P.), 41e R. I.

Liste B.

1 Grançon (M.), 67e B. I. P.
2 Gascard (P.), 5e B. C. P.
3 Bureau (E.), 67e B. I. P.
4 Racle (L.), 27e 1/2 B. I.
5 Rieth (J.), 7e B. C. A.
6 Renaud (M.), 1er R. I.
7 Appriou (J.), 1er R. T. A.
8 Galliari (G.), 27e B. C. A.
9 Gamelin (R.), 1er R. I.
10 Yaguez (J.), 93e R. I.
11 Gauthier (F.), 26e R. I.
12 Guichard (G.), 2e R. T. M.
13 Forner (J.), 2e R. T. M.
14 Malezieux (J.), 2e R. T. M.
15 Couvreur (L.), 26e R. I.
16 Verdes (P.), 2e R. T. M.
17 Lemay (F.), 2e R. T. M.
18 Fauconnet (J.), E. F. O. A.
19 Estèbe (J.), 2e R. T. M.
20 Janssens (V.), 1er R. T. M.
21 Charles (J.), prytanée militaire.
22 Bezanger (G.), E. M. P. Autun.
23 Million (G.), 7e R. T. A.
24 Pagot (R.), base 901.
25 Legrand (R.), 16e B. C. P.
26 Flao (R.), 93e R. I.
27 Saunot (G.), 27e 1/2 B. I.
28 Guinet (F.), 1er R. I.
29 Duchesne (L.), 11e B. C. A.
30 Gojon (C.), 6e R. T. M.
31 Picarella (C.), 1/99e R. I. A.
32 Lagravère (R.), 5e R. I.
33 Vaujany (C.), 27e B. C. A.
34 Duval (J.), 3/110e R. I. C.
35 Richard (G.), 41e R. I.
36 Banes (F.), S.E.P.R 8e R.M.
37 Carruelle (M.), 4e R. Z.
38 Beauce (P.), 41e R. I.
39 Douellou (P.), 3/110e R. I. C.
40 Luczak (L.), C. I. O. A., Arzew.
41 Neming (H.), 35e R. I.
42 Lamouric (J.), 5e R. I.
43 Legoff (C.), C. A. R. n° 4.
44 Noir (L.), 93e R. I.
45 Corniquet (C.), 4e R. T. M.
46 Palluel (H.), 1er R. T. M.
47 Febvet (R.), 13e B. C. A.
48 Legall (E.), 13e B. C. A.
49 Tison (R.), 1er R. T. M.
50 Lefebvre (L.), 67e B. I. P.
51 Charpentier (B.), 4e R. T. T.
52 Machin (C.), 1er R. I.
53 Delfosse (M.), 31e B. C. P.
54 Tissier (R.), 99e 1/2 B. I. A.
55 Senia (J.), 3e R. T. A.
56 Rouso (D.), 1er R. T. A.
57 Pique (L.), 3e R. T. A.
58 Beauchet (G.), 3e B. Z.
59 Jaffredo (M.), 41e R. I.
60 Demarthe (R.), 16e B. C. P.
61 Cayet (J.), 16e B. C. P.
62 Glehen (R.), 46e B. I.
63 Michel (R.), 27e B. C. A.
64 Beurton (A.), 41e R. I.
65 Gabet (H.), E. M. P. Autun.
66 Daliche (J.), 24e B. C. P.
67 Taurel (M.), E. S. O. Strasbourg.
68 Giovacchini (P.), 2e R. T. A.
69 Le Guen (J.), 2e B. Z.
70 Giedelman (R.), 30e B. C. P.
71 Ahmed ben Bouselham, 2e R. T. A.
72 Benhalima Mohamed, 2e R. T. A.
73 Pighi (R.), 43e B. I.
74 Menoud (E.), 92e R. I.
75 Braci (B.), 2e R. T. A.
76 Mardon (P.), 30e B. C. P.
77 Leandri (L.), base militaire Oran.
78 Laporte (V.), 7e R. T. A.
79 Pelegrina (J.), 2e R. T. A.
80 Clouchoux (J.), 159e B. I. A.
81 André (F.), E. S. O. Strasbourg.
82 Marquet (C.), 16e B. C. P.
83 Guilpain (M.), 8e B. C. P.
84 Sarmasson (A.), 3e R. T. A.
85 Tavan (J.), 4e R. Z.
86 Griells (T.), 4e R. T. T.
87 Delaire (M.), 6e B. C. A.
88 Meyer (A.), 4e R. Z.
89 Thiel (J.), 93e R. I.
90 Pianet (P.), 15e B. C. A.
91 Ruch (M.), 1er R. I.
92 Denis (A.), 24e B. C. P.
93 Saudon (L.), 6e B. C. A.
94 Dupuich (J.), 29e B. C. P.
95 Bergasso (L.), C. A. R. n° 9.
96 Esparbet (R.), 2e B. C. P.
97 Boisson (G.), 2e B. C. P.
98 Camus (B.), 93e R. I.
99 Tremouilles (R.), 7e B. C. A.
100 Mestivier (M.), 5e B. C. P.
101 Pefaure (R.), 11e R. I. P. C.
102 Pique (A.), E. F. O. A.
103 Charrel (P.), 93e R. I.
104 Geslin (R.), 41e Cie Q. G.
105 Rollin (G.), 15e B. I. A.
106 Miniscloux (N.), 5e R. T. M.
107 Lamoot (A.), 3/110e R. I. C.
108 Leprovost (L.), 151e R. I.
109 Bourgois (E.), 5e R. T. M.
110 Legrand (F.), 3/110e R. I. C.
111 Loyer (L.), 5e R. T. M.
112 Milluy (S.), 1er R. I.
113 Donelli (A.), 5e R. T. M.
114 Thaurel (J.), 26e R. I.
115 Stephan (A.), 20e B. C. P.
116 Demonchy (G.), 8e B. C. P.
117 Fressy (P.), 27e B. I.
118 Courty (D.), 24e B. C. P.
119 Charlet (R.), 27e B. C. A.
120 Picaro (G.), 20e B. C. P.
121 Coudurier (F.), 2/99e R. I. A.
122 Théry (G.), 46e B. I.
123 Taillard (S.), 1er R. I.
124 Boussières (P.), 19e B. C. P.
125 Baron (H.), Base transit, Cherbourg.
126 Kauffmann (H.), 6e B. C. A.
127 Cagnan (E.), 3/110e R. I. C.
128 Furgault (H.), 26e R. I.
129 Ledure (J.), C. A. R. n° 4.
130 Dubling (A.), 27e B. I.
131 Giacomoni (A.), 8e B. C. P.
132 Greslon (Y.), 1er E. R. T.
133 Hombert (G.), 16e B. C. P.
134 Raulet (E.), 41e R. I.
135 Huart (B.), 6e R. T. M.
136 Schuler (G.), 24e B. C. P.
137 Franchini (A.), 2e R. T. A.
138 Godfrin (C.), 7e B. C. A.
139 Demarthe (E.), 67e B. I. P.
140 Misiak (S.), 152e R. I.
141 Bellier (A.), 46e B. I.
142 Thomas (M.), 6e R. T. M.
143 Boussion (O.), 41e R. I.
144 Aubry (M.), 99e 1/2 B. I. A.
145 Dardy (H.), 126e B. I.
146 Nicolas (M.), 20e B. C. P.
147 Wyffels (A.), 27e B. I.
148 Noll (B.), 4e R. Z.
149 Laurent (L.), 1/99e R. I. A.
150 Savino (R.), 20e B. C. P.
151 Baudoin (L.), 30e B. C. P.
152 Renaud (M.), 151e R. I.
153 Eck (R.), 15e B. C. A.
154 Bourgault (E.), 41e R. I.
155 Legall (L.), 5e 1/2 B. C. A.
156 Blin (A.), 41e R. I.
157 Nedelec (E.), D. C. I. Versailles.
158 Menguy (F.), 41e R. I.
159 Bouger (A.), 41e R. I.
160 Honla (G.), 93e R. I.
161 Filippi (P.), 22e B. C. A.
162 Kaouadji (A.), 2e R. T. A.
163 Varenne (A.), 1er B. C. P.
164 Perrier (L.), 93e R. I.
165 Lerhun (J.), C. I. S. S. Wilbad.
166 Rodriguez (R.), D. I. M. Marseille.
167 De Belle Duplan (R.), 7e R. T. A.
168 Raciot (L.), 3/110e R. I. C.
169 Carette (R.), 2e B. C. P.
170 Monnier (P.), 151e R. I.
171 Pourraz (F.), E. H. M. Chamonix.
172 Lazzarini (P.), 151e R. I.
173 Nelh (A.), 8e B. C. P.
174 Berthier (E.), 151e R. I.
175 Poupeau (P.), 151e R. I.
176 Blanquet (R.), S. E. P. R., 5e R. M.
177 Pouhet (A.), 41e R. I.
178 Radjenovic (J.), 6e R. T. M.
179 Brockmann (R.), 27e B. C. A.
180 Plancke (M.), 43e B. I.
181 Vellorato (G.), 41e R. I.
182 Bardet (J.), 4e R. T. M.
183 Bilia (J.), 1er R. I.
184 Buisson (M.), 4e R. T. M.
185 Redant (J.), 4e R. T. M.
186 Letiec (G.), 4e R. T. M.
187 Sabatte (A.), 4e R. T. M.
188 Bourse (R.), 4e R. T. M.
189 Guillaume (P.), 4e R. T. M.
190 Veillon (A.), Prytanée militaire.
191 Durand (J.), 41e R. I.
192 Pessus (G.), 3e R. T. A.
193 Klinger (R.), 2e R. T. A.
194 Pialot (P.), 2e R. T. A.
195 De Saever (A.), 2e R. T. A.
196 Benoit (J.), 9e R. T. M.
197 Muller (J.), 26e R. I.
198 Bodelet (M.), 16e B. C. P.
199 Canioni (P.), 25e B. C. A.
200 Grea (L.), 24e B. C. P.
201 Joly (M.), 1er R. I.
202 Gobbo (L.), 46e B. I.
203 Antoine (G.), 35e R. I.
204 Poulet (P.), 6e R. T. M.
205 Edelin (H.), 92e R. I.
206 Deplan (P.), 13e B. C. A.
207 Charron (J.), 13e B. C. A.
208 Finidori (P.), Base mil., Marseille.
209 Gay (A.), 5e R. T. M.

210 Stoehr (R.), 93e R. I.
211 Suty (R.), 13e B. C. A.
212 Poitel (P.), 4e R. T. T.
213 Cosnard (G.), Prytanée militaire.
214 Moreau (R.), 93e R. I.
215 Neveur (J.), S. E. P. R., 4e R. M.
216 Vuichard (J.), 7e B. C. A.
217 Saintes (J.), 20e B. C. P.
218 Boyer (P.), 4e R. T. M.
219 Thirion (C.), 26e R. I.
220 Delguel (Y.), C. A. R. n° 4.
221 Duremberger (M.), 19e B. C. P.
222 Dureysseix (R.), 30e B. C. P.
223 Sonet (D.), 3/110e R. I. C.
224 Mercier (M.), C. A. R. n° 2.
225 Caillard (L.), C. E. T., Colmar.
226 Penin (J.), 46e B. I.
227 Driey (L.), 5e R. T. M.
228 Dauthuille (J.), 126e B. I.
229 Bouvier (G.), 152e R. I.
230 Croisie (J.), 41e R. I.
231 Boudry (M.), 4e R. T. T.
232 Guellil (M.), 1er R. T. A.
233 Broyart (A.), 20e B. C. P.
234 Aumonier (J.), E. S. O., Cherchell.
235 Sidhoum (A.), 1/99e R. T. A.
236 Combres (G.), 30e B. C. P.
237 Leger (E.), E. M. P., Autun.
238 Contrucci (J.), 4e R. Z.
239 Keraval (L.), 5e R. T. M.
240 Perrault (A.), 1er R. T. M.
241 Messmer (E.), 151e R. I.
242 Colas (J.), 152e R. I.
243 Sterbeck (R.), 43e B. I.
244 Hartman (R.), 1er R. T. M.
245 Advielle (J.), S. E. P. R., 1er R. M.
246 Thiriet (G.), 4e R. T. M.
247 Dupuis (H.), 1er R. I.
248 Duperray (L.), 1/99e R. I. A.
249 Biegert (G.), 26e R. I.
250 Brechenmacher (J.), 43e B. I.
251 Moor (M.), 4e R. T. T.
252 Muzellec (P.), 41e R. I.
253 Maradet (P.), 8e B. Z.
254 Eychenne (J.), 14e R. I. P. C.
255 Dalstein (N.), 152e R. I.
256 Lebouich (R.), S. E. P. R., 3e R. M.
257 Clovis (P.), 27e B. I.
258 Mallet (R.), 99e 1/2 B. I. A.
259 Petit (J.), 159e B. I. A.
260 Blairet (M.), 8e B. C. P.
261 Kauskot (A.), 26e R. I.
262 Risse (A.), 7e B. C. A.
263 Crequer (R.), 26e R. I.
264 Gontard (R.), A. C. R. n° 8.
265 Guidicelli (J.), 4e R. T. T.
266 Derradja (A.), 3e R. T. A.
267 Lambert (J.), 30e B. C. P.
268 Legadec (A.), 41e R. I.
269 Lerbey (J.), 3e B. Z.
270 Camus (P.), 67e B. I. P.
271 Bellec (R.), 8e B. Z.
272 Marechal (V.), 67e B. I. P.
273 Toullic (E.), 4e R. T. T.
274 Sabatier (R.), 27e B. I.
275 Barnaud (R.), 24e B. C. P.
276 Francais (L.), 3/110e R. I. C.
277 Chasseray (L.), 5e R. I.
278 Grabarek (S.), 27e B. I.
279 Hincelin (R.), 151e R. I.
280 Girard (R.), S. E. P. R., 1er R. M.
281 Ben Azouz (A.), 14e R. I. P. C.
282 Geoffre (P.), 7e R. T. A.
283 Terrasson (B.), 9e B. T. M.
284 Robert (C.), S. E. P. R., 1er R. M.
285 Ernaut (R.), 8e B. Z.
286 Capis (J.), 1er R. T. M.
287 Delrot (A.), 6e R. T. M.
288 Thomas (E.), C. A. R. n° 3.
289 Fezancieux (M.), 4e R. Z.
290 Haag (R.), 2/99e R. I. A.
291 Budka (P.), 67e B. I. P.
292 Guihard (E.), E. F. O. A.
293 Froment (A.), 16e B. C. P.
294 Intesse (A.), 1er B. C. P.
295 Debreuil (R.), 24e B. C. P.
296 Basset (S.), 7e R. T. A.
297 Robbe (T.), 2e R. T. A.
298 Taunay (A.), 126e B. I.
299 Boublon (R.), C. A. R. n° 7.
300 Delrue (R.), 43e B. I.
301 Holquin (A.), 24e B. C. P.
302 Cosquer (L.), 1er B. C. P.
303 Combouilhaud (P.), 4e B. I.
304 Walter (L.), 152e R. I.
305 Devernay (F.), 8e B. Z.
306 Hainigue (M.), 152e R. I.
307 Brissard (H.), S. E. P. R., 4e R. M.
308 Fraizier (Y.), 3/110e R. I. C.
309 Feigneux (P.), 4e R. Z.
310 Degouvello (C.), 3e R. T. A.
311 Bonnet (L.), 4e R. T. M.
312 Deleule (L.), 159e B. I. A.
313 Mazaud (R.), 2e R. T. A.
314 Chouet (A.), 7e R. T. A.
315 Auffret (A.), 7e R. T. A.
316 Morales y Rodriguez (A.), 7e R. T. A.
317 Barriere (E.), 8e B. Z.
318 Benramdani (B.), 3e R. T. A.
319 Madadi (H.), 3e R. T. A.
320 Tekamera (A.), 3e R. T. A.
321 Delmas (E.), C. A. R. n° 9.
322 Agostini (H.), 11e B. C. A.
323 Leroux (J.), 5e R. T. M.
324 Wengler (H.), 8e B. Z.
325 Gorissen (R.), 2e R. T. A.
326 Eck (C.), C. A. R. n° 2.
327 Belotti (J.), 7e R. T. A.
328 Limousi (R.), 4e R. T. T.
329 Keller (A.), 151e R. I.
330 Palette (H.), 4e R. T. T.
331 Corneille (J.), 4e R. T. T.
332 Lemenn (P.), 152e R. I.
333 Mullig (E.), 25e B. C. A.
334 Gouyer (R.), 302e C. Camp.
335 Laverdure (E.), 151e R. I.
336 Murville (M.), 25e B. C. A.
337 SSP. Ahmed (Ben Chenouf), base mil., Alger.
338 Mamen (B.-S.), 2e R. T. A.
339 Belhadji (B.), 2e R. T. A.
340 Borie (H.), C. A. R. n° 4.
341 Barbier (R.), E. M. E. S. C., Antibes.
342 Parigi (M.), D. I. M., Marseille.
343 Drouel (R.), 26e R. I.
344 Delobelle (J.), 46e B. I.
345 Neumeyer (P.), 26e R. I.
346 Moibert (P.), C. A. R. n° 6.
347 Maurice (M.), 8e B. Z.
348 Lafrechoux (M.), 2e R. T. A.
349 Tebib (M.), 3e R. T. A.
350 Amara (A.), 7e R. T. A.
351 Charvy (M.), 20e B. C. P.
352 Moussiere (P.), 6e R. T. M.
353 Matonnier (J.), 6e R. T. M.
354 Gerard (G.), 92e R. I.
355 Bardet (P.), 8e B. Z.
356 Caron (P.), 6e B. C. A.
357 Menieux (R.), 4e R. T. T.
358 Mougenot (X.), 152e R. I.
359 Guerin (L.), C. A. R. n° 3.
360 Ballue (J.-P.), 43e B. I.
361 Chambroy (M.), C. Camp. 302.
362 Bourhis (H.), 92e R. I.
363 Maier (E.), 30e B. C. P.
364 Laville (R.), 13e B. C. A.
365 Marquise (R.), 16e B. C. P.
366 Barrault (C.), 3/110e R. I. C.
367 Gastou (A.), 25e B. C. A.
368 Lamibrac (J.), 2e B. Z.
369 Reine (R.), 8e B. Z.
370 Lairet (E.), E. A. I., Saint-Maixent.
371 Venckiavicius (W.), C. A. R. n° 6.
372 Duquesnoy (R.), C. A. R. n° 2.
373 Morel (M.), 4e B. I.
374 Bresson (M.), 4e R. Z.
375 Dianteill (M.), 1er R. T. M.
376 Curtat-Cadet (P.), base mil., Maroc.
377 Griere (G.), 43e B. I.

II. — Arme blindée et cavalerie.

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Hodan (C.), 3e R. S. A.
2 Bernard (P.), 1er R. S. M.
3 Sallo (H.), 8e dragons.
4 Lamour (E.), 1er dragons.
5 Gouraud (A.), 1er cuirassiers.
6 Lepemp (P.), 4e cuirassiers.
7 Fournier (G.), 11e cuirassiers.
8 Dechappe (G.), 8e R. C. A.
9 Chougny (F.), 6e dragons.
10 Rousseau (R.), B. A. C. F. M., Paris.
11 Masson (G.), 4e R. C. A.
12 Seauvy (M.), 501e R. C. C.
13 Angosto (T.), E. M., G. B. 4, F. F. A.
14 Wagner (G.), 31e dragons.
15 Mandery (J.), 2e dragons.
16 Milot (R.), 1er R. C. A.
17 Rougon (M.), 12e dragons.
18 Gras (H.), 7e R. C. A.
19 Schneider (E.), 30e dragons.
20 Favre (R.), 8e dragons.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lejeune (E.), E. A. I., Saint-Maixent.
2 Lerond (A.), 9e R. C. A.
3 Veniant (G.), 2e hussards.
4 Lepetit (B.), 31e dragons.
5 Calmejane (R.), 11e cuirassiers.
6 Nenquin (L.), 2e dragons.
7 Montagne (L.), 12e R. C. A.
8 Podlecki (J.), D. I. M., Marseille.
9 Cauchois (E.), 2e R. C. A.
10 Picq (L.), S. E. P. R., 9e R. M.
11 Mourges (P.), 8e cuirassiers.
12 Tastard (H.), 3e hussards.
13 Loiseau (H.), 6e dragons.
14 Dumez (P.), E. A. A. B. C., Saumur.
15 Galli (R.), S. E. P. R., Maroc.
16 Alliaga (J.), 2e R. S. A.
17 Bernon (R.), 2e R. S. A.
18 Lepri (O.), 2e cuirassiers.
19 Vayriot (E.), 8e hussards.
20 Buissonnière (G.), G. S. E. E. S. M., Paris.
21 Mirailliet (E.), 1er E. R. T.
22 Schutz (J.), 1er dragons.
23 Maurer (L.), 4e cuirassiers.
24 Gall (R.), 3e hussards.
25 Morel (A.), 7e G. S. A.

Maréchaux des logis-majors.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Roussel (A.), 2e hussards.
2 Guillemotte (P.), 3e R. S. A.
3 Delcourt (R.), 7e G. S. A.
4 Cosson (P.), 1er R. S. M.
5 Flamand (M.), 1er R. S. M.
6 Herzog (L.), 7e R. C. A.
7 Akkak (A.), 5e dragons.
8 Prat (R.), 7e R. C. A.
9 Levecque (M.), 1er R. S. M.
10 Bro (F.), 1er R. C. A.
11 Bassand (J.), 3e R. S. A.
12 Defrenne (B.), 1er R. S. A.
13 Lesausse (L.), 2e R. C. A.
14 Galloy (R.), E. A. A. B. C., Saumur.
15 Darly (J.), 5e hussards.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Wine (R.), C. A. R. n° 6.
2 Thuault (C.), 1er E. R. T.
3 Beurrier (R.), 8e R. C. A.
4 Stoquert (C.), C. A. R. n° 1.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Chamaillard (G.), 12e dragons.
2 Raulin (J.), 12e dragons.
3 Merille (R.), E. M. P., Fribourg.
4 Mutin (H.), 1er R. C. A.
5 Boireau (B.), 12e dragons.
6 Chartois (J.), 8e cuirassiers.
7 Leborgne (H.), 12e R. C. A.
8 Horn-Hatrisse (B.), 6e dragons.
9 Molina (J.), 2e dragons.
10 Daumas (J.), 2e dragons.
11 Jondeau (R.), 2e dragons.
12 Brun (G.), 6e dragons.
13 Lopez (P.), 2e dragons.
14 Gillis (J.), 12e dragons.
15 Humbert (J.), 1er R. C. A.
16 Stockel (A.), 12e R. C. A.
17 Guedj (R.), 8e cuirassiers.
18 Khaldi-Mourad, 1er R. C. A.
19 Vion (R.), 6e dragons.
20 Hervier (R.), 12e dragons.
21 Taron (A.), 6e dragons.
22 Audoin (J.), 6e dragons.
23 Martin (R.), 7e R. C. A.
24 Vielle (H.), 7e cuirassiers.
25 Lafon (S.), 12e cuirassiers.
26 Levert (H.), 12e cuirassiers.
27 Laporte (A.), 7e cuirassiers.
28 Cornet (J.), 1er cuirassiers.
29 Krimpsker (A.), 30e dragons.
30 Achard (R.), 12e dragons.
31 Roscouet (P.), 2e R. C. A.
32 Tresson (C.), 12e cuirassiers.
33 Monsinat (J.), 9e R. C. A.
34 Munoz (D.), 3e R. C. A.
35 Layerle (G.), 9e R. C. A.
36 Petit (R.), 6e dragons.
37 Tuffery (J.), 1er R. C. A.
38 Colombat (J.), 3e R. C. A.
39 Lassiat (R.), 30e dragons.
40 Chaignaud (R.), 3e R. S. A.
41 Eurin (J.), 8e hussards.
42 Maison Dieu (G.), 6e E. S. A.
43 Gouwy (R.), 503e R. C. C.
44 Chaila (A.), 7e cuirassiers.
45 Lacroix (A.), 7 G. S. A.
46 Anglade (L.), S. E. P. R., 5e R. M.

47 Chenire (S.), S. E. P. R., 1er R. M.
48 Esquerre (C.), E. A. A. B. C., Saumur.
49 Richard (J.), D. I. M., Marseille.
50 Mathey (R.), 8e R. C. A.
51 Guillemin (A.), 503e R. C. C.
52 Deflandre (R.), 9e R. C. A.
53 Dis (R.), 3e R. S. A.
54 Cazenave-Tapis (A.), 2e cuirassiers.
55 Lomont (R.), 12e dragons.
56 Cateau (M.), 1er R. C. A.
57 Rago (V.), 4e R. S. M.
58 Delmas (J.-P.), 2e hussards.
59 Huin (R.), 11e R. C. A.
60 Billy (A.), 3e hussards.
61 Schaal (J.), 503e R. C. C.
62 Daudin (B.), 8e dragons.
63 Turlay (D.), 8e cuirassiers.
64 Chabas (F.), 2e dragons.
65 Cornuet (H.), 2e R. C. A.
66 Lafay (A.), 7e R. C. A.
67 Rodarie (P.), 2e dragons.
68 Spinosi (T.), 8e cuirassiers.
69 Vavon (F.), 2e R. C. A.
70 Dagos (G.), 7e cuirassiers.
71 Cat (R.), 2e R. C. A.
72 Welsch (R.), 8e hussards.
73 Schlageter (J.), 8e cuirassiers.
74 Moissenet (A.), 8e cuirassiers.
75 Viou (R.), 8e hussards.
76 Fèvre (F.), 2e dragons.
77 Coq (A.), 2e cuirassiers.
78 Klein (F.), C. A. R. no 1.
79 Calmus (H.), 4e cuirassiers.
80 Briol (E.), 11e R. C. A.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes.

1 Maherault (R.), 7e cuirassiers.
2 Renard (R.), 3e hussards.
3 Bentaleb (B.), 2e R. C. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Baud (D.), 503e R. C. C.
2 Clanet (H.), E. A. A. B. C., Saumur.
3 Berjon (J.), 11e cuirassiers.
4 Jullian (R.), 11e cuirassiers.
5 Mathias du Repaire (J.), 1er R. C. A.
6 Bourre (C.), 5e R. C. A.
7 Louet (J.), 1er R. C. A.
8 Krauser (P.), 31e dragons.
9 Bonny (M.), 8e cuirassiers.
10 Queffurus (J.), 11e R. C. A.
11 Bonstat (J.), 1er cuirassiers.
12 Aubert (J.), 11e cuirassiers.
13 Feirreira (S.), 3e R. C. A.
14 Piot (A.), 3e R. C. A.
15 Gandino (J.), 4e R. C. A.
16 Soubercazes (L.), 11e cuirassiers.
17 Delahaie (M.), 4e E. S. T.
18 Mailland (P.), 5e dragons.
19 Berthou (J.), E. A. A. B. C., Saumur.
20 Hocquet (D.), 11e G. E. C. M.
21 Ply (A.), 12e dragons.
22 Joubert (R.), 5e hussards.
23 Cerissier (B.), 3e hussards.
24 Beghoyan (A.), 6e dragons.
25 Clauzel (J.), 2e hussards.
26 Ravailler (M.), 31e dragons.
27 Cuny (R.), 31e dragons.
28 Bernard (A.), 12e dragons.
29 Choury de la Vigerie (P.), 2e dragons.
30 Durand (J.), 7e R. C. A.
31 Delplanque (A.), 7e R. C. A.
32 Baptiste (R.), 2e dragons.
33 Boidot (R.), 2e dragons.
34 Lavallard (M.), 7e R. C. A.
35 Idaszewki (M.), 3e R. C. A.
36 Buirett de Verriere (J.), 1er R. C. A.
37 Da Gioz (G.), 12e cuirassiers.
38 Thebault (G.), 4e R. C. A.
39 Robveille (C.), 3e hussards.
40 Melciolle (E.), 3e R. C. A.
41 Chambon (M.), 2e dragons.
42 Buet (D.), 3e R. C. A.
43 Breton (H.), 9e R. C. A.
44 Benetoux (J.), 1er R. S. M.
45 Beaujon (J.), 2e dragons.
46 Devos (J.), 6e dragons.
47 Campana (C.), 7e G. S. A.
48 Cahlik (R.), 5e dragons.
49 Desbois (Y.), 3e hussards.
50 Raoux (A.), 6e R. C. A.
51 Van den Hove (P.), 6e R. C. A.
52 Dagorn (G.), 5e dragons.
53 Hurdiel (M.), 11e G. E. C. M.
54 Roux (J.), 2e cuirassiers.
55 Martignoni (R.), 30e dragons.
56 Peyrabelle (M.), 30e dragons.
57 Champmartin (J.), 30e dragons.
58 Estines (C.), 30e dragons.
59 Lemad (P.), 30e dragons.
60 D'Anselme (G.), 7e R. C. A.
61 Humblot (P.), 11e cuirassiers.
62 Mezennec (G.), 1er dragons.
63 Grell (A.), 503e R. C. C.
64 Thomas (R.), 1er dragons.
65 Neigon (R.), 11e G. E. C. M.
66 Sevigne (A.), 7e cuirassiers.
67 Vouaux (A.), 3e R. S. A.
68 Renaud (M.), 1er dragons.
69 Longuet (G.), 11e G. E. C. M.
70 Deroche (M.), 1er R. C. A.
71 Gueguen (Y.), 1er R. C. A.
72 Le Goff (J.), E. A. A. B. C., Saumur.
73 Gaudron (J.), 7e R. C. A.
74 Levasseur (A.), 8e cuirassiers.
75 Giret (S.), E. A. A. B. C., Saumur.
76 Berge (C.), 12e cuirassiers.
77 Giraud (R.), 12e cuirassiers.
78 Gil (M.), 3e R. C. A.
79 Grennerat (W.), 4e R. S. M.
80 Auzeil (G.), 11e cuirassiers.
81 Tekaya (A.), 4e R. C. A.
82 Vella (F.), E. A. A. B. C., Alger.
83 Climent (A.), 2e dragons.
84 Millet (G.), 8e cuirassiers.
85 Heberhart (H.), 12e cuirassiers.
86 Dubreuil (P.), 12e cuirassiers.
87 Koch (A.), E. A. A. B. C., Saumur.
88 Corniglion (C.), 11e R. C. A.
89 Luce (J.), 4e cuirassiers.
90 Virlogeux (J.), 12e dragons.
91 Grandeury (M.), 11e R. C. A.
92 Verge (G.), 30e dragons.
93 Lestruhaut (M.), 2e R. C. A.
94 Maganuco (G.), 12e dragons.
95 Jouannon (J.), 11e R. C. A.
96 Bauer (R.), 2e R. S. A.
97 Terrand (M.), 8e cuirassiers.
98 Beaudet (R.), 11e R. C. A.
99 Kutz (L.), 4e R. C. A.
100 Guérin (J.), 4e cuirassiers.
101 Garnier (B.), 503e R. C. C.
102 Berirand (B.), 1er cuirassiers.
103 Van Den Brule (J.), 1er cuirassiers.
104 Leyx (A.), 8e dragons.
105 Saurois (M.), 8e dragons.
106 Fourgeaud (M.), 8e dragons.
107 Barbereau (M.), 8e dragons.
108 Danneville (M.), 3e R. C. A.
109 Vescovali (R.), 12e R. C. A.
110 Randon (B.), 12e dragons.
111 Guedj (D.), E.A.A.B.C., Alger.
112 Claverie (M.), 3e R. C. A.
113 Roustant (C.), 6e R. C. A.
114 Guitard (F.), 12e cuirassiers.
115 Petitjean (P.), 30e dragons.
116 Nozières (E.), 12e cuirassiers.
117 Hellec (J.), 8e hussards.
118 Théodore (L.), 6e R. C. A.
119 Fici (L.), 30e dragons.
120 Bontemps (E.), 6e cuirassiers.
121 Desvignes (J.), 9e R. C. A.
122 Helderle (M.), 3e R. C. A.
123 Chauvière (A.), 6e R. C. A.
124 Furteau (A.), 3e R. S. A.
125 Anicaux (R.), 3e R. C. A.
126 Beausoleil (J.), 4e R. C. A.
127 Siegel (B.), 11e cuirassiers.
128 Grippari (H.), 12e cuirassiers.
129 Chapert (P.), 8e cuirassiers.
130 Massue (M.), 1re R. C. A.
131 Ménard (A.), 6e dragons.
132 Palacin (J.), 1re R. C. A.
133 Charlier (F.), 1re R. C. A.
134 Legendre (G.), 4e R. S. M.
135 Ariafosse (J.), 12e cuirassiers
136 Sarda (R.), 8e cuirassiers.
137 Vaneeckhout (J.), 31e dragons.
138 Goyer (P.), 1re R. C. A.
139 Vicherat (J.), 1re R. S. M.
140 De Souza (J.), 4e R. S. M.
141 Mauran (P.), 3e R. S. A.
142 Trotel (H.), 4e cuirassiers.
143 Ragues (J.), 1re R. S. M.
144 Chevalier (J.), 8e R. C. A.
145 Bériot (R.), 5e dragons.
146 Arnaud (A.), 4e R. S. M.
147 Dury (P.), 8e R. C. A.
148 Pingenot (M.), 8e cuirassiers.
149 Thomas (P.), 31e dragons.
150 Faivet (L.), 30e dragons.
151 Nizet (P.), 4e cuirassiers.

III. — **Artillerie.**

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Edet (E.), E. F. O. A.
2 Pion (G.), 403e R. A. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Alexis (P.), 405e R. A. A.
2 Hoff (P.), E. A. A.
3 Gérard (P.), 442e R. A. A.
4 Vagner (C.), AD/B. 5.
5 Cabessut (J.), 32e R. A.
6 Bertrand (J.), 12e R. A.
7 Py (G.), 25e R. A.
8 Le Meur (A.), 10e R. A. A.
9 Milan (E.), E. A. A.
10 Jobard (G.), C. I. P. A. T.
11 Sergent (E.), 33e R. A.
12 Aubret (R.), S.E.P.R., 4e R.M.
13 Barbareau (R.), E. A. A.
14 Humbert (J.), 67e R. A.
15 Pairault (R.), 405e R. A. A.
16 Lemarquis (J.), 8e R. A.
17 Kirche (J.), Cdt Art., 8e R.M.
18 Verrier (A.), 453e G. A. A.
19 Boulicaud (G.), Centre doc. géographique.
20 Liénard (R.), 61e R. A. A.
21 Munoz (V.), 32e R. A.
22 François (R.), 13e R. A.
23 Trouillot (L.), 12e R. A.
24 Pataille (B.), 1/21e R. A.
25 Balthazard (E.), 5e Cie des services.
26 Imbert (M.), 62e R. A.
27 Coche (D.), C. A. R. no 9.
28 Morel (M.), 406e R. A. A.
29 Laffuge (M.), 404e R. A. A.
30 Dufloux (J.), 402e R. A. A.
31 Boitel (F.), 453e G. A. A.
32 Vesin (E.), 1er E. R. T.
33 Scwob (C.), 2/21e R. A.
34 Baillet (G.), 453e G. A. A.
35 Tisseron (G.), 67e R. A.
36 Brochery (G.), 67e R. A.
37 Arnaud (H.), 67e R. A.
38 Vassal (P.), 93e R. A.
39 Lesur (H.), 68e R. A.
40 Sauton (M.), E. T. A. P.
41 Crestey (M.), Art. 1re D. B.
42 Lieure (A.), S.E.P.R., Maroc.
43 Loillier (M.), 421e R. A. A.
44 Soual (M.), D. I. M., Marseille.
45 Delaune (J.), 10e R. A. A.
46 Hubert (J.), 404e R. A. A.
47 Marin (J.), 401e R. A. A.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

1 Goardet (P.), 421e R. A. A.
2 Adgie (R.), 9e R. A.
3 Cros (L.), 8e R. A.
4 Labadie (J.), 32e R. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Kohler (P.), 13e R. A.
2 Puech (E.), 9e R. A.
3 Georges (J.), 13e R. A.
4 Monnier (J.), 10e R. A. A.
5 Gacoin (P.), 32e R. A.
6 Didier-Laurent (A.), 64e R. A.
7 Vernoux (E.), 3/21e R. A.
8 Sallet (G.), 51e R. A.
9 Augugliaro (P.), 93e R. A.
10 Berthe (R.), 452e G. A. A.
11 Genneson (L.), 65e R. A.
12 Jonnal (A.), 8e R. A.
13 Fernandez (J.), 33e R. A.
14 Bour (P.), 12e R. A.
15 Ducrocq (M.), 25e R. A.
16 Calani (L.), 9e R. A.
17 Wagner (R.), 25e R. A.
18 Vaxelaire (Y.), G. A. O. A. 1.
19 Baziraud (P.), 2/21e R. A.
20 Hauuy (M.), S.E.P.R., 6e R.M.
21 Lagrost (J.), 9e R. A.
22 Chassagne (H.), E. A. A.
23 Dhomps (E.), E. A. A.
24 Seigle (C.), 61e R. A.
25 Daude (R.), 32e R. A.
26 Imbert (M.), 33e R. A.
27 Rossi (J.), C. P. T. A. A.
28 Paillet (C.), 402e R. A. A.
29 Amiel (R.), 9e R. A.
30 Llense (M.), 411e R. A. A.
31 L'Excellent (J.), 15e R. A.
32 Delacroix (F.), 93e R. A.
33 Dequin (V.), 65e R. A.
34 Gonzalès (E.), E. M. E. S. C., Antibes.
35 Blanc (J.), 485e G. A. A.
36 Darmuzey (J.), 32e R. A.
37 Lebarbenchon (F.), 12e R. A.
38 Gutierrez (E.), 6e R. A.
39 Richard (R.), 25e R. A.
40 Balmas (G.), 65e R. A.
41 Daubie (G.), S. E. P. R., 6e R. M.
42 Noslier (G.), 12e R. A.
43 Jullian (R.), S. E. P. R., 8e R. M.
44 Travers (G.), 402e R. A. A.
45 Valladon (C.), 12e R. A.
46 Jacquenot (R.), 68e R. A.
47 Kellerhals (J.), 61e R. A.
48 Briola (A.), 2/21e R. A.
49 Marquant (R.), 453e G. A. A.
50 Wagner (J.), 8e R. A.
51 Putino (J.), 451e G. A. A.
52 Merger (E.), 402e R. A. A.
53 Douchet (E.), 452e G. A. A.
54 Depardon (A.), 61e R. A.
55 Yserd (A.), 19e R. A.
56 Caranobe (P.), 405e R. A. A.
57 Genot (G.), 33e R. A.
58 Forcheron (R.), 93e R. A.
59 Jacquinet (H.), 401e R. A. A.
60 Guillaume (P.), 12e R. A.
61 Veylit (L.), 33e R. A.
62 Leblanc (R.), Art., 6e R. M.
63 Benoist (E.), 46e Cie O. G.

Maréchaux des logis-majors.

a) Inscription ancienne.

1 Cavallo (S.), 407e G. A. A.

b) Inscriptions nouvelles

1 Sire (B.), 1/24e R. A.
2 Berland (J.), 121e R. A. A.
3 Costa (F.), 406e R. A. A.
4 Klein (P.), centre doc. géographique.
5 Lagarrigue (P.), 68e R. A.
6 Tondut (R.), 405e R. A. A.
7 Mees (R.), 61e R. A. A.
8 Froissart (K.), 401e R. A. A.
9 Perrin (H.), 1/24e R. A.
10 Lehugueur (Y.), 12e R. A.
11 Renier (R.), AD/B. 5.
12 Crouzet (M.), 61e R. A.
13 Rago (O.), 406e R. A. A.
14 Poclet (R.), 93e R. A.
15 Zanella (P.), 454e G. A. A.
16 Bynen (G.), 454e G. A. A.
17 Bourye (R.), 401e R. A. A.
18 Dartau (A.), 12e R. A.
19 Leblanc (D.), 1er R. A.
20 Cerdan (L.), G. A. O. A./3.
21 Staehle (A.), 19e R. A.
22 Richon (M.), C. I. P. A. T.
23 Métais (R.), 1er R. A.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Baudoin (E.), 10e R. A. A.
2 Gautron (M.), 402e R. A. A.
3 Grandvaux (R.), 405e R. A. A.
4 Dorolyn (A.), 1er R. A.
5 Ramon (O.), 406e R. A. A.
6 Jaulain (P.), école polytechnique.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Pradier (A.), 601e B. E. F.
2 Biguet (A.), 12e R. A.
3 Wardavoir (J.), 12e R. A.
4 Lefort (E.), 12e R. A.
5 Guignard (G.), 32e R. A.
6 Claverie (P.), AD/B. 5.
7 Giudicelli (J.), 2/21e R. A.
8 Souquet (R.), 9e R. A.
9 Huber (C.), B. G. A.
10 Amand (E.), 453e G. A. A.
11 Gourdon (A.), 12e R. A.
12 Thiolat (R.), 5e Cie des services.
13 Beley (G.), E. A. A.
14 Lefevre (M.), E. F. O. A.
15 Delcey (H.), 93e R. A.
16 Cognard (A.), 8e R. A.
17 Laurent (A.), 421e R. A. A.
18 Ghirardi (M.), 93e R. A.
19 Bologna (G.), 19e R. A.
20 Lavigne (A.), 405e R. A. A.
21 Huard (F.), 601e B. E. F.
22 Baz (A.), 66e R. A.
23 Garcia (M.), 411e R. A. A.
24 Bornet (P.), 32e R. A.
25 Ricros (J.), 68e R. A.
26 Beaulier (J.), 64e R. A.
27 Cazcarra (J.), 68e R. A.
28 Ruiz (R.), 65e R. A.
29 Wuithiez (E.), 16e R. A.
30 Guillotin (P.), 8e R. A.
31 Ribes (J.), 25e R. A.
32 Cassagne (P.), 33e R. A.
33 Chevreux (G.), 1/24e R. A.
34 Jung (J.), 452e G. A. A.
35 Germain (G.), 93e R. A.
36 Cave (R.), 406e R. A. A.
37 Burgnies (C.), 411e R. A. A.
38 Baron (A.), 1er R. A.
39 Paran (J.), 8e R. A.
40 Heria (G.), 2/24e R. A.
41 Erard (A.), 66e R. A.
42 Ravel (J.), C. P. T. A. A.
43 Becker (P.), 32e R. A.
44 Delacoux (M.), 66e R. A.
45 Schneider (M.), 32e R. A.
46 Lambin (A.), 402e R. A. A.
47 Delattre (M.), 33e R. A.
48 Beausset (G.), 405e R. A. A.
49 Bourelly (C.), 66e R. A.
50 Porcherot (J.), 2/21e R. A.
51 Flotte (M.), C.I.T.D.E.M.
52 Lacroix (P.), 8e R. A.
53 Pons (P.), 61e R. A.
54 Le Maner (J.), 32e R. A.
55 Boutard (M.), E. A. A.
56 Mayer (R.), 67e R. A.
57 Bouvino (R.), 121e R. A. A.
58 Hindermann (P.), 12e R. A.
59 Durand (L.), 61e R. A.
60 Fauvelet (A.), 405e R. A. A.
61 Cazenave (J.), 403e R. A. A.
62 Eyroi (J.), E. A. A.
63 Feliziani (E.), 454e G. A. A.
64 Rivasseau (G.), 33e R. A.
65 Martini (A.), 32e R. A.
66 Jeanin (P.), 477e G. A. A.
67 Stricker (C.), 1er R. A.
68 Goumon (J.), 61e R. A.
69 Prieux (G.), E. A. A.
70 Pean (H.), 601e B. E. F.
71 Nicollet (M.), 32e R. A.
72 Gouzou (E.), 403e R. A. A.
73 Poure (L.), C. A. R. n° 3.
74 Renard (Y.), E. A. A.
75 Warest (A.), 401e R. A. A.
76 Richard (E.), 66e R. A.
77 Gaspard (G.), 8e R. A.
78 Bucheron (J.), 64e R. A.
79 Barnoux (J.), C. P. O. A.
80 Euzeby (A.), S. E. P. R., 9e R. M.
81 Coutard (G.), 12e R. A.
82 Guillet (M.), 406e R. A. A.
83 List (E.), C. P. T. A. A.
84 Galbourdin (M.), 65e R. A.
85 Hermouet (R.), 32e R. A.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes

1 Cailleaudeau (C.), 403e R.A.A.
2 Le Hellaye (A.), 64e R. A.
3 Grigy (G.), 453e G. A. A.
4 Lacaes (J.), 3/24e R. A.
5 Champ (P.), 13e R. A.
6 Menant (S.), G. G. A.
7 Boulin (P.), 1/24e R. A.
8 Gladine (J.), 9e R. A.
9 Aycard (M.), 403e R. A. A.
10 Rickebusch (M.), 8e R. A.
11 Wagenman (J.), 8e R. A.
12 Casaux (R.), 1er R. A.
13 Floch (J.), 33e R. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Cottin (C.), 406e R. A. A.
2 Sauli (J.), E. A. A.
3 Nardin (C.), E. A. A.
4 Eibel (P.), E. A. A.
5 Dreich (R.), E. A. A.
6 Normand (R.), E. A. A.
7 Masse (M.), E. A. A.
8 Parent (R.), 25e R. A.
9 Duboys des Ternes (P.), G. G. A.
10 Bouchereau (R.), 10e R.A.A.
11 Perrier (G.), G. G. A.
12 Mignot (C.), 64e R. A.
13 Foulquier (G.), 61e R. A. A.
14 Gervez (A.), 64e R. A.
15 Barison (R.), 454e G. A. A.
16 Le Menez (J.), 10e R. A. A.
17 Cezerac (Y.), 64e R. A.
18 Esparcieux (R.), 111/24e R. A.
19 Lorrain (M.), 62e R. A.
20 Cocquebert (L.), 402e R.A.A.
21 Ducos (J.), 66e R. A.
22 Buissonnet (N.), 485e G.A.A.
23 Souille (D.), 32e R. A.
24 Garnier (R.), 25e R. A.
25 Monfort (F.), 10e R. A. A.
26 Lefebvre (D.), 32e R. A.
27 Bourgeois (A.), 12e R. A.
28 Siegwald (G.), 12e R. A.
29 Chambery (G.), G. A. O. A. n° 2.
30 Herbert (M.), 9e R. A.
31 Montineri (R.), 9e R. A.
32 Lochard (J.), 32e R. A.
33 Gelie (G.), 406e R. A. A.
34 Mandon (A.), 403e R. A. A.
35 Moreaux (A.), 453e R. A. A.
36 Rond (R.), 25e R. A.
37 Verdura (R.), 411e R. A. A.
38 Chambeaud (H.), 454e G. A. A.
39 Savoye (R.), 421e R. A. A.
40 Ledrich (H.), 481e G. A. A.
41 Roche (L.), C. P. T. A. A.
42 Massias (M.), 403e R. A. A.
43 Gaultier (R.), 65e R. A.
44 Forest (L.), 12e R. A.
45 Marty (C.), 401e R. A. A.
46 Rivière (G.), 401e R. A. A.
47 Mottet (J.), 406e R. A. A.
48 Coin (P.), E. A. A.
49 Gosles (J.), 10e R. A.
50 Leseul (J.), 401e R. A. A.
51 Gosset (J.), E. A. A.
52 Maillochaud (M.), 401e R. A. A.
53 Parme (M.), 401e R. A. A.
54 Biojout (J.), 1er R. A.
55 Didelot (G.), 485e G. A. A.
56 Chemin (R.), 403e R. A. A.
57 Bonnaure (C.), 405e R. A. A.
58 Lindau (J.), 403e R. A. A.
59 Gibert (G.), 454e G. A. A.
60 Pichon (L.), 403e R. A. A.
61 Behagon (M.), 1/24e R. A.
62 Vasseux (L.), 406e R. A. A.
63 Karnath (R.), 402e R. A. A.
64 Leclerq (M.), 406e R. A. A.
65 Legendre (J.), 406e R. A. A.
66 Bonjour (R.), 12e R. A.
67 Kannengieser (C.), 13e R. A.
68 Vervaeke (G.), 1/24e R. A.
69 Pavie (R.), 1/24e R. A.
70 Schmitt (C.), 25e R. A.
71 Georges (L.), 402e R. A. A.
72 Peirone (A.), 64e R. A.
73 Cuney (H.), 12e R. A.
74 Pardon (C.), 1/24e R. A.
75 Guérard (J.), 402e R. A. A.
76 Simon (J.), 61e R. A. A.
77 Pierron (M.), 485e G. A. A.
78 Marie-Olive (R.), 32e R. A.
79 Duroc (R.), E. A. A.
80 Bernichon (R.), 485e G. A. A.
81 Clouzet (M.), 3/24e R. A.
82 Rochietti (A.), 65e R. A.
83 Pelissier (A.), C. P. T. A. A.
84 Schoemaecker (R.), 2/24e R. A.
85 Mignot (C.), 64e R. A.
86 Damour (C.), 12e R. A.
87 Maitre (M.), 3/24e R. A.
88 Sustra (P.), 12e R. A.
89 Millet (S.), 2/24e R. A.
90 Maupoux (A.), B. G. A.
91 Mignonneau (G.), E. A. A.
92 Lannier (J.), 10e R. A. A.
93 Courtade (J.), E. A. A.
94 Resongles (C.), E. A. A.
95 Guillaume (J.), 25e R. A.
96 Rossignol (J.), 25e R. A.
97 Grandjean (A.), E. A. A.
98 Legarrec (A.), 8e R. A.
99 Dieumegard (M.), 32e R. A.
100 Malsagne (M.), 406e R. A. A.
101 Brangier (L.), E. A. A.
102 Do (R.), 401e R. A. A.
103 Suhas (J.), E. A. A.
104 Laloue (G.), B. G. A.
105 Tisne (A.), 401e R. A. A.
106 Poulhazan (J.), 33e R. A.
107 Boughelan (B.), 65e R. A.
108 Millon (M.), 8e R. A.
109 Radeau (J.), 32e R. A.
110 Cezard (J.), 19e R. A.
111 Guieau (E.), 64e R. A.
112 Pierre (Y.), 68e R. A.
113 Montagne (L.), 8e R. A.
114 Djellid (B.), 66e R. A.
115 Haoulia (B.), 66e R. A.
116 Ferre (R.), 51e R. A.
117 Voisin (J.), E. A. A.
118 Gervez (A.), 64e R. A.
119 Battaglia (R.), 9e R. A.
120 Sobusik (T.), C. P. O. A.
121 Kobloth (G.), 12e R. A.
122 Hervo (L.), 3/24e R. A.
123 Metzger (J.), 1er R. A.
124 Pourchet (J.), 25e R. A.
125 Conrard (M.), 402e R. A. A.
126 Berrard (S.), 8e R. A.
127 Gonguet (G.), 454e G. A. A.
128 Bayo (R.), 405e R. A. A.
129 Jamey (R.), 61e R. A. A.
130 Auge (B.), 3/24eR. A.
131 Dalla-Libera (R.), 481e G. A. A.
132 Lacoste (A.), E. A. A.
133 Jolly (R.), 66e R. A.
134 Durupt (J.), 1/24e R. A.
135 Jacquel (J.), G. G. A.
136 Bacon (G.), 411e R. A. A.
137 Villeneuve (J.), 453e G. A. A.
138 Henrion (A.), 33e R. A.
139 Arderichi (J.), 485e G. A. A.
140 Simeoni (A.), 9e R. A.
141 Suire (R.), 403e R. A. A.
142 Billot (G.), 64e R. A.
143 Gude (R.), 62e R. A.
144 Gervoise (M.), 406e R. A. A.
145 Campagnani (P.), G. A. O. A. n° 2.
146 Seifreid (J.), 54e R. A.
147 Baron (R.), 25e R. A.
148 Magnier (L.), 452e G. A. A.
149 Savy (L.), 405e R. A. A.
150 Luigi (D.), 19e R. A.
151 Giet (B.), 32e R. A.
152 Pasotto (R.), 25e R. A.
153 Jacquet (G.), 32e R. A.
154 Pruvost (D.), 453e G. A. A.
155 Laqua (A.), 19e R. A.
156 Marichard (L.), 25e R. A.
157 Joly (A.), 8e R. A.
158 Bernoux (J.), 8e R. A.
159 Monti (N.), 405e R. A. A.
160 Gland (R.), 1er R. A.
161 Beveraggi (A.), 405e R. A. A.
162 Amalhieu (C.), 2/24e R. A.
163 Antoniotti (A.), 405e R. A. A.
164 Lefebvre (L.), 68e R. A.
165 Legret (R.), 401e R. A. A.
166 Sylvain (D.), 403e R. A. A.
167 Legrand (J.), 485e G. A. A.
168 Vonier (B.), 61e R. A. A.
169 Aliary (G.), 16e R. A.
170 Coste (R.), 454e G. A. A.
171 Borne (R.), 25e R. A.
172 Chiolino (G.), 12e R. A.
173 Vervat (R.), 95e R. A.

IV. — Train.

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Benoit (A.), 184 Cie Q. G.
2 Laumeau (R.), G. T. 507.
3 Trenelle (P.), Cdt train 9e R. M.
4 Chamousset (C.), 129e E. R. G. T.
5 Perpignan (F.), 65e Cie Q. G.
6 Kaire (D.), 41e Cie Q. G.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Coillard (R.), 122e E. R. G. T.
2 Franchi (P.), 185e Cie Q. G.
3 Boivin (R.), G. T. 509.
4 Grandjean (L.), 41 Cie Q. G.
5 Berton (R.), 121e R. T.
6 Dutel (G.), 27e E. T.
7 Veyre (M.), 8e C. R. T.
8 Lucas (M.), 1er E. R. T.
9 Ober (A.), 121e R. T.
10 Regan (R.), 9e C. R. T.
11 Antoine (J.), G. T. 512.
12 Basset (F.), C. C. R. 254.
13 Neyret (R.), C. I. T. 10.

Maréchaux des logis-majors.

a) Inscriptions anciennes

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Aldebert (G.), G. T. 513
2 Philic (G.), G. T. 530.
3 Matra (R.), 121e R. T.
4 Rouger (R.), 27e E. T.
5 Rabou (G.), G. T. 508.
6 Laverre (R.), 121e R. T.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Fougère (G.), 121e R. T.
2 Talbotier (R.), 121e R. T.
3 Pogu (J.), G. T. 513.
4 Benderra (G.), 129e E. R. G. T.
5 Volff (V.), 53e Cie Q. G.
6 Saint-Aubin (E.), G. T. 509.
7 Pitois (G.), G. T. 520.
8 Verduyn (D.), centre mob., Dieppe.
9 Dion (R.), 32e E. T.
10 Perez (J.), 27e E. T.
11 Librecht (R.), G. C. R. 601.
12 Veutin (C.), G. T. 353.
13 Paul (J.), 41 Cie Q. G.
14 More (E.), 28e E. T.
15 Rocher (M.), G. C. R. 601.
16 Dufau (L.), G. C. R. 601.
17 Sabouraud (C.), G. T. 520.
18 Marmand (R.), C. C. R. 254.
19 Baot (L.), 129e E. R. G. T.
20 Chadert (E.), C. I. T. 10.
21 Thiemonge (D.), C. C. R. 285
22 Fehr (J.), 6e C. R. T.
23 Laithier (M.), G. T. 542.
24 Fioux (R.), G. C. R. 601.
25 Hannotin (M.), C. R. T. n° 8.
26 Metrem (E.), 129e E. R. G. T.
27 Jovin (L.), 43e Cie Q. G.
28 Paris (F.), 41e Cie Q. G.
29 Guillot (R.), 122e E. R. G. T.
30 Raimbault (M.), 121e R. T.
31 Tourne (M.), C. I. S. S., Wilbad.
32 Brottier (E.), 102e Cie Q. G.
33 Dumoulin (E.), 32e E. T.
34 Champollion (M.), 32e E. T.
35 Guillot (J.), G. C. R. 601.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Yelitchich (G.), G. T. 509.
2 Ligarde (J.), G. T. 385.
3 Doussot (E.), 122e E. R. G. T.
4 Harman-Cressin (J.), 122e E. R. G. T.
5 Royer (M.), G. T. 508.
6 Suiñat (M.), C. C. R. 252.
7 Portelli (F.), C. C. R. 285.
8 Mines (J.), G. C. R. 601.
9 Coulon (G.), G. C. R. 601.
10 Tetiot (B.), 54e Cie Q. G.
11 Cibray (P.), G. C. R. 501.
12 Jallud (P.), 41e Cie Q. G.
13 Talbi (L.), 25e E. T.
14 Gambotti (P.), C. I. T. 10.
15 Dartoy (R.), 6e C. R. T.
16 Preud'homme (J.), 6e C. R. T.
17 Dehaye (M.), G. T. 512.
18 Cloud (J.), 3e C. R. T.
19 Tiberi (R.), 34e E. T.
20 Jan (L.), 47e Cie Q. G.
21 Bonnel (E.), 2e C. R. T.
22 Laurent (P.), 6e C. R. T.
23 Ladola (G.), 25e E. T.
24 Ventout (B.), C. I. T. 14.
25 Gloux (M.), E. F. O. A.
26 Ottenin (R.), G. T. 512.
27 Mouret (J.), G. T. 513.
28 Pannier (J.), G. T. 504.
29 Foulex (G.), G. T. 502.
30 Scordel (M.), G. T. 508.
31 Lion (J.), C. I. T. 14.
32 Lanaud (R.), G. T. 527.
33 Drouillard (G.), C. C. R. 254.
34 Chandellier (M.), G. C. R. 602.
35 Nicolas (J.), 101e Cie Q. G.
36 Grison (G.), 123e E. R. G. T.
37 Aubray (R.), 41 Cie Q. G.
38 Boissin (R.), G. T. 513.
39 Antonin (P.), C. C. R. 285.
40 Finot (P.), C. C. R. 285.
41 Cordier (A.), 6e C. R. T.
42 Castella (G.), C. C. R. 285.
43 Papin (G.), C. C. R. 285.
44 Tachet (P.), C. C. R. 285.
45 Varnier (J.), 28e E. T.
46 Moiselet (J.), G. T. 507.
47 Davoine (C.), 34e E. T.
48 Radouan (H.), centre mob., Sarralbe.
49 Rocher (J.), E. A. T.
50 Laudren (C.), E. F. O. A.
51 Leflec (L.), 122e E. R. G. T.
52 Aupic (C.), 129e E. R. G. T.
53 Loiseau (M.), 85 Cie Q. G.
54 Redon (J.), C. C. R. 285.
55 Bomparet (L.), E. A. T.
56 Moressee (M.), 32e Cie camp.
57 Masson (L.), 1er E. R. T.
58 Isidore (J.), 129e E. R. G. T.
59 Dupir (J.), 123e E. R. G. T.
60 Ornetti (J.), 1er E. R. T.
61 Khalifa (B.), 27e E. T.
62 Morsli (M.), 27e E. T.
63 Bouchard (J.), 129e E. R. G. T.
64 Fourteau (C.), 4e C. R. T.
65 Germain (S.), G. T. 507.
66 Aubertie (G.), C. I. T. 10.
67 Pluchart (M.), 129e E. R. G. T.
68 Esquerre (J.), E. A. T.
69 Guyot (G.), G. T. 527.
70 Tresson (A.), G. C. R. 601.

V. — Transmissions.

1. — Arme

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Meiss (H.), C. A. R. n° 3.
2 Ducos (M.), E. M. R. T., 4e R. M.
3 Marmouget (M.), C. A. R. n° 1.
4 Mares (R.), 42e R. T.
5 Variet (R.), 8e R. T.
6 Dubedout (C.), E. A. T., A. F. N.
7 Rouanne (G.), 2e Cie P. M.

b) Inscriptions nouvelles

(Néant.)

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

1 Thiere (C.), 47e B. T.
2 Jacquet (A.), C. A. R. n° 1.
3 Nicolay (R.), S. T. I. E. T.
4 Chameau (A.), G. R. E. T. n° 1.
5 Sannier (R.), S. T. A.
6 Anglade (A.), 8e R. T.
7 Lassabe (R.), C. A. S. A. T.
8 Hermann (M.), E. C. M. T., annexe Langres.
9 Bernard (M.), S. E. T. T. - F. F. A.
10 Maire (G.), 8e R. T.
11 Rességuier (J.), 102e C. M. T.

b) Inscriptions nouvelles

(Néant.)

Sergents-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Brumbt (G.), E. A. T.
2 De Grancey (G.), 23e B. T.
3 Lambert (C.), 8e R. T.
4 Salaun (R.), 38e R. T.
5 Falaccioli (G.), 38e R. T.
6 Le Noc (H.), E. R. M. T., 3e R. M.
7 Dureuil (L.), 23e B. T.
8 Courtadon (P.), 23e B. T.
9 Devaux (G.), C. A. R. n° 8.
10 Pret (M.), 8e R. T.
11 Gilson (J.), 18e R. T.
12 Martin (M.), 46e B. T.
13 Laurent (G.), 23e B. T.
14 Lamand (M.), C. R. E. T. n° 2.
15 Haure (A.), 41e R. T.
16 Coulaud (R.), 118e B. T.
17 Charinotti (G.), S. E. T. T., F. F. A.
18 Camus (M.), C. A. R. n° 9.
19 Gogibus (S.), C. A. R. n° 1.
20 Excoffon (A.), 41e R. T.
21 Bouvat (E.), 8e R. T.
22 Nehari (A.), C. I. T., D. E. M.
23 Bernard (M.), E. A. T., Sète.

b) Inscriptions nouvelles.

(Néant.)

Sergents.

a) Inscriptions anciennes.

1 Lamboley (S.), 42e R. T.
2 Sombart (P.), C. I. O. A., Arzew.
3 Chabert (M.), E. A. T.
4 Ernoult (M.), 8e R. T.
5 Quesnel (B.), 8e R. T.
6 Martin (C.), 18e R. T.
7 Bouvard (R.), G. R. E. T., n° 10.
8 Cour (L.), 47e R. T.
9 Besnard (P.), 118e B. T.
10 Charvet (P.), E. A. T.
11 Servignat (Y.), E. A. T., Sète,
12 Hervé (R.), 42e R. T.
13 Couslati (J.), 49e B. T.
14 Lacamoire-Puyalou (A.), 42e R. T.
15 Panis (M.), 18e R. T.
16 Chauvet (P.), 8e R. T.
17 Gaffiot (M.), 43e B. T.
18 Dabescat (H.), 47e R. T.
19 Lhomme (R.), 45e R. T.
20 Mengin (B.), 49e B. T.
21 Colin (L.), 102e C. M. T.
22 Berton (A.), 41e R. T.
23 Comte (S.), 47e B. T.
24 Daguin (M.), 118e B. T.
25 Vaillant (R.), 118e B. T.
26 Nivlet (L.), 49e B. T.
27 Martin (J.), 3e R. T.
28 Marrocq (J.), E. A. T.
29 Dugast (C.), 102e C. M. T.
30 Marque (J.), 46e B. T.
31 Laboucarie (R.), 23e B. T.
32 Derouet (G.), 47e R. T.
33 Tribout (J.), 23e B. T
34 Garnaud (J.), 102e C. M. T.
35 Caillie (R.), 23e B. T.
36 Protheau (J.), 47e B. T.
37 Castillon (R.), 50e B. T.
38 Pasquier (A.), 49e B. T.
39 Nardin (J.), 47e B. T.
40 Méry (C.), 42e R. T.
41 Arnou (G.), 46e B. T.
42 Papin (J.), 102e C. M. T.
43 Moreau (C.), 102 C. M. T.
44 Latrille (J.), 41e R. T.
45 Le Du (J.), 49e B. T.
46 Brunelle (A.), 42e R. T.
47 Dubus (P.), 45e R. T.
48 Sadion (G.), 23e B. T.
49 Marche (R.), 118e B. T.
50 Darrieux (J.), 49e B. T.
51 Vaulrin (C.), E. A. T.
52 Aubert (G.), Cdt trans. F. F. A.
53 Rumeau (G.), E. A. T., A. F. N.
54 Hamelin (C.), E. A. T.
55 Fridel (J.), 118e B. T.
56 Coquet (R.), E. A. T.
57 Fabre (R.), 45e R. T.
58 Bouvot (J.), E. A. T.
59 Lussiaud (P.), E. A. T.
60 Quantin (P.), 101e C. M. T.
61 Thebault (A.), 45e R. T.
62 Tissot (J.), E. R. M. T. n° 6.
63 Plaud (J.), E. F. O. A.
64 Montegut (J.), Etats associés.
65 Willers (C.), G. R. E. T. n° 10.
66 Dabezies (R.), 41e R. T.
67 Pfauwadel (J.), E. A. T.
68 Pepay (E.), 41e R. T.
69 Reneaud (C.), 38e R. T.
70 Tonnot (M.), 178e C. T.
71 Oblat (F.), 49e B. T.
72 Saint-Léger (A.), 42e R. T.
73 Royer (M.), 8e R. T.
74 Rogues (A.), 45e R. T.
75 Dubreil (P.), 45e R. T.
76 Segaud (J.), E. A. T.
77 Donsimoni (M.), C. A. R. n° 8.
78 Soucaze (M.), E. A. T.
79 Pezzini (H.), 49e B. T.
80 Dupouy (P.), 8e R. T.
81 Le Corre (J.), groupe géographique armée.
82 Chamard (R.), E. A. T.
83 Colardelle (H.), 42e R. T.
84 Breda (R.), 118e B. T.
85 Belbeder (L.), C. A. R. n° 6.
86 Carre (M.), 8e R. T.
87 Taloud (L.), 8e R. T.
88 Combe-Laboissière (J.), 23e B. T.
89 Dalstein (A.), 18e R. T.

90 Harmant (C.), 38e R. T.
91 Brunet (P.), C. A. R. n° 3.
92 Parenthoine (L.), G. R. E. T. n° 6.
93 Bourgeois (C.), C. A. R. n° 2.
94 Hillion (R.), 38e R. T.
95 Faivre (G.), 112e C. M. T.
96 Caron (D.), 46e B. T.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Jullien (A.), E. A. T., Sète.
2 Bories (L.), 38e R. T.
3 Tollemer (B.), E. A. T., Sète.
4 Leboucher (J.), 41e R. T.
5 Save (M.), C. I. T., D. E. M.
6 Brunet (M.), E. A. T., Sète.
7 Martin (R.), E. A. T., Sète.
8 Barnavon (B.), C. I. T., D E. M.
9 Clavel (A.), E. A. T., Sète.
10 Julhia (J.), E. A. T., Sète.
11 Rabasse (J.), C. I. T., D. E. M.
12 Subsol (J.), E. A. T., Sète.
13 Dutaut (J.), C. I. T., D. E. M.
14 Micoulot (C.), C. I. T., D. E. M
15 André (P.), G. R. E. T. n° 1.
16 Delbard (A.), 41e R. T.
17 Guilhem (R.), 41e R. T.
18 Gruel (J.), E. A. T., A. F. N.
19 Cazères (A.), 43e R. T.
20 Boumedienne (A.), 45e R. T.
21 Denine (M.), 45e R. T.
22 Julian (M.), C. I. O. A., Arzew
23 Joseph (L.), 45e R. T.
24 Petit (A.), C. R. E. T., Tunisie.
25 Ducret (J.), E. A. T., Sète.
26 Rivas (L.), C. I. O. A., Arzew.
27 Penelaud (J.), 45e R. T
28 Pansier (J.), E. A. T., A. F. N.
29 Pujol (J.), 45e R. T.
30 Ducrot (P.), G. R. E. T., Tunisie.
31 Trotin (P.), 45e R. T.
32 Tambarin (R.), 118e R. T.
33 Joseph (J.), C. I. T., D. E. M.
34 Phal (N.), S. R. E. T. T., Maroc.
35 Hueber (Y.), 45e R. T.
36 Cormier (J.), 41e R. T.
37 Faucher (C.), 45e R. T
38 Coquin (Y.), 45e R. T.
39 Regnier (J.), 45e R. T.
40 Houen (H.), 45e R. T
41 Anne (H.), 45e R. T.
42 Schuster (A.), 45e R. T
43 Morel (M.), E. R. M. T., Maroc.
44 Moiron (G.), E. M. R. T., Maroc.
45 Rossignol (H.), 45e R. T
46 Ebrard (J.), 45e R. T.
47 Moreau (J.), 45e R. T.
48 Vaufrey (A.), 45e R. T.
49 Bougnot (R.), 45e R. T
50 Pineau (C.), G. R. E. T., Tunisie.
51 Klein (C.), E. R. M. T., Maroc
52 Salvant (P.), E. R. M. T., Maroc.
53 Martin (J.), 45e R. T.
54 Paquier (R.), 45e R. T.
55 Sobraques (R.), E. A. T., A. F. N.
56 Vabre (L.), E. R. M. T., 10e R. M.
57 Dreyer (M.), 45e R. T.
58 Roure (R.), 45e R. T.
59 Lorenzini (G.), G. R. E. T., Tunisie.
60 Vitrino (J.), 45e R. T.
61 De Sauvecanne (Y.), 45e R. T
62 Lokmane (O.), 45e R. T.
63 Gondicart (B.), 106e C. M. T.
64 Carli (J.), G. R. E. T. n° 10.
65 Derel (G.), G. R. E. T., Tunisie.
66 Bourset (S.), 45e R. T.
67 Vidal (P.), G. R. E. T., Tunisie.
68 Bonnet (M.), 45e R. T.
69 Bouquet (J.), 45e R. T.
70 Mans (B.), 45e R. T.
71 Feixes (R.), 45e R. T.
72 Anselot (J.), C. I. O. A., Arzew.
73 Canova (G.), 45e R. T.
74 Guidicelli (G.), G. R. E. T. n° 10.
75 Cipriani (P.), E. R. M. T. n° 10.
76 Lelièvre (J.), 38e R. T.
77 Lamoure (J.), 38e R. T.
78 Bouvier (A.), 38e R. T.
79 Morazzani (R.), 41e R. T.
80 Jouanel (P.), 41e R. T.
81 Dreves (J.), 45e R. T.
82 Perreard (J.), 45e R. T.
83 Levagueresse (Y.), 45e R. T.
84 Smadja (R.), 106e C. M. T.
85 Lacan (P.), 42e R. T.
86 Desjardins (G.), 41e R. T.
87 Viot (J.), E. A. T., A. F. N.
88 Simoni (G.), G. R. E. T., Tunisie.
89 Salin (A.), G. R. E. T. n° 8.
90 Besançon (E.), E. A. T., A. F. N.
91 Compain (J.), E. A. T., A. F. N.
92 Ledeuil (P.), 41e R. T.
93 Leromain (J.), 41e R. T.
94 Vincent-Viry (G.), E. A. T., A. F. N.
95 Pericard (G.), 45e R. T.
96 Renaudin (J.), 41e R. T.
97 Morail (G.), 41e R. T.
98 Lucas (A.), E. A., A. B. C.
99 Aumont (H.), 45e R. T.
100 Brochard (E.), 45e R. T.
101 Beal (C.), G. R. E. T. n° 10.
102 Yeghicheyan (J.), G. R. E. T., Tunisie.
103 Cugney (J.), 42e R. T.
104 Trossel (C.), 45e R. T.
105 Prevel (J.), 45e R. T.
106 Venturini (F.), 45e R. T.
107 Tixier (P.), 45e R. T.
108 Genouel (R.), 8e R. T.
109 Guery (M.), 45e R. T.
110 Jacquot (R.), 47e B. T.
111 Beal (A.), 45e R. T.
112 Lievin (J.), 45e R. T.
113 Billot (P.), 45e R. T.
114 Morandini (L.), G. R. E. T. n° 10.
115 Guillon (R.), E. A. T.
116 Segui (C.), 45e R. T.
117 Lakrichi (K.), G. R. E. T. n° 10.
118 Franco (R.), 45e R. T.
119 Boyer (R.), G. R. E. T. n° 10.
120 Lebedieff (N.), 45e R. T.
121 Champailler (M.), E. A. T.
122 Maugez (C.), G. R. E. T. n° 10.
123 Le Morvan (A.), 118e B. T.
124 Langlade (P.), E. A. T.
125 Le Lann (J.), 45e R. T.
126 Pierrat (J.), 118e B. T.
127 Aouragh (M.), 41e R. T.
128 Pointet (P.), C. I. O. A., Arzew.
129 Robardey (J.), 45e R. T.
130 Cedelle (L.), 45e R. T.
131 Fellata (J.), G. R. E. T., Tunisie.
132 Montalti (J.), 118e B. T.
133 Pinot (B), 118e B. T.
134 Lamontagne (A.), E. A. T.
135 Muller (C.), 46e B. T.
136 Sioly (H.), 118e B. T.
137 Richard (J.), E. A. T.
138 Teissier (M.), 45e R. T.
139 Boulet (M.), 41e R. T.
140 Passelande (C.), 118e B. T.
141 Bocquet (A.), 41e R. T.
142 Gimenez (A.), 45e R. T.
143 Rouast (G.), 118e B. T.
144 Wagner (P.), 49e B. T.
145 Arlaud (R.), 38e R. T.
146 Touron (G.), E. A. T., A. F. N.
147 Coulon (J.), E. A. T.
148 Seguin (R.), E. A. T.
149 Durand (J.), E. A. T., Sète.
150 Le Male (G.), E. A. T.
151 Forgues (G.), 38e R. T.
152 Frey (R.), 38e R. T.
153 Pidolle (J.), 38e R. T.
154 Rivel (A.), 46e B. T.
155 Udole (J.), E. A. T.
156 Bensch (J.), E. A. T.
157 Rajade (R.), 28e R. T.
158 Savelli (T.), E. A. T., A. F. N.
159 Debaisieux (J.), E. A. T., Sète.
160 Ouvrelgeil (J.), 49e B. T.
161 Roger (J.), E. A. T.
162 Leroy (R.), E. F. O. A.
163 Mailloire (J.), E. A. T.
164 Brady (P.), 49e B. T.
165 Gabriel (R.), 45e R. T.
166 Kuhn (Y.), E. A. T.
167 Bonnin (G.), E. R. M. T., Maroc.
168 Pruvot (R.), 45e R. T.
169 Lazhar (M.), 45e R. T.
170 Aurouze (C.), 45e R. T.
171 Federoff (S.), 45e R. T.
172 Pradier (J.), E. A. T., A. F. N.
173 Jean-Baptiste (A.), 41e R. T.
174 Billy (A.), E. A. T.
175 Boulefa (M.), 47e R. T.
176 Clairfayt (M.), 49e B. T.
177 Spinosa (A.), 45e R. T.
178 Martinez (A.), G. R. E. T. n° 10.
179 Chazot (R.), G. R. E. T. n° 10.
180 Falcoz (F.), 45e R. T.
181 Cabos (J.), 45e R. T.
182 Gallineau (R.), 45e R. T.
183 Triaire (R.), 45e R. T.
184 Casala (G.), 45e R. T.
185 Guivarch (J.), E. A. T.
186 Blanchet (M.), 45e R. T.
187 Carlo (J.), 38e R. T.
188 Lorquin (J.), 42e R. T.
189 Gallineau (O.), 42e R. T.
190 Martin (C.), 42e R. T.
191 Fricault (G.), G. R. E. T. n° 4.
192 Cauchard (J.), S. E. T. T., F. F. A.
193 Duchesne (M.), 42e R. T.
194 Sow (A.), G. R. E. T. n° 9.
195 Rabarot (G.), 42e R. T.
196 Fontaine (G.), 8e R. T.
197 Raffestin (P.), 47e B. T.
198 Rougier (G.), 118e B. T.
199 Saint-Martin (J.), 49e B. T.
200 Rault (A.), 38e R. T.
201 Leroy (R.), S. F. T. A.
202 Moreaux (R.), 178e C. T.
203 Cholet (J.), E. A. T., A. F. N.
204 Gérard (J.), G. R. E. T. n° 2.
205 Bara (R.), 42e R. T.
206 Raymond (A.), G. R. E. T. n° 7.
207 Thiers (J.), G. R. E. T. n° 4.
208 Ducros (J.), E. A. T.
209 Arnal (M.), E. R. M. T./9e R. M.
210 Bonvallet (M.), 46e B. T.
211 Grillie (P.), 42e R. T.
212 Durieux (J.), 46e B. T.
213 Muller (C.), 41e R. T.
214 Charrière (G.), G. R. E. T. n° 4.
215 Mortagne (G.), 49e B. T.
216 Geminel (J.), G. R. E. T. n° 6.
217 Piriou (G.), 46e B. T.
218 Barrau (C.), 46e B. T.
219 Brière (M.), 46e B. T.
220 Leszczynski (L.), 47e B. T.
221 Frambourg (G.), 42e R. T.
222 Baptifort (R.), 23e B. T.
223 Prieur-Blanc (J.), C. A. R. n° 6.
224 Hamdi (D.), E. A. T., A. F. N.
225 Girard (R.), E. A. I., Saint-Maixent
226 Lavarelo (A.), E. A. T., A.F.N.
227 Dubus (E.), S. T. A.
228 Maillard (B.), E. A. T.
229 Archer (M.), 8e R. T.
230 Ricciardi (J.), 18e R. T.
231 Latger (H.), 46e B. T.
232 Palmieri (R.), 45e R. T.
233 Marsac (E.), S. E. P. R., 1er R. M.
234 Bordaret (C.), G. R. E. T., Tunisie.
235 Lavaud (P.), 46e B. T.
236 Iriart (P.), 41e R. T.
237 Douhaud (C.), 46e B. T.
238 Sanchez (M.), E. A. T., A. F. N.
239 Laroudie (J.), 8e R. T.
240 Guilloux (C.), 46e B. T.
241 Haffner (P.), 8e R. T.
242 Pouppeville (J.), 8e R. T.
243 Laurent (G.), 47e B. T.
244 Moreau (J.), 46e B. T.
245 Cortes (L.), E. A. T., A. F. N.
246 Maestrati (A.), 102e C. M. T.
247 Fabre (L.), 102e C. M. T
248 Bristiel (M.), S. E. T. T., F. F. A.
249 Cheret (P.), 47e B. T.
250 Orsoni (E.), 45e R. T.
251 Sassier (A.), 188e B. T.
252 Sebrier (A.), 42e R. T.
253 Nicolay (A.), 46e B. T.
254 Meyer (R.), 8e R. T.
255 Boillot (A.), 178e C. T.
256 Laidet (H.), 86e C. T.
257 Pères (C.), 38e R. T.
258 Abel (R.), C. A. R. n° 7.
259 Mengay (S.), G. R. E. T. Tunisie
260 Casaux (P.), E. A. T. Sète.
261 Rémy (M.), 38e R. T.
262 Louvigne (A.), 41e R. T.
263 Le Gonic (A.), S. E. T. T., F. F. A.
264 Rousseau (H.), 116e B. T.
265 Jegodic (P.), 38e R. T
266 Rousseau (J.), 118e B. T.
267 Delhomme (R.), C. A. R n° 101.
268 Prigent (P.), 8e R. T.
269 Clément (H.), 49e R. T.
270 Dias (R.), 118e B. T.
271 Molia (R.), 46e B. T.
272 Le Guen (J.), 38e R. T.
273 Lebret (L.), C. A. R. n° 8.
274 Perrot (M.), C. A. R. n° 1.
275 Bret (Y.), 118e B. T.
276 Moulard (M.), G. R. E. T., Tunisie.
277 Bernabe (F.), 45e R. T.
278 Girard (H.), C. A. R. n° 7.
279 Arnoys (G.), 38e R. T.
280 Arnault (M.), 49e B. T.

2. — Service

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Krier (R.), S. E. T. T., F. F. A.
2 Millan (C.), E. R. M. T., Maroc.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

1 Bovier-Lapierre (G.), E.C.M.T., annexe Langres.
2 Domeau (J.), S. E. T. T., F. F. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Maire (R.), G. R. E. T., n° 6.
2 Robichon (L.), E. R. M. T 10e R. M.
3 Bogey (R.), Cdt trans., 3e R.M

Sergents-majors.

a) Inscriptions anciennes

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Meazza (R.), G. R. E. T., n° 10.
2 Kirch (A.), S. E. T. T., F. F. A.
3 Guegand (A.), E. R. M., 8e R. M.

Sergents-chefs.

a) Inscriptions anciennes

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Dommanget (L.), E. M. T., Autriche.
2 Beaudouin (C.), C. A. R. n° 1.

VI. — Cadre des agents de chancellerie.

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Tacquard (R.), 3e Cie des services.
2 Larrazet (P.), S. S., Bordeaux
3 Antona (V.), D. T. M., Autriche.
4 De Ligne (R.), S. H. A. P. E.
5 Gabel (F.), cabinet S. E. G.
6 Lacassin (A.), E. M. subd Paris.
7 Faret (G.), E. M. subd. Paris.
8 Albertini (F.), D. P. M. A. T.
9 Couturier (L.), S. G. P. D. N.
10 Nicey (E), centre mob., Louis-le-Saunier.
11 Maitrot (P.), E. M., C. C. F. F. A.
12 Baugier (V.), E. M., C. C. F. F. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Philip (P.), D. T. M. Maroc.
2 Alard (R.), S. E. P. R. 5e R.M
3 Quantin (G.), E. M. A.
4 Liauley (A.), E. M. 6e R. M.
5 Suzzoni (A.), E. M. 1er D. B.
6 Vincensini (A.), E. M., C. C. F. F. A.
7 Marnier (J.), E. M. 3e R. M.
8 Quillici (J.), E. M. 5e R. M.
9 Tardres (P.), D. P. M. A. T.
10 Lebalard (P.), E. M. 25e D. I. A. P.
11 Colin (H.), E. M. A.
12 Chatenet (A), inspection A. B. C.
13 Urien (E.), base transit Cherbourg.
14 Domenge (H.), E. M. 8e D. I.
15 Le Cousin (P.), D. P. M. A. T.
16 Ducret (L.), groupe français missions alliées.
17 Cuvillier (M.), C. A. R. n° 2.
18 Maschkauzan (P.), S. G. P. D. N.
19 Renson (A.), E. M. 2e D. I.
20 David (R.), S. C. S. F. A.
21 Fabing (L.), E. M. 6e R. M.
22 Dignan (J.), E. M., C. S. T. Maroc.
23 Bogais (R)., E. M. subd. Vannes.
24 Cau (L.), Autriche.
25 Delcambre (A.), E. M., C.S.T Tunisie.
26 Mariotti (E.), E. M., C. C F. F. A.
27 Molet (J.), D. P. M. A. T.
28 Oberlin (J.), E. M. 1er C. A.
29 Bonningues (R.), E. M. A.
30 Rassemusse (G.), E. M. subd. Paris.
31 Mauduit (R.), E. M. 1er R M.
32 Alfonsi (A.), E. M. subd. Corse.
33 Richard (C.), E. M. A.

Adjudants.

a) Inscription ancienne.

1 Jeanselme (C.), E. M. Cdt F. T. Centre Europe.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Castanet (G.), E. M. subd. Angoulême.
2 Meunier (R.), E. M. 10e R M.
3 Boucholtz (A.), E. M. 3e R. M.
4 Bottero (J.), base 901.
5 Molina (H.), E. M. subd. Sarre.
6 Plez (G.), E. M. 10e R. M.
7 Girard (M.), cabinet S. E. G.
8 Leclanche (R.), E. M. 2e R.M.
9 Welsch (P.), E. M. A.
10 Vauche (R.), B. T. M. I. A. Maroc.
11 Massicot (P.), E. M. A.
12 Robin (B.), E. M. subd. Nantes
13 Maucorps (R.), S. H. A. P. E.
14 Dartibas (R.), E. M. 2e C. A.
15 Durand (L.), B. G. Sarrebrück.
16 Martin (A.), E. M. subd. Paris.
17 Genay (G.), E. M. 6e R. M.
18 Gendre (M.), E. M. subd. Angoulême.
19 Dandre (R.), E. M. C. S. T. Tunisie.
20 Baxerres (L.), E. M. 5e R. M.
21 Louiton (P.), E. M. 15e D. I.
22 Laurent (F.), D. P. M. A. T.
23 Gabrielle (J.), F. F. A.
24 Thoreau (M.), E. M. C. S. T. Tunisie.
25 Celaries (A.), E. M., C. C. F. F. A.
26 Debouverie (P.), D. P. M. A. T.
27 Lesieur (R.), E. M., C. S. T. Maroc.
28 Jacquin (R.), E. M., C. S. T. Maroc.
29 Pernin (R.), E. M. 2e C. A.
30 Poirel (J.), organe central F. F. L.
31 Hure (R.), E. M. subd. Alger Est
32 Kerssmaecker (L.), S. G. P. D. N.
33 Poggi (P.), E. M. subd. Marseille.
34 Guyot (A.), E. M., C. C. F. F. A.
35 Puznière (L.), E. M. 6e R. M
36 Redon (S.), E. M. A.
37 Favreau (E.), cabinet S. E. G.

Sergents-majors.

a) Inscriptions anciennes.

1 Pasiier (G.), E. M. 3e R. M.
2 Bresson (J.), E. M. 8e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Chardon (R.), E. M. 10e R. M.
2 Malher (G.), E. M. C. C. F. F. A.
3 Oberle (P.), E. M. Cdt secteur français, Berlin.
4 Orgeur (R.), E. M. C. C. F. F. A.
5 Vincent (M.), D. C. I., Versailles.
6 Isembert (J.), E. M. subd., Bordeaux.
7 Thomas (G.), E. M. subd., Rhône.
8 Lequien (R.), E. M. subd., Rouen.
9 Boj (G.), inspection des forces T. M. A. en A. F. N.
10 Panagis (P.), B. M. T. I. A., Maroc.
11 Gianvili (H.), base mil., Marseille.
12 David (A.), base mil., Marseille.
13 Raymond (M.), E. M. division, Oran.
14 Guillot (J.), B. M. T. I. A., Maroc.
15 Caujolle (G.), E. M. C. C. F. F. A.
16 Thirot (L.), Sce financier.
17 Cinctract (L.), B. G., Lindau.
18 Lotteri (A.), D. G. T. M., Alger.
19 Farge (L.), E. M. 8e D. I.
20 Ferret (M.), E. M. 10e R. M.
21 Tschappi (A.), S. G. P. D. N.
22 Boeckler (J.), B. G., Strasbourg.

Sergents-chefs.

a) Inscription ancienne.

1 David (R.), D. P. M. A. T.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Juguet (A.), E. M. C. S. F. F., Autriche.
2 Barbarel (J.), E. M. C. C. F. F. A.
3 Cortale (H.), base mil., Marseille.
4 Jaussoin (J.), B. G., Philippeville.
5 Antoniotti (O), D. P. M. A. T.
6 Buteux (R.), cabinet S. E. G.

Sergents.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscription nouvelle.

1 Roques (R.), E. M. A.

VII. — Cadre des agents des corps de troupe.

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Camplon (J.), E. M. P. N. A., Kolda.
2 Langlois (M.), B. A. C. F. M., Paris.
3 Luxembourg (L.), C. E. T., Hagueneau.
4 Chemin (A.), B. M. R., Lille.
5 Joud (R.), C. S. F. A., Vincennes.
6 Lombart (V.), C. A. R. n° 9.
7 Pernot (P.), E. M. P., Autun
8 Ponchant (A.), E. A. T., Tours.
9 Castel (J.), D. I. M., Marseille.
10 Dulreix (A.), E. A. A. B. C., Saumur.
11 Saturnin (F.), B. A. C. F. M., Tunis.
12 Lacaze (E.), C. A. R. n° 5.
13 Golte (A.), S. E. P. R., Lille.
14 Trelluyer (P.), prytanée militaire.
15 Reynaud (A.), C. A. R. n° 8.
16 Mere (L.), centre mob., Besançon.
17 Gaumondie (J.), G. S. E. E. M. S., Paris.
18 Sohn (R.), E. S. O., Strasbourg.
19 Blanchet (E.), C. S. F. A., Vincennes.
20 Weiss (R.), E. M. P. N. A., Kolda.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

1 Luette (E.), 1er E. R. T.
2 Bodereau (M.), prytanée militaire.
3 Gast (P.), B. M. T., Rabat.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Prevost (J.), G. S. E. E. M. S., Paris.
2 Soulard (M.), 1er E. R. T.
3 Brand (M.), E. S. O., Cherchgll.
4 Laurent (J.), centre mob., Albi.
5 Moreau (J.), B. M. R., Rennes.
6 Schneiter (G.), C. A. R. n° 112.

Sergents-majors.

a) Inscription ancienne.

1 Amblard (O.), C. A. R. n° 1.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lévêque (R.), D. P. M. A. T.
2 Piloy (L.), E. M. E., Hériot.
3 Ledermann (A.), centre mob. ban., Saint-Jean.
4 Cruciani (J.), C. A. R. n° 113.

Sergents-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscription nouvelle.

1 Hantier (G.), centre mob., Melun.

B. — SOUS-OFFICIERS MUSICIENS

I. — **Infanterie.**

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

Liste A.

(Néant.)

Liste B.

1 Bruckgler (M.), 5e R. T. M.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

Liste A.

1 Verheyden (F.), 2/99e R. I. A.

Sergents-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

Liste A.

1 Lemenager (R.), 22e B. C. A.
2 Julien (P.), 93e R. I.
3 Devaux (E.), 151e R. I.
4 Rocca (A.), 93e R. I.
5 Delbarre (G.), 1er R. T. A.
6 Gallas (G.), 93e R. I.
7 Deschamps (M.), 1/99e R. I. A.
8 Chaudron (M.), 16e B. C. P.

b) Inscriptions nouvelles

Liste A.

1 Vertongeren (J.), 20e B. C. P.
2 Izing (E.), 5e R. T. M.
3 Engel (E.), 5e R. I.
4 Quiquempoix (A.), 1er R. I.
5 Joud (M.), 151e R. I.
6 Hugot (D.), 1er R. T. A.
7 Poulain (C.), 5e R. I.
8 Dewever (A.), 93e R. I.
9 Moreno (R.), 1er R. T. A.
10 Armand (A.), 2e R. T. M.
11 Falpeur (G.), 21e B. C. P.
12 Koenig (H.), 27e B. I.
13 Burtey (A.), 3/110e R. I. C.
14 Millet (R.), 9e B. Z.
15 Demailly (C.), 43e 1/2 B. I.
16 Betremieux (G.), 1er R. T. A.
17 Villardo (L.), D. T. M. V. F.
18 Paolinelli (M.), 2e R. T. A.
19 Inglada (P.), 4e R. T. M.

Liste B.

1 Leloup (L.), 16e B. C. P.
2 Hauquier (L.), 1er B. C. P.
3 Hebant (A.), 93e R. I.
4 Pietot (J.), 35e R. I.

Sergents.

a) Inscription ancienne.

Liste A.

1 Scharnaguel (G.), 5e R. I.

b) Inscriptions nouvelles.

Liste A.

1 Degironde (J.), 92e R. I.
2 Loppin (M.), 92e R. I.
3 Van Mullen (R.), 46e B. I.
4 Cooren (J.), 93e R. I.
5 Pagie (H.), 93e R. I.

Liste B.

1 Espinas (M.), 2e B. C. P.
2 Payri-Chinanou (T.), 151e R. I.
3 Fournier (M.), 8e B. C. P.
4 Bauduin (H.), 22e B. C. A.
5 Barris (P.), 7e R. T. A.
6 Sourdeau (R.), 4e R. T. T.

II. — **Artillerie.**

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscription nouvelle.

1 Aunet (J.), 405e R. A. A.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscription nouvelle.

1 Saccocio (P.), 401e R. A. A.

III. — **Transmissions** (arme).

Sergents.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Durand (H.), 8e R. T.
2 Sicco (J.), 8e R. T.

C. — SOUS-OFFICIERS EDUCATEURS

Infanterie.

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

Liste A.

1 Jorva (R.), prytanée militaire.
2 Guyonneau (R.), E. M. P., Billom.
3 Portron (A.), E. M. P., les Andelys.

Liste B.

1 Vein (R.), E. M. E., Heriot.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

Liste A.

1 Peyrani (R.), E. M. P., Aix-en-Provence.
2 Durand (M.), prytanée militaire.
3 Mussier (M.), E. M. P., les Andelys.

Liste B.

1 Pasquier (E.), E. M. P., les Andelys.
2 Beaufils (L.), prytanée militaire.
3 Padovani (J.), E. M. P., Aix-en-Provence.

Sergents-majors.

a) Inscriptions anciennes.

Liste A.

1 Michelin (R.), E. M. P., Aix-en-Provence.
2 Lordier (A.), E. M. P., Autun.

b) Inscription nouvelle.

Liste A.

1 Laurent (P.), E. M. P., Aix-en-Provence.

Sergents-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

Liste A.

1 Meier (A.), E. M. P., Aix-en-Provence.
2 Regnier (M.), E. M. P., Autun.
3 Petitjean (E.), E. M. P., Aix-en-Provence.

b) Inscriptions nouvelles.

Liste A.

1 Domergue (J.), E. M. P., Billom.
2 Dubreuil (R.), E. M. P., les Andelys.
3 Laheurte (E.), E. M. P., Aix-en-Provence.

Liste B.

1 Lévêque (H.), E. M. P., les Andelys.
2 Pegna (H.), E. M. E., Heriot.

D. — SOUS-OFFICIERS MAITRES D'ARMES

I. — **Infanterie.**

Sergents-chefs

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

Liste A.

1 Lacampagne (J.), E. N. E. P. M., Pau.
2 Tabarant (A.), 22e B. C. A.
3 Miegeville (B.), 35e R. A. L. P.
4 Mayoux (G.), E. M. E. S. C., Antibes.
5 Bousset (P.), 42e Co Q. G.
6 Autret (R.), 101e Q. G.
7 Michard (R.), Q. G., Berlin.
8 Ducruet (J.), 22e B. C. A
9 Vanhoutte (R.), 85e Co Q. G.
10 Lefebvre (E.), 1er R. T. A.

Sergents.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

Liste A.

1 Blaviel (G.), 93e R. I.
2 Maigrot (J.), E. M. E. S. C. Antibes.

II. — **Artillerie.**

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Martin (L.), E. S. S., Lyon.
2 Gauthier (P.), E. M. E. S. C., Antibes.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscription nouvelle

1 Gasiglia (G.), 64e R. A.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscription nouvelle

1 Barralis (A.), 406e R. A. A.

E. — SOUS-OFFICIERS SPECIALISTES DE DETECTION ELECTROMAGNETIQUE

I. — **Artillerie.**

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Fenasse (M.), 412e R. A. A.
2 Taru (A.), 10e R. A. A.
3 Schenone (M.), 405e R. A. A.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Carasse (J.), 403e R. A. A.
2 Ester (L.), C. P. T. A. A.
3 Martin (E.), C. P. T. A. A.

Maréchaux des logis-majors.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscription nouvelle.

1 Charton (M.), C. P. T. A. A.

Maréchaux des logis chefs

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

4 Coqueugniot (J.), C. I. T. D. E. M.
2 Facquet (G.), 406e R. A. A.
3 Beaumont (M.), C. P. T. A. A.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Dauba (M.), 403e R. A. A.
2 Havard (H.), C. P. T. A. A.
3 Lagarde (S.), 401e R. A. A.
4 Ladoire (P.), 401e R. A. A.
5 Leonardon (M.), C. P. T. A. A.

II. — **Transmissions.**

(Arme.)

Sergents-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Carmoi (D.), C. I. T. D. E. M.
2 Campourcy (R.), C. I. T. D. E. M.

Sergents.

a) Inscription ancienne.

1 Tissot (J.), E.R.M.T. 6e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lamazière (J.), 105e C. M. T.
2 Arnouil (J.-P.), C.I.T.D.E.M.
3 Jouanne (E.), C.I.T.D.E.M
4 Auzaneau (S.), E. R. M. T. 3e R. M.

F. — SOUS-OFFICIERS SPECIALISTES GEOGRAPHES

Artillerie.

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Saint-Jalmes (G.), B. G. A.
2 Gladieux (P.), G. G. A.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Manjou (J.), G. G. A.
2 Godefroy (J.), B. G. A.

Maréchaux des logis-majors.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscription nouvelle.

1 Chalard (G.), B. G. A.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Pecheux (A.), G. G. A.
2 Seguin (J.), G. G. A.

G. — SOUS-OFFICIERS RENGAGES SPECIAUX

I. — **Infanterie.**

Adjudants-chefs.

b) Inscriptions nouvelles.

Liste A.

2/1 Hervo (G.), 1er R. I.
3/1 Dupont (J.), 3e B. C. P.
4/1 Aris (S.), 7e R. T. A.
4/2 Petit (H.), 3e B. C. P.
4/3 Peureux (A.), D.T. M. V. F.
5/1 Zigmnak (J.), 1er R. T. M.
5/2 Dognion (G.), E. M. P. Autun.
5/3 Duprez (C.), 7e R. T. A.

Adjudants.

b) Inscriptions nouvelles.

Liste A.

4/1 Filippini (A.), 1er R. I.
3/1 Springaux (J.), 4e R. T. M.
3/2 Lucas (P.), 41e R. I.
3/3 Chabenat (P.), 126e B. I.
3/4 Manche (A.), E. M. P. Autun.
3/5 Giannineli (R.), 4e R. T. M.
3/6 Duthy (L.), 15e B. C. A.
3/7 Gérard (J.), 152e R. I.
3/8 Barrois (P.), 2e R. T. A.
3/9 Malos (P.), 1er R. I.
5/1 Schmucker (A.), 22e B. C. A.
5/2 Balloy (A.), 5e B. C. P.
5/3 Drance (L.), E. M. P., les Andelys.
5/4 Gaspard (C.), 27e B. C. A.
5/5 Leclair (C.), 126e B. I.
5/6 Brault (A.), D. T. M. V. F.
5/7 Vives (E.), 5e R. T. M.
5/8 Discher (F.), 7e R. T. A.
5/9 Santoni (P.), E. M. P., Aix-en-Provence.
6/1 Riche (R.), 1/99e R. I. A.
6/1 Vignet (M.), base transit, Cherbourg.

Liste B.

1/1 Aillard (M.), 99e 1/2 B. I. A.
1/2 Steitz (J.), 40e B. I.

Sergents-majors.

Inscriptions nouvelles.

Liste A.

1/1 Rouet (G.), 5e R. T. M.
2/1 Andreux (R.), 6e R. T. M.
2/2 Hognon (L.), D. M. I., Oujda.
5 Conchon (J.), 92e R. I.
6 Grasse (A.), 26e R. I.

Sergents-chefs.

Inscriptions nouvelles.

Liste A.

1/1 Casamia (E.), 14e R. I. P. C.
1/2 Bourin (A.), 1er R. T. M.
1/3 Hellmann (A.), 5e R. T. M.
1/4 Hirbec (C.), 20e B. C. P.
3/1 Jemin (R.), 5e R. I.
3/2 Rosier (G.), 1er R. I.
3/3 Ceroni (S.), 5e R. I.
4/1 Gogel (M.), 20e B. C. P.
5/1 Nicolai (J.), 92e R. I.
5/2 Maldeme (A.), 35e R. I.
7/1 Neveu (R.), E. F. O. A.
7/2 Aimetti (G.), 31e B. C. P.
9/1 Arzeri (R.), 5e R. I.
16/1 Brocard (A.), C. A. R. no 111.
16/2 Riou (J.), 151e R. I.
16/3 Quoeurnat (J.), 24e B. C. P.
16/4 Daillier (M.), E. A. I., Saint-Maixent.
16/5 De Bonnefoy (H.), 15e B.C.A.
16/6 Yvin (J.), 1er R. I.
19/1 Racheter (H.), 35e R. I.
25/1 Depetris (R.), 1er R. I.
26/1 Delalande (J.), 41e R. I.
27 Boudignon (P.), 3e B. Z.
28 Berthelot (J.), prytanée militaire.
29 Daunis (E.), 30e B. C. P.
30 Bigeat (L.), 126e B. I.
31 Rainville (H.), 151e R. I.
32 Gril (L.), 19e B. C. P.

Liste B.

1/1 Gasser (J.), 4e R. Z.
1/2 Nevot (H.), 27e R. I.
650/1 Forest (H.), 41e R. I.

Sergents.

Inscriptions nouvelles.

Liste A.

1/1 Le Deredec (M.), 1er R. T. M.
1/2 Bordeau (H.), 4e R. T. M.
1/3 Buisson (C.), 7e R. T. A.
270/1 Borgeat (G.), E. H. M. Chamonix.
405/1 Henaff (A.), 19e B. C. P.
441/1 Collerais (R.), 20e B. C. P.
511/1 Martinez (G.), 2e R. T. A.
511/2 Delorme (J.), 2e R. T. A.
511/3 Barcelo (R.), 2e R. T. A.
512/1 Delechaud (P.), 5e B. C. P.
512/2 Courlois (L.), C. E. P. M., Rabat.
537/1 Richard (M.), 46e B. I.
537/2 Vremmont (H.), 1er B. C. P.
537/3 Robles (A.), 2e R. T. A.
538/1 Pierson (M.), 1er R. I.
539/1 Bierry (D.), 46e R. I.
540/1 Suchor (J.), 5e R. I.
540/2 Cerri (A.), 7e R. T. A.
540/3 Sergent (R.), 2e R. T. M.
542/1 Meurice (A.), 3e B. C. P.
542/2 Mourregot (B.), D. M. I., Oujda.
543/1 Faure (M.), 2e R. T. A.
550/1 Soudry (A.), 3e B. C. P.
550/2 Legrand (J.), 41e R. I.
550/3 Berdu (H.), C. A. R. no 111.
550/4 Deharbe (J.), 5e R. I.
550/5 Marpinard (H.), 126e B. I.
550/6 Fagot (J.), E. M. P., Autun.
551/1 Maire (R.), 126e R. I.
552/1 Deriot (R.), 5e R. T. M.
552/2 Geyer (A.), 26e R. I.
552/5 Cathelineau (R.), 3/110e R. I. C.
552/4 Faucheux (G.), 20e B. C. P.
552/5 Violet (P.), E. M. P., Autun.
552/6 Fayeulle (C.), 4e R. Z.
552/7 Badal (J.), 14e R. I. P. C.
552/8 Gili-Tos (E.), 11e B. C. A.
554/1 Bonneau (G.), 20e B. C. P.
555/1 Rodriguez (M.), 2e R. T. A.
558/1 Lesur (R.), 35e R. I.
558/2 Fighiera (A.), 22e B. C. A.
558/3 Fontaine (R.), 43e 1/2 B. I.
559/1 Demeestère (R.), 1er R. T. M.
559/2 Tobaldi (M.), 13e B. C. A.
559/3 Damidaux (J.), 151e R. I.
559/4 Devals (M.), 152e R. I.
560/1 Poirot (G.), 26e R. I.
560/2 Jourdan (J.), D. M. I., Oujda.
562 Peron (L.), 152e R. I.
563 Gonon (P.), 15e B. C. A.

Liste B.

1/1 Leparoux (F.), 41e R. I.
41/1 Battistello (R.), 99e 1/2 B. I. A.
228/1 Felgine (P.), S. E. P. R. 7e R. M.
319/1 Lasjaunias (M.), 126e B. I.

Sergent musicien.

3/1 Liefroid (G.), 27e 1/2 B. I.

II. — **Arme blindée et cavalerie.**

Maréchaux des logis chefs.

Inscriptions nouvelles.

22/1 Giovannoni (A.), 1er R. C. A.
42/1 Foulonneau (P.), 5e dragons.

Maréchaux des logis.

Inscriptions nouvelles.

82/1 Autier (R.), 3e hussards.
117/1 Spyron (F.), 5e dragons.

III. — **Artillerie.**

Adjudants-chefs.

Inscriptions nouvelles.

18/1 Belmont (A.), 19e R. A.
18/2 Guin (R.), 51e R. A.
18/3 Vaslin (J.), 33e R. A.
18/4 Doyen (Y.), 32e R. A.
30/1 Barett (F.), 121e R. A. A.

Adjudants

Inscriptions nouvelles.

15/1 Poncin (P.), 32e R. A.
34/1 Arcier (P.), 54e R. A.
34/2 Jambart (R.), 32e R. A.

Maréchaux des logis-majors.

Inscription nouvelle.

18/1 Rouesne (G.), 5e R. A.

Maréchaux des logis chefs.

Inscriptions nouvelles.

5/1 Delavier (J.), 16e R. A.
5/2 Paxion (R.), E. A. A.
6/1 Thomas (G.), 32e R. A.
9/1 Schmitt (M.), 402e R. A. A.
9/2 Codaccioni (J.), 405e R. A. A.
9/3 Citon (R.), 61e R. A.
10/1 Carbuccia (J.), 19e R. A.
10/2 Panzani (S.), 66e R. A.
10/3 Nue (A.), 402e R. A. A.

Maréchaux des logis.

11/1 Weibel (J.), 453e G. A. A.
11/2 Sacalais (P.), 401e R. A. A.
108/1 Viale (V.), 25e R. A.
116/1 Lacroix (G.), 65e R. A.
119/1 Offredo (A.), 25e R. A.
119/2 Jeudy (J.), 401e R. A. A.
119/3 Guibbaud (J.), 9e R. A.
120/1 Martin (J.), 33e R. A.
137/1 Cozette (J.), 32e R. A.
137/2 Monin (M.), 32e R. A.
137/3 Sarrazin (J.), 33e R. A.
174/1 Guigon (M.), 19e R. A.
174/2 Rouxel (R.), 401e R. A. A.

IV. — **Transmissions** (Arme).

Adjudants.

Inscriptions nouvelles.

1 Bertrand (M.), 23e R. T.
2 Ruquet (J.), 8e R. T.
3 Marcillac (G.), 42e R. T.
4 Marck (P.), 112e C. M. T.

Sergents-chefs.

Inscriptions nouvelles.

1 Barba (J.), 49e R. T.
2 Proiche (A.), G.R.E.T., Tunisie.
3 Bourianne (G.), 118e R. T.
4 Borregan (R.), 46e R. T.

Sergents.

Inscriptions nouvelles.

60/1 Grandjean (H.), 101e C.M.T.
111/1 Rey (R.), 42e R. T.
145/1 Bigot (M.), 42e R. T.
150/1 Perrin (E.), 6e R. T.
152/1 Germain (G.), 118e R. T.
180/1 Vitrac (G.), 46e R. T.
227/1 Mary (R.), 41e R. T.
237/2 Horiot (P.), 106e C. M. T.
240/1 Mathieu (P.), 42e R. T.
253/1 David (A.), G.R.E.T. n° 3.
253/2 Arbante (R.), E.M.T.-F.F.A.
254/1 Barazer (A.), 47e R. T.
256/1 Mercier (M.), 178e C. T.

II. — SOUS-OFFICIERS DES TROUPES AEROPORTEES METROPOLITAINES

I. — **Infanterie.**

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant).

b) Inscriptions nouvelles.

1 Guillot (M.), 18e R.I.P.C.
2 Bonard (P.), E.T.A.P.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant).

b) Inscriptions nouvelles.

1 Raynal (A.), 18e R.I.P.C.
2 Langrognet (M.), 3/1e R.C.P.

Sergents-majors.

Liste A

a) Inscription ancienne.

1 Morel (G.), D. T. A. P. M.

b) Inscriptions nouvelles.

(Néant).

Sergents-chefs.

Liste A.

a) Inscriptions anciennes.

1 Quilici (G.), D. T. A. P. M.
2 Debet (P.), 1er R. I. P. C.
3 Loriot (B.), D. T. A. P. M.
4 Deguitre (P.), D. T. A. P. M.
5 Trouve (R.), 1er R. I. P. C.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Florens (A.), 1/1e R. C. P.
2 Lacoste (R.), 1er R. I. P. C.

Sergents.

Liste A.

a) Inscriptions anciennes.

1 Mathieu (G.), 1er R. I. P. C.
2 Rispal (A.), 1er R. I. P. C.
3 Bottanelli (E.), E. T. A. P.
4 Ramette (J.), 1er R. I. P. C.
5 Hernu (F.), S. E. P. R. 2e R.M.
6 Chavignier (R.), D.T.A.P.M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Alline (F.), 1er R. I. P. C.
2 Ferri-Pisani (P.), 1er R.I.C.P.

II. — **Arme blindée et cavalerie.**

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant).

b) Inscription nouvelle.

1 Le Gonidec (M.), 1er hussards.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lermoyer (S.), 1er hussards.
2 Socier (G.), C. A. R. n° 1.
3 Defaye (P.), 1er hussards.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Dulicre (M.), 1er hussards.
2 Catex (J.), 1er hussards.

III. — **Artillerie.**

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscription nouvelle.

1 Delage (P.), 35e R. A.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Smith (F.), E. T. A. P.
2 Darmaillac (J.), E. T. A. P.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscription nouvelle.

1 Cavallo (B.), 35e R. A.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Remises de débets.

Par arrêté en date du 10 décembre 1951, le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, a fait remise gracieuse, en capital et intérêts, sous réserve du versement des sommes auxquelles Mme Cauchy peut prétendre à titre de pension de réversion pour la période du 23 janvier 1945 au 5 août 1949 inclus, aux héritiers de M. Cauchy (Raoul) de la somme dont ils restent redevables, sur celle de 384.235 F que le *de cujus* a indûment perçue pendant la même période sur les pensions militaires proportionnelles nos R 19916 et B 49002048.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 décembre 1951 : page 12998, 2e colonne, 1re ligne, au lieu de : « 138.000 F », lire : « 138.500 F ».

Homologation de la convention passée entre l'Etat et les organismes d'assurance contre l'incendie ayant adhéré au groupement pour l'assurance des risques terrestres de guerre.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret-loi du 19 octobre 1939 instituant un groupement entre organismes d'assurance contre l'incendie pour la garantie contre les risques de guerre de certains stocks, matières ou produits et les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le décret n° 48-1950 du 27 décembre 1948, et notamment son article 5,

Arrête :

Art. 1er. — Est homologuée la convention en date du 20 décembre 1951 passée entre le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, et M. Charles Watel, agissant en qualité de président du conseil d'administration du groupement pour l'assurance des risques terrestres de guerre, à la date du 31 décembre 1948, et représentant les organismes d'assurance contre l'incendie ayant adhéré audit groupement, ayant pour objet de liquider définitivement les rapports financiers entre l'Etat et les organismes d'assurance susvisés

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1951.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

Affectation provisoire de locaux au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques.

Par arrêtés en date du 27 décembre 1951, sont affectés provisoirement au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques (Institut national de la statistique et des études économiques) du 1er mai 1944 au 30 avril 1956 (régularisation) et à compter du 1er mai 1950, un terrain et des locaux situés à Limoges, au lieudit « le Mas Loubier » et affectés définitivement au ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Autorisation de regroupement des titres de l'emprunt 3 1/2 0/0 émis en 1943 par la Société nationale des chemins de fer français.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 décembre 1951: page 12792, 1re colonne, article 1er, au lieu de: « emprunt S. N. C. F. 5 1/2 0/0 1943 », lire: « emprunt S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 ».

Circulaire n° 3 - 1 B 6 relative aux droits à pension des agents de l'Etat bénéficiaires de la loi du 5 janvier 1951 portant amnistie et du règlement d'administration publique du 13 décembre 1951 pris en application de l'article 17 de ladite loi.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 janvier 1952: page 461, 1re colonne, 3e ligne, au lieu de: « cette jouissance », lire: « le rappel »; 48e et 49e ligne, remplacer la parenthèse par: « (art. 11, 3° *b* et 4° du code des pensions) »; 55e ligne, lire: « La jouissance de ces pensions ne peut remonter... »; dernière ligne, lire: « suivant l'intervention de la décision individuelle d'amnistie ».

Commissaires aux prix.

Tableau d'avancement de classe dans le corps des commissaires aux prix (année 1952).

2e classe.

1 M. Brunel (Jean). | 2 M. Gerville-Reache (Gaston).

PROMOTION

Par arrêté du 10 janvier 1952, M. Brunel (Jean), commissaire aux prix de 3e classe, est nommé commissaire aux prix de 2e classe (1er échelon), à compter du 1er janvier 1952.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 51-1423 portant règlement d'administration publique pour la fixation des règles suivant lesquelles doit être déterminée l'ancienneté du personnel nommé dans certains corps de fonctionnaires de l'enseignement relevant du ministère d l'éducation nationale.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 13 décembre 1951:

Page 12260, chapitre II, Changement de corps, article 8, 6e ligne, au lieu de: « ancienneté dans leur précédent grade multiplié », lire: « ancienneté dans leur précédent grade multipliée »; chapitre III, Dispositions transitoires, article 12, A, 2e ligne, au lieu de: « reclassés dans un des grades », lire: « reclassés dans l'un des grades ».

Page 12261, C, 7e ligne, au lieu de: « 5e classe », lire: « 6e classe »; E, 4e ligne, au lieu de: « 8 juillet 1948 », lire: « 8 juillet 1949 »; article 15, 5e ligne, au lieu de: « qui prend effet du 1er janvier 1949 », lire: « qui prendra effet du 1er janvier 1949 ».

Changement de nom d'une chaire.

Par arrêté en date du 3 janvier 1952, la chaire de minéralogie de la faculté des sciences de l'université de Strasbourg prend le nom de chaire de minéralogie et pétrographie.

Convocation du conseil supérieur de l'éducation nationale.

Par arrêté en date du 8 janvier 1952, le conseil supérieur de l'éducation nationale, est convoqué le 19 février 1952, à neuf heures trente, au ministère de l'éducation nationale, salle du conseil supérieur.

Convocation du conseil supérieur de l'éducation nationale statuant en matière contentieuse et disciplinaire.

Par arrêté en date du 8 janvier 1952, le conseil supérieur de l'éducation nationale, statuant en matière contentieuse et disciplinaire, est convoqué le 21 février 1952, à neuf heures trente, au ministère de l'éducation nationale, salle du conseil supérieur.

Docteurs « honoris causa ».

Par arrêté du 29 décembre 1951, est approuvée une délibération du conseil de l'université de Rennes conférant le titre de docteur *honoris causa* de cette université aux savants étrangers dont les noms suivent:

M. Thomas-Stearns Eliot, poète et dramaturge.

M. W.-B.-R. King, professeur à l'université de Cambridge.

M. Sherman Loomis, professeur à l'université de Columbia de New-York.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Création sur le plan national d'un certificat d'aptitude professionnelle.

Par arrêté en date du 29 décembre 1951, a été créé sur le plan national un certificat d'aptitude professionnelle de soudeur.

Le texte de l'arrêté et des règlement et programme annexés sera publié par le *Bulletin officiel* de l'éducation nationale.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 14 janvier 1952 autorisant la chambre de commerce de Nantes à contracter un emprunt de 90 millions de francs.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre du commerce et des relations économiques extérieures, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce;

Vu la loi du 23 février 1941 concernant la perception de taxes locales de péages dans les ports maritimes de commerce et le décret du 26 avril 1941 pris pour l'application de cette loi;

Vu le décret du 26 juin 1904 qui a institué, au port de Nantes, des péages au profit de la chambre de commerce de cette ville;

Vu les décrets des 15 décembre 1921, 1er mars 1924, 23 avril 1931 et l'arrêté interministériel du 20 décembre 1948 qui a fixé le taux des péages précités;

Vu l'arrêté interministériel du 28 avril 1951, qui a affecté le produit de ces péages aux travaux de creusement d'une souille pour le stationnement d'un dock flottant de 10.000 tonnes, approuvés par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 19 janvier 1951;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 1951 affectant ces mêmes péages aux dépenses d'établissement et d'extension de l'outillage public concédé à la compagnie consulaire au port de Nantes;

Vu la délibération du 13 avril 1951, par laquelle la chambre de commerce de Nantes a demandé l'autorisation de contracter, sous la garantie des péages susvisés, un emprunt global de 90 millions de francs, en vue de l'amélioration des engins de radoub en service au port de Nantes,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Nantes est autorisée à contracter un emprunt de 90 millions de francs en vue du financement d'un programme d'amélioration des engins de radoub du port de Nantes, comportant:

1° Le creusement d'une souille pour le stationnement d'un dock flottant de 10.000 tonnes, approuvé par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 19 janvier 1951 (versement au Trésor d'un fonds de concours de 13.023.251 F);

2° L'incorporation (prononcée par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 27 août 1951) à la concession d'outillage public de la compagnie consulaire, d'un dock-mère et de deux docks-filles, d'une puissance de 1.700 tonnes, provenant d'un échange d'engins de carénage réalisé entre l'administration des travaux publics et la marine nationale (versement au Trésor d'un fonds de concours de 6.217.329 F en vue du payement d'une soulte d'égal montant par l'administration des travaux publics à la marine nationale);

3° La modification des caractéristiques du dock flottant de 4.200 tonnes faisant déjà partie de la concession susvisée, approuvée par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 15 décembre 1951 (dépense évaluée à 70 millions de francs).

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt — compte tenu du prix d'émission — ne pourra, en aucun cas, être supérieur à celui qui résulte du taux nominal d'intérêt pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit des péages perçus au port de Nantes au profit de la chambre de commerce.

Art. 2. — Le vice-président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre du commerce et des relations économiques extérieures sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le vice-président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du commerce
et des relations économiques extérieures,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
ÉMILE HUGUES.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
FRANÇOIS DELCOS.

Application, à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général aux travaux publics) des dispositions du décret n° 50-196 du 6 février 1950 relatif à certaines indemnités dans les administrations centrales.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 50-196 du 6 février 1950 relatif à certaines indemnités dans les administrations centrales;

Vu la loi de finances pour l'exercice 1951 n° 51-598 du 24 mai 1951,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions prévues par le décret n° 50-196 du 6 février 1950, relatif à certaines indemnités dans les administrations centrales, sont applicables aux fonctionnaires titulaires ci-dessous énumérés occupant régulièrement des emplois permanents dans les cadres de l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général aux travaux publics):

Administrateurs civils;
Secrétaires d'administration;
Agents supérieurs;
Personnels administratifs d'exécution;
Personnels de service.

Toutefois, ces indemnités ne peuvent être allouées aux fonctionnaires qui bénéficient par ailleurs, en raison de leurs fonctions ou de leur grade, de primes de rendement ou d'indemnités de même nature.

En aucun cas les attributions faites au titre du présent arrêté ne peuvent excéder au total un crédit calculé à raison de 5 p. 100 des traitements budgétaires des personnels intéressés.

Art. 2. — Le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 29 décembre 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
GEORGES SEPTEMBRE.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
FÉLIX GAILLARD.

Nombre des candidats à admettre à l'école nationale des ponts et chaussées en 1952.

Par arrêté du 7 janvier 1952, le nombre de candidats à admettre en qualité d'élèves titulaires à l'école nationale des ponts et chaussées en 1952 a été fixé à:

Vingt-cinq élèves titulaires français,

Dix élèves titulaires étrangers,

et celui d'anciens élèves de l'école polytechnique à admettre en 1952 comme élèves titulaires de deuxième année à dix.

Ouverture de concours pour des emplois d'officiers de port.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951, et notamment le titre III de cette loi;

Vu le décret n° 51-862 du 7 juillet 1951;

Vu le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949, relatif au reclassement des fonctionnaires de l'Etat dégagés des cadres en exécution de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, modifiée par les lois n° 48-1127 du 22 juillet 1948 et n° 51-714 du 7 juin 1951;

Vu le décret du 28 avril 1928 fixant le statut des officiers de port, modifié par décrets des 15 février 1929, 22 juillet 1930 et 2 septembre 1935;

Vu l'avis du contrôleur des dépenses engagées détaché auprès du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Arrêtent:

Art. 1er. — Deux concours, l'un pour quinze emplois de lieutenant de port, l'autre pour trente emplois de sous-lieutenant de port, seront ouverts respectivement les 21 et 28 avril 1952, dans les conditions prévues par le décret du 28 juin 1928 fixant le programme des épreuves des concours de lieutenant et sous-lieutenant de port.

Art. 2. — Indépendamment des emplois auxquels donnent accès les concours de lieutenant et sous-lieutenant de port prévus à l'article 1er, il pourra être pourvu à trois emplois vacants dans le cadre des lieutenants de port et à six emplois dans le cadre des sous-lieutenants de port, suivant les dispositions prévues par la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 susvisée. Les intéressés devront réunir les conditions fixées à l'article 3 ci-après.

Les reclassements qui devront être prononcés avant l'expiration de la période de la validité de la loi susvisée sont soumis aux dispositions générales du décret n° 49-50 du 11 janvier 1949.

Art. 3. — Pour bénéficier des dispositions de l'article 2 ci-dessus, les fonctionnaires dégagés des cadres devront satisfaire aux conditions fixées par les articles 8 et 9 du décret du 28 avril 1928 fixant le statut des officiers de port, modifié par décrets des 15 février 1929, 22 juillet 1930 et 2 septembre 1935, être âgés de cinquante ans au plus au 1er janvier 1952 et posséder l'aptitude physique requise pour assurer les fonctions de lieutenant ou sous-lieutenant de port.

Art. 4. — La période d'essai prévue par le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 est fixée, pour les bénéficiaires de l'article 2 ci-dessus, à un an.

Il leur sera attribué au titre de cette période une note de valeur variant de 0 à 20 et fixée d'après les connaissances générales et professionnelles dont ils auront fait preuve, les aptitudes spéciales et les services rendus.

Art. 5. — Ils ne pourront être définitivement nommés en qualité de sous-lieutenant de port que si la note de valeur attribuée en vertu des dispositions de l'article 4 ci-dessus est supérieure à 13/20.

Art. 6. — Les dates d'ouverture des concours pourront, si les circonstances les justifient, être modifiées par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

Fait à Paris, le 10 janvier 1952.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
GEORGES SEPTEMBRE.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Administration générale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 janvier 1952: page 324, 2e colonne, 13e ligne, au lieu de: « ... 20 décembre 1940 au 1er décembre 1945, ... », lire: « ... 20 décembre 1940 au 19 décembre 1945, ... ».

Officiers de port.

Par arrêté en date du 3 janvier 1952, a été acceptée, pour compter du 25 décembre 1951, l'offre de démission présentée par M. Le Floch (Jean), sous-lieutenant de port, en service au port autonome de Bordeaux.

Par arrêté en date du 5 janvier 1952, ont été rapportées, en ce qui concerne M. Tristant (Adolphe), les dispositions de l'arrêté précité du 31 octobre 1951.

M. Tristant (Adolphe) est nommé, en qualité de sous-lieutenant de port stagiaire, au port autonome de Bordeaux.

Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 1er janvier 1952.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 29 décembre 1951, a été fixée au 1er janvier 1952 la date d'affectation au service des ponts et chaussées d'Ille-et-Vilaine de M. Delaunay, ingénieur des ponts et chaussées à Niort.

Par arrêté du 3 janvier 1952, M. Gex, inspecteur général de 2e classe des ponts et chaussées, a été promu, pour compter du 15 novembre 1951, à la 1re classe de son grade, en remplacement numérique de M. Bufquin, retraité.

Par arrêté du 3 janvier 1952, M. Diotel (André), ingénieur de 3e classe des ponts et chaussées à Saint-Denis, a été chargé provisoirement, à compter du 10 décembre 1951, de l'intérim des fonctions de chef du service des ponts et chaussées de la Réunion.

Par arrêté en date du 3 janvier 1952, M. Geny (Marc), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, mis précédemment à la disposition du ministère de l'industrie et de l'énergie (direction du gaz et de l'électricité), a été réintégré, à compter du 1er janvier 1952, dans les cadres de son administration d'origine et affecté à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (direction générale des chemins de fer et des transports).

Par arrêté en date du 4 janvier 1952, M. Laurent (Paul), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, précédemment mis à la disposition du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, a été chargé, à compter du 1er février 1952, à la résidence d'Agen, de l'arrondissement Nord du service des ponts et chaussées du département de Lot-et-Garonne.

Par arrêté en date du 4 janvier 1952, M. Pouyol (Jacques), ingénieur de 2e classe des ponts et chaussées (cadre latéral) à Paris (service technique des bases aériennes), a été affecté, à compter du 1er janvier 1952, dans le département des Vosges, pour être chargé d'un arrondissement spécial de bases aériennes (affectation provisoire).

Par arrêté du 4 janvier 1952, M. Dreyfuss (Gérard), ingénieur de 2e classe des ponts et chaussées, en service détaché auprès du gouvernement général de l'Algérie, a été, pour compter du 1er janvier 1952, réintégré dans les cadres de l'administration des travaux publics, des transports et du tourisme pour être affecté, à la résidence de Paris, au service technique des bases aériennes, en remplacement numérique de M. Pouyol, ingénieur des ponts et chaussées, appelé à une autre destination.

Par arrêté du 5 janvier 1952, M. de Foresta, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de 2e classe, a été mis, à compter du 1er janvier 1952, à la disposition de la résidence générale de la République française au Maroc pour être affecté à la mission française de liaison.

Il sera placé dans la situation de service détaché pendant une période de six mois.

Par arrêté en date du 7 janvier 1952, M. Robert (Etienne), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, a été mis, à compter du 1er janvier 1952, à la disposition du ministère de l'industrie et de l'énergie pour être chargé, à la résidence de Dijon, de la 2e circonscription électrique, en remplacement de M. Saulgeot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, appelé à d'autres fonctions.

Il remplira les fonctions d'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Par arrêté du 7 janvier 1952, M. Grattesat (Guy), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, à Paris, a été chargé, à compter du 1er janvier 1952, en sus de ses fonctions actuelles, de l'intérim du 1er arrondissement du service de la navigation de la Seine, 2e section.

Par arrêté en date du 7 janvier 1952, M. Gaudel (Jean), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées à Charleville, a été chargé, à compter du 1er janvier 1952, à la résidence d'Orléans, de l'arrondissement Ouest du service des ponts et chaussées du département du Loiret, en remplacement de M. Robert, appelé à une autre destination.

Par arrêté du 7 janvier 1952, M. Fernique Nadau des Islets, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées à Paris, a été chargé, à compter du 1er janvier 1952, du 2e arrondissement du service de la navigation de la Seine, 2e section.

Par arrêté du 7 janvier 1952, M. Betemps (André), dessinateur de 6e classe à l'école nationale des ponts et chaussées, a été, pour compter du 1er septembre 1951, titularisé dans son grade.

L'ancienneté de l'intéressé dans la 6e classe remontera au 1er septembre 1950, compte tenu de son année de stage.

Par arrêté du 7 janvier 1952, MM. Bonnet (Michel) et Merot, ingénieurs des ponts et chaussées, ont été nommés, à titre provisoire, pour une durée de deux ans, respectivement assistant du cours de résistance des matériaux de l'école nationale des ponts et chaussées et assistant du cours de béton armé en remplacement de MM. Courbon chargé d'autres fonctions, et Vicariot.

Par arrêté du 7 janvier 1952, M. Tourry, ancien professeur du cours d'architecture à l'école nationale des ponts et chaussées, a été nommé professeur honoraire à ladite école.

Par arrêté du 7 janvier 1952, M. Cot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, nommé par arrêté du 10 juillet 1951 membre du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées, a été désigné comme membre de la section permanente de ce conseil, en remplacement de M. Bouzoud.

Par arrêté du 7 janvier 1952, M. Caquot, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, ancien professeur des cours de béton armé et de résistance des matériaux à l'école nationale des ponts et chaussées, a été nommé professeur honoraire à ladite école.

Par arrêté du 7 janvier 1952, M. Chalos, ancien professeur du cours de béton armé à l'école nationale des ponts et chaussées, a été nommé professeur honoraire à ladite école.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Vente des plants, arbres et arbustes fruitiers, forestiers et d'ornement.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 organisant la protection des végétaux;

Vu le décret du 7 octobre 1946 portant organisation des services extérieurs de la protection des végétaux;

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes;

Vu l'article 471, paragraphe 15, du code pénal;

Sur la proposition du directeur de la production agricole,

Arrête:

Art. 1er. — L'exposition, la mise en vente et la vente sur la voie publique des plants, arbres et arbustes fruitiers, forestiers et d'ornement n'est autorisée que sur les foires et marchés dont la liste est dressée par le préfet sur avis de l'inspecteur de la protection des végétaux et des organisations professionnelles spécialisées du département.

Le maire détermine les lieux, dates, heures d'ouverture et de fermeture et autres conditions de la tenue des marchés dans la commune.

Les plants mis en vente sur les foires et marchés doivent être en parfait état au point de vue sanitaire et être présentés de façon à ne souffrir en aucun cas du gel ni de la dessication par le soleil ou le vent.

La vente est également autorisée à l'intérieur ou à l'extérieur des magasins des négociants, sous réserve que des conditions équivalentes d'état sanitaire et de protection garantissent la vitalité des plants, notamment de ceux dont l'exposition doit durer plus de vingt-quatre heures.

En dehors des conditions ci-dessus, toute vente de plants, arbres et arbustes fruitiers, forestiers et d'ornement sur la voie publique est formellement interdite.

Art. 2. — Sont seuls autorisés à exposer, mettre en vente et vendre des plants, arbres et arbustes fruitiers, forestiers et d'ornement sur les foires et marchés les producteurs et négociants titulaires de la carte d'inscription au contrôle phytopathologique de l'Etat attribués dans les conditions prévues à l'arrêté du 22 mars 1917.

Les vendeurs afficheront d'une manière ostensible:

Leurs nom et adresse;

Leur qualité (producteur ou négociant);

Le numéro de leur carte d'inscription au contrôle phytopathologique de l'Etat;

La provenance ou le lieu de culture des produits vendus.

Le contrôle de l'état sanitaire des produits vendus sera assuré par les agents du service de la protection des végétaux, qui pourront se faire accompagner de délégués de la fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières; la fédération communiquera au service de la protection des végétaux, avant le 15 octobre de chaque année, la liste des délégués qu'elle aura désignés pour participer à ce contrôle au cours de l'année suivante, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par département.

Art. 3. — Les plants de pépinières expédiés par quelque voie ou moyen que ce soit doivent être conditionnés de façon à être protégés contre la dessication et le gel.

Art. 4. — Toute infraction aux dispositions du présent arrêté entraînera l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur, sans préjudice de la saisie immédiate de la marchandise.

Art. 5. — L'arrêté du 21 janvier 1946 est abrogé.

Art. 6. — Les préfets, sous-préfets, maires, agents de la protection des végétaux et de la répression des fraudes et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 janvier 1952.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de cabinet,
YVES MALÉCOT.

Taux d'intérêt maximum des prêts à court terme et des prêts à moyen terme consentis par les caisses de crédit agricole mutuel.

Le ministre de l'agriculture et le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 29 avril 1940 portant codification des dispositions législatives régissant le crédit mutuel et la coopération agricoles, ensemble les textes l'ayant modifié ou complété, notamment les articles 38 et 52;

Vu l'avis du conseil d'administration de la caisse nationale de crédit agricole en date du 16 novembre 1951,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le taux d'intérêt des prêts consentis par les caisses de crédit agricole mutuel ne pourra dépasser:

6,75 p. 100 pour les prêts à court terme et pour les prêts à moyen terme ordinaires;

5,50 p. 100 pour les prêts à court terme destinés à faciliter le financement des récoltes.

Art. 2. — Le directeur général de la caisse nationale de crédit agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 janvier 1952.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret portant désignation du secrétaire général du Moyen-Congo.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 décembre 1951: page 13058, au lieu de: « en remplacement de M. Christiani », lire: « en remplacement de M. Cristiani ».

Modalités d'application du décret n° 48-1565 du 28 septembre 1948 ayant institué un tour de service outre-mer pour les fonctionnaires des cadres généraux relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 48-1565 du 28 septembre 1948 instituant un tour de service outre-mer pour les fonctionnaires des cadres généraux relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu l'arrêté n° 1317 du 9 octobre 1948 et son modificatif du 30 octobre 1948 fixant les modalités d'application du décret du 28 septembre 1948 précité;

Vu le décret n° 51-460 du 23 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des administrateurs de la France d'outre-mer;

Vu les décrets nos 51-56, 51-57 du 15 janvier 1951, n° 51-803 du 26 juin 1951 portant règlement d'administration publique pour la création de nouveaux grades dans le personnel des transmissions d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — Le tableau des grades et groupes de grades dans chaque cadre général relevant du ministère de la France d'outre-mer, annexé à l'arrêté du 9 octobre 1948 modifié par l'arrêté du 30 octobre 1948 susvisé, est modifié et complété comme suit:

ADMINISTRATEURS DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Groupe des administrateurs en chef de classe exceptionnelle.
Groupe des administrateurs en chef.
Groupe des administrateurs.
Groupe des administrateurs adjoints.

MAGISTRATS DU CADRE DE L'INDOCHINE

Sans changement.

MAGISTRATS DU CADRE DES TERRITOIRES AUTRES QUE L'INDOCHINE

Sans changement.

GREFFIERS

Sans changement.

TRANSMISSIONS D'OUTRE-MER

A. — *Personnel supérieur.*

1° Services administratifs.

Groupe des directeurs.
Groupe des inspecteurs principaux.
Groupe des chefs de section S. A. et des inspecteurs rédacteurs.

2° Services d'exploitation.

Groupe des receveurs supérieurs et chefs de centre supérieurs.
Groupe des chefs de section, inspecteurs et inspecteurs adjoints (toutes branches).

3° Services techniques.

Groupe des ingénieurs en chef et ingénieurs principaux.
Groupe des inspecteurs principaux (branche technique).
Groupe des ingénieurs et ingénieurs adjoints (section radio).
Groupe des ingénieurs et ingénieurs adjoints (section installations).

B. — *Personnel de contrôle et de maîtrise.*

1° Services de l'exploitation.

a) P. T. T. — Groupe des receveurs, contrôleurs principaux et contrôleurs.
b) Radio. — Groupe des chefs de centre, chefs de poste et sous-chefs de poste.

2° Services techniques.

a) Centraux télégraphiques et téléphoniques. — Groupe des chefs de section, contrôleurs principaux et contrôleurs.
b) Installations radio. — Groupe des chefs de section, contrôleurs principaux et contrôleurs.

3° Lignes et installations P. T. T.

Groupe des contrôleurs (lignes et installations).
Groupe des conducteurs (lignes et installations).
Groupe des vérificateurs principaux et vérificateurs (installations).
Groupe des chefs d'équipe prnicipaux et chefs d'équipe (lignes).
(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 7 janvier 1952.

Pour le ministre et par ordre:
Le directeur du cabinet,
HUGUES VINEL.

Remises de débets.

Par arrêté du 7 janvier 1952, sous réserve d'un versement préalable d'une somme de 10.000 F, il est fait remise gracieuse à l'adjudant-chef Bernard (Pierre), résidant: base aérienne 1/116, à Saint-Etienne (Loire), de la somme de 42.870 F, restant due sur celle de 46.870 F, montant d'un trop-perçu constaté à son nom au titre de délégation de solde.

Par arrêté du 7 janvier 1952, sous réserve d'un versement préalable d'une somme de 4.000 F, il est fait remise gracieuse à M. Tozzi (Edmond), ex-adjudant, de la somme de 8.200 F, représentant un trop-payé constaté à son nom, au titre délégation de solde.

Par arrêté du 7 janvier 1952, sous réserve d'un versement préalable d'une somme de 30.000 F, il est fait remise gracieuse à M. Lecutiez (Pierre), ex-adjudant-chef, résidant 185, rue Jean-Jaurès, à Raismes (Nord), de la somme de 58.110 F représentant un trop-payé constaté à son nom, au titre délégation de solde.

Par arrêté du 8 janvier 1952, sous réserve du versement préalable d'une somme de 10.000 F, il est fait remise gracieuse à l'ex-soldat de 2e classe Dufresne (Lucien), résidant à Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire), de la somme de 67.480 F représentant un trop-payé constaté à son nom, au titre de délégation de solde.

Par arrêté du 8 janvier 1952, sous réserve du versement préalable d'une somme de 50.000 F, il est fait remise gracieuse au commandant Delaporte (Lucien), du S. M. b. C., en service à l'établissement régional du matériel à Vincennes (Seine), de la somme de 68.802 F, représentant un trop-payé constaté à son nom, au titre délégation de solde.

Inspecteurs du travail.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 29 décembre 1951, M. de Gaillande (Louis) est promu inspecteur général de 2e classe du travail outre-mer, pour compter du 1er juillet 1951.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 7 janvier 1952, l'arrêté susvisé du 16 février 1951 portant classement de M. Ghezes (André) dans le cadre général des transmissions outre-mer est rapporté.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 décembre 1951, les dispositions de l'arrêté du 27 octobre 1948 ont été modifiées ainsi qu'il suit

1. — L'arrêté du 3 avril 1943 révoquant M. Miniconi (Pierre-Pascal), ingénieur des travaux publics de la France d'outre-mer a été rapporté.

2. — M. Miniconi (Pierre-Pascal) a été réintégré dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles de la France d'outre-mer au grade d'ingénieur principal de 4e classe, 2e échelon, des travaux publics de la France d'outre-mer.

Cette disposition prend effet pour compter du 1er novembre 1948 et M. Miniconi conserve dans son grade une ancienneté civile d'un an et un rappel d'ancienneté pour services militaires de 2 ans 10 mois 29 jours.

Pendant la période du 31 décembre 1942 au 1er novembre 1948, date de sa réintégration, M. Miniconi a été placé en position de congé hors cadres et sans solde.

M. Miniconi, atteint par la limite d'âge, a été admis, pour compter du 1er novembre 1948, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Additif au tour de service du 1er janvier 1952 (*Journal officiel* du 1er janvier 1952, p. 65):

Administrateurs.

Groupe des administrateurs en chef de classe exceptionnelle.

Pour servir en Afrique occidentale française.
M. Rossignol (Paul) (rejoindra immédiatement).
M. Pierre (André) (rejoindra immédiatement).

Groupe des administrateurs en chef.

Pour servir en Afrique occidentale française.
M. Julien (Emile).
M. Galy (Maurice) (rejoindra immédiatement).

Pour servir dans l'Inde.
M. Kresser (Pierre) (rejoindra immédiatement).

Groupe des administrateurs.

Pour servir en Afrique équatoriale française.
MM. Cassel (Serge), Lafont (Francis).

Pour servir au Cameroun.
MM. Delauney (Maurice), Bain (Roger).

Groupe des administrateurs adjoints et élèves administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.
MM. Bastouil (Yvon), Brajot (Guy), Isaac (Pierre).

Pour servir en Afrique équatoriale française.
M. Gros (René).

Transmissions d'outre-mer.

A. — Personnel supérieur

Groupe des receveurs supérieurs.

Pour servir en Afrique équatoriale française.
M. Grappe (Pierre).

B. — Personnel de contrôle et de maîtrise

Groupe des receveurs, contrôleurs principaux et contrôleurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.
M. Clément (Georges).

Administration générale.

Groupe des chefs de bureau.

Pour servir en Afrique occidentale française.
MM. Falquet (François), Pierantoni (Vincent),

Pour servir au Togo.
M. Roth (René).

Chiffre.

Groupe des chiffreurs principaux et premiers chiffreurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.
M. Bleu (André).

Trésoreries.

Groupe des payeurs et commis principaux hors classe, 1re et 2e classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.
M. Dumonchel (Paul).

Pour servir au Togo.
M. Vonderheyden (Charles).

Groupe des commis principaux de 3e classe et 1e classe et commis.

Pour servir au Cameroun.
M. Gateu (Louis).

Agriculture.

Groupe des ingénieurs et ingénieurs adjoints.

Pour servir en Afrique occidentale française.
M. Leconte (Jacques) (rejoindra immédiatement).

(*Supplément.* — **Fin.**)

Elevage.

Groupe des inspecteurs en chef et inspecteurs principaux.

Pour servir en Afrique occidentale française,

M. Hilsont (Philippe).

Groupe des inspecteurs et inspecteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française,

M. Fourcade (Pierre) (rejoindra immédiatement).

Eaux et forêts.

Groupe des inspecteurs principaux, inspecteurs et inspecteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française,

M. Viart (Marcel).

Travaux publics, mines, techniques industrielles.

Groupe des ingénieurs principaux de 2e 3e, 4e classe et ingénieurs hors classe.

Pour servir au Cameroun.

M. Potier (Louis).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Statut des médecins conseils et chirurgiens dentistes conseils de la sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés sociaux des professions non agricoles;

Vu la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles;

Vu le décret du 29 décembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 19 octobre 1945, et notamment son article 20;

La section du contrôle médical du comité technique d'action sanitaire et sociale entendue,

Arrête:

Art. 1er. — Le statut des médecins conseils et chirurgiens dentistes conseils de la sécurité sociale prévu à l'article 20 du décret du 29 décembre 1945 susvisé est fixé comme suit.

Art. 2. — Les médecins conseils de la sécurité sociale sont nommés par les conseils d'administration des caisses régionales de sécurité sociale, sur proposition des médecins conseils régionaux; ils sont choisis parmi les médecins inscrits sur la liste d'aptitude dressée par la section du contrôle médical du comité technique d'action sanitaire et sociale. Ils doivent avoir satisfait à un examen médical d'aptitude physique effectué par une commission comprenant le médecin conseil régional et deux médecins désignés par lui, dont un phtisiologue des services publics.

Art. 3. — Les médecins conseils sont recrutés comme médecins conseils stagiaires pour une période de six mois. A l'issue de ce stage, au cours duquel ils devront suivre un enseignement spécial dans les conditions prévues par l'arrêté du 27 juin 1946, ils sont, soit licenciés, soit titularisés par décision du conseil d'administration de la caisse régionale, sur proposition du médecin conseil régional.

Sur proposition du médecin conseil régional, le conseil d'administration de la caisse régionale peut décider que le stage sera prolongé de six mois.

A l'expiration de cette deuxième période de six mois, les médecins conseils stagiaires devront être, soit licenciés, soit titularisés.

Les médecins conseils stagiaires seront soumis, avant titularisation, à un nouvel examen médical.

Art. 4. — Les médecins conseils régionaux sont nommés par le conseil d'administration des caisses régionales de sécurité sociale.

Leur nomination doit être agréée par la section du contrôle médical du comité technique d'action sanitaire et sociale.

Cette nomination doit être précédée d'une publicité effectuée dans les principaux journaux médicaux et auprès de l'ensemble des médecins conseils en exercice. Elle ne peut avoir lieu moins de deux mois après la publication de la vacance du poste.

Les médecins conseils régionaux sont choisis parmi les médecins conseils ayant au minimum cinq ans d'activité dans un organisme de sécurité sociale.

Toutefois, dans les cas exceptionnels où l'application de cette règle serait impossible, le choix s'exercerait, après consultation des syndicats de médecins conseils, parmi les médecins justifiant d'au moins dix ans de pratique médicale ou de fonctions médico-sociales et jugés aptes à exercer les fonctions de médecin conseil régional en raison de leur expérience administrative et de leur connaissance des problèmes médico-sociaux. Les années d'internat, dans les hôpitaux d'une ville siège d'une faculté de médecine, sont comptées comme années de pratique médicale.

Les médecins conseils régionaux doivent satisfaire aux conditions d'aptitude physique exigées des médecins conseils.

Art. 5. — Les médecins conseils ont droit à un congé annuel dont la durée est de vingt et un jours après un an de présence et d'un mois après deux ans de présence.

Ils bénéficient également de congés pour maladie dans les mêmes conditions que le personnel administratif des organismes de sécurité sociale.

En outre, des congés payés peuvent leur être accordés par le conseil d'administration de la caisse régionale, sur avis favorable du médecin conseil régional, pour assister à des congrès professionnels, accomplir des missions, effectuer des stages d'études ou de perfectionnement.

Art. 6. — En cas de démission ou de licenciement d'un médecin conseil, le délai-congé est ainsi fixé:

a) Médecins conseils stagiaires:

Pour l'organisme employeur et pour le médecin démissionnaire: un mois;

b) Médecins conseils titulaires:

Pour l'organisme employeur: deux mois, quatre mois ou six mois, suivant que l'intéressé a moins d'un an, de deux ans ou plus de deux ans de présence;

Pour le médecin démissionnaire: et, dans les mêmes conditions que ci-dessus, un mois, deux mois ou trois mois. Ce délai-congé peut être remplacé par une indemnité correspondante, sous réserve des nécessités de service.

Outre ce délai-congé, tout médecin titulaire a droit, en cas de licenciement, à une indemnité égale à un mois du dernier traitement mensuel par année de présence dans la profession, avec un maximum de treize mois, augmentée des indemnités correspondantes. Cette indemnité n'est pas due en cas de révocation pour indélicatesse, faute grave administrative ou faute lourde médicale reconnue par la juridiction professionnelle.

Art. 7. — Les dispositions de l'article précédent ne s'appliquent pas dans le cas où le conseil d'administration d'une caisse régionale met fin, sur sa demande ou par rétrogradation, aux fonctions du médecin conseil régional tout en le conservant dans le cadre des médecins conseils en exercice.

Art. 8. — L'âge limite d'activité des médecins conseils est fixé à soixante-cinq ans. Toutefois, cette limite peut être retardée d'année en année, par décision du conseil d'administration de la caisse régionale prise sur proposition du médecin conseil régional, jusqu'à soixante-dix ans au maximum. Elle peut également, pour des raisons médicales, être abaissée à soixante ans dans les mêmes conditions.

Art. 9. — Les dispositions de la convention collective applicable à l'ensemble du personnel des organismes de sécurité sociale s'appliquent aux médecins conseils en ce qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations du présent arrêté.

Art. 10. — Les sanctions susceptibles d'être appliquées aux médecins conseils sont les suivantes:

1. Blâme inscrit au dossier;
2. Déplacement dans le cadre de la région;
3. Rétrogradation;
4. Révocation.

La sanction est prononcée sur proposition ou après avis du médecin conseil régional par décision du conseil d'administration, après avis du conseil de discipline, qui peut éventuellement proposer une autre sanction que celle prévue par le conseil d'administration.

Toutefois, le blâme peut être prononcé sans que le conseil de discipline ait été saisi. Dans ce cas, l'intéressé garde la possibilité de demander au conseil de discipline de donner son avis sur la sanction prise. A la suite de cet avis, le conseil d'administration doit prendre une nouvelle décision en vue de confirmer ou d'annuler ladite sanction, ou d'en prononcer une autre.

Art. 11. — Le conseil de discipline est national. Il est composé de trois administrateurs de caisses régionales désignés par la fédération nationale des organismes de sécurité sociale parmi les administrateurs des caisses de sécurité sociale autres que la caisse intéressée et de trois médecins conseils pris en dehors de la région et désignés par les syndicats de médecins conseils. L'un des trois médecins appartient obligatoirement à l'organisation syndicale à laquelle adhère l'intéressé.

Le médecin conseil qui comparaît devant le conseil de discipline peut être accompagné d'un défenseur de son choix. Il pourra, ainsi que son défenseur, prendre connaissance de son dossier quinze jours francs avant la réunion du conseil.

Le conseil de discipline devra formuler et motiver son avis par écrit.

Les frais occasionnés par la tenue de ces conseils de discipline sont à la charge de l'organisme en cause.

Lorsqu'il s'agira de donner un avis sur une sanction frappant un médecin conseil régional, le conseil de discipline comprendra trois médecins conseils régionaux au lieu et place de trois médecins conseils. Pour chaque membre du conseil de discipline, un suppléant est désigné à l'avance.

Art. 12. — Les dispositions des articles 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10 et 11 sont applicables aux chirurgiens dentistes conseils de la sécurité sociale.

Toutefois, pour l'application de l'article 11 ci-dessus, l'un des médecins conseils membre du conseil de discipline est remplacé par un chirurgien dentiste conseil pris en dehors de la région et désigné par les syndicats de praticiens conseils.

Art. 13. — Les conditions de rémunération et d'avancement des médecins conseils et chirurgiens dentistes conseils de la sécurité sociale sont fixées par les articles 11, 12, 13, 14 et 15 de l'avenant à la convention collective nationale du personnel des organismes de sécurité sociale concernant les médecins conseils et chirurgiens dentistes conseils de la sécurité sociale signé le 5 décembre 1951, à Paris, et annexés au présent arrêté.

Art. 14. — Les conditions de rémunération des médecins ou chirurgiens dentistes consultants sont fixées par contrats passés entre ces derniers et le conseil d'administration de la caisse régionale. Les tarifs seront établis en tenant compte, notamment, du fait que les examens sont pratiqués au domicile du consultant et avec son matériel personnel, ou dans un local et avec un matériel mis à sa disposition par la caisse.

Art. 15. — L'arrêté ministériel du 17 mars 1947 portant statut des médecins conseils et chirurgiens dentistes conseils de la sécurité sociale est abrogé.

Art. 16. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 janvier 1952.

PAUL BACON.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Prix de vente d'une brochure.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 7 janvier 1952, pris en application des dispositions de l'article 2 du décret du 21 mars 1947 portant création du bureau de vente des publications et photographies éditées par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, le prix de vente de la brochure intitulée: « Note sur l'évacuation et le traitement des eaux résiduaires industrielles » (C. 51-170 du 8 octobre 1951) est fixé à 50 F l'exemplaire, port et emballage en sus.

Il sera consenti une remise de 20 p. 100 aux parties prenantes ci-après:

Editeurs et libraires patentés; administrations publiques; services nationalisés.

NOTA. — Cette brochure est en vente au bureau de vente des publications et photographies du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Gœthe, à Paris (16e), et à la cité administrative, avenue du Parc-de-Passy, à Paris (16e).

Pour toute expédition, payement préalable de 85 F par exemplaire demandé, soit par versement ou virement au compte postal 9060-68 Paris ouvert au nom du régisseur des recettes du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Gœthe, à Paris (16e), soit par chèque bancaire émis à son ordre. Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement.

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 27 décembre 1951, les dispositions de l'arrêté en date du 26 février 1951 portant nominations à l'emploi de rédacteur des corps de personnels administratifs titulaires des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et titularisations dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1949, sont rapportées en ce qui concerne M. Perrin (René) (délégation départementale du Rhône).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Remises de débets.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 10 décembre 1951, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Benezra (Léa), domiciliée 11, boulevard André-Aune, à Marseille (Bouches-du-Rhône), de la somme de 67.039 F dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 11 décembre 1951, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Duvet-Vandenabeele (M.-Louise), domiciliée à Rubrouck (Nord), de la somme de 15.300 F et des intérêts y afférents dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 29 décembre 1951, il est fait remise gracieuse à M. Raoux (Philémon), domicilié à Châteauneuf-de-Gadagne (Vaucluse), de la somme de 11.962 F et des intérêts y afférents dont il est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 29 décembre 1951, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Lannebère (Louise), domiciliée 6, rue Notre-Dame, à Bayonne (Basses-Pyrénées), de la somme de 21.809 F dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 29 décembre 1951, il est fait remise gracieuse à Mme de Beaulieu (Françoise), domiciliée 28, rue Marcel-Royer, à Gennevilliers (Seine), de la somme de 8.000 F et des intérêts y afférents dont elle est redevable envers le Trésor public pour salaires indûment perçus.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 29 décembre 1951, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Duchesne (Charles), domiciliée 7, rue Guersant, Paris (17e), de la somme de 27.300 F et des intérêts y afférents dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 29 décembre 1951, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Terrier (Jeanne), domiciliée 40, rue Louis-Xavier-de-Ricard, à Fontenay-sous-Bois (Seine), de la somme de 16.725 F et des intérêts y afférents dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 29 décembre 1951, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Cherpin, domiciliée au Pigeonnier, le Pontet (Vaucluse), de la somme de 68.132 F dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Ouverture de crédits sur exercices clos.

Par arrêté en date du 13 décembre 1951, il est ouvert au ministre de la santé publique et de la population, en augmentation des restes à payer sur l'exercice clos 1948, des crédits spéciaux de 80.143 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Le ministre de la santé publique et de la population est autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial pour les dépenses d'exercices clos ouverts au budget de son département pour l'exercice 1951.

Nomination du président, de vice-présidents et de membres du conseil d'administration de la Croix-Rouge française.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 27 avril 1945 approuvant les statuts de la Croix-Rouge française annexés à cette ordonnance;

Vu le décret du 4 février 1948 n° 48-395 approuvant les modifications apportées aux statuts de la Croix-Rouge française, ensemble les statuts annexés audit décret et notamment l'article 6;

Vu le procès verbal de la séance du conseil d'administration de la Croix-Rouge française, en date du 11 décembre 1951, relatif à l'élection du président et des vice-présidents de la Croix-Rouge française,

Arrête:

Article unique. — Sont agréés en qualité de président de la Croix-Rouge française: M. le docteur Brouardel, et en qualité de vice-présidents de la Croix-Rouge française: M. André François-Poncet, ambassadeur de France, et M. Georges Vermersch.

Fait à Paris, le 15 décembre 1951.

PAUL RIBEYRE.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 27 avril 1945 portant réorganisation de la Croix-Rouge française et fixant ses statuts;

Vu le décret n° 48-395 du 4 février 1948 approuvant les modifications apportées aux statuts de la Croix-Rouge française, ensemble les statuts annexés audit décret, et notamment l'article 5 (§ 4),

Arrête:

Article unique. — Sont nommés membres du conseil d'administration de la Croix-Rouge française:

M. le docteur Julien Huber, médecin des hôpitaux de Paris;

M. le professeur Parisot, doyen de la faculté de médecine de Nancy

Fait à Paris, le 3 décembre 1951.

PAUL RIBEYRE.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 27 avril 1945 approuvant les statuts de la Croix-Rouge française annexés à cette ordonnance;

Vu le décret du 4 février 1948, n° 48-395, approuvant les modifications apportées aux statuts de la Croix-Rouge française, ensemble les statuts annexés audit décret et notamment l'article 5 (§ 2),

Arrête:

Article unique. — Sont nommés membres du conseil d'administration de la Croix-Rouge française:

M. Brunschwig-Bordier, chef de l'inspection générale de l'administration, représentant le ministre de l'intérieur.

M. André François-Poncet, ambassadeur de France, représentant le ministre des affaires étrangères.

M. le médecin général de 1re classe de la marine Le Chulton, représentant le ministre de la défense nationale (marine).

M. Clayeux, sous-directeur à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'air, représentant le ministre de la défense nationale (air).

M. le médecin général inspecteur Jeansolle, directeur du service de santé de la France d'outre-mer, représentant le ministre de la France d'outre-mer.

M. le docteur Boidé, directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux, représentant le ministre de la santé publique et de la population.

M. Fayol, chef du service de l'inspection générale des finances, représentant le ministre des finances.

M. le médecin général Corbel, représentant le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.

Fait à Paris, le 3 décembre 1951.

PAUL RIBEYRE.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 27 avril 1945 approuvant les statuts de la Croix-Rouge française annexés à cette ordonnance,

Vu le décret du 4 février 1948, n° 48-395, approuvant les modifications apportées aux statuts de la Croix-Rouge française, ensemble les statuts annexés audit décret et notamment l'article 5 (§ 2),

Arrête:

Article unique. — Est nommé membre du conseil d'administration de la Croix-Rouge française, M. le médecin général inspecteur Jame, représentant le ministre de la défense nationale (guerre).

Fait à Paris, le 11 décembre 1951.

PAUL RIBEYRE.

Inspection de la santé.

Par arrêté du 7 janvier 1952, les médecins inspecteurs élèves de la santé, dont les noms suivent, sont affectés, en application des dispositions du décret du 13 juillet 1951, modifiant le décret du 16 juillet 1949 portant statut du corps de l'inspection de la santé, dans les directions départementales de la santé ci-après désignées:

Mlle le docteur Comes, Hérault.

M. le docteur Domergue, Rhône.

M. le docteur Grimaud, Seine

Par arrêté du 11 janvier 1952, M. le docteur Gevaudan, médecin inspecteur de la santé des Bouches-du-Rhône, est affecté provisoirement dans le département des Hautes-Alpes. Il sera chargé par intérim des fonctions de directeur départemental de la santé.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 7 janvier 1952, ont été maintenus à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour une période de cinq ans:

A compter du 16 mars 1950, MM. Audoux, chef de section; Helle, Roger, agent des installations extérieures, et Thuillier (Yvan), agent des installations intérieures.

A compter du 1er octobre 1950, MM. Carillon (Gilbert), Constantin (Jean) et Lemaire (René), inspecteurs rédacteurs.

A compter du 1er février 1951, MM. Bruno (Paul), inspecteur, et Pussin (Jean), inspecteur rédacteur.

A compter du 1er mars 1951, MM. Courtillet (Léonce), chef de section; Gaubert (Georges), inspecteur adjoint.

A compter du 16 mars 1951, MM. Colle (Robert), chef de section S. A.; Klinz (Georges), Mauduit (Ernest), inspecteurs rédacteurs; Chaigneau (Pierre) et Lagrange, inspecteurs; Carrasset (Jean), inspecteur adjoint.

A compter du 1er avril 1951, M. Skinazi (David), inspecteur principal.

A compter du 1er mai 1951, M. Farines (Albert), inspecteur.

A compter du 16 mai 1951, MM. Blondeaux (Raymond), Carrière (Fernand), Cadiet (Pierre), Coste (Louis), Duraffourg (Robert), Leduc (Jean), Lougarre (Albert), Rabichon (Honoré), Sable (Omer), Saunier (Charles), Seguin (Gaston), Vidal (Georges), inspecteurs; Jeamblanc (Albert), Jollivet (Albert), Mercier (Robert), Moulin (Albert), Sanremo (Marcel), inspecteurs adjoints; Maurin (Jean), chef d'équipe; Veron (Jean), contrôleur des installations électromécaniques.

A compter du 25 mai 1951, Mme Hoareau (Renée), agent principal d'exploitation.

A compter du 1er juin 1951, Mme Gontard (Suzanne), receveuse de 6e classe.

A compter du 16 juin 1951, M. Mouzay (Pierre), inspecteur.

Pour la période du 16 mars 1950 au 30 novembre 1950 (régularisation), M. Roux (Joseph), contrôleur des lignes, démissionnaire du 1er décembre 1950.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret n° 51-1387 modifiant le décret n° 47-501 du 19 mai 1947 portant fixation des cadres et du statut des professeurs de la marine marchande.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 novembre 1951: page 11361, article 1er, tableau, 2e colonne, Professeurs mécaniciens, 15e ligne du tableau, au lieu de: « Professeur de 2e classe: 4 », lire: « Professeur de 1re classe: 4 ».

Décret n° 52-25 portant règlement d'administration publique relatif à la création d'un cadre spécial de dames secrétaires dans les services de l'inscription maritime du groupe Antilles-Guyane et à la fixation du statut de ce personnel.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 janvier 1952: page 316, article 2, 2e colonne, dernier alinéa *in fine*, au lieu de: « seront transformés en emplois de bureau », lire: « seront transformés en emploi d'employé de bureau ».

Relèvement des prix des étiquettes de contrôle sanitaire ostréicole délivrées par l'office scientifique et technique des pêches maritimes.

Par arrêté interministériel du ministre de la marine marchande et du ministre du budget en date du 11 janvier 1952, le prix des diverses étiquettes employées pour le contrôle sanitaire des coquillages et prévues au décret du 20 août 1939, modifié par le décret du 25 août 1948, est fixé comme suit, à partir du 15 janvier 1952:

Etiquettes devant être jointes aux colis d'expédition et de réexpédition d'huitres (modèles B, D et F): 8 F.

Etiquettes devant être jointes aux colis d'expédition et de réexpédition des coquillages autres que les huitres (modèles C et G): 7 F.

Etiquettes devant être jointes aux colis d'huitres et de coquillages provenant de gisements naturels (modèle E): 6 F.

Etiquettes devant être jointes aux colis d'échantillonnage d'huitres et coquillages (modèle I): 8 F.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES

Par arrêté en date du 29 décembre 1951, ont été nommés adjoints administratifs stagiaires à l'administration centrale des finances en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 sur les emplois réservés, les candidats ci-après désignés:

MM. Maurin (Léon).
Tisserand (Marcel).
Combettes (Paul).
Hope (Serge).
Meunier (Gaston).
Brun-Cosme-Bruni (Gabriel).
MM. Segrel (Eugène).
Chevalier (Alphonse).
Michel (Joseph).
Mmes Mahé (Lucie).
Roy (Madeleine).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Caisse d'allocation vieillesse des infirmiers, masseurs kinésithérapeutes et pédicures.

21, rue de Paradis, Paris (1er).

RESULTAT DES ELECTIONS DU 15 DECEMBRE 1951

Infirmiers.

Inscrits	2.231
Votants	1.607
Bulletins nuls	59
Suffrages exprimés	1.548

Ont obtenu:

Liste présentée par la fédération des infirmiers et infirmières de France, de l'Union française et des territoires associés et le comité d'entente des organisations professionnelles d'infirmiers et infirmières (C. F. T. C.) 1.309

Liste présentée par la fédération nationale des techniciens médicaux de l'Union française 239

Nombre de sièges à pourvoir: quatre titulaires, quatre suppléants.

Sont élus:

Titulaires: MM. Goulet (Robert), Allonge (Désiré), Mlle Salleron (Elisabeth), Mme Augerolle (Fernande).

Suppléants: Mlle Benoit (Mireille), M. Coudreau (André), Mlle Gaudet (Marie-Yvonne), Mme veuve Mejasset (Marie-Antoinette).

Masseurs.

Inscrits	1.182
Votants	830
Bulletins nuls	29
Suffrages exprimés	801

Ont obtenu:

Liste présentée par la confédération nationale des masseurs kinésithérapeutes, infirmiers et pédicures et la fédération des masseurs kinésithérapeutes de France, de l'Union française et des territoires associés 617

Liste présentée par la fédération nationale des techniciens médicaux de l'Union française 184

Nombre de sièges à pourvoir: trois titulaires, trois suppléants.

Sont élus:

Titulaires: MM. Nicolle (André), Mourge (Jacques), Albert (René).

Suppléants: MM. Devillers (Arthur), Blutel (Louis), Boleat (Achille).

Pédicures.

Inscrits	638
Votants	428
Bulletins nuls	18
Suffrages exprimés	410

Ont obtenu:

Liste présentée par la confédération nationale des masseurs kinésithérapeutes, infirmiers et pédicures et la fédération nationale des pédicures médicaux de France, de l'Union française et des territoires associés 305

Liste présentée par la fédération nationale des techniciens médicaux de l'Union française 105

Nombre de sièges à pourvoir: deux titulaires, deux suppléants.

Sont élus:

Titulaires: MM. Jacquemard (Jean), Beis (Jean).

Suppléants: MM. Backhyn (Roger), Maurice Faitot.

Liste des conseillers généraux élus les 7 et 14 octobre 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er janvier 1952:

Page 67, 1re colonne, 4e ligne, Ain, canton de Bourg-en-Bresse, lire: « George », au lieu de: « Georges »; 2e colonne, 4e ligne, Alpes (Hautes-), lire: « Barcillonnette », au lieu de: « Barcillonnette »; 28e ligne, Alpes-Maritimes, lire: « Saint-Etienne-de-Tinée », au lieu de: « Saint-Elenne-de-Tinée »; 3e colonne, 22e ligne, Aude, canton de Belcaire, lire: « Sicre », au lieu de: « Sigre ».

Page 68, 2e colonne, 77e ligne, Côte-d'Or, lire: « Recey-sur-Ource », au lieu de: « Regey-sur-Ource »; 3e colonne, 40e ligne, Creuse, canton de Saint-Vaury, lire: « Roussillat », au lieu de: « Roussilat »; 62e ligne, Dordogne, canton de Saint-Pierre-de-Chignac, lire: « Garrigue », au lieu de: « Carrigue »; 77e ligne, Doubs, lire. « Clerval », au lieu de: « Clerbal ».

Page 69, 1re colonne, 62e ligne, Finistère, canton de Landivisiau, lire: « Pinvidic », au lieu de: « Pindivic ».

Page 70, 1re colonne, 48e ligne, Landes, lire: « Montfort-en-Chalosse », au lieu de: « Monffort-en-Chalosse »; 54e ligne, Landes, lire: « Saint-Martin-de-Seignanx », au lieu de: « Saint-Martin-de Seignaux »; 2e colonne, 52e ligne, Loire-Inférieure, canton de Nozay, lire: « Erchier (Jean) », au lieu de: « Brehier ».

Page 71, 1re colonne, 52e ligne, Marne (Haute-), lire: « Clefmont », au lieu de: « Clermont »; 65e ligne, Mayenne, lire: « Bais », au lieu de: « Biais »; 77e ligne, Mayenne, lire: « Villaines-la-Juhel », au lieu de: « Villaines-la-Jnhuel »; 2e colonne, 39e ligne, Morbihan, canton de Belz, lire: « Le Pevedic », au lieu de: « Le Plevedic »; 42e ligne, Morbihan, lire: « Le Facuet », au lieu de: « Le Fauet »; 45e ligne, Morbihan, lire: « Groix », au lieu de: « Croix »; 50e ligne, Morbihan, canton de Malestroit, lire: « Queinnec », au lieu de: « Quiennec »; 52e ligne, Morbihan, canton de Plouay, lire: « Le Moenic », au lieu de: « Le Moennic ».

Page 72, 1re colonne, 57e ligne, Pyrénées (Basses-), canton de Bayonne-Nord-Ouest, lire: « De Hiriart », au lieu de: « De Hiriat »; 64e ligne, Pyrénées (Basses-), canton de Nay-Ouest, lire: « Labarrère », au lieu de: « Labarrière »; 2e colonne, 8e ligne, Pyrénées (Hautes-), lire « Galan », au lieu de: « Calan »; 68e ligne, Rhône, canton de Lyon 1er), lire: « Collomb », au lieu de: « Colloin »; 3e colonne, 11e ligne, Saône (Haute-), canton de Vesoul, lire: « Carraud », au lieu de: « Garraud »; 20e ligne, Saône-et-Loire, canton de Bourbon-Lancy, lire: « Goutherault », au lieu de: « Coutheraut »; 73e ligne, Savoie, canton de la Motte-Servolex, lire: « Biset », au lieu de: « Bizet »; 77e ligne, Savoie, lire: « Saint-Genix-sur-Guiers », au lieu de: « Saint-Genis-sur-Guiers ».

Page 73, 3e colonne, 18e ligne, Var, lire: « Cuers », au lieu de: « Guers »; 12e ligne, Vendée, lire: « Chantonnay », au lieu de: « Chantonay »; 51e ligne, Vendée, canton de Saint-Gilles-sur-Vie, lire: « Garreau », au lieu de: « Carreau ».

Page 74, 2e colonne, 2e ligne, Constantine, 1er collège, lire: « Lambèse », au lieu de: « Lambase »; 32e ligne, 1re circonscription, lire: « Bendjelloul », au lieu de: « Benjelloul »; 71e ligne, canton de Renault, lire: « Bendjador », au lieu de: « Benjador »; 3e colonne, 44e ligne, Martinique, canton de Lamentin, lire: « Guilon », au lieu de: « Guillon ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Année 1952

Ordre du jour du mardi 15 janvier 1952.

A dix-sept heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Nomination de deux membres de la commission chargée d'assister le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, dans la gérance de la tranche nationale du fonds d'investissement routier.

3. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission de l'intérieur.

4. — Dépôt de projets de loi.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 15 janvier 1952.

N° 1616. — Projet de loi abrogeant l'article 4 de la loi du 5 juin 1875 (renvoyé à la commission de la justice).

N° 1651. — Proposition de résolution de M. Mondon tendant à inviter le Gouvernement à exclure du champ d'application du décret n° 50-1080 du 17 août 1950 les communes de l'obligation de verser la cotisation patronale d'assurances sociales afférente aux traitements alloués à leur instituteur secrétaire de mairie (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 1659. — Rapport de M. Maurice Faure, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité de paix avec le Japon.

N° 1916. — Proposition de loi de M. Genton tendant à compléter les dispositions de l'article 61 de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2108 (1). — Proposition de résolution de M. Reeb tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le contingentement des importations de crustacés vivants (renvoyée à la commission de la marine marchande.

N° 2113. — Proposition de loi de M. Bénouville tendant à la création d'un commissariat général à la protection des populations civiles (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2115 (1). — Proposition de loi de M. Burlot tendant à accorder au personnel des banques privées l'autorisation de port d'armes (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2140. — Rapport de M. de Benouville, fait au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de loi tendant à accorder à tous les militaires français une permission spéciale à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.

N° 261. — Proposition de résolution de M. Dagain tendant à inviter le Gouvernement à appliquer à l'ensemble du territoire la loi du 12 juillet 1941 relative au payement des pensions de l'Etat par mandat-carte postal ou par virement de compte (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2174 (1). — Proposition de loi de M. Mabrut tendant à exonérer de la taxe sur les transactions de 1 p. 100 les ouvriers à domicile, notamment de l'industrie de la coutellerie, passementerie, etc., dans toute la mesure où ils répondent à la définition donnée par l'article 33 du livre Ier du code du travail (renvoyée à la commission des finances).

N° 2187. — Proposition de loi de M. Marcel Noël tendant à doter d'un statut professionnel les gérants non salariés des maisons à succursales multiples et des coopératives de consommation définies par la loi du 21 mars 1941 modifiée par la loi du 3 juillet 1941 (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 2201. — Proposition de loi de Mme Francine Lefebvre tendant à instituer l'élection de « délégués des jeunes » dans les entreprises (renvoyée à la commission du travail).

N° 2203. — Proposition de loi de M. Mondon tendant à instituer l'ordre des métreurs experts en bâtiment et réglementant le titre de la profession de métreur expert en bâtiment (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 2215. — Proposition de loi de M. Siefridt tendant au maintien des derniers enfants des familles nombreuses dans le calcul des avantages familiaux (renvoyée à la commission de la famille).

N° 2216. — Rapport de M. Cristofol fait au nom de la commission de l'intérieur sur les propositions de loi tendant à conserver, au point de vue de la rémunération, les avantages acquis dans le premier emploi aux agents, employés et ouvriers des administrations de l'Etat et des services publics qui ont été mutés dans un emploi plus compatible avec leur aptitude physique en conséquence d'une aggravation de blessure de guerre, d'accident ou de maladie.

N° 2219. — Rapport de M. Cristofol fait au nom de la commission de l'intérieur sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à appliquer strictement le décret du 2 octobre 1945 fixant les conditions de recrutement et le statut des agents des cadres complémentaires créés en application de l'ordonnance du 21 mai 1945, relative à la titularisation des employés auxiliaires temporaires de l'Etat et à faire reviser la situation de tous les agents intégrés dans les cadres complémentaires depuis la mise en application du reclassement des fonctionnaires, *a*) en ce qui concerne leur traitement, *b*) en ce qui concerne leur ancienneté dans l'échelon.

N° 2223. — Proposition de loi de M. Besset tendant à modifier les articles 44 a et 44 b du livre Ier du code du travail, afin de rendre plus compréhensibles les fiches de paye des salariés (renvoyée à la commission du travail).

N° 2224. — Proposition de loi de M. Robert Ballanger tendant à l'intégration dans le cadre des administrateurs civils des agents supérieurs qui ont été écartés du bénéfice de cette mesure pour des considérations de pourcentage (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2225 (1). — Proposition de loi de M. André Marty tendant à l'intégration dans le cadre de contrôleurs, des premiers commis et commis principaux de l'assistance publique (renvoyée à la commission de l'intérieur)

N° 2230. — Proposition de loi de M. Montillot tendant à compléter l'article 157 du code général des impôts en vue d'encourager le reboisement des terres (renvoyée à la commission des finances).

N° 2231. — Proposition de loi de M. Delxonne relative aux taxes sur le chiffre d'affaires dans l'industrie du bâtiment (renvoyée à la commission des finances).

N° 2232. — Proposition de loi de M. Delxonne tendant à éviter aux entrepreneurs de travaux publics des avances de fonds excessives par l'aménagement des délais de payement de la taxe d'enregistrement (renvoyée à la commission des finances).

N° 2233. — Proposition de loi de M. Delxonne tendant à permettre la délégation sur travaux aux organismes de sécurité sociale (renvoyée à la commission du travail).

N° 2234. — Proposition de résolution de M. Delxonne tendant à inviter le Gouvernement à faire activer le règlement des sommes dues par les administrations publiques aux entrepreneurs de travaux (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 2235. — Proposition de résolution de M. Delxonne tendant à inviter le Gouvernement à recommander à ses services et aux grandes collectivités publiques de traiter leurs travaux par corps d'Etat (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 2244. — Rapport de M. Cristofol fait au nom de la commission de l'intérieur sur: 1° le rapport fait au cours de la précédente législature, sur la proposition de loi tendant à fixer la limite d'âge en matière d'admission à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat; 2° la proposition de loi tendant à fixer la limite d'âge en matière d'admission à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat.

N° 2246. — Proposition de loi de M. Mora tendant à exempter des taxes à la production et sur les transactions les produits pharmaceutiques destinés à la médecine humaine (renvoyée à la commission des finances).

N° 2248 (1). — Proposition de résolution de M. Patinaud tendant à inviter le Gouvernement à ne pas retarder davantage l'aménagement de chutes d'eau dans le département de la Loire (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 2265. — Proposition de loi de M. Louis Martel tendant à la création d'un statut légal pour les stations sanatoriales de cure pour tuberculose (renvoyée à la commission de la famille).

N° 2269. — Rapport de M. Loustau fait au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret du 28 février 1951 en ce qui concerne les adjoints forestiers

N° 2272 (1). — Proposition de résolution de M. Maurice Georges tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le maintien de l'exploitation des houillères de Ronchamp (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 2276. — Rapport de M. Boutbien fait au nom de la commission du travail sur la proposition de loi tendant à la création dans chaque département d'outre-mer de commissions paritaires départementales du coût de la vie en vue d'établir le salaire minimum interprofessionnel garanti applicable à ces départements.

N° 2277. — Rapport de M. Duquesne fait au nom de la commission du travail sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre la France et le Conseil de l'Europe sur l'application de la législation française de sécurité sociale au personnel dudit Conseil.

N° 2278. — Rapport de Mme Francine Lefebvre fait au nom de la commission du travail sur la proposition de loi tendant à supprimer la condition de résidence exigée pour l'éligibilité aux conseils de prud'hommes par l'article 23 du livre IV du code du travail.

N° 2280. — Rapport de M. Duquesne fait au nom de la commission du travail sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre la Belgique, la France et l'Italie tendant à étendre et à coordonner l'application aux ressortissants des trois pays des législations belge et française sur la sécurité sociale et de la législation italienne sur les assurances et les prestations familiales.

N° 2281. — Rapport de M. Duquesne fait au nom de la commission du travail sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention générale entre la France et le Danemark sur la sécurité sociale intervenue le 30 juin 1951.

N° 2293. — Proposition de loi de M. Paul Coste-Floret modifiant l'article 381 du code général des impôts relatif à la redevance due sur les eaux-de-vie vendues directement aux élaborateurs de spiritueux (renvoyée à la commission des finances).

N° 2303. — Proposition de loi de M. Ninine tendant à rendre applicables dans les territoires d'outre-mer, où elles ne sont pas en vigueur, différentes lois relatives à l'inscription maritime et organisant dans ces territoires le fonctionnement de l'administration de l'inscription maritime (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 2318. — Proposition de loi de M. Berthet tendant à la création d'une caisse spéciale au sein de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, alimentée par l'abandon total de la retraite du combattant, par certains anciens combattants, au profit d'œuvres sociales (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2335. — Proposition de loi de M. Jean-Paul Palewski tendant à compléter l'article 39 de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2341. — Proposition de loi de M. Pierre-Fernand Mazuez tendant à l'abrogation de la loi du 13 avril 1946 et à une stricte réglementation de la prostitution (renvoyée à la commission de la famille).

N° 2342. — Proposition de résolution de M. Pierre-Fernand Mazuez tendant à inviter le Gouvernement à procéder à la réforme des concours hospitaliers (renvoyée à la commission de la famille).

N° 2370. — Projet de loi tendant à ratifier le décret du 27 décembre 1949 approuvant une délibération prise le 28 septembre 1949 par le conseil d'administration des îles Wallis et Futuna demandant la modification du tarif des droits de douane applicables dans cet archipel (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 2371. — Projet de loi tendant à ratifier le décret du 30 novembre 1949 approuvant une délibération prise le 11 mars 1949 par l'assemblée représentative de Madagascar relative à la réglementation douanière de ce territoire (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 2372. — Projet de loi tendant à ratifier le décret du 15 novembre 1949 approuvant une délibération en date du 24 juin 1940, modifiée par deux délibérations en date du 27 septembre 1949, prises par l'Assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie, tendant à modifier l'assiette et le taux des droits de douane applicables dans ce territoire (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 2378 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 2380 (1). — Proposition de résolution de M. Gosnat tendant à inviter le Gouvernement à accorder un premier secours d'urgence aux sinistrés et à la commune de Saint-Trojan (Charente-Maritime), particulièrement éprouvée au cours des tempêtes de fin décembre (renvoyée à la commission des finances).

N° 2407. — Proposition de loi de M. de Benouville tendant à compléter et à modifier l'article 5 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950, relative au recrutement de l'armée (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 2411 (1). — Proposition de résolution de M. Reeb tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 250 millions de francs destinés à la réparation des dommages publics et privés, provoqués par les tempêtes de décembre 1951 et janvier 1952 sur les côtes du Finistère (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mardi 15 janvier 1952, à seize heures (local de la commission des finances):

Projet de loi portant ouverture de crédits pour les funérailles nationales du général de Lattre de Tassigny. — M. le rapporteur général.

Réunion de commission du mardi 15 janvier 1952.

Commission des finances, à seize heures. — Local de la commission.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 15 janvier 1952.

A dix-sept heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

Examen éventuel de projets de loi.

Convocation de commission.

La commission de la défense nationale se réunira le mardi 15 janvier 1952, une demi-heure avant le début de la séance publique (local n° 217):

Examen éventuel du projet de loi tendant à conférer, à titre posthume, la dignité de maréchal de France au général d'armée de Lattre de Tassigny.

Réunion de commission du mardi 15 janvier 1952.

Commission de la défense nationale, à dix-sept heures. — Local n° 217.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Annulation de convocation de commission.

La séance que devait tenir la commission des affaires sociales le mercredi 16 janvier 1952, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris, est annulée.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 7 janvier au 14 janvier 1952:

1° Notes et études documentaires.

N° 1561. — Documents sur l'affaire du Cachemire et les relations indo-pakistanaises (1re partie: Le Cachemire). 80 F.

N° 1562. — Documents sur l'affaire du Cachemire et les relations indo-pakistanaises (2e partie: Les relations indo-pakistanaises) ..... 70 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

2° Chroniques étrangères.

Grande-Bretagne, n° 233..... 50 F.

Allemagne, n° 87..... 45 F.

U. R. S. S., n° 113..... 45 F.

Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: six mois, 275 F; un an, 500 F.

3° Articles et documents.

N° 2315. — Etats-Unis (*L'information des Américains. — Les nouvelles de l'étranger dans la presse des Etats-Unis*) ..... 20 F.

N° 2316. — Commonwealth britannique (*Commonwealth et fédération. — La Grande-Bretagne et l'Egypte*). 20 F.

N° 2317. — U. R. S. S. (*Les assurances sociales soviétiques. — La politique extérieure soviétique*)..... 20 F.

N° 2318. — Pologne (*Déclaration du primat de Pologne au sujet des provinces de l'Ouest. — Insécurité en Pologne*) ..... 20 F.

N° 2319. — Opinions sur la France (*L'armée française. — L'œuvre de la France au Maroc*)..... 20 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.000 F; un an, 3.800 F.

4° Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 210 du 8 janvier 1952 présente, notamment: Les marchés mondiaux du coton et de la laine. — La reouverture du marché des changes à Londres.

Le numéro..... 35 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

5° Cahiers français d'information.

N° 125 du 1er janvier 1952 présente, notamment: Les problèmes du Blé. — La formation et l'emploi des aveugles sténodactylographes.

Le numéro..... 40 F.

Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois, 500 F; un an, 900 F.

6° Bulletin hebdomadaire de statistique.

N° 193 du 12 janvier 1952 présente, notamment, en variétés statistiques: L'indice des prix de détail des denrées alimentaires à Paris (base 100 en 1938).

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes: 16, rue Lord-Byron, Paris (C. C. P. 9060-98).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis relatif au tirage de la deuxième tranche de la loterie nationale 1952.

Le tirage de la deuxième tranche de la loterie nationale 1952 aura lieu le mercredi 16 janvier 1952, à vingt heures trente, en présence du public

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances « Insurance Company of North America », ayant son siège à Philadelphie, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 19 décembre 1951, prenant effet du 1er octobre 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société étrangère d'assurances « Economic Insurance Cy Ltd », ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 19 décembre 1951, prenant effet du 21 novembre 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des chèques, des affiches sur papier, des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce et des ordres de virement en banque (art. 38, 29 et 40 de la loi du 16 avril 1930; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934 et 18 octobre 1935).

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS DE DECEMBRE 1951

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOM, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes	DATE de l'autorisation	OBSERVATIONS
Lettres	Numéros					
		I. — Type A de la Société des machines Havas.				
H. A.	402	Société à responsabilité limitée « Les Tissus Marcel Blanc », 21, rue de Cléry, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	17 déc. 1951.	
H. A.	404	Société en commandite par actions dite « Société méridionale d'industrie », chemin de la Boudinière, quartier Malpassé, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	20 déc. 1951.	
H. A.	406	Société anonyme « Fabriques de produits chimiques Billault », 11, rue de la Baume, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	17 déc. 1951.	
H. A.	407	Société anonyme dite « Société commerciale pour l'agriculture et l'industrie », 11, rue de la Baume, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	28 déc. 1951.	
H. A.	408	Société à responsabilité limitée « Grands Rhums Duquesne, L.-P. Duquesne et Cie », à Fort-de-France (Martinique) — Usage: 24-26, cours du Médoc, à Bordeaux (Gironde).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	10 déc. 1951.	
H. A.	409	M. Auguste Escallier, propriétaire des Etablissements A. Escallier, 17, rue François-Massabo, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	20 déc. 1951.	
H. A.	410	Société à responsabilité limitée « Vetcuir », 9, rue d'Alexandrie, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	17 déc. 1951.	
H. A.	412	Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Gard, 14, boulevard des Arènes, à Nîmes (Gard).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	10 déc. 1951.	

EMPREINTES		NOM, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		II. — *Type S. U. de la Société des machines S.A.T.A.S.*				
S. U.	192	Société anonyme « Etablissements Krieg et Zivy », 9, rue Louis-Lejeune, à Montrouge (Seine).	S.A.T.A.S.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	20 déc. 1951.	
S. U.	195	Société anonyme de distribution de gaz liquides de pétrole « Antargaz », 79, avenue des Champs-Elysées, à Paris.	S.A.T.A.S.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	8 déc. 1951.	Précédemment utilisée sous la dénomination « Société des gaz liquides de pétrole ».
S. U.	226	Société à responsabilité limitée « A. Notelaers et fils », 81, rue d'Amsterdam, à Tourcoing (Nord).	S.A.T.A.S.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	4 déc. 1951.	
S. U.	227	Société à responsabilité limitée « Produits Sulta », à Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne).	S.A.T.A.S.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	17 déc. 1951.	
S. U.	229	Société anonyme dite « Société nouvelle des Etablissements Schneider frères », 3-5-7, rue Jean-Daudin, à Paris.	S.A.T.A.S.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	17 déc. 1951.	
S. U.	230	Société à responsabilité limitée « Anciens Etablissements Léon Guilbert et fils », 10-12, rue Mont-Louis, à Paris.	S.A.T.A.S.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	28 déc. 1951.	
S. U.	231	Société à responsabilité limitée « Etablissements Hardy-Tortuaux et frères », 67, rue Rébéval, à Paris	S.A.T.A.S.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	17 déc. 1951.	

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS DE DECEMBRE 1951

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes	DATE de la décision de retrait de l'autorisation	OBSERVATIONS
Lettres	Numéros					
		I. — *Type B de la Société des machines Havas.*				
H. B.	161	M. René Fayol, gérant propriétaire des Applications Eclair, 43, rue du Sentier, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 2, 2,50, 3, 6, 11 F.	12 déc. 1951.	Machine retirée le 30 novembre 1951.
		II. — *Type C de la Société des machines Havas.*				
H.	0350	Société anonyme « Union des biscuiteries », avenue Jean-Jaurès, à la Courneuve (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 à 99,90 F.	27 déc. 1951.	Machine retirée le 7 décembre 1951.
H.	0394	M. Charles Plantivaux, parfumeur en gros, 12, rue Tartifume, à Niort (Deux-Sèvres).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 à 99,99 F.	4 déc. 1951.	Machine retirée le 29 octobre 1951.
H.	0415	Société en nom collectif « Boulet frères », 66, avenue Carnot, à Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise) — Usage: 100, avenue Ledru-Rollin, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 à 99,90 F.	12 déc. 1951.	Machine retirée le 3 décembre 1951.
		III. — *Type E de la Société des machines Havas.*				
H. E.	235	Société anonyme « Etablissements Merlin et Cie », 41, rue Gourdon, à Vierzon (Cher).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 à 99,99 F.	29 déc. 1951.	Machine retirée le 27 décembre 1951.
H. E.	336	Société à responsabilité limitée « Etablissements Carmina », 57-59-61, rue Gabriel-Péri, au Pré-Saint-Gervais (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 à 99,99 F.	10 déc. 1951.	Machine retirée le 8 janvier 1951.
H. E.	563	M. Zannelli (Michel), demeurant 17, rue Raval, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 à 999,90 F.	27 déc. 1951.	Machine non installée. Autorisation rapportée.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Propositions de tarifs présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'administration supérieure la proposition d'étendre à « Bordeaux (toutes gares) » les dispositions spéciales relatives au transport des agrumes (citrons, mandarines et oranges) à destination de l'Allemagne, qui font l'objet du paragraphe 4 à l'annexe III au tarif international, pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre.

(*Paris, le 10 janvier 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Compagnie des chemins de fer de l'Est de Lyon, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 15 février 1952, le recueil T. A., comme il est indiqué ci-après:

RECUEIL T. A.

Prix n° 4001 et au delà.

NUMEROS de prix.	PRIX A PERCEVOIR
	TARIF N° 6
4207	Chapitre 51, § IV B, par tonne..... 45 F.
	TARIF N° 7
4273	Chapitre 51, § XX D, par tonne..... 30 F.
	TARIF N° 15
4867	Chapitre 51, § II, par tonne..... 30 F.

(*Paris, le 10 janvier 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Régie départementale des transports du Doubs, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier le recueil T. A. comme il est indiqué ci-après:

RECUEIL T. A.

Prix n° 4001 et au delà.

NUMEROS de prix.	PRIX A PERCEVOIR
	TARIF N° 2
4060	Chapitre 51, § VI, par tonne..... 90 F.
	TARIF N° 6
4209	Chapitre 51, § VII, par tonne..... 90 F.
	TARIF N° 7
4272	Chapitre 51, § XII, par tonne..... 90 F.
	TARIF N° 8
4536	Chapitre 51, § IX, par tonne..... 90 F.
	TARIF N° 11
4628	Chapitre 51, § IX, par tonne..... 90 F.
	TARIF N° 22
5149	Chapitre 51, § VIII, par tonne..... 90 F.
	TARIF N° 23
5182	Chapitre 51, § IV, par tonne..... 90 F.

(*Paris, le 10 janvier 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter comme il est indiqué ci-après, à partir du 15 février 1952, le tarif n° 2 et le recueil T.A.

TARIF N° 2

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et Chemins de fer secondaires divers.

DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires participants.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de :	RELATIONS à :	CHAPITRES ou dispositions applicables.	SURTAXES spéciales. — Numéros de prix du recueil T.A.	TAXE de transbordement — Numéros de prix du recueil T.A.
§ XIV						
Régie départementale des chemins de fer et tramways électriques des Bouches-du-Rhône (voie normale).	Riz (92).....	Une gare de la Société nationale des chemins de fer français.	Arles (régie départementale des Bouches-du-Rhône), ou inversement.	Chap. 1er de ou pour la gare d'Arles (S. N. C. F.).	N° 4055	

RECUEIL T.A.

Prix n° 4001 et au delà.

NUMEROS de prix.	PRIX A PERCEVOIR
	2
.....	.....
4055	Chapitre 51, § XIV, par tonne..... 173 F.

(*Paris, le 10 janvier 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier à partir du 15 février 1952, comme il est indiqué ci-après, l'annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises:

Conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises.

ANNEXE B

Dispositions exceptionnelles applicables à certaines gares ou à certains parcours.

.....

CHAPITRE 3

.....

§ 9. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon.

A. — Tarif commun .....

Prix fixés .....opérations accessoires (21°).

Les prix ou barèmes prévus dans certains tarifs pour les transports en provenance ou à destination de Lyon (toutes gares) sont également applicables aux transports en provenance ou à destination des gares de Lyon-Est et de Villeurbanne.

.....

(La suite sans changement.)

(*Paris, le 10 janvier 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur le 15 janvier 1952:

Un deuxième supplément à la partie I (édition du 15 mars 1951);

Un premier supplément à la partie II (édition du 1er novembre 1951).

du tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre les Pays-Bas (trafic local), d'une part, la Suisse, d'autre part.

Etant donné l'importance des dispositions proposées, ces suppléments sont déposés dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 12 janvier 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier et de compléter comme suit, à partir du 15 février 1952, le tarif n° 3 et les tarifs généraux pour le transport des marchandises, annexe au chapitre 2:

1° TARIF N° 3

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

.....

§ X. — **Châtaignes et marrons** (140), **fruits non dénommés** (138), **légumes non dénommés** (137), **pommes de terre** (138).

En régime accéléré.

D'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à Limoges (toutes gares).

Prix des barèmes résultant de l'application des dispositions du 1° de l'article 49 des conditions générales d'application des tarifs marchandises aux barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 1er, paragraphe I du présent tarif.

Lorsque le tonnage des envois reçus annuellement à Limoges (toutes gares) par les destinataires, ayant réalisé respectivement un tonnage de 300 tonnes, adhérant à un groupement agréé par la Société nationale des chemins de fer français dépassera 8.000 tonnes, il sera accordé à ce groupement par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix ci-dessus, de ceux du chapitre 1er, paragarphe II du présent tarif et de ceux du chapitre 2 des tarifs généraux, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages reçus par ledit groupement et transportés aux conditions ci-dessus, des réductions suivantes:

10 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 6.000 et 10.000 tonnes;

15 p. 100 pour le tonnage en excédent de 10.000 tonnes sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 5 p. 100.

CHAPITRE 9. — Région Sud-Est.

.....

§ II. — **Châtaignes et marrons** (140), **fruits non dénommés** (139), **légumes non dénommés** (137), **pommes de terre** (138).

En régime accéléré.

D'une gare quelconque de la région Sud-Est à Lyon (toutes gares).

Prix des barèmes résultant de l'application des dispositions du 1° de l'article 49 des conditions générales d'application des tarifs marchandises aux barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 1er (§ I) du présent tarif.

Lorsque le tonnage des envois reçus dans les conditions indiquées ci-dessus et aux conditions du chapitre 1er (§ II) du présent tarif par les destinataires ayant réalisé respectivement un tonnage de 1.000 tonnes, adhérant à un groupement agréé par la Société nationale des chemins de fer français, atteindra 1.000 tonnes par mois ou 12.000 tonnes par an pour l'ensemble du groupement, il sera fait application, par voie de détaxe, des barèmes ci-après:

MARCHANDISES	BAREMES APPLICABLES par wagon chargé de :				
	3 t.	5 t.	8 t.	10 t.	12 t.
Châtaignes et marrons (140):					
Jusqu'à 199 km.....	39	51	60	»	»
De 200 à 299 km.....	132	144	153	»	»
Au delà.....	224	236	245	»	»
Fruits non dénommés (139):					
En emballages munis de l'estampille de contrôle..	29	53	61	65	68
En emballages autres.....	37	51	59	63	66
Légumes non dénommés (137):					
En emballages munis de l'estampille de contrôle:					
Jusqu'à 699 km.....	29	53	61	65	68
Au delà.....	213	227	235	239	242
En emballages autres:					
Jusqu'à 699 km.....	37	51	59	63	66
Au delà.....	211	225	233	237	240
Pommes de terre (138):					
Jusqu'à 699 km.....	39	53	61	65	68
Au delà.....	213	227	235	239	243

CHAPITRE 11. — Régions Est, Sud-Est et Sud-Ouest.

Châtaignes et marrons (140), **fruits non dénommés** (139), **légumes non dénommés** (137), **pommes de terre** (138).

En régime accéléré.

D'une gare quelconque de la région Sud-Est à Belfort, Besançon (toutes gares), Dijon (toutes gares), Montbéliard, Montluçon, Mulhouse (toutes gares), Roanne, Saint-Etienne (toutes gares) et Vesoul.

Prix des barèmes résultant de l'application des dispositions du 1° de l'article 49 des conditions générales d'application des tarifs marchandises aux barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 1er, paragraphe 1 du présent tarif.

Lorsque le tonnage des envois reçus annuellement dans chacune des gares désignées ci-dessus par les destinataires adhérant à un groupement agréé par la Société nationale des chemins de fer français dépassera le minimum fixé dans le tableau ci-après, il sera accordé, par voie de détaxe, aux membres de ce groupement ayant réalisé individuellement le tonnage prévu dans ledit tableau, sur les taxes de transport payées par application des prix ci-dessus, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction

dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages reçus par ledit groupement et transportés aux conditions du présent paragraphe, des réductions suivantes:

GARES DESTINATAIRES	TONNAGE MINIMUM ANNUEL à réaliser par		TAUX DE LA RÉDUCTION APPLIQUÉE	TAUX maximum de la réduction moyenne.
	le groupement.	chacun des membres du groupement.		p. 100.
Belfort	3.000 tonnes.	200 tonnes.	6 p. 100 jusqu'à 3.000 tonnes. 12 p. 100 pour la fraction de tonnage excédant 3.000 tonnes.	8
Besançon (toutes gares)	1.000 tonnes.	100 tonnes.	5 p. 100 jusqu'à 1.000 tonnes. 10 p. 100 pour la fraction de tonnage excédant 1.000 tonnes.	8
Dijon (toutes gares)	2.000 tonnes.	200 tonnes.	5 p. 100 jusqu'à 2.000 tonnes. 10 p. 100 pour la fraction de tonnage excédant 2.000 tonnes.	8
Montbéliard	1.500 tonnes.	200 tonnes.	6 p. 100 jusqu'à 1.500 tonnes. 12 p. 100 pour la fraction de tonnage excédant 1.500 tonnes.	8
Montluçon	3.000 tonnes.	200 tonnes.	8 p. 100 jusqu'à 3.000 tonnes. 15 p. 100 pour la fraction de tonnage excédant 3.000 tonnes.	10
Mulhouse (toutes gares)	8.000 tonnes.	250 tonnes.	4 p. 100 jusqu'à 8.000 tonnes. 13 p. 100 pour la fraction de tonnage excédant 8.000 tonnes.	5
Roanne	1.200 tonnes.	120 tonnes.	10 p. 100 jusqu'à 1.200 tonnes. 15 p. 100 pour la fraction de tonnage excédant 1.200 tonnes.	12
Saint-Etienne (toutes gares)	1.800 tonnes.	150 tonnes.	10 p. 100 jusqu'à 1.800 tonnes. 20 p. 100 pour la fraction de tonnage excédant 1.800 tonnes.	14
Vesoul	1.000 tonnes.	200 tonnes.	6 p. 100 jusqu'à 1.000 tonnes. 12 p. 100 pour la fraction de tonnage excédant 1.000 tonnes.	8

NOTA. — Les textes du chapitre 3 (§ V) et du chapitre 51 (§ III) du tarif n° 3 seront modifiés comme suit, pour tenir compte des dispositions proposées:

a) Chapitre 3 (§ V): remplacer l'indication du chapitre 9 (§ III) par celle du chapitre 9 (§ II);

b) Chapitre 51 (§ III), colonne « Chapitres ou dispositions applicables »:

1° Ajouter l'indication des chapitres 3 (§ X) et 11;
2° Supprimer celle du chapitre 9 (§ III).

TARIFS GENERAUX

Annexe au chapitre 2. — Tarif des expéditions de détail.

Dispositions spéciales applicables à certaines marchandises.

. . . . . .

§ 3. — Confiserie, marée, produits de laiterie, viandes, etc.

A. — . . . . . .
B. — . . . . . .
C. — . . . . . .

D. — Châtaignes et marrons (140), fruits non dénommés (139), légumes non dénommés (137), pommes de terre (138), en régime accéléré (applicable jusqu'au 30 juin 1952).

D'une gare quelconque de la région Sud-Est à Lyon (toutes gares).

Prix des barèmes résultant de l'application des dispositions du 1° de l'article 49 des conditions générales d'application des tarifs marchandises aux barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 2 des tarifs généraux.

Lorsque le tonnage des envois reçus par les destinataires ayant réalisé respectivement un tonnage de 1.000 tonnes, adhérant à un groupement agréé par la Société nationale des chemins de fer français, atteindra 1.000 tonnes par mois ou 12.000 tonnes par an pour l'ensemble du groupement, il sera fait application, par voie de détaxe, des barèmes ci-après:

TARIF général — Séries.	MARCHANDISES	BARÈMES APPLICABLES par expédition de:	
		60 kg.	1.000 kg sans excéder 5.000 kg (1).
2	Châtaignes et marrons (140)	D. 27	L. 32
3	Fruits non dénommés (139)	D. 32	L. 40
3	Légumes non dénommés (137)	D. 32	L. 40
4	Pommes de terre (138)	D. 38	L. 48

(1) 3.000 kilogrammes pour les marchandises rangées dans la deuxième série.

E. — . . . . . (Suppression.)

(*Paris, le 10 janvier 1952.*)

Proposition de la Société nationale des chemins de fer français, en date du 14 décembre 1951, parue au *Journal officiel* du 18 décembre 1951, concernant la création de dispositions tarifaires relatives aux opérations de consignation et de réexpédition effectuées par certaines gares frontières et la suppression corrélative de la liste des « agences et bureaux spéciaux établis par la Société nationale des chemins de fer français pour les formalités en douane, les consignations, les réexpéditions et les admissions temporaires ».

La date de mise en vigueur de ces nouvelles dispositions sera fixée ultérieurement.

2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français*

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le prix indiqué ci-dessous, compris dans la limite des barèmes maximum et minimum prévus au tarif n° 103, chapitre 3, sera perçu, à partir du 30 janvier 1952, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 30 juin 1952:

MARCHANDISES	RELATIONS		CONDITION DE TONNAGE	PRIX PAR TONNE à appliquer.
	de	à		
Scories de forges et hauts fourneaux ou de verreries (343).	Champigneulles (embranchement Solvay).	Champigneulles (embranchement des hauts fourneaux de Maxéville).	Par groupe d'au moins deux wagons de 20 tonnes.	En wagons des administrations de chemin de fer: 298 F.

(*Paris, le 15 janvier 1952.*)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition).

A. — Homologations.

11 *janvier* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 6 décembre 1951 tendant à la création, au chapitre 1er du tarif n° 18, d'une tarification applicable aux transports de soude effectués par wagon chargé de 7 tonnes. (*Journal officiel* du 11 décembre 1951.)

10 *janvier* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 6 décembre 1951 tendant à modifier les dispositions prévues au chapitre 7, paragraphe III, du tarif n° 11 en faveur des pierres de taille brutes ou légèrement ébauchées expédiées des gares de Berzy-le-Sec, Crouy, Soissons, Vic-sur-Aisne ou Vierzy à destination des gares de Paris-la Chapelle, la Plaine-Marchandises ou Saint-Ouen-les Docks. (*Journal officiel* du 11 décembre 1951.)

B. — Autorisations provisoires.

11 *janvier* 1952 — **Chemin de fer d'Enghien à Montmorency.** — Proposition du 26 décembre 1951 tendant à remplacer les tarifs pour le transport des marchandises de la ligne d'Enghien à Montmorency par de nouvelles dispositions prévoyant l'application, en régime intérieur, de la tarification marchandises de la Société nationale des chemins de fer français. (*Journal officiel* du 1er janvier 1952.)

Autorisation de mise en application provisoire, à partir du 15 janvier 1952, des dispositions proposées, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

11 *janvier* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 3 janvier 1952 tendant:

1° A la création dans l'annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, d'un tarif commun pour les transports par wagon échangés entre la gare de Montmorency, du chemin de fer d'Enghien à Montmorency, et les gares de la Société nationale des chemins de fer français ou inversement;

2° A l'insertion de la ligne d'Enghien à Montmorency dans la liste des réseaux secondaires participant aux dispositions prévues au chapitre 3, paragraphe I, de l'annexe B aux C. G. T. A. M., applicables aux remboursements suivis sur les envois de toute nature;

3° A l'insertion dans l'annexe A (§ V. — Taxes diverses) aux C. G. T. A. M. de diverses surtaxes à percevoir;

4° A la suppression corrélative des dispositions du chapitre 51, paragraphe IX, du tarif n° 6, du chapitre 51, paragraphe XIV, du tarif n° 7 et du 2° *g* du tableau des réseaux secondaires participant au tarif n° 104. (*Journal officiel* du 8 janvier 1952.)

Autorisation de mise en application provisoire des dispositions proposées à dater du 15 janvier 1952, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

4° *Erratum.*

Erratum au *Journal officiel* n° 6 des 7 et 8 janvier 1952, Tarifs de transport sur les chemins de fer d'intérêt général, 1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle, page 319, partie droite, avant-dernière et dernière ligne, il y a: « ... l'application des prix du chapitre III et IV du tarif n° 12 par voie de détaxe ». Il faut lire: « ... l'application des prix du chapitre 3, paragraphe IV du tarif n° 12 par voie de détaxe »

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Avis aux importateurs de fromages originaires et en provenance du Danemark.

(Poste 3 de l'accord commercial franco-danois du 1er octobre 1951.)

Comme suite aux indications du titre IV de l'avis général aux importateurs de produits originaires et en provenance du Danemark, publié au *Journal officiel* du 3 novembre 1951, les importateurs sont informés de la mise en répartition du contingent prévu pour l'importation de fromages.

Par dérogation aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, cette importation donnera lieu à la délivrance, dès la publication du présent avis au *Journal officiel*, d'une licence globale au nom du groupement national des produits laitiers, 7, rue Scribe, à Paris.

L'importation portera exclusivement sur des fromages à pâte dure de qualité extra, contenant au minimum 45 p. 100 de matières grasses dans l'extrait sec.

Les importateurs titulaires d'une carte professionnelle de spécialistes en produits laitiers, désireux de participer à cette opération, devront se faire connaître au groupement national des produits laitiers avant le 1er février 1952, dernier délai.

Le groupement national des produits laitiers leur délivrera, le cas échéant, des certificats d'imputation sur sa licence globale, en fonction des instructions qui lui seront données par le ministère de l'agriculture.

Ministère de la France d'outre-mer.

Avis de délibération n° 769 modifiant l'article 122 du décret du 17 février 1921 portant réglementation douanière au Cameroun.

Le conseil d'administration du Cameroun français,

Vu le décret du 13 avril 1927 portant réorganisation du conseil d'administration du Cameroun;

Vu la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier colonial, ensemble les décrets des 2 juillet 1928 et 12 juin 1931 relatifs à l'application de ladite loi;

Vu le décret du 17 février 1921, modifié par les décrets des 27 octobre 1923 et 6 avril 1944, portant réglementation douanière au Cameroun français;

La chambre de commerce consultée;

L'Assemblée représentative du Cameroun entendue le 29 octobre 1951,

a adopté la délibération suivante:

Article unique. — Le décret du 17 février 1921, portant réglementation douanière dans le Cameroun français, est modifié comme suit en son article 122 (admission temporaire).

A. — Le délai de dix-huit mois prévu au paragraphe 4° est porté à trente mois.

B. — Entre les paragraphes 4° et 5° est ajouté un paragraphe 4° *bis* ainsi conçu:

« 4° *bis.* — Demande d'introduction de produits destinés à être traités, fabriqués ou à recevoir un complément de main-d'œuvre et que les intéressés s'engagent à réexporter ou à constituer en entrepôt dans un délai qui ne peut excéder six mois et en remplissant les formalités et conditions prescrites par l'autorisation du haut commissaire ».

Délibéré à Ickê, le 30 novembre 1951.

Le haut commissaire de la République française, président du conseil d'administration,

Pour le haut commissaire et par délégation:

Le secrétaire général,

JOUZDAIN.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
Jean REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	11 janv. — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	14 janvier 1952	
			Cours relevés avant Bourse	Cours cotés en Bourse
350 ..	350 ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 75 .....
705 50	705 50	Belgique (100 francs)..	.... ..	705 25 .....
347 50	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	347 .. ..
1224 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1225 .. ..
8027 50	8032 50	Suisse (100 francs)....	.... ..	8032 50 .....
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ETABLISSEMENTS BILLANT

Société anonyme au capital de 150.000.000 de francs
Siège social : Le Prado, BOURGES (Cher)
R. C. : Bourges n° 8131.

Obligations 4 0/0 1946 *de* 5.000 *F*

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 février 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1947 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

GRANDS MOULINS DE JOINVILLE

Société anonyme au capital de 3.250.000 F
Siège social : Aux Moulins, JOINVILLE (Haute-Marne)
Registre du commerce : Saint Dizier n° 4187.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 *de* 2.000 *F*.

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er février 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis aux tirages antérieurs ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1948, 1950 et 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

Compagnie pour la Fabrication des Compteurs et Matériel d'Usines à Gaz

Société anonyme au capital de 1.724.190.000 F
Siège social : 12, place des Etats-Unis, MONTROUGE (Seine)
Registre du commerce : Seine n° 39827.

Obligations de 5.000 *F* 3 3/4 0/0 1945.

Septième amortissement du 1er mars 1952.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, la Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz a racheté en Bourse la quantité d'obligations à amortir le 1er mars 1952.

En conséquence, le tirage au sort prévu pour le 20 janvier 1952 n'aura pas lieu.

Les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

COMPAGNIE FRANÇAISE THOMSON-HOUSTON

Société anonyme au capital de 1.323.900.000 F
Siège social : 173, boulevard Haussmann, PARIS
R. C. : Seine 60813.

Obligations 4 0/0 1942 *de* 5.000 *F*.

Dixième amortissement au 1er mars 1952.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la compagnie a procédé au rachat en Bourse des obligations à amortir le 1er mars 1952.

En conséquence, le tirage au sort qui était prévu pour le 15 janvier 1952 n'aura pas lieu.

Toutes les obligations précédemment amorties ont été présentées au remboursement.

Société anonyme des Fonderies de Bayard et Saint-Dizier

Capital : 240 millions de francs
Siège social : a BAYARD (Haute-Marne)
Registre du commerce : Saint-Dizier nos 225 et 226.
Répertoire des producteurs : Haute-Marne n° 96.

MM. les porteurs d'obligations 4,25 0/0 1941 de 5.000 F nominal sont avisés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les cinquante obligations représentant la troisième tranche de l'amortissement prévu pour le 1er février 1952 et que, en conséquence, il n'y a pas lieu de procéder à un tirage.

Les amortissements antérieurs ont également été réalisés par voie de rachats en Bourse.

AVIS DIVERS

EMPRUNTS URUGUAY 1905 ET 1909

Les porteurs de ces emprunts sont avisés que, conformément au décret du ministère des finances de la république orientale de l'Uruguay du 26 décembre 1951, le délai pour l'adhésion au plan de réorganisation du service de ces emprunts, institué par la loi uruguayenne du 3 janvier 1939, est prorogé jusqu'au 31 mars 1952.

Les porteurs qui n'auraient pas encore déposé leurs titres pour l'estampillage sont donc invités à le faire dans le plus bref délai, auprès des établissements habilités.

ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

Société anonyme au capital de un milliard de francs
Siège social : 280, boulevard Saint-Germain, PARIS (7e)
Registre du commerce : Seine n° 211298 B.

Avis aux obligataires.

MM. les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1930 de la société Energie électrique du Maroc sont informés qu'il sera procédé, le 30 janvier 1952, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e), au tirage au sort des obligations qui doivent être amorties le 15 mars 1952.

Le conseil d'administration.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération des sociétés bretonnes de la région parisienne change de titre et devient **Les Bretons de Paris et de la région (Fédération des sociétés bretonnes de la région parisienne).** Siège social: 111, avenue des Champs-Elysées, Paris.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents des élèves de l'école libre des filles de Saint-Véran.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Saint-Véran.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Association des anciens et anciennes élèves de Yonval.** But: éducation scolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Yonval, hameau de Cambron, par Abbeville.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association des parents d'élèves de l'enseignement libre de l'école Saint-Yves de Bégard.** But: gestion de l'école privée de l'établissement. Siège social: école Saint-Yves, Bégard.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association des parents d'élèves de l'enseignement libre de l'école Saint-Bernard de Bégard.** But: gestion de l'école privée de l'établissement. Siège social: école Saint-Bernard de Bégard.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. Association société musicale **Les Enfants de la Côte.** But: étude de la musique et instruments de musique. Siège social: salle des fêtes, à Saint-André-d'Apchon.

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association agricole intercommunale de défense et de protection des produits forestiers.** But: protection des produits forestiers tels que champignons, glands, bois, bruyère. Siège social: mairie d'Uchaux.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Amicale laïque de la Brée.** But: éducation postscolaire. Siège social: école de la Brée.

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Conseil des parents d'élèves des écoles publiques de l'Allier.** But: défense des intérêts de l'école laïque. Siège social: université populaire, rue Diderot, Moulins.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Association des parents et amis de l'école laïque de Serdinya.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école de Serdinya.

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Amicale des anciens élèves du centre d'apprentissage de Rueil-Malmaison.** But: resserrer les liens entre les anciens élèves; leur permettre de prendre contact avec leurs jeunes camarades. Siège social: centre d'apprentissage, 78, rue des Blanchettes, Rueil-Malmaison.

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de Daumier.** But: toute étude et toute action susceptibles d'accroître la connaissance et le rayonnement de l'artiste et de son œuvre. Siège social, 39, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Amicale des anciens et anciennes élèves des écoles de la cité de Laon.** But: resserrer les liens d'amitié contractée à l'école; grouper les jeunes et les amis de l'école afin de développer les goûts artistiques; éduquer au moyen de conférences, causeries, créer toute section qui semblerait pouvoir procurer des distractions saines et récréatives. Chaque section aura son règlement particulier étudié par le bureau. Siège social: école Javary, Laon.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Amicale laïque d'Allègre.** But: défendre les intérêts matériels et moraux de l'école publique; poursuivre son œuvre éducative. Siège social: école publique de garçons, à Allègre.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique de Chazeloux,** commune de Bonnac. But: entretenir des relations amicales entre élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social, école de Chazeloux.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Amicale des parents d'élèves et amis des écoles publiques de Vabres.** But: entretenir des relations amicales entre élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social: école de Vabres.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Lavigerie.** But: entretenir des relations amicales entre élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social: école publique de Lavigerie.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Chausse,** de Saint-Poncy. But: entretenir des relations amicales entre élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social: école publique de Chausse.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Cussac.** But: entretenir des relations amicales entre élèves, parents et amis de l'école publique. Siège social: école de Cussac.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Moto-Club trivallois.** But: pratique des sports motocyclistes. Siège social: salle du Peuple, Mons-la-Trivalle.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Entr'aide familiale et sociale.** But: aide aux familles ouvrières sur le plan logement et social. Siège social: 22, rue Camille-Pelletan, Houilles.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Foyer Saint-Joseph.** But: promouvoir l'éducation populaire et l'organisation de loisirs sains et éducatifs par tous moyens et notamment en aidant, par subvention ou toute autre manière, des groupements, des personnes physiques ou morales qui se proposeraient un but analogue; en organisant, au besoin, elle-même des représentations, conférences et, pour cela, en aménageant ou même en construisant toutes salles utiles à cet objet. Siège social: 135, rue Sully, Lyon.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Landrethun-les-Ardres.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école privée de Landrethun-les-Ardres.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association des parents d'élèves du collège moderne Marcel-Proust, à Illiers.** But: rechercher et discuter en commun toutes les améliorations, morales ou matérielles, désirables dans l'intérêt général des enfants de ses adhérents. Siège social: collège moderne Marcel-Proust, Illiers.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Association des parents d'élèves Ecole Pensionnat Silvy.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: pensionnat Silvy, Saint-Lambert-des-Bois.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Melun. **La Truite de l'Ecole.** But: répression du braconnage et repeuplement du cours d'eau. Siège social: café des Trois-Canards, Saint-Germain-sur-Ecole.

16 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école de filles, avec classe enfantine mixte, de Tharon-Plage, dite « Ecole Saint-Louis ».** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, avenue de Nantes, à Tharon-Plage.

16 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Association départementale des maisons familiales de la Meuse.** But: représentation des associations de maisons familiales du département de la Meuse auprès des pouvoirs publics et de tous organismes familiaux et agricoles. Siège social: hôtel de l'Agriculture, Verdun.

16 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Sulpice.** But: grouper les chefs de famille pour apporter soutien matériel et moral aux familles et aux maîtres. Siège social: école Saint-Sulpice, rue A.-Thomas, Lumbres.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. Le Comité d'éducation populaire de Ruy change son titre et devient **Comité d'éducation et d'assistance populaire de Ruy.** But: éducation et assistance. Siège social: école libre de Ruy.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Lot. **Association de parents d'élèves de l'école laïque de Ladirat.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: école publique de Ladirat.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Groupement des parents catholiques des élèves du collège mixte de Langres.** But: procéder à toute étude, organisation, démarche et réalisation se rapportant à l'enseignement religieux dans le cadre de la loi du 9 décembre 1905. Siège social: hôtel de ville de Langres.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Myon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Saint-Myon.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc,** au Vernet-la-Varenne. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Jeanne-d'Arc, au Vernet-la-Varenne.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame à Ribérac.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des familles et des maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Notre-Dame, Ribérac.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Amicale des parents d'élèves du centre d'apprentissage Françoise-de-Gueydan.** But: défense des intérêts matériels et moraux des élèves. Siège social: centre d'apprentissage Françoise-de-Gueydan, 3, rue Jules-Ferry, à Gardanne.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Gex. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Pierre de Ferney-Voltaire.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école Saint-Pierre de Ferney-Voltaire.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Gex. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Pierre de Ferney-Voltaire.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école Saint-Pierre de Ferney-Voltaire.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Association des parents d'élèves de l'école presbytérale de Longwy.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école presbytérale, 48, rue du Général-Pershing, Longwy-Bas.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Association d'éducation populaire de Guiseniers.** But: l'organisation du fonctionnement matériel de l'école Sainte-Thérèse. Siège social: école Sainte-Thérèse, à Guiseniers.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecure de Pamiers. **Association amicale des parents d'élèves et des amis de l'école laïque du Fossat.** But: organiser et défendre les intérêts de l'école. Siège social: mairie du Fossat.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse de Guiseniers.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: école Sainte-Thérèse, à Guiseniers.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Clotilde des Andelys.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: école Sainte-Clotilde, aux Andelys.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Secours d'hiver de Bourgoin-Jallieu.** But: aide aux vieillards nécessiteux. Siège social: mairie de Bourgoin.

18 décembre 1951. Déclaration la sous-préfecture de Riom. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Notre-Dame de Pontgibaud.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, rue de l'Égalité, à Pontgibaud.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Pissotte.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Pissotte.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Pissotte.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Pissotte.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Dissay.** But: assurer par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel et le développement de cette école. Siège social: école libre, Dissay.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Valérien.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Saint-Valérien.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association des parents d'élèves du centre d'apprentissage de jeunes filles de Grasse.** But: collaboration efficace de la famille et du centre, recherche et discussions communes de tout ce qui concerne l'éducation et la formation professionnelle des enfants. Siège social: 16, rue Charles-Nègre, Grasse.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école laïque de Caudiès-de-Fenouillèdes.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école publique de Caudiès-de-Fenouillèdes.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc de Gonneville-la-Mallet.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, Gonneville-la-Mallet.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Ciné-Club de jeunes de Saumur.** But: répandre la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences chez les jeunes de douze à vingt et un ans. Siège social: domicile du président, 5i, rue du Général-Leclerc, Saumur.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Association des parents d'élèves de l'école de Trousscy.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Trousscy.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Association des parents d'élèves de l'école Chambrulard,** à Langres. But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien moral et matériel à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: rue Pierre-Durand, Langres.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de l'institut Notre-Dame.** But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 42, rue des Bourdonnais, Versailles.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association de parents d'élèves de l'école primaire privée mixte de Cezais.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école. Siège social: école primaire privée mixte de Cezais.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Ping-Pong-Club de Maillot.** But: développement du sport éducatif par la pratique du tennis de table; établissement des liens de camaraderie et de solidarité entre les sociétaires qui doivent procurer aux jeunes gens et aux jeunes filles l'émulation sportive et le goût de la vie en société; relations sportives et amicales avec les groupements similaires. Siège social: café de l'Union, Maillot.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association des parents des élèves de l'école privée de filles.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école et apporter, par toutes activités, un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtresses. Siège social: ecole de filles, Saint-Folquin.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Villeneuve-sur-Lot.** But: grouper les chefs de famille des enfants inscrits à l'école. Siège social: école Saint-Joseph, rue Jules-Ferry, Villeneuve-sur-Lot

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Marmande.** But: soutien de l'école et toutes activités où la présence des parents peut être nécessaire. Siège social: institution Notre-Dame, route de Tonneins, Marmande

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association de parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Saint-Maurice-des-Noues.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée des garçons de Saint-Maurice-des-Noues.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association de parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Saint-Maurice-des-Noues.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de filles de Saint-Maurice-des-Noues.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. Association **Fédération basque des Cœurs vaillants et Ames vaillantes** à Bayonne. But: maintien et développement des traditions morales du pays basque. Siège social: 9, rue des Prébendés, Bayonne.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Pontgibaud.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, allée des Ecoles, Pontgibaud.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 253, rue Aristide-Briand, le Havre.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Symphorien-de-Lay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons de Saint-Symphorien-de-Lay, au bourg.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Symphorien-de-Lay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Saint-Symphorien-de-Lay, au bourg.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Association des commerçants de Cluses.** But: la défense des intérêts professionnels des commerçants de Cluses, l'amélioration de leurs conditions générales et la représentation des intérêts de la collectivité vis-a-vis des pouvoirs publics. Siège social: hôtel de ville de Cluses.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Association des parents d'élèves de l'école Fénelon de Sarlat.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Fénelon, Sarlat.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Croix de Sarlat.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Croix, Sarlat.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Avize.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, 1, rue de Lombardie, Avize.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie,** à Decize. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: à l'école, rue Paul-Bert, à Decize.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Thierry. **Amicale des anciens élèves et amis de l'école laïque de Crezancy.** But: éducation scolaire, périscolaire ou postscolaire. Siège social: mairie de Crezancy.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Belleville-sur-Vie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne de Belleville-sur-Vie.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Mouilleron-en-Pareds.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de filles, place du Vieux-Marché, Mouilleron-en-Pareds.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire de filles de Sainte-Cécile.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Sainte-Cécile.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Amicale laïque, secteur Bois-Saint-Denis-Cottages, Tremblay-lès-Gonesse.** But: grouper autour de l'école tous ceux, sans distinction de sexe, pénétrés de l'idéal laïque, qui s'engagent à défendre l'école publique qui en est l'expression. Siège social: école de garçons Jules-Ferry, Tremblay-lès-Gonesse.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Bernard de la Chapelle.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école. Siège social: école Saint-Bernard de la Chapelle, 6, rue Saint-Luc, Paris.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Association des parents d'élèves de l'école primaire de filles Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à cette école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école Saint-Joseph, 65, rue Voltaire, Rochefort-sur-Mer.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de Trévé.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Trévé.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école et du pensionnat Saint-Joseph,** aux Vans. But: assurer le fonctionnement de l'école catholique précitée. Siège social: pensionnat Saint-Joseph, les Vans.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Vergèze.** But: grouper les parents des élèves de l'école privée pour un soutien matériel et moral de l'école et l'entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre, rue Haute, à Vergèze.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'école laïque.** But: développement des œuvres postscolaires. Siège social: école laïque de Poulx, par Marguerittes.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Ruy.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles de Ruy.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Ping-Pong-Club neuvillais.** But: amplifier le sport du tennis de table pour les sportifs de la commune et de la région. Siège social: 111, avenue de la République, Neuville-les-Dieppe.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Thérèse.** But: aide à l'école. Siège social: pensionnat Sainte-Thérèse, rue M.-de-l'Hôpital, Moulins.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Faverges-la-Tour.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école privée de filles de Faverges-la-Tour.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de Bréhat.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Bréhat.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne** à Ermenouville. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, à Ermenouville.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 20, rue Chanzy, Charleville.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association des parents d'élèves des écoles publiques de Salins-les-Bains.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque; organisation d'œuvres périscolaires et postscolaires. Siège social: hôtel de ville, Salins-les-Bains.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Pierre,** 7, rue Pépin, à Montreuil. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 7, rue Pépin, à Montreuil.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: 67, rue de Coubron, à Vaujours.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Ecole Saint-Charles, de Sainte-Gemme-la-Plaine.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Charles, Sainte-Gemme-la-Plaine.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Ecole du Sacré-Cœur, de Sainte-Gemme-la-Plaine.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, Sainte-Gemme-la-Plaine.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Lieuron.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Lieuron.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Lieuron.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Lieuron.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie de la Genevraye.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: maison Sainte-Marie, la Genevraye.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Champagné-les-Marais.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, Champagné-les-Marais.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Champagné-les-Marais.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social à l'école, Champagné-les-Marais.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Saint-Laurent-de-la-Salle.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social : école privée de Saint-Laurent-de-la-Salle.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy **Amicale laïque de Plouray.** But: éducation scolaire et périscolaire. Siège social: école publique de garçons, Plouray.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Verteuil-d'Agenais.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école libre. Siège social: école libre de Verteuil-d'Agenais.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Association des parents d'élèves de l'école de l'orphelinat des filles Louise-de-Marillac.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école. Siège social: école maison Louise-de-Marillac, boulevard de la Gardelle, Tonneins.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons Saint-Jean de Tonneins.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école. Siège social: école libre Saint-Jean, à Tonneins.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Germaine de Tonneins.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école. Siège social: école libre Sainte-Germaine, à Tonneins

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Notre-Dame de Tonneins.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école. Siège social: école libre Notre-Dame, 11, allées Dauphine, Tonneins.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Geneviève.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Geneviève, 9, rue Vieille-Intendance, Montpellier.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Elophe de Rouvres-en-Xaintois.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Saint-Elophe, rue de l'Eglise, Rouvres-en-Xaintois.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Foix. **Association des parents d'élèves de l'école des filles de Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: couvent Saint-Joseph, Tarascon-sur-Ariège.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Marcilloles.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles, Marcilloles.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Just-la-Pendue.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Saint-Just-la-Pendue.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association d'éducation populaire de Saint-Clément.** But: aider à la gestion matérielle, au fonctionnement et au développement de l'école libre. Siège social: école libre, Saint-Clément.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association des parents d'élèves de l'école paroissiale de Saint-Bonnet, près de Riom.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, rue Jeanne-d'Arc, Saint-Bonnet, près de Riom.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Foyer rural d'Apremont-la-Forêt.** But: grouper les habitants et leur apporter de saines distractions. Siège social: école, Apremont-la-Forêt.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Falleron.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Beaurepaire.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Beaurepaire.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Beaurepaire.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Beaurepaire.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Treize-Vents.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Treize-Vents.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Treize-Vents.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Treize-Vents.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire de filles de Saint-Hilaire-de-Loulay.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Hilaire-de-Loulay.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire de garçons de Saint-Hilaire-de-Loulay.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Hilaire-de-Loulay.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Missillac, dite Ecole Saint-Pierre-et-Saint-Paul.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des garçons, rue de la Chapelle, Missillac.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Missillac, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des filles, rue de l'Hôpital, Missillac.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Gentilly.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 72, avenue Raspail, à Gentilly.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Louis,** les Vans. But: assurer le fonctionnement de l'école catholique précitée. Siège social: école de garçons Saint-Louis, les Vans.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Champclauson,** commune de la Grand-Combe. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Champclauson par la Levade.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Association des parents d'élèves et amis des écoles publiques de Dombrot-le-Sec.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique en général, des écoles de Dombrot-le-Sec en particulier. Siège social: école publique de garçons, Dombrot-le-Sec.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie-de-Rouvres-en-Xaintois.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Sainte-Marie, rue de l'Eglise, Rouvres-en-Xaintois.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Amicale laïque de Souvigny.** But: éducation scolaire, périscolaire et post-scolaire. Siège social: école publique de filles, Souvigny.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association des parents d'élèves du pensionnat de la Présentation-de-Marie et de son école annexe Sainte-Marguerite-Marie.** But: soutien des écoles. Siège social: 1, rue Achille-Roche, Moulins.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle de Vidalon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école maternelle de Vidalon, par Davézieux.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Gardanne.** But: grouper les chefs de famille ayant leurs enfants instruits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 1, rue Bontemps, Gardanne.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Moirans.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles de Moirans.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Moirans.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de garçons de Moirans.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Regny.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, rue des Ecoles, Regny.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Regny.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, rue du Réservoir, Regny.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de Broc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Broc.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association de parents d'élèves de l'école de filles des Forges de Denain.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école; collaboration avec les maîtres, entr'aide familiale; représentation auprès des pouvoirs publics. Siège social: 9, rue du Couvent, Denain.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association de parents d'élèves de l'école de garçons des Forges de Denain.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école; collaboration avec les maîtres, entr'aide familiale, représentation auprès des pouvoirs publics. Siège social: 5, rue du Couvent, Denain.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association de parents d'élèves de l'école de filles des Forges d'Anzin.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école; collaboration avec les maîtres, entr'aide familiale, représentation auprès des pouvoirs publics. Siège social: chemin particulier des Forges, Anzin.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association de parents d'élèves de l'école de garçons des Forges d'Anzin.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école; collaboration avec les maîtres, entr'aide familiale, représentation auprès des pouvoirs publiss. Siège social : 366 *bis*, rue Jean-Jaurès, Anzin.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Pancé.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Pancé.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Pancé.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Pancé.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Menomblet.** But: gestion financière et soutien de l'école primaire privée de garçons de Menomblet. Siège social: école de garçons de Menomblet.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Menomblet.** But: gestion financière et soutien de l'école primaire privée de filles de Menomblet. Siège social: école de filles de Menomblet.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Association des parents d'élèves fréquentant l'école privée de Saint-Julien-en-Champsaur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et au maître. Siège social: école privée de Saint-Julien-en-Champsaur.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. **Association de parents d'élèves de l'école de Saint-Aubin-de-Locquenay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: place de l'Église, école de Saint-Aubin-de-Locquenay.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles d'Avèze.** But: grouper les chefs de famille ayant en charge les enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Avèze.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée mixte de Marillet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée mixte de Marillet, par Faymoreau.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons du Breuil-Barret.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons du Breuil-Barret.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, 18, rue du Puits-Salé, Lons-le-Saunier.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Institution Saint-François,** à la Côte-Saint-André. But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: institution Saint-François, la Côte-Saint-André.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Septème.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles de Septème.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de la Côte-Saint-André.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de garçons paroissiale de la Côte-Saint-André.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Marcilly-en-Villette.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, au bourg de Marcilly-en-Villette.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Anne.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 112, rue Ernest-Renan, le Havre.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Gastounett's Boul's.** But: pratique du jeu de boules provençal et pétanque. Siège social: 97, rue d'Endoume, Marseille.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Néronde.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, route de Ronzier, à Néronde.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Néronde.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, route de Rozier, à Néronde.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **Association dite des parents d'élèves de l'école libre des filles de Mareuil-sur-Belle.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Mareuil-sur-Belle.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Amicale laïque d'Asprières.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Asprières.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Les Amis de Mornac.** But: venir en aide aux bâtiments anciens de Mornac, veiller à leur entretien, entreprendre des fouilles archéologiques, faire respecter le site saintongeais de la ville. Siège social: mairie de Mornac.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de la Chèze.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de la Chèze.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Chouzé-sur-Loire.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre, rue de la Mine, Chouzé-sur-Loire.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons Saint-Jean-Baptiste** de Vendargues. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Vendargues.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles Saint-Joseph,** Vendargues. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Vendargues.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle privée de Champclausen,** commune de la Grand'Combe: But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école maternelle; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école maternelle privée de Champclauson-par-la-Levade.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école mixte de Vidalon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de Vidalon, par Davezieux.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles External Saint-Vincent.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, 4, rue Jules-Lemaître, Orléans.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, 24, faubourg Saint-Vincent.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, 24, faubourg Saint-Vincent, Orléans.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Elisabeth.** But: s'occuper des intérêts matériels et moraux des élèves et des professeurs. Siège social: la Gavotte, école Sainte-Elisabeth, les Pennes-Mirabeau.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Vincent.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 12, rue de Meaux, Senlis.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Barthélemy-de-Beaurepaire.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles de Saint-Barthélemy-de-Beaurepaire.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Pajay.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles de Pajay.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte.** But: grouper les chefs de famille; aider moralement et matériellement l'école, les familles, les maîtres. Siège social: école privée mixte de Grand'Landes.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: aider moralement et matériellement l'école, les familles, les maîtres. Siège social: école privée de filles, Saint-Sornin.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons.** But: aider moralement et matériellement l'école, les familles, les maîtres. Siège social: école privée de garçons, Saint-Sornin.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rouen. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Mont-Saint-Aignan.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école libre, 13, place de l'Eglise, Mont-Saint-Aignan.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. Le Comité de gestion de l'école libre de Saint-Benoît change son titre et devient **Comité de gestion de l'école libre de Saint-Benoît, association exclusive des parents d'élèves de l'école libre.** Siège social: école libre de Saint-Benoît.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Beaurepaire.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école libre de Beaurepaire.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles d'Oytier-Saint-Oblas.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école d'Oytier-Saint-Oblas.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Montesson.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 8, avenue Aristide-Briand, Montesson.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Beaurains.** But: soutien de l'école. Siège social: 5, rue Aristide-Briand, Beaurains.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la Chapelle-Achard.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de la Chapelle-Achard.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Chapelle-Achard.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école privée de filles de la Chapelle-Achard.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Montournais.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de garçons de Montournais.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Montournais.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de filles de Montournais.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Sixte.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de Saint-Sixte.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Amicale des frigoristes de la Loire.** But: rassemblement amical de tous les frigoristes de la Loire. Siège social: bar de l'Etoile, 16, place du Peuple, Saint-Etienne.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Giat.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de filles de Giat.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Giat.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de garçons de Giat.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Neuviale,** par Parizot. But: soutien matériel et moral et administration de ladite école. Siège social: école de filles de Neuviale, par Parizot.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Neuviale,** par Parizot. But: soutien matériel et moral et administration de ladite école. Siège social: école de garçons de Neuviale, par Parizot.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Comité des fêtes de Talant.** But: organiser les fêtes nationales et patronales sur le plan local. Siège social: mairie de Talant.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Association des parents d'élèves de l'école libre de la Bussière.** But: éducation, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de la Bussière.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Pithiviers.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 4, place Jehan-de-La-Taille, Pithiviers.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Pithiviers.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 12, avenue de la République, Pithiviers.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Comité national français de mathématiciens.** But: favoriser le développement des études et recherches mathématiques par tous les moyens légaux d'action nationale ou internationale. Siège social: 11, rue Pierre-Curie, Paris.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'institut Notre-Dame-des-Champs,** 20, rue du Montparnasse. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: 20, rue du Montparnasse, Paris.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph d'Aubervilliers.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, 101, avenue Jean-Jaurès, Aubervilliers.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Syndicat d'initiative régional de Limoux et de la haute vallée de l'Aude.** But: développement du commerce et de l'industrie locale. Siège social: mairie de Limoux.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves.** But: soutien de l'école. Siège social: école Saint-J.-M.-Vianney, faubourg de Rochebelle, Alès.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Sauve.** But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école libre de garçons de Sauve.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Sauve.** But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Sauve.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves.** But: soutien de l'école. Siège social: école libre de Saint-Martin-de-Valgalgues.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus.** But: grouper les chefs de famille ayant à charge les enfants inscrits à l'école et déployer toutes activités pour le soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 6, rue Arago, Lézignan-Corbières.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Association des parents d'élèves de l'école de l'orphelinat de Gevigney.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: orphelinat de Gevigney.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Saint-Joseph, 3, place Salengro, Pontarlier.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Bernadette,** à Saint-Brieuc. But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école Sainte-Bernadette, 2, rue A.-Thomas, Saint-Brieuc.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Plémet.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre de garçons de Plémet.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de la Chapelle-Aubry.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école et apporter à celle-ci un soutien matériel et moral. Siège social: école de garçons, la Chapelle-Aubry.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école mixte de la Chapelle-Aubry.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école et apporter à celle-ci un soutien matériel et moral. Siège social: école mixte de la Chapelle-Aubry.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Thibouville.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre des filles de la Charité, Thibouville, par Harcourt.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des parents d'élèves du cours Cuffiet.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrits au cours; soutenir ce dernier et ses maîtres. Siège social: 8, rue Neuve-Notre-Dame, Versailles.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de l'Epine.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, l'Epine.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la Chapelle-Saint-Melaine.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de la Chapelle-Saint-Melaine.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Chapelle-Saint-Melaine.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de la Chapelle-Saint-Melaine.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Sainte-Marie,** à Fontainebleau. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 71, rue Saint-Honoré, Fontainebleau.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Landehen.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Landehen.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons du Gué-de-Velluire.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de garçons du Gué-de-Velluire.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association de parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Beaulieu-sous-la-Roche.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; aider moralement et matériellement l'école, les familles, les maîtres; entente avec associations semblables. Siège social: école privée de garçons de Beaulieu-sous-la-Roche.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association de parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Beaulieu-sous-la-Roche.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; aider moralement et matériellement l'école, les familles, les maîtres; entente avec associations semblables. Siège social: école privée de filles de Beaulieu-sous-la-Roche.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Brain-sur-Vilaine.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée mixte de Brain-sur-Vilaine.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Sallertaine.** But: grouper les parents d'élèves; soutenir l'école et les maîtres. Siège social: école privée de garçons, Sallertaine.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Sallertaine.** But: grouper les parents d'élèves; soutenir l'école et les maîtres. Siège social: école privée de filles, Sallertaine.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Chapdes-Beaufort. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Chapdes-Beaufort.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles d'Olmet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Olmet.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Treffieux dite école Notre-Dame.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, Treffieux.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Treffieux dite Ecole Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, Treffieux.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Roche-sur-Yon. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Mormaison.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles, Mormaison.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Roche-sur-Yon. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Mormaison.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des garçons, Mormaison.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Melun. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Burcy.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Burcy.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Guénouvry.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, Guénouvry en Guémené-Penfao.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles dite Ecole Notre-Dame.** But: soutien de l'école, des familles, des maîtres. Siège social: à l'école, rue Guépin, Savenay.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons dite « Ecole Saint-Joseph ».** But: aide et soutien de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: 6, rue de Pontchâteau, Savenay.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association de parents d'élèves de l'école privée mixte de garçons et filles dite « Ecole Sainte-Thérèse ».** But: soutien de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: route de Rohars, à Bouée.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Mâcon. **Amicale des anciens élèves, des parents d'élèves et des amis des écoles publiques de Dompierre-les-Ormes.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Dompierre-les-Ormes.

24 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Brieuc-de-Mauron.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Saint-Brieuc-de-Mauron.

24 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'école libre de filles de Gommerville.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: salle Saint-Martin, Gommerville.

24 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Condom. But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 9, rue du Cadéot, Condom.

24 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. Association: **Amicale laïque de Merlevenez.** But: éducation. Siège social: école publique de garçons de Merlevenez.

24 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: grouper les chefs de famille; aider moralement et matériellement l'école, les familles, les maîtresses. Siège social: école privée de filles, Châteauneuf.

24 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons.** But: grouper les chefs de famille; aider moralement et matériellement l'école, les familles, les maîtres. Siège social: école privée de garçons, Châteauneuf.

24 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Association des parents d'élèves de l'école d'agriculture Saint-Joseph du Breuil-sur-Couze.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école d'agriculture Saint-Joseph, le Breuil-sur-Couze.

25 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles des Roches-de-Condrieu. But: instruction et éducation des jeunes.** Siège social: école de filles des Roches-de-Condrieu.

25 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école des filles dites « Notre-Dame-du-Sacré-Cœur ».** But: aide et soutien de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: rue de la Ramée, Prinquiau.

25 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons dite « Ecole de la Croix ».** But: aide et soutien à l'école, aux familles, aux maîtres. Siège social: rue de Besné, Prinquiau.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Briscous.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles« Erretoraenea », Briscous.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école libre des garçons,** à Labastide-Clairence. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre des garçons, Labastide-Clairence.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école libre des filles,** à Labastide-Clairence. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre des filles, Labastide-Clairence.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Genest-Malifaux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, rue du Forez, à Saint-Genest-Malifaux.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de Clavas, commune de Riotord.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école mixte de Clavas, commune de Riotord.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Genest-Malifaux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, rue du Velay, Saint-Genest-Malifaux.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur, à Thiers.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école et apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, 7, rue Fernand-Forest, à Thiers.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Chantal.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Chantal, 5, rue Carnot, à Avallon.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-des-Anges.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, 2, rue des Génois, Dijon.

26 décembre 1951. Déclartaion à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Sorlin de Vienne.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles de Saint-Sorlin de Vienne.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Feyzin.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles de Feyzin.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école libre Saint-Donatien.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 6, rue du Plat-d'Etain, Orléans.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Praz-sur-Arly.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Praz-sur-Arly.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association sportive du cours complémentaire de garçons de Beaugency.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement scolaire. Siège social: cours complémentaire de garçons de Beaugency.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Briennon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, au bourg de Briennon.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Renaison.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, au bourg, Renaison.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Renaison.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, au bourg, Renaison.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Viuz-en-Sallaz.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçon de Viuz-en-Sallaz.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Viuz-en-Sallaz.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Viuz-en-Sallaz.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Soual.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Soual.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école privée laïque Chapuis,** 9 *bis*, rue Cavendish, Paris. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école, collaboration avec les maîtres, entr'aide familiale, représentation auprès des pouvoirs publics. Siège social: 9 *bis*, rue Cavendish, Paris.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de la rue de Surène,** n° 14, à Paris. But: grouper les chefs de famille dont les enfants à charge sont inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 14, rue de Surène, Paris.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Association des parents d'élèves de l'institut de la Croix.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec les associations semblables. Siège social: institut de la Croix, rue du Gouvernement, Saint-Quentin.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Grâce.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. A cet effet l'association adhère à l'A. P. E. L. départementale, ainsi qu'à l'A. P. E. L. de la région académique, elle-même fédérée à l'Union nationale des parents d'élèves de l'enseignement libre. Siège social: place des Carmes, Montreuil-sur-Mer.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Châteauroux. **Association des parents d'élèves du pensionnat Sainte-Ursule de Saint-Cyran-du-Jambot.** But: grouper les familles ayant la charge d'enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école. Siège social: pensionnat Sainte-Ursule, à Saint-Cyran-du-Jambot.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école appelée Institution Saint-Joseph.** But: grouper les parents d'élèves et apporter une aide matérielle et morale aux familles, aux élèves et au personnel enseignant. Siège social: 7, rue du Chapeau-Rouge, Montpellier.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Lury-sur-Arnon.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: à l'école de Lury-sur-Arnon.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-la-Joie de Jussy-Champagne.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants à l'école. Siège social: école Notre-Dame-là-Joie, route de Vornay, Jussy-Champagne.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie de Bourges.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: école Sainte-Marie, 2 *bis*, rue Galilée, Bourges.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles du Brethon.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre de filles du Brethon.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Caprais.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre de Saint-Caprais.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves du cours Fénelon-Bethanie.** But: aide morale et matérielle au cours. Siège social: 4, rue de la Garrigue, Nîmes.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Voulte-sur-Rhône.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Grand-Place, la Voulte-sur-Rhône.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle de Lorient** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle de Lorient.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Christophe de Lorient.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Christophe de Lorient.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons d'Inzinzac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons d'Inzinzac.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Inzinzac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles d'Izinzac.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école privée Sainte-Thérèse** (filles) **de Tennie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école privée Sainte-Thérèse, au bourg de Tennie.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Brulon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, rue de l'Ouche, Brulon.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Saint-Anne.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres, entente avec toutes associaions semblables. Siège social: 22, rue Jean-Bouchet, Poitiers.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Lussac.** But: la gestion matérielle de l'école, son fonctionnement et son développement. Siège social: école privée, route de Limoges, Lussac.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc,** à Voves. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 6, rue François-Huret, à Voves.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons des Roches-de-Condrieu.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de garçons des Roches-de-Condrieu.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de la Haute-Jarrie.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles de Haute-Jarrie.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-André-des-Eaux,** dite **Ecole Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles dite Ecole Notre-Dame, à Saint-André-des-Eaux.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-André-des-Eaux,** dite **Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons dite école Saint-Joseph, à Saint-André-des-Eaux.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Mériadec en Pluneret.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Mériadec en Pluneret.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Nostang.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Nostang.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Hasparren.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, à Hasparren.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons à Hasparren.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, à Hasparren.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'école Beaupel.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 32, rue Joseph-Morlent, le Havre.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de Gouarec.** But: éducation scolaire périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Gouarec.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents des élèves de l'école privée des filles de Plussulien.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Plussulien.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Plussulien.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Plussulien.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre Saint-Louis de la Salle-de-Vihiers.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre Saint-Louis, la Salle-de-Vihiers, par Chemillé.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre Saint-Martin de la Salle-de-Vihiers.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre Saint-Martin, la Salle-de-Vihiers, par Chemillé.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Tierce.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Tiercé.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Tiercé.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Tiercé.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Noellet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Noellet.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Paul de Broglie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Paul, rue des Canadiens, Broglie.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association des parents d'élèves de l'école cours Notre-Dame.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 32, rue de l'Avalasse, Rouen.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des parents d'élèves de l'école Petit Séminaire des missions.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Petit Séminaire des missions, 13, rue Leprévost-de-Beaumont, Bernay.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Association des parents d'élèves de l'école de filles du Saint-Sauveur de Charroux.** But: la gestion matérielle de l'école, son fonctionnement et son développement. Siège social: école du Saint-Sauveur, rue Saint-Sulpice, Charroux.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons du Christ-Roi de Charroux.** But: la gestion matérielle de l'école, son fonctionnement et son développement. Siège social: école de garçons, abbaye de Charroux.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Bevenais.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles de Bevenais.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Notre-Dame-du-Bon-Accueil,** à Vienne. But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école Notre-Dame-du-Bon-Accueil, Vienne.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons, dite Institution Saint-Joseph,** à Fontaine-lès-Vervins. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: institution Saint-Joseph, Fontaine-lès-Vervins.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des parents d'élèves de l'institution secondaire de Bouvigny-Boyeffles.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'institution. Siège social: rue Maurice-Guy, Bouvigny-Boyeffles.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Thérèse.** But: éducation populaire. Siège social: école de Marqueffles, Bouvigny-Boyeffles.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association des parents d'élèves de l'institution Notre-Dame-de-l'Assomption,** à Bavay. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: institution Notre-Dame-de-l'Assomption, place Jehan-le-Maire, Bavay.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Association de parents d'élèves de l'école libre de filles de Mauriac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Mauriac, 2, rue G.-Duprat.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école d'Irissarry.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: maison Saint-Joseph, Irissarry.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'institution Coudert.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue de Plaisance, Saint-Chamond.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Joseph d'Auxerre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, 18, rue Michelet, Auxerre.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école du Christ-Roi,** à Primelin. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école du Christ-Roi, rue du Loch, Primelin.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Querrien.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles, bourg de Querrien.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Jacques Clohars-Carnoet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de garçons Saint-Jacques, Clohars-Carnoet.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Notre-Dame-de-la-Clarté,** à Combrit. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Notre-Dame-de-la-Clarté, Combrit.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles,** à Rosporden. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles de Rosporden.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Moëlan-sur-Mer.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles, Bourg-de-Moëlan-sur-Mer.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Moëlan-sur-Mer.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de garçons de Moëlan-sur-Mer.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Guenolé,** à Pont-Aven. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: institution Saint-Guenolé, rue Saint-Guenolé, à Pont-Aven.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Quimperlé.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfats inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de garçons, 15, rue Brémont-d'Ars, Quimperlé.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Scaer. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Joseph, Grand'Rue, Scaer.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-René,** à Langolen. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-René, Langolen.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Lorette,** à Plouhinec. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Notre-Dame-de-Lorette, bourg de Plouhinec.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Plouhinec.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de garçons, au bourg de Plouhinec.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Lesconil en Plobannalec.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de garçons, aux Quatre-Vents, Lesconil en Plobannalec.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Augustin,** à Langolen. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Augustin, Langolen.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école libre des filles de Tremeven.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école libre de filles, bourg de Tremeven.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Lanriot Kergroes,** à Moëlan-sur-Mer. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Notre-Dame de Lanriot Kergroes, Moëlan-sur-Mer.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Penmarch.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Joseph, bourg de Penmarch.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Concarneau. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Joseph, 11, rue Colbert, Concarneau.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph à Combrit.** But: grouper les chefs de familles ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Joseph, Combrit.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Lesconil en Plobannalec.** But: grouper les chefs de familles ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles, au Ridou, Lesconil en Plobannalec.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Querrien.** But: grouper les chefs de familles ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de garçons de Querrien.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Rosporden.** But: grouper les chefs de familles ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de garçons, 2, rue Pasteur, Rosporden.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Notre-Dame-de-la-Garde, à Clohars-Carnoet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école de filles Notre-Dame-de-la-Garde, bourg de Clohars-Carnoet.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph, en Riec-sur-Belon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Joseph, Kerguern, à Riec-sur-Belon.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur de Riec-sur-Belon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école du Sacré-Cœur, bourg de Riec-sur-Belon.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph, Audierne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Joseph, Audierne.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons d'Allaire.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Allaire.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès. **Association des parents d'élèves du premier degré de l'école Notre-Dame, à Lourdes.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; entente avec associations semblables; activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles, aux maîtres. Siège social: cours Notre-Dame, rue des Pyrénées, Lourdes.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès. **Association des parents d'élèves recevant l'enseignement du premier degré au cours Peyramale, à Lourdes.** But: groupement des chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles, aux maîtres; entente avec les associations semblables. Siège social: cours Peyramale, avenue Maransin, Lourdes.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Gex. **Les Amis de Radio-Genève.** But: le développement des relations culturelles et artistiques avec Genève, notamment par le moyen de Radio-Genève et la Société genevoise d'auditeurs de Radio-Genève; la défense des droits des auditeurs de T. S. F.; l'organisation de distractions artistiques et littéraires sans que jamais l'association puisse avoir pour objectif le partage d'un bénéfice quelconque ou la réalisation d'un but commercial quelconque; le développement de l'esprit de solidarité et d'assistance parmi les membres de l'association, dans le but d'aider et de subventionner les œuvres de bienfaisance, notamment celles de la ville de Ferney-Voltaire. Siège social: mairie de Ferney-Voltaire.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux parents et aux maîtres, entente avec toutes associations ayant un but similaire. Siège social: impasse des Cardinaux, Valenciennes.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque de Fontafie.** But: éducation scolaire, périscolaire ou post-scolaire. Siège social: école publique de Fontafie par Genouillac.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jacques-Saint-Christophe-de-la-Villette (filles).** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 146, rue de Crimée, Paris.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'externat Saint-Jacques-Saint-Christophe-de-la-Villette (garçons).** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 75, rue de l'Ourcq, Paris.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. Mission biblique **Les Béréens.** But: la propagation de l'Evangile et la constitution d'un office de documentation biblique et historique. Siège social: 12, rue du Chemin-de-Fer, Lagny.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Blanc. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Concremiers.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres. Siège social: école privée au bas bourg, Concremiers.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Amand-sur-Sèvre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles au bourg de Saint-Amand-sur-Sèvre.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Amand-sur-Sèvre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, bourg de Saint-Amand-sur-Sèvre.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Marsault.** But: grouper les chefs de famille des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons de Saint-Marsault.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Marsault.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école libre de filles, Saint-Marsault.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Stanislas.** But: aide matérielle et morale à l'institution. Siège social: 16, rue des Chassaintes, Nîmes.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des parents d'élèves de l'école libre des filles (externat de la Sainte-Famille).** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; l'entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre, 4, rue Lepêtre, Raismes.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Péray.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtresses. Siège social: école privée de filles de Saint-Péray.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Péray.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Péray.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Lopo en Allaire.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Lopo en Allaire.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Allaire.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social; école privée de filles, Allaire.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte du Cours-de-Molac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, le Cours-de-Molac.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Rosnarho en Crach.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Rosnarho en Crach.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Sainte-Marie en Nivillac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Sainte-Marie en Nivillac.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Nivillac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social; école privée de garçons, Nivillac.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Nivillac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social; école privée de filles, Nivillac.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Naizin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social; école privée de filles, Naizin.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Reguiny.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Reguiny.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Reguiny.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Reguiny.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles du Guerno.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, le Guerno.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur,** au Mans. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, rue de Saint-Aubin, le Mans.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, 8, rue de Beauvois, Boussières-en-Cambrésis.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **L'Eveil rural.** But: éducation populaire. Siège social: au bourg, à la cure de Buellas.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'oratoire Saint-Léon.** But: gestion d'une école et perception des allocations scolaires. Siège social: 78, rue Stanislas-Torrents, Marseille.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: gestion d'une école et perception des allocations scolaires. Siège social: 24, rue Sainte-Victoire, Marseille.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 23, rue de la Chaîne, Rouen.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Goncelin.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école privée de filles de Goncelin.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Brandivy.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Brandivy.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Pluherlin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Pluherlin.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Pluherlin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons de Pluherlin.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Peillac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Peillac.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Gourin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Gourin.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Mauron.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Mauron.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Pluneret.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Pluneret.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Pluneret.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Pluneret.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons des Forges.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, les Forges.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte des Forges.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, les Forges.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Sainte-Jeanne-d'Arc de Gourin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Sainte-Jeanne-d'Arc, Gourin.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Congard.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Congard.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte du Bois-de-la-Roche.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, le Bois-de-la-Roche.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Sainte-Julienne,** Gourin. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Sainte-Julienne, Gourin.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Came.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, Came.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Villefranque.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Villefranque.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Mauron.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Mauron.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école primaire libre de Nazelles.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école de Nazelles.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-du-Rosaire.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école du Rosaire, Pontarlier.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles du Bourg-d'Iré.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, route de Noyant, le Bourg-d'Iré.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons du Bourg-d'Iré.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, route de Challain, le Bourg-d'Iré.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Association des parents d'élèves des écoles publiques de Mervans.** But: établir un lien entre les familles et l'école et en particulier organisation des œuvres périscolaires. Siège social: mairie de Mervans.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école de Châtenay-sous-Dun.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Châtenay-sous-Dun.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles **Amicale laïque de Saint-Marcelin-de-Cray.** But: diffusion de la culture populaire. Siège social: école publique Saint-Marcelin-de-Cray.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des anciens élèves et amis de l'école de garçons de Crespin.** But: s'occuper de toutes les œuvres post et périscolaires, assistance mutuelle, amélioration morale, encouragement aux élèves des écoles publiques, conférences, concerts, fêtes, jeux, bibliothèque, veiller à la défense et au développement de l'école publique. Siège social: 159, route Départementale, Crespin.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Saint-Benoît-Labre,** Ametles. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; l'entente avec toutes les associations semblables. Siège social: école Saint-Benoît-Labre, rue de l'Eglise, Ametles.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Ametles.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école Toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: école privée des filles, rue de l'Eglise, Amettes.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Rayssac.** But: grouper les chefs de famille ayan: la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Rayssac, par Teillet.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Mouzieys-Teulet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Mouzieys-Teulet, Villefranche-d'Albi.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Labastide.** But: fonctionnement de l'école libre. Siège social: école, Labastide.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Pussay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, 2, place du Jeu-de-Paume, à Pussay.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Pussay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, 1, rue de la Libération, à Pussay.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association de parents d'élèves de l'école primaire privée mixte de Saint-Vincent-sur-Jard.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée mixte de Saint-Vincent-sur-Jard.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Nohanent.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école privée de filles de Nohanent.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Christo-en-Jarez.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Christo-en-Jarez.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Vic-le-Comte.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Notre-Dame, à Vic-le-Comte.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Ingrandes-sur-Loire.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles d'Ingrandes-sur-Loire.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles (école Sainte-Thérèse).** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, à Tigne.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents de l'école privée de garçons (école Saint-Joseph).** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, a Tigne.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles dite Sainte-Jeanne-d'Arc,** à Cahors. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, à Cahors.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Lautrec.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Lautrec.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Lautrec.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Lautrec.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne de Cressensac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Cressensac.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Boulogne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Boulogne.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Boulogne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Boulogne.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne de Romilly-sur-Seine.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, 12, rue Pasteur, Romilly-sur-Seine.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Romilly-sur-Seine.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, 20, rue des Boërs, Romilly-sur-Seine.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Gérand.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Gérand

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Gérand.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Gérand.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Notre-Dame-de-Grâce,** Maillanne. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants instruits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-de-Grâce, Maillanne.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacre-Cœur de Barbentane.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants instruits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, quartier du Deyme, Barbentane.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants instruits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, 22, rue Nostradamus, Saint-Remy.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Denys de Châteaurenard.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants instruits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Denys, avenue de Gaulle, Châteaurenard.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Jeanne-d'Arc de Graveson.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants instruits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Jeanne-d'Arc, à Graveson.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. **Association des parents d'élèves recevant l'enseignement du premier degré à l'institution Maintenon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'institution. Siège social: 11, rue Alfred-Roland, Bagnères-de-Bigorre.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Melun. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis des écoles publiques de Fontainebleau.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de garçons, 7, rue Félix-Herbet, à Fontainebleau.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Montreuil-Bellay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Montreuil-Bellay.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Cournonsec.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Cournonsec.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association de parents d'élèves de l'école de l'Immaculée-Conception.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral. Siège social: 16, rue Ferdinand-Fabre, Montpellier.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association de parents d'élèves de l'école libre des filles de Richelieu.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres, l'entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de filles, 9, rue Henri-Proust, Richelieu.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école libre des garçons de Richelieu.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre des garçons, 20, rue Henri-Proust, Richelieu.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Bompas.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: rue du Couvent, Bompas.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Josselin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Josselin.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Association des parents d'élèves de l'école de la rue de Choiseul.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue de Choiseul, Châlons-sur-Marne.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Gervais-les-3-Clochers.** But: organisation du fonctionnement, la gestion et le soutien de l'école privée de garçons de Saint-Gervais-les-3-Clochers. Siège social: école privée de garçons de Saint-Gervais-les-3-Clochers.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Gervais-les-3-Clochers.** But: organisation du fonctionnement, la gestion et le soutien de l'école privée de filles de Saint-Gervais-les-3-Clochers. Siège social: école privée de filles de Saint-Gervais-les-3-Clochers.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, Petite-Rue, à Mazinghiem.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Surzur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Surzur.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Malansac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Malansac.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Malansac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Malansac.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Perreux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Saint-Perreux.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Limerzel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Limerzel.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Limerzel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Limerzel.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Bignan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Bignan

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Bignan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Bignan.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **La Fédération des Cœurs vaillants, Ames vaillantes de l'Ariège.** But: éducation morale et physique des garçons et filles d'âge scolaire. Siège social: 16, cours Joseph-Rambaud, à Pamiers.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Kergantic en Plœmeur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Kergantic en Plœmeur.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Josselin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Josselin.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée d'Ayherre.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: maison Comintua, à Ayherre.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Coëtmieux.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, Coëtmieux.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents des élèves de l'école privée de filles de Langouria.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Langouria.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Châtelaudren.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Châtelaudren.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Martin-du-Bois.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, Saint-Martin-du-Bois.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Martin-du-Bois.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, Saint-Martin-du-Bois.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la Tessouaile.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons de la Tessouaile.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Tessouaile.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles de la Tessouaile.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Association des parents d'élèves de l'école libre de la Ferrière-de-Flée.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de la Ferrière-de-Flée, par Segré.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, à Saint-Philbert-du-Peuple.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Amicale des écoles publiques de Pierre.** But: éducation scolaire, préscolaire, et postscolaire. Siège social: école des garçons à Pierre-de-Bresse.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves des classes secondaires de l'école de filles du cours Sainte-Véronique.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; l'entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Sainte-Véronique, 26, rue Emile-Zola, Tours.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Mouzon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école. Siège social: école Notre-Dame de Mouzon.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Notre-Dame du Mont-Roland,** Dole. But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre Notre-Dame du Mont-Roland, rue du Collège, Dole.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Ouzilly.** But: l'organisation du fonctionnement, la gestion et le soutien de l'école privée de filles d'Ouzilly. Siège social: école privée de filles d'Ouzilly.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Pierre**. But: grouper les chefs de famille, aider moralement et matériellement l'école, les familles, les maîtres. Siège social: boulevard Laplace, école privée de filles des Sables-d'Olonne.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Pierre.** But: grouper les chefs de famille, aider moralement et matériellement l'école, les familles, les maîtres. Siège social: boulevard Laplace, école privée de garçons, les Sables d'Olonne.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Mathilde d'Evry-Petit-Bourg.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Mathilde, 4, boulevard Decauville, à Evry-Petit-Bourg.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Association des parents d'élèves (A. P. E. L.) de l'école des Roches,** à Etampes. But: grouper les chefs de famille en la charge des enfants, inscrits à l'école, toutes les activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres, l'entente avec toutes associations semblables. Siège social: école des Roches, Etampes

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Eugénie-de-Guérin,** à Gaillac. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles Eugénie-de-Guérin, Gaillac.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles du Gué-de-Velluire.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école primaire privée de filles du Gué-de-Velluire.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Paul.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Saint-Paul.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Paul.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Saint-Paul.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph-d'Ecueille.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, rue de la Gare, Ecueillé.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Saint-Brieuc. **Amicale laïque de Plessala.** But: éducation scolaire, périscolaire ou postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Plessala.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Breuil-Barret.** But: grouper les chefs de familles ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école privée de filles de Breuil-Barret.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Vaire-le-Grand.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres, l'entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de Vaire-le-Grand.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents des élèves de l'école privée de filles de Saint-Juvat.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Saint-Juvat.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Cercle éducatif des écoles publiques du Theux.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire des élèves et anciens élèves des écoles publiques du Theux. Siège social: mairie du Theux.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'institution de Bois-Rolland,** à Grenoble (filles). But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: institution du Bois-Rolland, 5 *bis*, rue Fourier, Grenoble.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Association des parents d'élèves de l'école libre Saint-Joseph du Merlerault.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école. Siège social: salle paroissiale, le Merlerault.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Association des parents d'élèves de l'école libre Sainte-Thérèse du Merlerault.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école. Siège social: école paroissiale, le Merlerault.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Association de parents d'élèves de l'école de filles de l'orphelinat du Méplier.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Méplier, Blanzy.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de jeunes filles Le Couvent,** Sainte-Maure. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Le Couvent, à Sainte-Maure.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons Ecole Saint-Louis,** à Sainte-Maure-de-Touraine. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Louis, rue des Douves, à Sainte-Maure-de-Touraine.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école paroissiale de filles Saint-Honoré-d'Eylau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien des maîtres et de l'école. Siège social: école paroissiale de filles Saint-Honoré-d'Eylau, 117, avenue Victor-Hugo, Paris.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association des parents d'élèves de l'école primaire libre de jeunes filles de Champagnole.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 18, rue du Sauget, Champagnole.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Institution Saint-Just,** Arbois. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée, rue Chevrière, Arbois.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Maur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Maur.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école mixte Sainte-Marie,** à Mouguerre. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, Mouguerre.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Julien de Brioude.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Julien, 19, rue des Olliers, Brioude.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Saint-Jean-Bonnefonds.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école. Siège social. 7, place Saint-Charles, Saint-Jean-Bonnefonds.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Jean-Bonnefonds.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: 8, rue Pasteur, Saint-Jean-Bonnefonds.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, place Grégoire-de-Tours, Brioude.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de filles avec classe enfantine.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: 21, boulevard Pierre-Joannon, Izieux.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Thérèse.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école, place des Cordeliers, Moniferrand.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Pour nos enfants.** Association des parents d'élèves, des anciens élèves et des amis des écoles publiques de Senones. But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels, et permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des habitants de la commune. Siège social: école communale de garçons, Senones.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Scrignac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles, Scrignac.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph (filles), Rosnoen.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Joseph (filles), Rosnoen.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de Lennon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école primaire privée, Lennon.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Ouen (garçons), Rosnoen.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Ouen (garçons), Rosnoen.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Lannedern.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles, Lannedern.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Collorec.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de garçons, Collorec.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis-de-Gonzague, Châteaulin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Louis-de-Gonzague, Châteaulin.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Herbot en Plonevez-du-Faou.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée mixte de Saint-Herbot en Plonevez-du-Faou.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Cleden-Poher.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de garçons de Cleden-Poher.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Cleden-Poher.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles de Cleden-Poher.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Pleyben.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles de Pleyben.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Plonevez-Porzay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles de Plonevez-Porzay.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Plonevez-Porzay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de garçons de Plonevez-Porzay.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Plonevez-du-Faou.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles de Plonevez-du-Faou.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Plomodiern.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles de Plomodiern.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Pierre-Saint-Jean.** But: grouper les chefs de famille, apporter un soutien matériel et moral à l'école. Siège social: 24, rue des Terrasses, à Troyes.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Brasparts.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles de Brasparts.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Dinéault.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles, Dinéault.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Gouezec.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école libre de filles de Gouezec.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Michel Brasparts.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée Saint-Michel, Brasparts.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Landeleau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles de Landeleau.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Saint-Amans-Soult.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de Saint-Amans-Soult.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de l'école de l'orphelinat du Sacré-Cœur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de l'orphelinat du Sacré-Cœur, 59, avenue de Paris, Versailles.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Association des parents d'élèves de l'institution agricole Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: institution agricole Saint-Joseph, Limoux.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Conques-sur-Orbeil.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Die. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame,** à Die. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, 1, rue Notre-Dame, Die.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand-Montrond. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc de Saint-Amand.** But: grouper les chefs de famille; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Jeanne-d'Arc, 10, rue Hôtel-Dieu, Saint-Amand.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Association Saint-Louis.** But: entretien et développement d'une œuvre d'éducation de jeunes enfants d'âge préscolaire dite Jardin d'enfants Saint-Louis. Siège social: 10, rue Hôtel-Dieu, Saint-Amand-Montrond.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école de Ségur.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux parents. Siège social: 80, avenue André-Chénier, Roubaix.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Aubin en Plumelec.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Saint-Aubin en Plumelec.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Sainte-Jeanne-d'Arc,** Vannes. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Sainte-Jeanne-d'Arc de Vannes.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Association des parents d'élèves de l'école d'Arrou.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre, Grande-Rue, à Arrou

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Pleyben.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de garçons de Pleyben.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Tremeur,** Carhaix. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Tremeur, Carhaix.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la Chapelle-Caro.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de la Chapelle-Caro.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de la Chapelle-Caro.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de la Chapelle-Caro.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Langonnet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Langonnet.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Langonnet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Langonnet.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de la Madeleine en Langonnet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de la Madeleine en Langonnet.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Foyer laïque montmeyranais.** But: éducation populaire. Siège social: mairie de Montmeyran.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Didier-en-Velay.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral aux familles et aux maîtres. Siège social: place des Dames, Saint-Didier-en-Velay.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Didier-en-Velay.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral aux familles et aux maîtres. Siège social: 35, faubourg de Montfaucon, Saint-Didier-en-Velay.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association d'éducation populaire de Busset.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre. Siège social: salle des fêtes de Busset.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association des parents d'élèves de l'école privée d'Ossun.** But: soutien de l'école. Siège social: école privée, Ossun.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association des parents d'élèves de l'école libre d'Ibos.** But: soutien de l'école. Siège social: école libre d'Ibos.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves du pensionnat Saint-Joseph** (école de filles). But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 2, place de l'Eglise, à Conflans-Sainte-Honorine.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons,** 20, rue Marceau, à Oullins. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, 20, rue Marceau, à Oullins.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association amicale des anciennes élèves du pensionnat Largenté,** à Bayonne. But: maintien des relations amicales. Siège social: pensionnat Largenté, quartier Marracq, Bayonne.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Association amicale des élèves et anciens élèves de l'école publique mixte de Solignat-Lembron.** But: défendre l'école publique et développer les œuvres éducatives péri et postscolaires laïques. Siège social: école publique mixte de Solignat-Lembron.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Association des parents d'élèves de l'institution Sévigné,** à Issoire. But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Sévigné, rue du Palais, à Issoire.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. L'**Association sportive de la sécurité sociale** modifie la composition de son bureau et transfère son siège social de la direction régionale, avenue Carnot, Clermont-Ferrand, à la caserne d'Assas, rue Pélissier, Clermont-Ferrand.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Sainte-Gemmes-d'Andigné.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, Sainte-Gemmes-d'Andigné.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Sainte-Gemmes-d'Andigné.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, Sainte-Gemmes-d'Andigné.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Syndicat d'initiative et de tourisme de Dijon et de la Côte-d'Or.** But: favoriser le tourisme sous toutes ses formes. Siège social: 34, rue des Forges, Dijon.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Neulise.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, au bourg de Neulise.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. **Association des parents d'élèves de l'école institution Saint-André-Fournet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'institution. Siège social: école, rue de la République, Bagnères-de-Bigorre.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Amicale des anciens du corps franc Pommies et du 49e régiment d'in anterie.** But: maintenir les liens entre anciens combattants. Siège social: café du Kiosque, place de Verdun, Tarbes.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte du Val-André-Pléneuf.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée mixte du Val-André-Pléneuf.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Charmes-Cyclo-Sport.** But: pratique du sport cycliste et de l'éducation physique. Siège social: café du Commerce, Charmes.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Germain-de-Coulamer.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, au bourg de Saint-Germain-de-Coulamer.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Chiré-en-Montreuil.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres, l'entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de Chiré-en-Montreuil.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne de Sainte-Sevère.** But: soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école privée, route de Châteaumeillant, à Sainte-Sevère.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Sassetot-le-Mauconduit.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, à Sassetot-le-Mauconduit.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Charles.** But: grouper les parents d'élèves dans le but d'apporter à l'école aide et soutien. Siège social: école Saint-Charles, rue Emile-Zola, Montargis.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents des élèves de l'école privée de filles de Saint-Gouéno.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Saint-Gouéno.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents des élèves de l'école privée de garçons de Saint-Gouéno.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Saint-Gouéno.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Plaintel.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Plaintel.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Barnabé.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Saint-Barnabé.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Plaintel.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Plaintel.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Barnabé.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Barnabé.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de l'orphelinat de Thodure.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de garçons de Thodure.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Charmois-l'Orgueilleux.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: rue de l'Eglise, Charmois-l'Orgueilleux.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école de Saint-Hilaire-sous-Charlieu.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre mixte, au bourg de Saint Hilaire-sous-Charlieu.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Trébry.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Trébry.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Bourbon-l'Archambault.** But: soutien de l'école. Siège social: école libre de garçons de Bourbon-l'Archambault.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Bourbon-l'Archambault.** But: soutien de l'école. Siège social: école libre de filles de Bourbon-l'Archambault.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Montilly.** But: soutien de l'école. Siège social: école libre de filles de Montilly.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de Saint-Léopardin-d'Augy.** But: soutien de l'école. Siège social: école libre de Saint-Léopardin-d'Augy.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de l'œuvre de l'Etoile du Rachais-de-la-Tronche.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: œuvre de l'Etoile du Rachais, la Tronche.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Corenc-Montfleury.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles de Corenc-Montfleury.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire de filles de Labergement-Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles, aux maîtres, entente avec toutes associations semblables. Siège social: école privée de filles de Labergement-Sainte-Marie.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle privée de garçons et de filles de Labergement-Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles, aux maîtres, entente avec toutes associations semblables. Siège social: école maternelle privée de Labergement-Sainte-Marie.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Plédran.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Plédran.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Penguily.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Penguily.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Plédran.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Plédran.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Pommerit-le-Vicomte.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles, bourg de Pommerit-le-Vicomte.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Pommeret.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Pommeret.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Pommeret.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Pommeret.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Trébry.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Trébry.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles Le Sacré-Cœur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre Le Sacré-Cœur, rue de la Communauté, Saint-Georges-sur-Loire.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre Saint-Joseph, chemin de la Varenne, Saint-Georges-sur-Loire.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Amicale laïque de Morsang-sur-Orge.** But: éducation scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social: école publique de filles, Morsang-sur-Orge.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien. **Amicale de la classe 1952 d'Annemasse.** But: réunir tous les jeunes, afin d'organiser des fêtes et des sorties annuelles. Siège social: bar du Faucigny, place Nationale, Annemasse.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes, Société colombophile **La Vaillante.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: 1, rue des Usines, la Longueville.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Association des parents d'élèves de l'école paroissiale de Brias.** But: grouper les parents d'élèves. Siège social: école paroissiale, rue de Bretel, Brias.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Amicale des anciens et anciennes élèves de Combles.** But: maintenir et resserrer les liens d'amitié qui se sont établis entre les élèves sur les bancs de l'école. Siège social: école de garçons, Combles.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis** (école privée de garçons), à Poligny. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Poligny.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Poligny.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, rue du Théâtre, Poligny.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie,** Lons-le-Saunier. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 84, rue Saint-Désiré, Lons-le-Saunier.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association régionale Calmeilh et d'Armagnac.** But: favoriser l'instruction de la jeunesse. Siège social: 22, rue des Fleurs, Toulouse.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: à l'école, Sainte-Solange.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école de Baziège.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, rue du Four, Baziège.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école de Labastide-Beauvoir.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Labastide-Beauvoir.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Amis de l'enfance écolière de la Haute-Garonne.** But: développement des qualités humaines, physiques et morales de l'enfance écolière de la Haute-Garonne. Siège social: 1, place Saintes-Scarbes, Toulouse.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **La Sainte-Cécile.** But: développement du goût de la musique et formation de musiciens. Siège social: La Popolinière de Sainte-Gemme-la-Plaine.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association des chasseurs de Jugy.** But: exercice du droit de chasse. Siège social: mairie de Jugy.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Amicale laïque de Fressain.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, rue du Nord, Fressain.

6 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Amicale laïque de Macinaggio.** But: éducation scolaire et périscolaire. Siège social: école publique de Macinaggio.

7 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Institut Blanche-de-Castille.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; aide morale et matérielle à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec les associations semblables. Siège social: 12, boulevard Carnot, Nice.

7 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Club culturiste et Athletic orléanais.** But: développement et pratique de la culture physique, scientifique et athlétique; éducation préparatoire aux sports; élévation de la personnalité humaine; pratique des sports de combat. Siège social: sente aux Veneurs, Semoy.

8 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **L'Union des familles nombreuses du Champsaur.** But: association des pères et mères de famille du Champsaur pour la défense des intérêts familiaux. Siège social: chez le président, M. Mauberret (Jean), hôtel Mauberret, Saint-Bonnet.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 décembre 1951: page 12757, 2e colonne, les associations de parents d'élèves des écoles privées ci-après désignées ont été déclarées, non pas à la préfecture de Rennes, mais à la sous-préfecture de Fougères: Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Tremblay; Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Tremblay.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.